



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

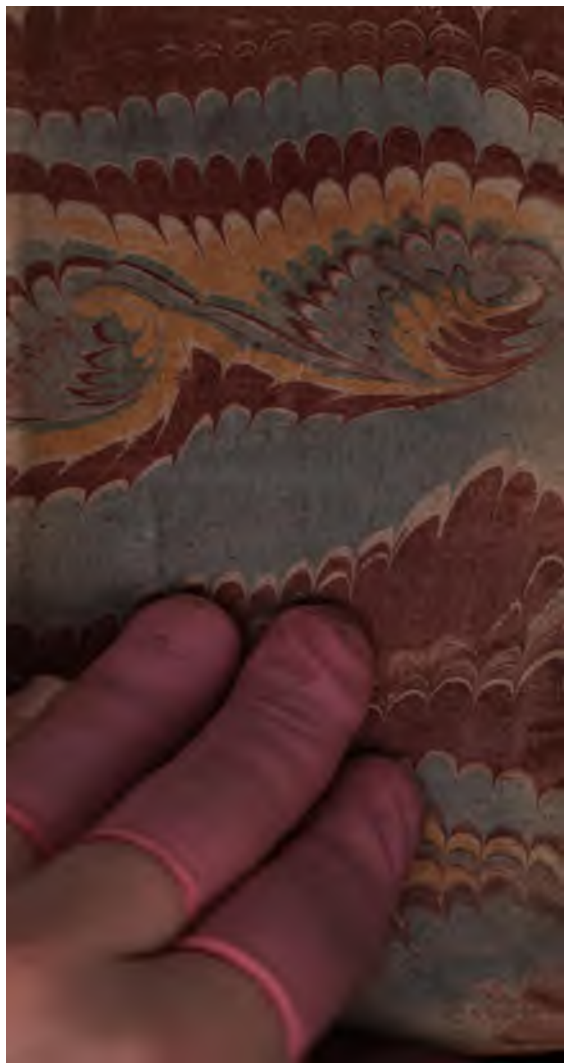
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







AP

20

J 86



LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
POUR
L'ANNEE M. DCC. XLIV.
JUILLET.



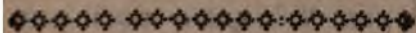
A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROI

1755



LE
JOURNAL
DES
SCAVANS.



JUIL. M. DCC. XLIV.

HISTOIRE DE LA VILLE

de Montpellier, depuis son origine jusqu'à notre tems, avec un Abrégé Historique de tout ce qui précéda son établissement, à laquelle on a ajouté l'Histoire particulière des Jurisdictions anciennes & modernes de cette Ville, avec les Statuts qui lui sont propres.

*Par M. CHARLES D'AIGRE-
FEUILLE, Prêtre, Docteur en
Théologie & Chanoine de l'Eglise*

Juil.

3 Cij

Cathédrale. in-fol. pp. 707, & compris un Discours préliminaire de 34 pages, & la Table des Matières. A Montpellier, chez Jean Martel, 1737.

MONTPELLIER a toujours tenu un rang si considérable parmi les Villes les plus distinguées du Royaume, & l'Histoire de France se trouve même quelquefois tellement liée avec celle de cette Ville que quoiqu'il y ait plusieurs années que M. d'Aigrefeuille l'ait publiée, nous ne pouvons nous dispenser d'en parler. L'Extrait sommaire que nous allons en donner fera d'autant plus de plaisir que jusqu'à présent cet Ouvrage n'a été guères connu que dans le Pays même, à la gloire duquel il a été entrepris.

L'Auteur nous apprend dans sa Préface que le desir d'y contribuer par un sentiment naturel à tout bon Citoyen, a été le principal motif qui lui a fait prendre la plume

Juillet, 1744.

1157

mais ce desir ne l'a pas aveuglé: le compte détaillé qu'il nous rend des différentes Pieces sur lesquelles il a travaillé, montre au contaire qu'il n'a épargné ni soins ni recherches, pour ne rien dire qui ne fût appuyé sur de solides fondemens.

Sa Préface, qui est courte, mais qui donne bonne opinion du caractere & du discernement de l'Auteur, est suivie d'un Discours préliminaire assez étendu dans lequel il avertit que pour donner plus d'ordre à tout ce qu'il se proposoit de dire sur l'origine, & sur les accroissemens de Montpellier, il a cru devoir remonter jusqu'à la fondation de Maguelonne, dont la ruine arrivée dans le huitième siècle occasionna l'établissement de Montpellier. Il a donc renfermé dans ce Discours tout ce qu'on trouve de plus certain sur l'ancienne Ville de Maguelonne; on sçait qu'elle étoit située dans une Isle, & qu'elle ne tenoit au continent

1158 *Journal des Sçavans* ;
que par une chaussée dont il reste
encore aujourd'hui des vestiges.

Il prouve que cette Ville dès le
second siècle , occupoit un rang
considérable parmi celles de la
Province Narbonnoise , & touche
légèrement une partie des évène-
mens arrivés dans le Pays pendant
que Maguelonne fut sous la domi-
nation des Romains & depuis sous
celle des Visigoths , ce qui le
conduit jusqu'au huitième siècle ,
tems où Charles - Martel , après
avoir vaincu les Sarazins qui s'é-
toient emparé du Languedoc , dé-
truisit cette Ville , dans la crainte
qu'étant située au milieu des eaux,
elle ne servît de retraite & de place
d'armes à ces Infidelles.

Ce fut alors , c'est à-dire vers
l'an 737 , que quelques habitans
de Maguelonne s'étant réfugiés
dans le lieu où est aujourd'hui
Montpellier, s'y établirent si avan-
tageusement, qu'en moins de deux
siècles ils en formerent une Ville
célèbre.

C'est à cette époque que M. d'Aigrefeuille commence l'Histoire de la Ville de Montpellier. Elle est partagée en 20 Livres. Dans le premier l'Auteur, après avoir éclairci quelques doutes sur le lieu où Montpellier est bâti, rapporte un acte par lequel on apprend que l'Evêque de Maguelonne, qui en avoit la Seigneurie, en inféoda vers l'an 990 une partie à Guillaume premier à condition, que ce Seigneur & ses Successeurs lui feroient hommage de l'autre partie de la Seigneurie, que l'Evêque s'étoit réservée. Nos Rois ayant acquis depuis la Seigneurie entiere, se firent rendre par les Rois de Majorque pour lors Seigneurs de Montpellier, le même hommage que ces Princes faisoient auparavant à l'Evêque de Maguelonne.

L'Auteur rapporte ensuite ce qu'il a trouvé dans l'Histoire sur Gui ou Guillaume, premier Seigneur de Montpellier, dont la famille devint si puissante qu'en

1160 *Journal des Sçavans*,
moins de 200 ans elle s'allia
Ducs de Bourgogne, aux Com
nes Empereurs de C. P. & a
Rois d'Arragon. A la faveur
plusieurs Mémoires & autres P
ces originales qui n'avoient p
été connus de ceux qui avant
avoient traité la même matiere,
qui lui ont été communiquées p
M. le Marquis d'Aubay, si connu
& si estimé de ceux qui aiment les
Lettres, M. d'Aigrefeuille entre
prend de débrouiller la suite de
Successeurs de Guillaume Premier
Ils furent sept qui porterent le
même nom; le dernier étant
mort sans enfans mâles, laissa la
Seigneurie de Montpellier à Marie
sa fille unique, qui la porta à D.
Pedre II. Roi d'Arragon qu'elle
épousa en 1204. Ce qui rend ces
Seigneurs si difficiles à démêler les
uns des autres, c'est qu'au lieu de
se distinguer par les nombres de
premier du nom, second du nom,
&c. Les Seigneurs de Montpellier,
à l'exemple des Comtes de Tou-

Juillet , 1744. 1161

louse , joignoient simplement au nom de Guillaume celui de leurs meres & se faisoient appeller *Guillaume fils de Sybille* , *Guillaume fils de Mathilde* , & ainsi des autres.

Les deux premiers Seigneurs de Montpellier sont fort peu connus; le troisieme qui est Guillaume fils de Beliarde , ne l'est que par un acte qui porte pour titre *Sacramentum quod fecit Berengarius filius Guidenildis Guillelmo Domino Montispessulani filio Beliardis*. Le corps de cet acte est en langage du Pays, & comme il n'est pas long, nous le rapporterons , afin qu'on ait la satisfaction de voir comme l'on parloit alors.

» Da aquesta hora adenant no
» tolra Berengarius lo fil de Guidi-
» nel , lo Castel d'el Poget que fo
» d'en Golen , a Guillen lo fil de
» Beliarde. Ni li devedra , né l'en
» decebra d'aquella forza que es ,
» ni adenant fara garni-el , ni hom
» ni femna ab lou son art , ni ab
» son ganni , ni ab son consel , &c

» si homs es que o fara ni femna.
» Berengars lo fil Guidinel ab
» aquels societat no aura , for
» quant pel Castel a recobrar , for
» quant Guillen lo fil Beliard l'en
» sollicitera : & si recobrar la pot,
» en la sua potestat de Guillen lo
» tornara , sans deception , & sans
» ley redever. *Facta est hæc Carta*
» *regnante Henrico & ejus filio*
» *Philippo.* Ce qui rendu mot pour
mot veut dire , selon notre Histo-
rien :

» De cette heure à l'avenir Bé-
» renger fils de Guidinel , n'ôtera
» point à Guillaume fils de Beliar-
» de le Château du Pojet , qui fut
» du Golen ; il ne le divisera ni ne
» le diminuera de la force où il est,
» & à l'avenir il ne le garnira ni
» homme ni femme par artifice ,
» par finesse , ni par son Conseil ,
» & si c'est un homme ou une fem-
» me qui entreprenne sur ce Châ-
» teau , Berenger fils de Guidinel
» n'aura aucune société avec eux ,
» si ce n'est lorsqu'il s'agira de re-

Juillet, 1744. 5163

» couvrir ce Château & même
» lorsque Guillaume fils de Beliar-
» de l'en. aura sollicité, & pour
» lors s'il peut le recouvrer, il le
» remettra au pouvoir de Guillau-
» me sans diminution, & sans lui
» rien devoir.

Nous remarquerons à cette occasion que l'Auteur cite souvent un ancien Registre conservé dans les Archives de Montpellier, où il est connu sous le nom de *petit Thalamus* pour le distinguer d'un autre nommé le *grand Thalamus*, qui contient les privilèges accordés à la Ville. Ce premier Manuscrit dont on trouve des copies, mais peu complètes dans la Bibliothèque du Roi, dans celle de Colbert & celle du Collège de Louis le Grand, est purement historique; il renferme les élections des Consuls & les événemens remarquables arrivés dans la Ville sous leur Consulat. Il commence en 1204 & continue sans lacune jusqu'en 1428. Il a été interrompu

7164 *Journal des Savans* ;
pendant près d'un siècle, & repris
en 1502 ; mais le langage Catalan
dans lequel la première partie
avoit été écrite, n'étant plus en
usage dans le pays, on en fit une
Traduction dans la Langue vulgair-
re. L'Auteur s'en sert préférable-
ment à l'original, qu'on auroit
peine à entendre, & il ne fait usa-
ge du Catalan qu'en deux ou trois
occasions, pour faire voir les
changemens arrivés à la Langue
de ses compatriotes.

M. d'Aigrefeuille ayant em-
ployé les quatre premiers Livres à
raconter les actions des Seigneurs
de Montpellier du nom de Guil-
laume, & en même tems ce qui se
passa de plus important dans cette
Ville, tandis qu'elle fut sous leur
domination, nous la représente
dans le cinquième Livre sous celle
de Pierre II. Roi d'Arragon à qui
elle passa par son mariage avec
Marie seule fille légitime de Guil-
laume fils de Mathilde en la per-
sonne duquel cette Maison fut éteinte.

Juillet, 1744. 1165

Cette alliance ne fut heureuse ni pour Marie de Montpellier, ni pour les habitans de cette Ville, comme on le verra dans cette Histoire. Il est inutile d'avertir qu'à mesure qu'elle s'approche de notre tems, les faits y deviennent plus curieux & plus interessans, tant par la puissance des Seigneurs de Montpellier qui pour lors étant des Têtes couronnées avoient de grans interêts à démêler, que parce que les Historiens de ces tems-là sont en plus grand nombre, & qu'ils entrent dans un plus grand détail que ceux des siècles précédens.

Don Pedre ayant pris du dégoût pour la Princesse Marie son épouse, jusqu'à solliciter même auprès du Pape la dissolution de son mariage, & ne vivant plus avec elle depuis long-tems, quelques-uns des Seigneurs de sa Cour, croyant qu'il étoit de son interêt qu'il eût des enfans de cette Princesse, trouverent moyen dans une partie de chasse de le conduire comme par

1166 *Journal des Sçavans* ;
hazard dans un Château où
s'étoit retirée. Leur dessein réu
le Roi passa la nuit avec elle,
la ramena le lendemain à Mo
pellier en croupe sur son che
Les habitans de Montpellier ch
més de voir que le Roi repren
du goût pour la Reine, voulur
conserver la mémoire de la te
dresse qu'il lui avoit témoignée
cette occasion, & dans cette v
imaginèrent ce qu'on y appe
encore aujourd'hui la *Danse*
Chevalet. » Ils remplirent de pai
» le, dit l'Auteur, la peau d'
» cheval pour représenter celui si
» lequel le Roi Pierre avoit por
» la Reine Marie en croupe, »
» comme si cette pauvre bête d
» voit prendre part à leur joye, »
» la faisoient danser de la manie
» que nous voyons qu'on le fa
» encore.

Telle est, continue-t-il, la v
ritable origine du Chevalet
Montpellier, que le Mercure d'O
tobre 1721 a rapporté assez exact

ment, excepté 1°. qu'il fait prendre au Roi sa maîtresse en croupe au lieu de la Reine son épouse, qui certainement interessoit bien moins les habitans de Montpellier, & 2°. en ce qu'il y nomme le pere de cette Princesse Guy Comte de Montpellier; il ne portoit que le nom de Guillaume, & ne prit jamais, non plus que ses prédecesseurs, le titre de Comte, mais celui de Seigneur de Montpellier, comme firent les deux Rois d'Arragon qui lui succederent dans cette Seigneurie.

Après la mort de Dom Jacques Roi d'Arragon elle tomba en partage à Dom Jacques son second fils qui hérita aussi du Royaume de Mayorque que le Roi son pere avoit conquis sur les Mahométans. La Seigneurie de Montpellier resta entre les mains de deux de ses Successeurs, dont le dernier nommé Jacques III, Roi de Mayorque, la vendit en 1349 au Roi Philippe de Valois.

Quoique les habitans de Montpellier eussent vécu pendant plusieurs siècles sous une domination étrangere, ils ne furent pas plûtôt sous celle du Roi de France, qu'ils égalerent le zèle de ses anciens sujets. Ce qu'ils firent pendant la prison du Roi Jean, marque combien ils étoient dès lors affectionnés à la France, & en particulier à ce Prince. Dès que la nouvelle de sa captivité vint à Montpellier, la consternation y fut générale; tous jeux & toutes sortes de divertissemens y cessèrent à l'instant. Chacun s'empressa de contribuer aux frais de la rançon du Roi, & les femmes offrirent d'elles-mêmes leurs bagues & leurs diamans, pour grossir la somme qu'on y devoit employer. La Communauté ayant député deux personnes à Londres, pour donner au Roi des preuves de son zèle en cette occasion, ce Prince dans des patentes qu'il accorda à ses nouveaux sujets de

Montpellier, leur rend ce glorieux témoignage, *fuerunt in Angliam Visuri nos, & oblaturi nobis ex parte ipsorum ad opus liberationis nostrae, necdum bona, sed & corpora, necdum proprias personas, sed & uxorum & liberorum suorum.* » Ils
 » sont venus nous voir, dit-il, jus-
 » qu'en Angleterre, & pour procu-
 » rer notre liberté, ils nous ont
 » offert de la part de leur Commu-
 » nauté, non-seulement leurs biens,
 » mais leurs corps; non-seulement
 » leurs propres personnes, mais
 » celles de leurs femmes & de leurs
 » enfans.

Sous le regne de Charles V fils & successeur du Roi Jean, Montpellier & ses dépendances passerent en 1367 à Charles dit le Mauvais, Roi de Navarre par l'échange, que le Roi en fit avec ce Prince contre les Villes de Mantes & de Meulan avec le Comté de Longueville qui furent réunis à la Couronne. Mais ce Prince perfide & inquiet ayant tramé de nouvelles

1170 *Journal des Scavans* ;
conspirations contre l'Etat , & même contre la personne du Roi , il fut dépouillé de la Seigneurie de Montpellier, que le Roi rendit ensuite à Charles le Noble son fils , aussi Roi de Navarre, qui lui ceda en recompense d'autres Seigneuries situées dans son Royaume , & sur lesquelles la France avoit des droits.

Enfin comme on le voit dans les 10^{me} & 11^{me} Livres de cette Histoire , la Seigneurie de Montpellier après être de nouveau revenue à Charles VI , & encore une fois à Charles le Noble par différens Traités d'échange , entra pendant le regne de Charles VII. sous la domination immédiate de nos Rois , dont elle n'est point sortie depuis ce tems-là.

Sous le regne de ce Prince la Ville fut affranchie d'un droit de censive de deux marcs d'or qu'elle s'étoit engagée de payer tous les ans au S. Siège. Ce droit avoit commencé sous le Pape Innocent

trois , à qui il paroît que la Ville l'avoit accordé en reconnoissance de la protection que ce Pape leur avoit donnée dans le tems des guerres des Albigeois. Une quittance du 14^{me} Juin 1271 porte aussi que cette censive étoit dûe au Pape à cause de la protection qu'il donnoit à l'Université de Montpellier. Il paroît que depuis ce tems-là la Chambre Apostolique avoit toujours perçu ce droit , mais en même tems que la Ville de Montpellier ne l'avoit payé, que comme contrainte & seulement dans la crainte d'encourir l'excommunication , dont on la menaçoit à chaque refus de payement. Enfin les Commissaires du S. Siège ayant en 1441 demandé sous les mêmes peines cinquante & un an de la redevance annuelle de deux marcs d'or dont le payement avoit été interrompu , sur-tout pendant les troubles arrivés dans l'Eglise à l'occasion du grand Schisme , & ayant fait assigner les Consuls en

1172 *Journal des Sçavans ;*
la Chapelle de Saint Nicolas sur le
Pont d'Avignon pour le paiement
de cette somme, ils s'adresserent
à Charles VII. & le supplierent de
les mettre à couvert de ces poursui-
tes. Sur quoi le Roi rendit une dé-
claration en ces termes.

» Attendu que nous sommes
» Empereurs, ne reconnoissant
» Souverain en notre Royaume,
» ne en la temporalité & droits
» d'icelui, & qu'il est question
» de rente sur notre Ville de
» Montpellier, qui sont choses
» réelles dont la connoissance ap-
» partient à notre Jurisdiction
» Laïque & non à autre, vous
» mandons d'assigner les parties
» en notre Cour de Parlement,
» pour faire revoquer & casser les-
» dites citations en Cour d'Eglise
» tant par la prise de leurs biens
» que de leurs personnes.

Depuis ce tems-là, M. d'Aigre-
feuille assure qu'il ne trouve plus
dans les Registres de la Ville
qu'il y soit fait mention de cette

» censive papale ; soit que les Col-
 » lecteurs Apostoliques ne vou-
 » lussent pas recourir au Parlement,
 » & qu'ils appréhendassent les ex-
 » ceptions qu'on auroit pu leur ob-
 » jecter, de la prescription & de
 » la nature de la dette, qui de son
 » origine n'étoit qu'une offrande
 » volontaire.

L'Auteur entre dans un grand détail sur les privilèges que les Successeurs de Charles VII accorderent à la Ville de Montpellier, & sur differens établissemens qu'ils y firent. Mais depuis le 14^me Livre il s'étend principalement sur les troubles que les Calvinistes qui parurent à Montpellier peu de tems après la mort de Henri II, excitèrent dans cette Ville. On y verra avec quelle rapidité le feu de l'hérésie, & de la révolte qui marche presque toujours à sa suite, s'y répandit pendant les premières années du regne de Charles IX.

Les Sectaires, après s'être emparés l'an 1561 d'une des principales

1174 *Journal des Sçavans ;*
Eglises, coururent à la Cathédrale, où l'on avoit porté l'argenterie, & ce qu'il y avoit de plus précieux dans les autres Eglises. Les Chanoines, plusieurs Religieux & grand nombre de Catholiques s'y mirent en défense, mais ils furent bien-tôt forcés de se rendre; les Calvinistes y firent un dégât affreux, & tuerent environ 250 personnes, parmi lesquelles on compta des Prêtres & des Religieux, qui étoient accourus pour s'opposer à ces violences. De-là, comme porte une ancienne Relation laissée en manuscrit par un Huguenot qui parle en témoin oculaire. » La
» populace armée se partagea en
» troupes pour aller dépouiller
» les Eglises tant du dedans que
» du dehors, ce qui fut fait avec
» tant de vitesse que ce qui avoit
» été fait ou entretenu depuis 4 ou
» 500 ans, fut en un demi jour si
» offensé, que de 60 Eglises, ou
» Chapelles qu'il y avoit audit

» Montpellier , tant dedans que
 » dehors , le lendemain ne s'en
 » trouva aucune ouverte, & ne fut
 » vû ni Prêtre ni Moine qu'en ha-
 » bit dissimulé ; & de telle façon
 » pour lors eut fin la Messe, Prêtri-
 » se & Religion des Papistes audit
 » Montpellier.

Le peuple revint encore une fois
 à la charge contre les Eglises de la
 Ville & des environs, » où en bref,
 » continue le même manuscrit, n'y
 » eut ni Chapelles, ni Autels,
 » bancs, trélis de fer, vitres, por-
 » tes & fenêtres; & qui pis est,
 » s'approprioit un chacun ces cho-
 » ses, jusqu'aux arbres des Jardins
 » qui furent arrachés & transportés
 » çà & là; de sorte qu'il ne man-
 » quoit plus qu'à y mettre le feu.

Ils en firent de même dans les
 autres Paroisses du Diocèse, où
 dans moins de huit mois les Mes-
 ses furent abolies, & tout ce qui
 servoit à l'exercice de la Religion
 Catholique, tellement détruit,
 qu'il n'en resta aucun vestige.

Mais rien ne prouve mieux j
 qu'ou le peuple avoit porté le
 natisme & l'autorité qu'il avoit a
 quise, que la hardiesse avec l
 quelle il obligea les gens de Justi
 à quitter le bonnet quarré, par
 que les gens d'Eglise en portoie
 de semblables. » On eut beau les
 » représenter, *dit ensuite le manuscrit*
 » *crit que nous venons de citer,* qu
 » c'étoit l'habit des gens de Rob
 » en France, & que la chose éto
 » indifferente d'elle-même, ils ré
 » pondirent avec insolence, qu
 » puisque les Prêtres en avoient
 » porté, il falloit en abolir la m
 » moire, de sorte que pour com
 » plaire à cette populace, les Off
 » ciers quitterent le bonnet qua
 » ré, & prirent le chapeau, o
 » bonnet rond.

Nous renvoyons à l'Ouvrag
 même où l'on verra les cruautés
 les incendies, les meurtres, les
 trahisons & les guerres qui furent
 la triste suite de l'autorité que
 Calvinisme prit, ou voulut prend

dans Montpellier. Il y est parlé aussi d'une nouvelle Secte de Multiplians qui y fut découverte en 1725. On voit par les dépositions des Chefs de ces Fanatiques qu'ils faisoient un bizarre & monstrueux mélange des cérémonies & des Dogmes de la Religion Catholique avec les pratiques & les Superstitions Judaïques ; mais l'Auteur avertit en même tems qu'on n'en trouva cependant aucun coupable des infamies dont le peuple les soupçonnoit , & qui leur avoient fait donner le nom de *Multiplians*.

Ce Volume finit par une description de Montpellier tel qu'il étoit en 1540 avant les guerres de Religion. Par des observations sur les anciennes & modernes Jurisdiccions de Montpellier , & enfin par les anciens Statuts de cette Ville.

M. d'Aigrefeuille nous apprend qu'on leur donne tantôt le nom de Loix Municipales , tantôt celui de coutumes , de libertés & de privi-

1178 *Journal des Sçavans* ;
lèges de la Ville de Montpelli
furent redigés en la forme
les donne, lorsque cette Vil
le mariage de Marie de Mo
lier avec Pierre II, Roi d'A
passa sous la domination
Prince. L'Auteur a fait imp
ces Statuts en Latin & en
çois ; il y a joint des notes
ques & historiques, & en a c
le Texte avec grand soin sur
anciens manuscrits, & entr
sur un grand rouleau en p
min, signé par Pierre Roi d
gon & scellé de son grand sc
plomb le 15 Août 1204.

Cette Piece nous a paru
curieuse, & aussi digne de l
tion des Jurisconsultes, que
ceux qui aiment l'Antiquité

Nous donnerons de la
maniere l'Extrait sommaire
cond Volume qui n'a paru
1739, & dans lequel l'A
renfermé l'Histoire Ecclesi
de Montpellier, & tout
concerne la fameuse Un
établie en cette Ville.

Juillet, 1744. 1179

JOHANNIS BERNOULLI
Opera omnia in quatuor
Tomos distributa.

C'est -à-dire : *Tous les Ouvrages de
Jean Bernoulli, partagés en qua-
tre Volumes in-4°. Ils se vendent
à Lausanne, à Genève, & à Pa-
ris, chez Ch. Jombert, David,
&c.*

SECOND EXTRAIT.

NOTRE premier Extrait n'a guères roulé que sur l'ordre que les Editeurs ont observé dans l'Ouvrage de M. Jean Bernoulli, ç'a été comme l'Avant propos de toutes les analyses qui doivent suivre. Nous allons presentement rendre compte d'une partie des diverses Pieces qui composent le premier Volume.

(*) Le premier morceau est un Théorème de Géométrie fort court, il est de Jacques Bernoulli

(*) Année 1689.

frere aîné de notre Auteur ; ce Mémoire regarde une propriété des sections coniques. Le second est un exemple, dans lequel on voit l'usage du calcul différentiel sur la mesure de la spirale parabolique ; ce morceau est encore de Jacques Bernoulli ; on y fait voir comment on trouve le point d'inflexion de la courbe & sa développée ; ceux qui connoissent le Livre de M. de l'Hôpital peuvent le consulter sur le même sujet.

(*) La premiere question qui appartient à notre Auteur est un problème où l'on cherche quelle est la courbe que prend une corde flexible dans tous ses points, & attachée à ses deux extrémités. M. B. étudioit pour lors en Medecine à Basle : ce fut par occasion qu'il se détermina à chercher cette courbe : les deux freres causoient ensemble, & on n'a pas de peine à croire que la conversation rouloit sur la Géométrie, ils s'étonnoient de ce qu'aucun Géometre ne s'étoit

(*) Année 1691.

point encore appliqué à déterminer une courbe qui se présente aux yeux de tout le monde ; nos Géomètres ignoroient alors que Galilée avoit cherché la même courbe, mais il est vrai que ce célèbre Physicien n'en avoit pas pénétré la nature, & il s'étoit imaginé avec peu de fondement que c'étoit une parabole. La difficulté que nos Géomètres trouverent dans la résolution leur fit penser que cette question méritoit d'être proposée aux Sçavans ; quelque tems après notre Auteur les prévint, & il démontra que cette courbe étoit du genre de celles qu'on appelle mécaniques, c'est-à-dire, dont la nature ne peut être déterminée par aucune équation algébrique finie, ou si l'on aime mieux, dont il faudroit connoître le rapport exact d'une ligne droite à une courbe. La chaînette, car c'est le nom de cette courbe, a été depuis très-fameuse chez les Mathématiciens. Cette courbe est conçue comme

1182 *Journal des Sçavans*,
une ligne chargée d'une infinité
de petits poids égaux & qui étant
attachée par ses deux extrémités à
une ligne horizontale est obligée
par le poids qu'elle porte à prendre
une certaine courbure. On peut
distinguer deux sortes de chaînet-
tes, une simple & l'autre compo-
sée; la simple est celle qui est for-
mée par un fil ou une chaîne éga-
lement pesante dans toutes ses par-
ties. Au contraire la chaînette
composée est celle qui seroit for-
mée par un fil inégalement char-
gé (ou si l'on veut parler comme
les Géomètres) celle dont les
poids sont dans un rapport quel-
conque. Dans le premier cas la ré-
solution conduit à une équation
différentielle qu'il faut construire
par la quadrature d'une espace hy-
perbolique, ce qui prouve que la
chaînette est une courbe méchan-
ique. On peut encore la construire
par le moyen de la logarithmique
& d'une manière assez facile, c'est
ainsi qu'a fait M. Leibnitz. On

trouve ici ces opérations si connues des Géomètres , chercher la développée, mener la tangente , déterminer la quadrature & le centre de gravité de la courbe. Tout ceci suppose la connoissance du calcul différentiel & intégral.

(*) Nous trouvons à la suite de la chaînette une résolution d'une caustique: on sçait que M. de Tschirnhausen a été le premier qui a considéré ces courbes. M. Bernoulli n'examine ici que le cas où les rayons parallèles tombent sur la concavité d'un cercle, & il trouve que l'équation qui en détermine la nature s'éleve jusqu'au sixième degré, en quoi M. de Tschirnhausen s'étoit trompé, ce dernier avoit cru qu'elle ne s'élevoit qu'au quatrième, mais il a sçu reconnoître sa méprise, & l'amour propre ne l'a point porté à désavoüer cette faute de Géométrie. On n'emploie dans ce problème que la Géométrie Cartésienne. Notre Auteur s'en

(*) Année 1692.

sert encore pour trouver la nature d'une courbe qui seroit formée par une ligne droite égale à une donnée & qui se mouveroit dans les côtés d'un angle droit, en sorte qu'elle fût toujours touchante de la courbe, il assigne en même tems sa développée. M. de l'Hôpital a montré comment il falloit déterminer la nature des courbes à la maniere de Descartes, il a aussi traité les caustiques avec beaucoup de clarté.

(*) On lit ici la solution du fameux problème de la courbure que prend une voile enflée par le vent; le frere aîné de notre Auteur avoit résolu le même problème, & il tenoit sa résolution cachée. Il le proposa à celui-ci en lui marquant cependant l'équation différentielle qui marquoit la propriété de la courbe. Notre Auteur tenta ce problème, & il trouva que la courbe dont nous venons de parler étoit la chaînette, qu'elle renfermoit la même propriété, &

(*) Année 1692.

convenoit par conséquent à celle qui déterminoit la courbure de la voile enflée.

Le Lecteur verra ici l'extrait d'une Lettre où est renfermée la solution du problème dans lequel il s'agit de trouver quel est le jour du plus petit crépuscule suivant une latitude donnée. M. Bernoulli tire de son équation, l'analogie qui est aujourd'hui connue des Géomètres. Les deux freres avoient été cinq ans à chercher la résolution de ce problème sans pouvoir en venir à bout ; enfin notre Auteur recommença son travail, & il eut lieu d'en être satisfait. M. de l'Hôpital a inseré la même question parmi celle où ils traite *de maximis & minimis.*

M. B. resout ici les problème qui avoit été proposé à Descartes par M. de Beaune: il employe la logarithmique qu'il regarde comme plus aisée que la quadrature de l'hyperbole que son frere avoit mise en usage dans sa solution. No-

1186 *Journal des Sçavans*,
tre Auteur refout ensuite le pro-
blème suivant, ayant une partie si
petite qu'on voudra d'une courbe
géométrique ; on demande une
méthode pour résoudre une égalité
donnée par le moyen d'une autre
ligne courbe dont le lieu soit le
plus simple qu'il soit possible. Ce
problème avoit été proposé dans le
Journal des Sçavans la même an-
née 1693, & l'on avoit déposé un
prix de 60 pistolles chez un Notai-
re au Châtelet de Paris. La solu-
tion de M. B. fut d'abord attaquée.
Notre Auteur répondit aux diffi-
cultés qu'on lui avoit faites ; ce-
pendant l'attaquant ne fut point
encore satisfait. On objectoit que
la méthode n'étoit pas générale,
& qu'elle s'étendoit seulement aux
équations du 3^{me} & du 4^{me} degré. Il
est vrai que le chemin qu'a suivi
notre Auteur nous a paru long &
pénible, mais avec quelques petits
changemens qu'il indique lui-mê-
me, nous avons vû qu'elle pouvoit
s'appliquer aux diverses égalités.

Nous ne ſçavons point quelle a été l'iffuë de cette diſpute : ceux qui ſont curieux de connoître l'application qu'on peut faire de la Géométrie de Deſcartes peuvent conſulter ce morceau.

Après ces problèmes on trouve diverſes queſtions de Logique dont les unes regardent l'oppoſition & la conversion des propoſitions, les autres les règles des ſillogiſmes , elles ne contiennent rien de particulier.

A la ſuite il y a une Diſſertation Anatomique ſur le mouvement des muſcles elle a été prononcée par M. Bernoulli lorsqu'il prit le bonnet de Docteur en Medecine : voici quel eſt le ſentiment de notre Auteur. Le muſcle eſt compoſé de chair, d'arteres, de veines, de nerfs , & de tendons : on découvre dans le muſcle un grand nombre de fibres ; les veines , les arteres & les nerfs procurent de la nourriture au muſcle ; c'eſt par les nerfs que lui eſt fourni ce ſuc ſpi-

1188 *Journal des Sçavans*,
ritueux qui mêlé avec le sang occasionne, ou procure cette effervescence qu'on remarque dans les mouvemens prompts & presque instantanés.

Chaque muscle est divisé en plusieurs faisceaux dont chacun a diverses figures. Le célèbre Borelli a remarqué qu'après le débouilli ou la cuisson, les fibres musculaires devenoient enflées, & que ces espèces de chaux ressembloient à de petits scions qui sont remplis d'une substance spongieuse, d'où il conclut que toute fibre musculaire est poreuse. M. Bernoulli n'attribue point d'autre usage à ces fibres que de serrer les parties voisines, & de les joindre étroitement, afin que celles qui servent au mouvement, ne s'élargissent point trop dans le tems où elles s'enflent, & qu'elles ne soient point forcées de sortir de leur état naturel.

Ce sont là les choses générales qui

regardent le muscle simple, & sur lesquelles les Anatomistes sont assez d'accord ; mais sur le jeu de son mouvement , on pense diversement ; quelques-uns croient que le muscle fait sa contraction sans addition de nouvelle matiere , & en changeant seulement de figure comme celle d'un parallélogramme obliqu'angle en celle d'un rectangle. Borelli avoit attribué la figure rhomboïde à ces petits vaisseaux dans les tems où ils sont tendus & mis en action. Notre Auteur s'écarte fort de ce sentiment. Il faut au contraire concevoir qu'un corps ne peut être mis en contraction qu'il ne soit pénétré par un autre , sans quoi il est impossible de concevoir la cause de son mouvement ; car par un axiome de Physique tout corps mù est poussé par un autre. De plus il est difficile d'imaginer que l'ame par sa volonté seule , ou , ce qui est la même chose , sans l'écoulement

d'aucune substance puisse faire remuer une partie du corps ; il est plus à propos de penser avec le grand nombre des Anatomistes que la cause de la contraction du muscle vient du gonflement qui procure au muscle une tension qui bande les fibres , & qui leur fait perdre en longueur ce qu'elles gagnent en largeur. M. Bernoulli croyant que les nerfs sont un assemblage de petits vaisseaux remplis d'une substance spongieuse qui contient elle-même un fluide très-subtil , soupçonne que ce suc spiritueux venant à se mêler avec le sang excite une prompte révolution qu'on peut appeller effervescence. Ce fluide n'est rien autre chose que ce que l'on nomme esprits animaux : si tôt que l'ame exerce son action , il est nécessaire que par l'union de l'ame & du corps il se fasse une certaine agitation dans les esprits animaux , qui pincent alors l'origine des nerfs & ébranlent dans toute la lon-

gueur ces mêmes esprits qui y sont contenus : c'est ainsi que nous remarquons que touchant un bâton dans une de ses extrémités, l'autre participe au mouvement par l'étroite liaison des parties ; de cette manière ce fluide très-délicat se disperse dans tous les autres nerfs qui composent le muscle.

Lors donc que par la volonté, ou par l'habitude de la nature toutes ces petites gouttes répandues dans toute la masse du muscle sortent toutes à la fois de l'orifice des nerfs, alors les plus petites particules entrant dans celles du sang, les séparent, elles produisent une fermentation & en conséquence le gonflement du muscle.

M. Bernoulli réfute dans cette Dissertation Borelli qui avoit prétendu que le muscle dans sa contraction prenoit, comme nous l'avons dit, la figure d'un rhombe, ce qui ne se peut, puisque toutes les petites parties de l'air le plus subtil pressent contre tous les pa-

rois , & les forcent de prendre une figure curviligne; car la nature de fluides est de presser la superficie suivant des lignes perpendiculaires. La courbure doit donc être uniforme , puisque toutes les pressions sont égales , de-là on conclut par un calcul assez fin que cette courbe est un cercle.

Il suit de tout ceci que toutes les fibres musculaires qui sont pressées également dans tous leurs points ne sont point rhomboïdes. Il faut cependant appercevoir que ces mêmes fibres éprouvant en dehors une certaine résistance , parce qu'elles ont une espèce de poids à supporter , leurs figures se changent un peu en ellipsoïde semblable à deux arcs de sphère qui se réunissent dans leurs extrémités. M. Bernoulli calcule le rapport qu'il y a entre la force qui oblige les fibres à se dilater , & les résistances qu'elles éprouvent suivant les diverses élévations des poids que l'on imagine qu'elles ont à supporter.

On trouve à ce sujet une Table où l'on voit suivant les divers angles, l'élevation de la résistance, la force requise au muscle pour résister, & celle de l'élasticité de l'air. M. B. a porté encore plus loin ses recherches, il a voulu voir de quelle manière il falloit estimer les divers degrés de la force d'un homme & ceux de la *lassitude* auxquels notre nature est sujette. Supposons que la dépense des esprits animaux soit proportionnelle au tems du travail uniforme & réglé, ce qui est assez vraisemblable, car le muscle doit être dans une continuelle tension pour conserver son gonflement ou la même contraction; il s'en dépense donc autant qu'il s'en distribue, de sorte que les degrés de lassitude doivent être dans la raison des poids, & si les poids sont inégaux ainsi que les tems, les degrés de lassitude seront dans la raison composée des tems & de la dépense des esprits animaux. Mais la Table calculée par M. Bernoulli

1194 *Journal des Sçavans* ,
nous montre qu'il n'est pas néces-
saire qu'un homme abonde en
deux fois plus d'esprits animaux
qu'un autre pour être le double
plus fort ; supposons , par exem-
ple , deux hommes d'une égale
stature , & dont tous les muscles
soient semblables & égaux ; nous
dirons que l'un est deux fois plus
fort que l'autre, s'il élève un poids
à une hauteur double , or les éle-
vations des poids ne sont pas , à
beaucoup près (par la Table ci-join-
te) dans la raison des quantités des
esprits animaux. C'est pourquoi il
suffit que quelqu'un fournisse un
peu plus d'esprits qu'un autre pour
avoir une force double ou triple.
C'est-là à peu près les diverses que-
stions qui sont traitées dans cette
Dissertation.

A la suite de ce Mémoire on
trouve plusieurs morceaux de Géo-
métrie qui regardent ou la solution
de quelques difficultés sur le cal-
cul intégral , ou celle de quelques
problèmes , & la construction de
diverses courbes.

Nous finirons ce second Extrait par l'analyse d'une question traitée avec assez d'étendue qui regarde la nutrition, elle est intitulée : *Questio Medico-Physica*. On sçait assez que les Physiciens entendent par la nutrition ce qui conserve ou fait augmenter le corps par le moyen des alimens. Tout le monde convient encore que le corps qu'on appelle vivant perd de sa propre substance par le continuel mouvement qu'il est obligé de se procurer , & qu'il se repare par le changement de ces parties en sa propre substance : mais comment se fait ce changement , c'est ce qu'il faut chercher & ce qui fait l'objet de cette Dissertation.

Par la circulation ordinaire du chyle dans le ventricule droit du cœur , le sang est réparé & reçoit un nouvel aliment qui prend en même tems la qualité du sang. Ce nouveau sang purgé de parties hétérogènes est cependant formé de diverses parties qui ont des pro-

1196 *Journal des Sçavans*,
prietés ou des caractères differens,
en sorte que les unes & les autres
ont divers usages : jusques - là les
Anatomistes aidés du Microscope
nous peuvent servir de guide: mais
nous n'en sommes que trop tôt
abandonnés, lorsque nous voulons
chercher comment le sang propre
à la nutrition, peut sortir de ces
petits vaisseaux dans lesquels il est
renfermé. Plusieurs ont cru qu'il
s'échappoit de ces petits vaisseaux,
& se répandoit par toute la masse
pour se rassembler ensuite dans
d'autres petits vaisseaux qui se
réunissoient encore pour se porter
ensuite au cœur, & recommencer
ainsi la révolution ordinaire ; ce
sentiment aisé à refuter n'est pas
celui de notre Auteur. M. B. pense
que les parties les plus subtiles tra-
versent ou transpirent à travers
les tuniques des vaisseaux capillai-
res à cause de la chaleur, & de la
rapidité du mouvement, & qu'il se
forme des épanchemens dans ces
petites fibres qui sont presque ou-

vertes de toutes parts pour recevoir les écoulemens de ce suc le plus subtil. La cause du mouvement se tire de celui du sang qui tient le sien de celui du systole.

Voici comme l'on peut concevoir la maniere dont la chose se passe. Les arteres se partagent en une infinité de petits rameaux, & chacun de ces vaisseaux en une infinité d'autres petits vaisseaux capillaires qui s'étendent dans tout le corps : or il faut imaginer que chaque filament est tellement serré par toutes ces petites arteres qu'il oblige les molécules du sang de passer à travers les tuniques de ces artérioles & de s'agripper aux racines de ces filamens, or s'il se trouve dans ces interstices quelque place convenable à leur figure, elles y entrent, s'y logent & s'y fixent ; mais s'il ne s'en rencontre point à cause que les molécules ne peuvent s'ajuster dans ces espé-

1198 *Journal des Sçavans* ;
ces de loges , elles en sont chassées
par celles qui succedent , & elles
sont contraintes d'en chercher de
plus convenables ou de s'échapper
par la transpiration , ou enfin de
se retirer dans quelques autres
vaisseaux lymphatiques qui les
rassemblent pour les joindre de
nouveau au sang, afin qu'elles puis-
sent se purifier par une seconde
circulation. Par cette succession de
parties, on peut concevoir la nu-
trition & découvrir l'usage auquel
l'Auteur de la Nature a destiné
toutes ces parties différentes en
grandeur & en figure. Toutes doi-
vent concourir à nourrir le corps
humain , soit muscles , nerfs , &
les os enfin, les parties dures com-
me les molles.

Il faut remarquer que les nou-
velles particules s'attachant aux
racines des filamens , poussent les
premieres jusqu'à ce qu'elles
soient proches de la racine &
qu'elles soient parvenuës aux der-
nieres extrémités ; de-là elles sont

enlevées en grande partie par le frottement des corps environnans, & principalement par l'air. Pendant ce même tems rien n'empêche que d'autres particules ne soient abreuvées par la liqueur qui circule dans les interstices de ces filamens, la souplesse des parties du corps en est mieux entretenue, & lorsque les particules nourissantes s'attachent aux racines avec plus de force, comme il arrive dans la jeunesse, ou qu'elles s'y portent avec une grande abondance, elles font croître, & augmenter le corps. De sorte que l'action & le mouvement étant grand dans les enfans, il faut leur fournir souvent des alimens. Dans l'âge moyen il est probable qu'il se remplace autant de particules qu'il s'en échappe, ce qui fait que le corps est conservé assez long-tems dans le même état. Au contraire dans la vieillesse les pores étant extrêmement rétrécis & les fibres moins élastiques, les filamens reçoivent

1200 *Journal des Sçavans*,
alors peu de nourriture pendant
que les extrémités exposées à l'air
se détruisent continuellement : de-
là il arrive que les vieillards sont
facilement épuisés, & qu'il n'est
pas surprenant d'en voir qui termi-
nent leur carrière par une espèce
d'anéantissement & sans aucune
douleur.

Le meilleur système est exposé
aux objections, comment (dira-t-
on) les os qui sont d'une matière
dure peuvent-ils recevoir de la
nourriture en n'admettant que cet-
te espèce de transpiration : com-
ment cette liqueur pourra-t-elle
s'insinuer à travers ces fibres qui
ne paroissent pas devoir céder. On
ne peut être satisfait de la réponse
qu'en connoissant combien les par-
ticules d'eau qui agissent comme
des *coins* sont capables de soulever
un grand poids & de pénétrer ce
qu'il y a plus serré & de plus com-
pacte.

Comme la substance de notre
corps est perpétuellement renou-
vellée

vellée par les nouveaux alimens que nous prenons, & que le corps repare ce qu'il perd continuellement; on peut examiner combien de tems seroit necessaire pour le renouveler entierement, en sorte qu'il ne restât plus rien des anciennes parties qui composent ce que l'on nomme *notre individu*.

Supposons qu'un homme d'un âge moyen comme de 30 ans pese 150 liv. & qu'il prenne 8 liv. de nourriture, dont la cinquantième partie ou cinq demi onces environ se tournent en nourriture, il est aisé de voir qu'il ne faudroit pas trois ans pour changer toute l'économie animale de cette personne, puisqu'il se tourne en sa propre substance plus de 58 liv. par an; il est vrai qu'il faut admettre que les nouvelles parties chassent tout-à-fait les anciennes, ou que celles-ci s'évaporent précisément dans le rapport de la nouvelle apposition de parties, ce qui n'est pas vraisemblable: au contraire l'on est

convaincu avec raison qu'elles ne sont pas totalement changées, qu'à la vérité la diminution se fait par un progrès insensible, de manière que si l'on trouvoit le dernier terme de cette progression l'on auroit le renouvellement total de sa propre substance. Tâchons d'y parvenir, & de mettre le problème à la portée de tout le monde.

Concevons un vase plein d'eau qui contient 150 liv. d'eau, d'où l'on fera couler la cinquantième partie ou cinq demi onces environ: qu'à la place de ces cinq demi onces d'eau on verse cinq demi onces de vin pur. Imaginons que le jour suivant on tire de ce mélange cinq autres demi onces, & qu'on y remette cinq demi onces de vin, ainsi de suite pendant une année. On demande combien il restera d'eau & de vin à la fin de l'année: or il faut prendre garde que dans cette supposition les cinq demi onces qui sortent la seconde, la troisième, la quatrième fois, &c.

ne sont pas d'eau pure, il n'y a que la première fois. Voilà ce qui rend le problème susceptible de quelque difficulté : en voici la solution.

(*) 150 l. d'eau font 4800 demi onces dont ôtant cinq demi onces d'eau, & remettant dans le vase même quantité de vin pur, restera 4795 d'eau mêlées avec cinq demi onces de vin; or si l'on ôte le second jour de ce mélange cinq demi onces, & qu'on y ajoute cinq demi onces de vin, il est certain que ces cinq demi onces que l'on a ôtées ne sont point de l'eau pure, mais qu'elles ont emporté un peu de vin qui fera à la totalité de l'eau dans le rapport de cinq demi onces à 4795; ou bien encore les 4795 demi onces d'eau seront diminuées dans la même proportion que les 4800 l'ont été, c'est-à-dire que la quantité d'onces d'eau qui restent après le second écoulement sera le troisième pro-

(*) On néglige les fractions.

1204 *Journal des Sçavans*,
portionnel à 4800 & 4795 : le troi-
sième jour la quantité d'eau qui
restera sera le quatrième propor-
tionnel, ainsi de suite donc à la
fin de l'année après les 365 sou-
stractions du mélange on aura la
quantité d'eau qui reste en prenant
le 365^{me} proportionnel à 4800 &
4795, ce qu'on peut chercher par
le moyen des logarithmes, & l'on
trouvera pour le nombre cherché
3250 à peu - près ; ce qui signifie
qu'après l'année écoulée il restera
3250 demi onces d'eau, & 1550
demi onces de vin qui toutes deux
font 4800. Nombre proposé.

On peut faire aisément l'applica-
tion de ce calcul à la question pre-
sente. L'eau pure contenuë dans le
vase pesant 150l. représentera toute
la masse du corps dont l'homme est
composé, les cinq demi onces de
vin pur, seront cette nouvelle ma-
tiere qu'il prend tous les jours &
qui se tourne en sa propre substan-
ce. Les 150 liv. pesant du corps de
cet homme seront donc reduites à
3250 demi onces environ, & les

1550 feront la nouvelle substance qu'il acquerera au bout de l'année, ce qui est un peu moins du tiers de la totalité; il s'en suivroit donc (comme nous l'avons dit) qu'au bout de trois ans le corps se renouvelleroit presque en entier; mais, comme nous l'avons remarqué aussi, il restera à cet homme un peu plus des deux tiers de sa propre substance dans la seconde année, & dans la troisième un peu plus des deux tiers, des deux premiers tiers, ainsi de suite; ce qui faisant toujours une nouvelle diminution, il faudra chercher le dernier terme de cette autre progression qui ne peut s'exprimer exactement que dans la supposition de l'infini, mais donnera à peu-près l'espace de 10 années; de sorte qu'il est assez vraisemblable que notre individu n'est pas composé des mêmes parties de matiere après dix ans écoulés.

Ceci prouve encore qu'il est heureux que le corps soit sujet à

1206 *Journal des Sçavans* ;
une très-grande transpiration ou
dissipation d'esprits animaux ; car
avec la nourriture que nous som-
mes obligés de lui faire prendre s'il
s'en perdoit peu , un homme qui
vivroit jusqu'à 80 ans seroit d'une
grosseur énorme & ce qui est en-
core aussi probable c'est qu'il n'y
arriveroit pas. Nous continuerons
les Extraits des Volumes suivans.



BIBLIOTHEQUE FRANCOISE, ou *Histoire de la Litterature Françoise*, dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut tirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie pour la connoissance des Belles-Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des Arts; & où l'on rapporte les jugemens des Critiques sur les principaux Ouvrages en chaque genre, écrits dans la même Langue; par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. in-12. Tome VIII. pp. 473. y compris le Catalogue des Livres François qui traitent des matieres dont il est parlé dans ce Volume & dans le précédent. A Paris, rue S. Jacques, chez Pierre-Jean Mariette, & Hypolite-Louis Guerin. 1744.

MONSIEUR l'Abbé Goujet qui, dans le septième Tome de la *Bibliothèque Françoise*
3 E iiiij

1208 *Journal des Sçavans* ;
dont nous avons rendu compte
dans notre Journal du mois de
Juin dernier, avoit entrepris de
nous faire connoître les traduc-
tions Françoises des Poëtes Latins
modernes, & celles des Poëtes
étrangers, acheve dans le huitième
dont il est ici question, tout ce qui
regarde cette matiere.

Le Chapitre qui se presente le
premier dans ce Volume, est le
onzième de la sixième Partie. Il
roule sur les Traductions des Poë-
sies du Tasse. Le sçavant Bibliothé-
caire commence à son ordinaire
par nous donner une idée exacte
de la vie de cet illustre Poëte, &
nous le represente pendant le
cours de sa vie comme un homme
qui fut tour à tour l'objet de l'ad-
miration, de l'envie, & de la
compassion de ses contemporains.

Le Tasse n'avoit que dix-huit
ans, lorsqu'il composa le premier
de ses Ouvrages. C'est un Poëme
en douze chants, intitulé *Renaud
amoureux*. On n'en connoît qu'une

seule Traduction Françoisse qui fut imprimée en 1620, & qui l'a été depuis en 1727, sans qu'on y ait changé une seule expression. M. l'Ab. G. en paroît d'autant plus étonné, que le stile, selon lui, en est très-plat & très-rampant. Mais ce qui le surprend davantage c'est que le nouvel Editeur l'ait donnée comme un Ouvrage recent, & qui n'avoit point encore paru.

» Croyoit-il pouvoir en imposer à
 » ceux qui sçavent discerner le
 » langage du commencement du
 » 17^{me} siècle d'avec celui du 18^{me},
 » & ce discernement étoit-il si difficile ?

M. l'Ab. G. après avoir touché en passant les differens jugemens qu'on a portés sur ce Poëme, s'étend beaucoup plus sur celui de la Jerusalem délivrée que le Tasse publia ensuite, & convient que les Italiens adjugent à l'Arioste le premier rang parmi les Poëtes Epiques de leur Nation. Il remarque aussi que Balzac est le seul qui

dans son discours sur la Tragédie d'Hérodas par Heinsius, ait égalé le Tasse à Virgile. Il entreprend même de faire voir que c'est avec beaucoup de raison que Despreaux en a porté un jugement tout contraire dans le fameux vers qui lui a attiré tant de Critiques, non-seulement de la part des Italiens, mais même de celle de quelques François.

Il observe encore que le bizarre emploi que le Tasse fait des Divinités de la Fable dans un sujet qui a rapport à la Religion, est d'autant plus singulier que dans un Dialogue qui a pour titre *il Cata-neo*, ou *des Idoles*, ce Poète s'élève avec force contre cet usage, & met au nombre des Idolâtres ceux qui font servir les Dieux de la Fable à l'ornement de leurs Poésies.

» Mais il est ordinaire aux Poëtes,
 » dit notre Auteur, de donner des
 » préceptes qu'ils ne suivent pas
 » dans la pratique, & de tomber
 » dans les défauts qu'ils condam-
 » nent.

Il parcourt ensuite les différentes Traductions Françaises qui ont été faites de ce Poëme, & reconnoît que la seule dans laquelle on le retrouve véritablement, est celle que M. de Mirabaud, aujourd'hui Secrétaire de l'Académie Française, publia en 1724 & dont il donna en 1735 une seconde Edition. Il fait aussi mention des Traductions Françaises de l'*Aminte* du Tasse, & en particulier de celles que M. Pecquet, & M. l'Escalopier ont données l'un en 1734 & l'autre en 1735. » On applaudira volontiers, » dit-il, aux loüanges qu'ils donnent à cette Pastorale, comme » un Ouvrage d'esprit; mais qu'ils » le loüent du côté de la morale, » c'est trop oublier celle du Christianisme; & il suffit de connoître » celles-ci & de l'aimer, pour ne » pas convenir avec eux sur ces » points. Il refute ensuite les raisons par lesquelles ces deux Traducteurs ont essayé de justifier les mœurs de cette Piece.

L'Aminte & la Jerusalem délivrée sont presque les seuls Ouvrages du Tasse qu'on lise en France. Il en a cependant composé plusieurs autres , qui ont trouvé parmi nous des Traducteurs , dont M. l'Ab. G. n'a pû se dispenser de parler.

Dans le Chapitre douzième qui a pour objet les Traductions du Cavalier Guarini , du Comte Guido-Ubaldo Bonarelli , de Prosper Bonarelli , de Jean Baptiste Marini , & d'Alexandre Taffoni ; le judicieux Bibliothécaire , toujours aussi attentif à former l'esprit & le goût de ses Lecteurs qu'à les précautionner contre tout ce qui pourroit altérer la pureté de leurs mœurs & de leurs sentimens , fait d'abord connoître les beautés & les défauts du *Pastor Fido* , & des Traductions Françaises qui en ont été faites ; il avertit ensuite qu'on doit se tenir en garde contre les éloges que presque tous les Traducteurs font de cet Ouvrage , &

prouve très-solidement qu'en général la morale en est aussi fautive que pernicieuse.

Il n'est pas tout-à-fait si sévère dans le jugement qu'il porte de la Phyllis de Scyre , autre Pastorale composée par le Comte Bonarelli. M. l'Ab. G. nous apprend que cette Piece fit d'autant plus d'honneur à Bonarelli , qu'on ne le croyoit pas Poëte. Jusqu'alors ses études n'avoient paru tournées que vers la Théologie & que vers la Politique. Il étudia la première à Paris , & montra tant d'esprit & de sçavoir dans les conférences de Sorbonne , où il se trouva , qu'à l'âge de dix-neuf ans on lui offrit une Chaire de Philosophie. Alphonse Duc de Ferrate l'ayant appelé à sa Cour , ce Prince l'employa en plusieurs Négociations , & l'envoya jusqu'à seize fois avec le titre d'Ambassadeur auprès de divers Princes.

L'Abbé de Torches , dit notre Auteur , devenu hardi par les élo-

1214 *Journal des Sçavans* ;
ges qu'on avoit donnés à ses Traductions en vers de l'Aminte , & du *Pastor Fido* , quoique l'une & l'autre fussent très - imparfaites , donna encore de la même maniere la *Phyllis* de Bonarelli. Cette Traduction fut cependant reçue favorablement. Il est vrai que , selon M. l'Ab. G. elle n'est pas sans mérite ; mais il soutient en même tems , que quand on vient à l'examiner avec attention , on s'apperçoit qu'elle est peu exacte. C'est peut-être même , ajoute-t-il , lui faire grace que de ne lui trouver que ces défauts.

Mais cette Traduction & toutes les autres qui ont été faites de la même Piece ne sont pas comparables , selon lui , à celle qui parut en 1707 à Bruxelles. On l'attribue , & je crois , dit il , que c'est avec fondement , à feu M. du Bois de S. Gelais , déjà connu par plusieurs autres Ouvrages. Il avoit été Secrétaire de l'Académie Royale de Peinture , depuis Commissai-

Juillet ; 1744.

1215

re de la marine à Amsterdam, &
Secrétaire pour l'Espagne au Con-
grès d'Utrecht. Il est mort en 1737
près de Chantilly dans une maison
de Campagne, où il s'étoit retiré.

M. de Beauchamps n'a point
parlé de cette Traduction dans ses
Recherches sur le Théâtre François.
M. l'Ab. G. les cite souvent, &
plus souvent encore, il relève di-
verses négligences dans lesquelles
cet Auteur est tombé, soit en ob-
mettant certains Ouvrages, dont
il auroit dû parler, soit en les con-
fondant avec d'autres, ou en rap-
portant peu exactement leurs ti-
tres. Mais de pareilles fautes sont
inévitables dans ces sortes de ma-
tieres, comme notre Auteur le
remarque lui-même, non - seule-
ment à l'occasion de M. de Beau-
champs, mais encore à celle de
M. Baillet & de plusieurs autres
Ecrivains célèbres, dont il fait
sentir les inadvertences avec une
exactitude qui répond à celle de ses
recherches.

Il s'agit dans le treizième Chap. de plusieurs *Pieces de Théâtre Italiennes anciennes & nouvelles.* On y donne une idée du Théâtre Italien, particulièrement d'après les *Réflexions Historiques & Critiques,* que M. Riccoboni a publiées sur les differens Théâtres de l'Europe. Mais quelque curieux que nous ait paru ce Chapitre, nous sommes obligés de le quitter pour passer au quatorzième. M. l'Ab. G. y a renfermé tout ce qui regarde les Traductions des Poètes Espagnols & Portugais. Il présente d'abord une idée de la Poësie Espagnole, & nous fait connoître le tems dans lequel elle s'est formée. Selon lui, elle doit la perfection où elle a été portée dans la suite à Jean Boscan & à Garcilasso, morts l'un & l'autre avant le milieu du seizième siècle. Ces deux Poètes introduisirent dans leur Langue la forme de la Poësie Italienne. Mais leurs Ouvrages aussi-bien que ceux de la plupart des Poètes Espagnols qui sont

venus depuis, nous sont si peu connus que M. l'Ab. G. ne sçait, dit-il, si à l'exception de quelques Pièces fort courtes, & de plusieurs de leurs Comédies, on pourroit citer trois de leurs Ouvrages en vers, qui ayent été traduits en notre Langue. Nous renvoyons sur tout cela à l'Ouvrage même, & nous croyons pouvoir assurer, qu'on y trouvera, principalement pour ce qui a rapport au Théâtre Espagnol des choses aussi intéressantes qu'instructives.

Il est tems de parler du Chap. 15^{me} qui roule en général sur les Traductions des Poëtes Anglois, & en particulier sur celles de Milton & de Glover. M. l'Ab. G. observe d'abord, qu'il n'est pas facile de donner une idée bien précise de la versification, ou du mécanisme de la Poësie Angloise, parce que si l'on en croit M. de Silhouette, dans le Discours qu'il a mis à la tête de sa Traduction de l'*Essay sur l'Homme* de M. Pope, les

1218 *Journal des Sçavans* ,
règles de la Poësie Angloise sont
fort vagues , & qu'elles assujettif-
sent si peu , qu'elles méritent à
peine le nom de règles. Il rappor-
te ensuite ce que ce Traducteur
nous en apprend , d'où il vient aux
Ouvrages de Milton , & sur-tout
à son fameux Poëme du *Paradis
perdu*. La Traduction que M. Du-
pré de S. Maur en a donnée, quoi-
qu'en prose , est, dit notre Auteur,
d'un stile vif , brillant , animé , &
qui approche de la poësie.

Depuis le *Paradis perdu* , & le
Paradis reconquis, autre Poëme de
Milton , mais fort inférieur au
premier , & dont nous avons aussi
une Traduction en prose , les An-
glois ont eu quelques autres Poë-
mes , qu'ils honorent du titre de
Poëmes Epiques. Mais M. l'Ab. G.
n'en connoît aucun qui ait été mis
en notre Langue , que le *Léonidas*
de M. Glover , jeune homme qui
n'avoit que 23 ans quand son Poë-
me parut , & qui étoit même en-
gagé dans le commerce. On mon-

tre ici contre le sentiment de quelques Critiques , que ce Poëme ne peut pas plus être regardé comme un Poëme Epique , que la Pharsale de Lucain.

On traite dans le Chapitre 16^{me} des Traductions , soit en prose , soit en vers de differens Ouvrages de M. Pope , qui au jugement de M. de Voltaire , & de tous ceux qui entendent la Langue Angloise , est regardé comme le Poëte le plus élégant & le plus harmonieux que l'Angleterre ait jamais produit. » Il » a réduit , *dit-il* , les sifflemens aï- » gres de la Trompette Angloise aux » doux sons de la flutte ; on peut le » traduire , *ajoute-t-il* , parce qu'il » est extrêmement clair , & que les » sujets pour la plûpart sont Génè- » raux , & du ressort de toutes les » Nations.

L'abondance des matieres dont il nous reste à parler nous empêche de nous étendre sur ce Chapitre. Il mérite cependant d'être lû par tous ceux qui ont du goût pour la Litterature Angloise. Ils

1220 *Journal des Sçavans*,
trouveront encore bien des parti-
cularités intéressantes dans le 13^{me}
où il est question de quelques Pie-
ces du Théâtre Anglois.

Il nous est si peu connu, dit M.
l'Ab. G. que sans M. l'Abbé Prevot
qui en a traduit quelques unes
dans son ingénieux Ouvrage, in-
titulé : *le pour & contre*, je ne sçai
si nous en connoîtrions d'autres,
que le *Caton* de M. Addison. Cette
Tragédie à qui on donna d'abord
des éloges excessifs, fut traduite
en François, & imprimée en 1723
à Londres & à Amsterdam, la
même année qu'elle parut en An-
glois. M. l'Ab. G. prétend que la
prévention où l'on est en Angleter-
re pour tout ce qui flatte l'esprit
Républicain, fut la cause du pro-
digieux succès qu'elle y eut, &
rapporte le sentiment de plusieurs
Juges éclairés, qui après avoir ren-
du justice à la grandeur des pensées
& à la noblesse des sentimens dont
elle est remplie, ont prouvé évi-
demment qu'aucune des trois uni-

tez n'y est observée, que les Scènes n'y ont aucune liaison entr'elles, qu'elle est pleine de personnages épisodiques, & que la vraisemblance y est blessée en plusieurs endroits.

C'est ici que finit la 6^{me} partie de l'Ouvrage; car les Poëtes du Nord nous étant peu connus n'ont eu aussi aucuns Traducteurs parmi nous. Les Orientaux ne l'étant guères davantage, M. l'Ab. G. se contente de dire dans sa Préface, qu'outre les Fables de Pilpay traduites par M. Galland, il ne peut citer en ce genre qu'un petit Recueil de 80 pages, dont 35 sont employées à un Traité de la Prosodie Arabique; le reste contient plusieurs petites Pièces composées en Arabe, & publiées en François par Pierre Vatrier, qui les fit imprimer à Paris en 1660.

Avant que d'entrer dans le détail de nos Poëtes François dont l'Histoire & les Ouvrages font l'objet de la 7^{me} partie de cette Bibliothé-

1222 *Journal des Sçavans* ;
que , M. l'Ab. G. s'est cru obligé
d'employer les premiers Chapitres
à parler des Auteurs qui ont écrit
sur l'Histoire de notre Poësie, qui
ont fait des recherches sur son
origine & ses progrès , & qui se
sont appliqués à nous faire connoître
ceux à qui le genre dans lequel
ils ont travaillé , a mérité , ou du
moins acquis le nom de Poëte
François.

Il montre par le jugement critique qu'il fait des Auteurs qui se sont proposés le même objet dont les principaux sont le président Faucher, Etienne Paquier, Joseph Mervélin , & enfin feu M. l'Abbé Maffieu , dont l'Ouvrage finit au regne de Louis XII , que tandis que nous avons des Histoires suivies , exactes & approfondies de plusieurs Arts & de plusieurs Sciences , l'on ne nous a encore donné que des parcelles de l'Histoire de notre Poësie.

Il pense qu'on doit regarder le *Parnasse François* de M. Titon du

Tillet, ou plutôt la description qu'il en a publiée d'abord *in 12.* & ensuite *in folio*, comme un Ouvrage qui appartient à l'Histoire de la Poësie Françoisè, & de nos Poëtes, quoiqu'il y soit aussi parlé de ceux qui se sont distingués dans la Poësie Latine. » Cet Ouvrage, dit-il, a » beaucoup été loüé. Il étoit juste de » combler d'éloges un Livre qui » n'a été composé que pour faire » honneur à la France & à tant » de grands génies qui en ont fait » la gloire & l'ornement, & dont » les noms vivront autant que l'a- » mour des beaux Arts subsistera.

M. l'Ab. G. parcourt ensuite les Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire du Théâtre François; c'est ainsi qu'il parle de l'Ouvrage qui parut sous ce titre, mais seulement jusqu'à Pierre Corneille, & qui fut publié en 1742 par M. de Fontenelle. » Ce n'est qu'un essai d'Hi- » stoire, mais on le lit avec plus » de satisfaction & de plaisir qu'on » ne liroit de gros Volumes, où il

» pourroit y avoir plus de recher-
» ches ; mais qui seroient dépoüil-
» lées des agrémens dont cet Essai
» est revêtu. L'érudition n'y est pas
» prodiguée ; mais il y en a assez
» pour donner au commun des
» Lecteurs une idée de notre an-
» cien Théâtre ; les extraits des
» Pieces y sont courts , mais les
» endroits sont bien choisis & suf-
» fisent pour faire connoître le
» goût qui regnoit dans ces Pieces,
» & la bizarrerie , le ridicule &
» l'ignorance des siècles où elles
» ont été enfantées. Les réflexions
» sont en petit nombre , mais tou-
» tes judicieuses ; elles éclairent &
» n'ennuyent point. Je voudrois ,
» *continue-t-il* , pouvoir vous don-
» ner dans le même goût , l'Histoi-
» re de nos Poètes , que vous at-
» tendez de moi ; mais qui peut
» approcher des talens d'un Fonte-
» nelle ! c'est beaucoup de ne pas
» trop demeurer au-dessous.

Dans ce Chapitre qui est le der-
nier du Volume , M. l'Ab. G. fait
passer

passer en revûe les Ouvrages écrits sur la même matiere. Les principaux dont il parle sont ceux de M^{rs} Parfait freres qui n'ont donné que les deux premiers Tomes du grand Ouvrage qu'ils avoient promis sur l'Histoire du Théâtre François, celui de M. de Beauchamps qui a commencé ses recherches dès 1161 & qui les a continuées jusqu'en 1735, & celui de M. Riccoboni qui contient des *Réflexions Historiques & Critiques sur les differens Théâtres de l'Europe.*

Il finit par ce qui concerne l'Histoire de l'établissement de l'Opera en France, & nous apprend à ce sujet, comme sur tous les autres dont nous venons de parler, grand nombre de faits interessans & d'Anecdotes Litteraires qui avoient échappé aux recherches de plusieurs Auteurs, dont quelques-uns ont fait cependant des Traités sur la même matiere.



*MEMOIRES HISTORIQUES ,
Politiques & Litteraires , con-
cernant le Portugal & toutes ses
dépendances, avec la Bibliothèque
des Ecrivains & des Historiens
de ces Etats. Par M. le Chevalier
d'Oliveira Gentilhomme Portu-
gais. Tome premier. A la Haye ,
chez Adrien Moetjens , 1743.
in-12. pag. 384.*

A La tête du premier Volume est un Avertissement de l'Editeur qui s'est proposé de faire connoître l'utilité de ces Mémoires. » Si l'on eut voulu, dit-il, user » de charlatanerie, on auroit pû » employer les épithètes frivoles » & fastueuses dont on a surchar- » gé le titre des Dictionnaires de » Juigné, de Moréri, de Roche- » forts, &c. En effet (continue-t-il) » quand l'Auteur aura mis à la fin » de tout l'Ouvrage une ample & » bonne Table alphabétique, l'on » aura un véritable Dictionnaire

» Historique du Portugal & de ses
 » dépendances, où l'on verra d'un
 » seul coup d'œil tout ce qui peut
 » contribuer à la connoissance de la
 » Géographie, de la Chronologie,
 » de l'Histoire, des mœurs & des
 » coùtumes, du gouvernement, de
 » la Police des Tribunaux, du com-
 » merce, de la Navigation, de la
 » Milice, des Arts & des Sciences,
 » & enfin de la Religion & du Cler-
 » gé de ce puissant Etat.

Après l'Avertissement de l'Édi-
 teur est une Epître Dédicatoire
 qui n'est qu'un tissu de loüanges
 magnifiques données par l'Auteur
 à Son Altesse Royale l'Infant Dom
 Emanuel de Portugal.

A la suite de l'Epître Dédicatoire
 se trouve la Préface, dans laquelle
 M. le Chevalier d'Oliveira expose
 les raisons qui l'ont engagé à écri-
 re ces Mémoires. Il dit qu'en ap-
 prenant le François & l'Italien, il
 a trouvé dans ces deux Langues
 des Ouvrages où l'on reconnoît le
 mérite & les défauts de sa Nation,

1128 *Journal des Sçavans* ;
qu'il en a fait de fidelles extraits,
afin d'honorer & de corriger ses
compatriotes ; il promet de conti-
nuer son travail , & de suppléer
dans les Volumes suivans à ce qui
manquera dans ceux-ci , de manie-
re qu'il donnera une Histoire com-
plette du Portugal , tant Ecclesia-
stique que Séculiere. » Il est vrai ,
» dit-il , que mon projet embrasse
» beaucoup , mais plus cet Ouvra-
» ge me coûte de soins plus j'épar-
» gne de peine & de frais au Lec-
» teur ; je retranche les dépenses
» d'une grande Bibliothèque en
» rassemblant dans un petit nom-
» bre de Volumes mille particula-
» ritez & mille événemens qu'il
» faudroit chercher par lambeaux
» dans un tas confus de Livres in-
» nombrables ; d'ailleurs je suis
» certain que la Bibliothèque des
» Auteurs Portugais ne se trouve-
» ra dans aucun Auteur , puis-
» qu'elle est un fruit de mes veilles
» & de mes soins , & ce n'est pas
» sans peine que j'espère la faire

» paroître en public , ne me con-
 » tentant pas de dire simplement
 » les noms des Auteurs & de leurs
 » Ouvrages , j'ai soin de rapporter
 » la vie , les actions & les Criti-
 » ques touchant ces mêmes Au-
 » teurs, telles qu'elles ont été écri-
 » tes par leurs Censeurs & leurs
 » Panégyristes. J'y mets aussi du
 » mien ; & après cette Préface ,
 l'Auteur entre en matiere ; l'Ou-
 vrage est distribué en 12 Chapi-
 tres.

Le premier Chapitre n'est qu'u-
 ne Généalogie des Rois de Portu-
 gal, partagée en plusieurs branches
 tant de légitimes que de batards.
 Tous ceux , dit l'Auteur , qui sont
 sortis de ces différentes branches,
 soit en ligne directe , soit par les
 femmes, ou par bâtardise, peuvent
 prétendre à la Couronne de Por-
 tugal au défaut de la ligne qui est
 sur le Trône , ce qui en rend le
 nombre presque infini.

Dans le Chapitre second l'Au-
 teur fait une énumération des Rei-

1230 *Journal des Sçavans*,
nes de Portugal & des Princesses
qui ont été Impératrices, il joint
à ce détail quelques Anecdotes cu-
rieuses, & il s'étend beaucoup sur
le mariage de Charles II. Roi
d'Angleterre avec Cathérine de
Portugal, & sur les suites qu'eut
ce mariage.

Le troisième Chapitre qui est
fort court, & en quelque sorte un
Supplément du premier, est en-
core une généalogie des Princes &
des Princesses de Portugal, avec
les dates de leurs naissances & de
leurs morts. On y trouve aussi
quelques-unes de leurs actions les
plus considerables.

Le quatrième Chapitre est inti-
tulé : *Mémoires sur les Ambassa-
deurs & Ministres publics de tous les
caractères, que le Royaume de Portu-
gal a envoyés dehors & de ceux qu'il
a reçus des autres Couronnes.* Ce
grand titre ne contient que peu de
faits ; ce qui nous paroît le plus
digne d'attention, sont les particu-
laritez d'une Ambassade des Por-

Juillet , 1744. 1231

tugais auprès de Venitapa Nafeka Roi d'une partie du Beinega. M. le Chevalier d'Oliveira fait voir fort amplement les fautes & même les extravagances de l'Ambassadeur.

Moréri a fourni à l'Auteur presque tout ce qu'il dit dans le Chapitre cinquième, après avoir mis au titre (Mémoires qui traitent des saints Cardinaux, Prélats, grands Capitaines, Vicaires, Gouverneurs, & Ministres Séculiers & Ecclesiastiques, Familles & Personnages illustres en toute sorte de professions, qui ont fleuri dans le Royaume de Portugal & dans tout son Domaine, comme aussi de toutes les personnes illustres étrangères qui ont été dans le même Royaume, & dans tous les autres Pays de sa domination). Il se réduit à parler très-succinctement de sept ou huit personnes. Il faut avouer qu'il rapporte des faits qui ne sont pas communs, dont on pourra juger par celui que nous

2232 *Journal des Sçavans*,
allons transcrire. » Alfonse de Ca-
» stre Jesuite (dit l'Auteur) fut
» massacré par des Barbares In-
» diens & jetté dans la mer , mais
» on dit que trois jours après on
» trouva son corps sur le rivage
» qui jettoit une lumiere éclatante.

Dans le Chapitre sixième l'Au-
teur fait mention des Ordres Mili-
taires d'Avis , de Calatrava , de
Christ &c. des fondations de ces
Ordres & de ceux qui en ont été
revêtus.

L'Auteur annonce dans le sep-
tième Chapitre qu'il va parler des
guerres , des batailles & des ar-
mées terrestres & navales de Por-
tugal : cependant on n'y trouve
que les courses des Pirates dans le
Bresil , & en divers autres lieux de
la domination Portugaise.

Le huitième Chapitre est plus
étendu que les précédens. Il s'agit
de négociations , de trêves & de
Traités de paix , l'Auteur y parle
de tous les événemens considera-
bles de l'Europe où les Portugais

ont eu part. , & de toutes leurs querelles avec les Hollandois dans les Indes Orientales & Occidentales depuis 1641 jusqu'en 1719. Il ne dissimule point les *perfidies & les cruantez de sa Nation*. Ensuite il rapporte ce que la France fit en 1660 pour soutenir le Portugal contre l'Espagne. Il raconte comment Louis XIV sçut profiter de l'indigence des Rois de Portugal & d'Angleterre pour avoir Dunkerque & pour détacher Charles II. de l'Espagne.

L'Auteur n'a point donné de titre déterminé au neuvième Chapitre , c'est une compilation confuse de matieres diverses qui n'ont les unes avec les autres ni liaison ni rapport. Il y parle de Conciles & de Généalogies, de négociations & de plantes , il répète même beaucoup de choses qu'il a dites dans les Chapitres précédens. Il rapporte plusieurs Lettres curieuses du feu Roi au Comte Destrades son Ambassadeur en Angleterre &

1234 *Journal des Sçavans* ;
du Comte au feu Roi. Ces Lettres
font voir qu'on peut être en mê-
me tems grand politique & hon-
nête homme.

M. le Chevalier d'Oliveira rap-
porte plusieurs endroits des Let-
tres Persanes qui dépeignent le ca-
ractère des Portugais & des Espa-
gnols ; & dont nous donnerions
un Extrait si ces Lettres n'étoient
entre les mains de tout le monde.

Le Chapitre dixième qui est fort
court , est uniquement employé à
faire la description de la Capitale.
» Elle est (dit l'Auteur) située sur
» le Tage qui se décharge dans
» l'Océan dont le reflux y remon-
» te à la hauteur de deux toises &
» à une grande lieue de largeur en
» cet endroit. Sa profondeur est
» capable de porter les plus grands
» Gallions , & un nombre infini
» des plus gros vaisseaux qui y
» demeurent en sureté & à l'a-
» bri des vents ; à cause des hau-
» tes montagnes qui bordent une
» riviere où la Ville de Lisbonne

» paroît en forme de Théâtre avec
 » les beaux édifices & les grandes
 » places, le Château qu'on y
 » voit au haut d'une monta-
 » gne, est très - fort, le port est
 » très - beau avec diverses Tours
 » qui en défendent l'entrée aux
 » ennemis.

Dans le Chapitre onzième l'Auteur parle beaucoup de l'Inquisition, ce qu'il en dit est fort intéressant, mais trop long pour être inferé dans un extrait.

Le douzième Chapitre est un mélange bizarre de choses qui n'ont aucun rapport. Il y est question de Géographie, de Généalogie, de Conciles, de plantes. Ce qu'il y a de plus curieux c'est la description que l'Auteur fait de quelques animaux singuliers, & entre autres du Quojas-Morron.

Le Chapitre treizième n'est qu'une Liste nombreuse des Ecrivains Portugais & de tous les Auteurs étrangers qui ont expressement écrit du Royaume de Portugal.

1236 *Journal des Scavans* ;
Les Livres y sont annoncés seule-
ment par leurs titres, quoique
l'Auteur, dans sa Préface, ait pro-
mis des jugemens sur les Ouvra-
ges.

Le second Volume est encore
une compilation de matieres diver-
ses, distribuées en autant de Chapi-
tres que le premier, & rangées
sous les mêmes titres ; ce second
Volume est un Supplément du
premier.



JOANNIS-MATTHIÆ GESNERI de ætate & Auctore Dialogi Lucianei, qui *Philopatris* inscribitur, Disputatio.

C'est-à-dire : *Dissertation de Jean-Matthias Gesner sur un Dialogue intitulé : Philopatris, attribué à Lucien, où l'on recherche en quel tems ce Dialogue a été composé, & qui en est l'Auteur.*

CETTE Dissertation est imprimée à la fin du troisième Volume de la nouvelle Edition de Lucien commencée par M. Hemsterhuis, & achevée par M. Reitz. Dans la notice que nous avons donnée de cette Edition, nous nous sommes contentés d'indiquer cette Dissertation sans entrer dans aucun détail; nous étant réservés d'en rendre compte dans un article séparé, à cause de l'importance du sujet. Il est question dans le *Philopatris* de plusieurs dogmes de notre Religion. Le Mystère de la Tri-

1238 *Journal des Sçavans* ;
nité entr'autres y est exposé avec
les mêmes termes dont s'est servi le
Concile de Nicée; il est arrivé de-là
que tous ceux qui ont disputé sur
l'antiquité de la foi , ont fait usa-
ge de ce Dialogue: persuadés qu'il
avoit été écrit long-tems avant la
tenue du Concile de Nicée , ils
l'ont cité comme un monument ,
qui montrait que l'Eglise avoit de
tout tems employé les mêmes ter-
mes pour expliquer sa croyance
sur le Mystère de la Trinité. C'est
ce qui a engagé M. Gesner à re-
chercher avec soin le tems précis
dans lequel ce Dialogue a été
composé.

Les Sçavans ne sont point d'ac-
cord sur cette datte; les uns ont
attribué le *Philopatris* à Lucien
même; d'autres ont prétendu qu'il
étoit antérieur à cet Ecrivain , &
ils l'ont rapporté au tems de Né-
ron ou du moins de Trajan. Ceux
qui l'attribuent à Lucien , fondent
leur opinion sur ce que ce Dialo-
gue s'est toujours trouvé dans la

Juillet, 1744. 1239

Collection des Ouvrages de cet Auteur; ils ont cru d'ailleurs reconnoître le génie de Lucien dans le choix du sujet & dans le stile. L'Auteur tâche de tourner les Chrétiens en ridicule de la même manière que Lucien se moque des diverses Sectes des Philosophes. On y voit les allusions & les citations des anciens Poëtes, qui sont si ordinaires dans les Ecrits de Lucien, on y remarque les mêmes tours de phrases, & la même disposition du sujet que cet Ecrivain a employé dans d'autres Dialogues.

Ce qui a donné lieu de croire que le *Philopatris* avoit été écrit sous l'Empire de Néron ou pour le plus tard sous celui de Trajan, c'est qu'un des personnages du Dialogue nommé *Triephon* dit qu'il a été baptisé par un Galiléen qui étoit chauve, qui avoit un grand nez, & qui avoit été ravi jusq'au troisième Ciel; on a cru que ce portrait ne pouvoit convenir qu'à

1240 *Journal des Sçavans*,
l'Apôtre Saint Paul. Or depuis la
mort de cet Apôtre jusqu'au tems
où ce Dialogue a paru, il ne peut,
dit-on, y avoir eu tout au plus
qu'un intervalle de 40 ans, à
moins que l'on ne dise que Trie-
phon étoit un vieillard décrépète
lorsqu'il tenoit ce discours. Suivant
ce Calcul le *Philopatriis* auroit été
écrit du tems de Trajan.

M. Gesner refute ces deux opi-
nions. Il montre, 1°. par les paro-
les de Critias qui cite l'Ouvrage
d'Artemidore sur l'interprétation
des songes, que le *Philopatriis* est
non-seulement postérieur au regne
de Trajan, mais encore à celui
d'Antonin-Pie, puisqu'Artemidore
témoigne dans son premier Livre
qu'il a connu plusieurs personnes
qui ont vécu sous le regne d'Anto-
nin.

Quant au Discours de Triephon
qui se dit Disciple d'un Galiléen
chauve qui avoit un gros nez, &
qui avoit été transporté jusqu'au
troisième Ciel, M. Gesner prétend

que l'on ne peut rien en conclurre en faveur de l'Antiquité de ce Dialogue. C'est le propos, dit-il, d'un mauvais plaisant qui a voulu insulter les Chrétiens, en peignant avec des traits ridicules le plus fameux de leurs Docteurs.

Il prouve ensuite que ce Dialogue n'est pas de Lucien; & la première raison qu'il en apporte, c'est que l'Auteur montre une plus grande connoissance du Christianisme, qu'il n'en paroît dans les Ecrits de Lucien. Que l'on compare ce que Lucien a dit des Chrétiens dans le *Prothée*, & dans la *Vie de Pérégrin*, avec ce que nous lisons d'eux dans le *Philopatris*, on verra clairement, que ces Ouvrages sont de differens Auteurs. Lucien parle des dogmes & des mœurs des Chrétiens comme un Payen, qui raconte d'une façon vague & en termes impropres ce qu'il en a oui dire. L'Auteur du *Philopatris* au contraire expose les dogmes de la foi avec les termes

242 *Journal des Sçavans* ;
que l'Eglise a consacré à cet usage,
il se sert des expressions de l'Ecritu-
re Sainte ; il parle du Christianis-
me comme un homme instruit &
qui auroit assisté pendant plusieurs
années aux assemblées des fidèles.

La seconde preuve que M. G.
employé pour nous convaincre
que Lucien n'est pas l'Auteur du
Philopatris, est tirée du style de ce
Dialogue. On ne peut pas douter
que celui qui l'a composé, ne se soit
proposé d'imiter Lucien ; mais cet-
te imitation est si éloignée de la
perfection de l'original, que pour
peu que l'on soit versé dans la lec-
ture de Lucien, & que l'on ait goû-
té sa façon d'écrire, on sentira
non-seulement que ce Dialogue
n'est pas de lui, mais on sera per-
suadé que ce seroit manquer abso-
lument de goût, que d'attribuer à
un si charmant Auteur une Piece si
méprisable. En effet il n'y a nullé
élégance dans le stile du *Philopa-
tris* ; on n'y voit aucun trait de
cette raillerie fine & délicate qui

caractérise les Ouvrages de Lucien. Il est rempli d'expressions barbares , il y regne une affectation marquée de se servir de grands mots. L'Auteur recherche les expressions les plus fortes & les plus sublimes du genre tragique ; mais comme il les employe mal à propos , bien loin d'exciter dans l'esprit du Lecteur des mouvemens de terreur & d'admiration , elles lui paroissent au contraire froides & ridicules. M. G. en cite plusieurs exemples que les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter. Il observe encore que de tous les vers cités d'Homere , d'Aristophane , ou d'autres Poëtes, il n'y en a aucun qui n'ait déjà été employé dans les Ouvrages de Lucien ; en sorte qu'il paroît que l'Auteur n'a pas consulté les originaux , mais qu'il s'est contenté de prendre dans Lucien même les traits des anciens Poëtes , qu'il croyoit propres à orner son sujet. S'il cite quelques vers qui ne soient

1244 *Journal des Sçavans* ;
pas dans Lucien , il les défigure en
changeant les mots & en faisant
des fautes contre la quantité.

Après avoir ainsi prouvé que le
Philopatris n'est pas de Lucien ,
mais d'un Auteur plus récent qui
a pris Lucien pour modèle : M. G.
cherche à fixer le tems précis où ce
Dialogue a été composé. Le mot
Grec *ἐξίσωται* qui y est employé
deux fois , a fait conjecturer à M.
G. que ce Dialogue étoit postérieur
au regne de Constantin. En effet
cet Empereur créa des Officiers
que l'on appella *ἐξίσωτας* , parce
que leurs fonctions étoient de re-
dresser les partages & d'égaliser
les portions de terres que les Em-
pereurs précédens avoient fait dis-
tribuer aux Soldats. Eusebe de
Nicomédie est le premier Ecrivain
qui ait employé ce terme , mais on
le trouve ensuite fréquemment
dans les Ecrits de S. Grégoire de
Nazianze , dans ceux de S. Basile ,
dans le Code Théodosien & dans
les Nouvelles. Enfin toutes les cir-

constances & toutes les expressions du *Philopatriis* paroissent convenir au tems de Julien l'Apostat. M. G. ne doute pas que ce Dialogue n'ait été composé sous le regne de ce Prince , & voici en partie les raisons qui l'ont déterminé à embrasser cette opinion.

Il est persuadé 1°. qu'un Auteur n'auroit pas osé publier sous Constantin & sous Constance une Satyre si sanglante contre les Chrétiens. Ces Empereurs protégeoient la Religion Chrétienne avec tant de zèle qu'ils auroient puni par les peines les plus sévères quiconque auroit été assez hardi pour publier un Ecrit de cette espèce. Mais il n'en étoit pas de même de Julien, non-seulement on n'avoit point de punitions à craindre en composant de ces sortes de Libelles , c'étoit au contraire le vrai moyen de lui faire sa cour , on pouvoit même se flatter d'en obtenir des récompenses.

2°. La victoire remportée sur les

1246 *Journal des Sçavans* ;
Perfes, dont il est fait mention à
la fin du Dialogue, les vœux que
l'on y fait pour la prospérité des
armes de l'Empereur, les heureux
succès qu'on lui présage, ne con-
viennent à aucun Prince mieux
qu'à Julien. Les Historiens nous
apprennent que ce Prince ne fut
pas plutôt parvenu à l'Empire, qu'il
se prepara à faire la guerre contre
les Perfes, & que les ayant atta-
qués, il remporta d'abord plusieurs
avantages. Quoique les succès de
cette expédition ne fussent pas fort
considerables, ils étoient suffisans
néanmoins pour autoriser les
chants de triomphe, que Cleolaüs
entonne à la fin du *Philopatriis*.
Constance avoit toujors été vain-
cu par les Perfes ; Julien au con-
traire va les attaquer, prend des
Villes & s'avance jusqu'à Ctési-
phonte. En faut-il davantage pour
donner occasion aux flateurs de ce
Prince, de lui promettre la prise de
Babylone, la conquête de la Perse,
de l'Arabie & de l'Egypte ? Saint

Gregoite de Nazianze témoigne avec quelle emphase les Payens célébroient cette expédition de Julien contre les Perses. Et il semble avoir eu dessein d'insulter au cris de Victoire & aux acclamations exprimées dans le *Philopatris* lorsqu'il s'est écrié dans un Discours sur la mort de Julien , où est cette ruine de Babylone tant vantée ? où sont ces Perses & ces Medes faits prisonniers & menés en triomphe ? où est cet esprit de prévoyance qui s'étend sur tout l'Univers ?

3°. Les Chrétiens sont représentés dans ce Dialogue comme étant mal intentionnés à l'égard de l'Empereur , on leur fait prédire des malheurs , ils annoncent la défaite des armées , une révolution dans l'Empire , & des troubles dans la Ville Capitale. Or ces prédictions de la part des Chrétiens, ne peuvent pas convenir aux premiers tems où l'Eglise naissante, persécutée & réduite à un petit nombre par rapport à la multitude

1248 *Journal des Sçavans*,
des Payens gémissoit dans l'op-
pression. S'il arrivoit alors des per-
tes de batailles, des tremblemens
de terre, des famines, des inon-
dations, & d'autres maux publics,
on ne manquoit pas de les impu-
ter aux Chrétiens, c'étoit à eux à
se défendre & à montrer qu'il
n'arrivoit rien de leur tems qui ne
fut déjà arrivé dans les siècles an-
terieurs, & que l'Empire Romain
n'avoit jamais été plus florissant,
que depuis la naissance de la Reli-
gion Chrétienne. Les anciens Au-
teurs Ecclesiastiques & particulie-
rement Tertulien témoignent que
les Chrétiens ne parloient des Em-
pereurs qu'avec le plus grand res-
pect, qu'ils étoient bien éloignés
de leur prédire des malheurs,
qu'au contraire, ils prioient sans
cesse pour leur conservation.

Mais les choses avoient bien
changé de face sous l'Empire de
Julien. La protection que Constan-
tin & Constance avoient accordée
à l'Eglise, avoit été cause que le
nombre

nombre des Chrétiens s'étoit extrêmement multiplié. Accoutumés au libre exercice de leur Religion sous le regne de ces deux Princes, les Chrétiens ne devoient avoir que des sentimens de haine contre Julien, qui ayant été élevé dans les principes du Christianisme, avoit ensuite renoncé au culte du vrai Dieu, & ordonné une cruelle persécution contre ceux qui refusoient d'adorer les Idoles. Il est donc probable que les Chrétiens parloient librement contre ce Prince impie, qu'ils lui prédisoient une fin malheureuse; il n'est pas même surprenant que le voyant partir pour l'expédition contre les Perses, ils ne souhaitassent qu'il n'en revînt pas, parce que s'il retournoit victorieux, ils devoient s'attendre de se voir dépouillés de leurs biens & livrés peut-être aux supplices les plus cruels, & les Payens se flattoient déjà de s'enrichir de leurs dépouilles.

Ceci n'est pas une simple conjecture.

L'Histoire nous a conservé plusieurs traits de la liberté avec laquelle les Chrétiens parloient contre Julien. Lorsque S. Athanase fut chassé d'Alexandrie par l'ordre de ce Prince, il dit en sortant de la Ville : *retirons-nous pour quelque tems, ce petit nuage passera bien vite.* Comme peu de jours avant la mort de Julien on eut demandé à un *Pédagogue* d'Antioche, ce que faisoit le fils du Charpentier (c'est JESUS - CHRIST dont on vouloit parler), il répondit qu'il faisoit une bierre pour Julien. Ammien-Marcellin & Libanius disent que les Chrétiens tenoient les discours les plus libres contre cet Empereur, même en présence de ceux qu'ils croyoient capables de les lui rapporter.

M. Gesner conclut de tout ce que nous venons de dire que les Chrétiens dont le *Philopatris* fait mention, sont précisément les mê-

Juillet , 1744. 1251

mes qui prophétisoient des malheurs à Julien l'Apostat , qu'ainsi ce Dialogue a été composé du tems de cet Empereur.

M. G. trouve une nouvelle preuve de son sentiment dans le nom de Galiléen dont l'Auteur du *Philopatris* affecte de qualifier les Chrétiens. Ce nom, dit-il, a été en usage dans deux tems differens. Dans les premiers tems de l'Eglise, les ennemis du Christianisme ne donnoient aux Disciples de JESUS-CHRIST, que le nom de Galiléens ou de Nazaréens. Mais depuis que les Fidèles eurent commencé à Antioche à se nommer *Chrétiens*, cette dénomination prévalut & les autres tomberent dans l'oubli, & nous ne voyons pas que depuis ce tems-là, le nom de Galiléen ait été donné aux Chrétiens jusqu'au tems de l'Empereur Julien. Ce Prince voyant que les Chrétiens se glorifioient du nom qu'ils porteroient, fit une Loi par laquelle il ordonna qu'on ne les appelleroit

1252 *Journal des Sçavans*,
plus que *Galiléens*, & il a été lui-même si religieux observateur de cette Loi, que par-tout où il est question des Chrétiens dans ses Ecrits, on ne les trouve désignés par aucun autre nom, que celui de Galiléens. S. Grégoire de Nazianze fait mention de cette Loi, & il se recrie contre la nouveauté de ce nom.

Après avoir ainsi distingué les divers tems où le nom de Galiléen fût en usage, M. G. raisonne ainsi : Un Auteur qui parlant des Chrétiens ne les désigne jamais par l'Auguste Nom qu'ils portent, qui au contraire affecte de les appeller Galiléens, doit être censé avoir écrit pendant le regne de Julien. Parce qu'après une interruption de deux ou trois cens ans, ce n'est que sous cet Empereur que ce nom a été remis en usage, & après la mort de ce Prince il est totalement tombé dans l'oubli.

|| Pour convaincre plus parfaitement son Lecteur de la vérité de

son opinion , M. G. veut bien répondre à la question qu'on pourroit lui faire , sçavoir , comment il est arrivé que ce Dialogue étant d'un Auteur si postérieur à Lucien , s'est néanmoins toujours trouvé parmi les Ouvrages de cet Auteur. Il s'engage d'autant plus volontiers à satisfaire à cette question , qu'il espere que sa réponse donnera un nouveau degré de vraisemblance à son opinion. Sous l'Empereur Julien , dit - il , vivoit un Sophiste nommé *Lucien* , qui étoit ami de ce Prince , & nous avons encore aujourd'hui une Lettre de Julien adressée à ce Sophiste. Ne pourrions-nous pas dire , ajoute-t-il , que ce Lucien est l'Auteur du *Philopatriis* , & que les Copistes , trompés par la conformité du nom , ont joint ce Dialogue à ceux de Lucien de Samosate & l'ont copié à la suite de ses Ouvrages. Ces Copistes manquant de discernement & de Critique , ont pû aisément se persuader que Lucien de Samosate

1254 *Journal des Sçavans*,
en étoit l'Auteur, c'étoit assez pour
les induire en erreur que ce Dialo-
gue fut fait à l'imitation de ceux
de Lucien & que les expressions
fussent en partie les mêmes que
celles qu'ils avoient remarquées
dans cet Auteur.

M. G. avertit le Lecteur qu'il
avoit soutenu, il y a 25 ans, tout
ce qui est contenu dans cette Dis-
sertation, en forme de Thèse dans
l'Ecole de Jéne, & que 10 ans
après il avoit encore disputé sur
ce sujet à l'Académie de Leipsic,
& qu'ayant jugé cette Dissertation
digne d'être transmise à la poste-
rité, il l'avoit retravaillée en 1741
pour être inserée dans l'Edition de
Lucien par les Westeius.



INSTITUTIONES PH'LOSOPHIAE Scholasticæ faciles & breves, sive Elementa Philosophiæ.

C'est-à-dire : *Cours facile & abrégé de la Philosophie Scholastique.* vol. in-12. pag. 276. Chez Quillan, rue Galande. 1744.

L'AUTEUR est persuadé que la plûpart des Philolophies qui sont entre les mains des jeunes gens sont défectueuses ; les unes, selon lui, sont remplies de mots inintelligibles : d'autres, ajoute-t-il, ne font point connoître ce qu'il y a d'essentiel, & ne donnent point de goût pour une étude qui ne peut être trop cultivée. Enfin on fait un reproche aux Philosophes Scholastiques de n'avoir point fait un choix des choses utiles pour les séparer des inutiles. Ils affoiblissent, à son avis, plutôt leurs assertions ou leurs preuves qu'ils ne les fortifient par la maniere dont

2256 *Journal des Sçavans,*
ils les exposent. Nous renvoyons
au Livre même pour juger si l'Au-
teur a évité les défauts qu'il repro-
che aux Scholastiques s'il a rempli
son plan, & s'il n'a traité que les
questions les plus utiles de la Phi-
losophie.

On a conservé dans ce Cours la
méthode Scholastique, & l'on a
renfermé dans 276 pages, Logique,
Métaphysique, Morale, & Physi-
que. Il est à craindre, qu'après la
lecture de cet Ouvrage, on n'ait
pas une connoissance bien parfaite
de ces différentes parties conte-
nues dans un seul Volume.

*ELEMENS DE FORTIFICA-
TION. Par M. LE BLOND, Pro-
fesseur de Mathématiques des Pa-
ges de la Grande-Ecurie. Seconde
Edition. A Paris, chez Jombert,
&c.*

IL a paru depuis quelques an-
nées plusieurs Livres sur les
Fortifications; il y en a peu qui

ayent eu autant de débit que celui dont M. le Blond est Auteur. Ce Livre a été principalement composé pour les Commençans. On a laissé, comme dans la première Edition, les définitions des principaux termes, avec la construction du corps de la Place, & des principaux Ouvrages qui l'environnent. On a donné dans cette nouvelle Edition plus de profils sur différentes coupes d'ouvrages. L'Auteur a ajouté la construction des rues, des ponts, des cazernes; il a eu soin d'accompagner son Discours de plusieurs notes & réflexions qui rendent cet abrégé de fortification encore plus utile que le premier. Les jeunes Militaires peuvent apprendre dans cet Ouvrage ce qui leur est le plus important de sçavoir, sur-tout s'ils y joignent le Traité des Elémens des Sièges, Ouvrage du même Auteur, & qui se vend chez le même Libraire. Les gens du métier ont dit beaucoup de bien de ces Elé-

1258 *Journal des Sçavans* ;
mens : M. le Blond y parle de tout
ce qui regarde l'Artillerie , l'atta-
que & la défense des places. Les
matieres sont rangées avec ordre ,
& de maniere qu'un Officier ,
quoique médiocrement instruit de
la Géométrie, peut en retirer beau-
coup de profit : y a - t - il quelque
Officier qui ne doive étudier un
art si noble & si distingué. Person-
ne n'a jamais revoqué en doute
que la plus grande bravoure ne
dût être accompagnée de la science
militaire , qui n'est autre chose
qu'une longue pratique de la
guerre , précédée d'une grande
Théorie.



Juillet, 1744.

1259

DESCRIPTION DU VENTI-

LATEUR, par le moien duquel
on peut renouveler facilement, &
en grande quantité, l'air des mines,
des prisons, des Hôpitaux, des
Maisons de force, & des Vais-
seaux; où l'on fait voir son utilité
pour préserver toutes sortes de
grains d'humidité & de corrup-
tion, pour les garantir des calan-
dres, soit dans les Greniers, soit
dans les Vaisseaux, & pour con-
server plusieurs sortes de mar-
chandises; comme aussi pour secher
le bled, la drêche, le houblon, la
poudre à canon, &c. Ouvrage lié
en présence de la Société Royale,
au mois de Mai de l'année 1741,
par M. E. HALES, Docteur en
Théologie, de la Société Royale,
&c. traduit de l'Anglois par M.
P. DEMOURS, Docteur en Méde-
cine. A Paris, chez Charles Ni-
colas Poirion, rue S. Jacques, à
l'Empereur. 1744. vol. in-12. de
277. pp. non compris les Pré,

faces qui en contiennent 52.
planches détachées II.

L'ÉTENDUE des connoissances Physiques, la fécondité à imaginer des expériences, la sagacité à les suivre, la retenue dans les conséquences qu'on en tire, caractérisent également l'intelligence, & l'habileté; mais qu'est-ce que ces avantages quand ils sont steriles à la Société? sçavoir les lui rendre utiles, & ne les employer que pour elle, c'est mettre le sceau à sa gloire, ou pour mieux dire, c'est le seul moien de la mériter. A ces traits empruntés de la Préface de M. Demours, tous ceux qui ont entendu parler de M. Hales n'en cherchent point l'application. La maniere de renouveler l'air dans les lieux où il ne circule pas librement a mérité l'attention de ce grand Homme. Il ne faut être ni Physicien, ni Medecin pour connoître la nécessité de son renou-

vement , & de sa bonne constitution. Il ne faut qu'avoir respiré avec la plus légère réflexion. Investis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant , qui s'insinue au dedans de nous - mêmes par différentes voies , & dont le ressort est si nécessaire au jeu de nos poumons & à la circulation de nos liqueurs, pourrions nous ne nous pas sentir de ses alterations ? l'humidité , la chaleur , les exhalaisons dont il se charge , diminuent son ressort , & la circulation du sang s'en ressent. Rien n'est donc plus avantageux que de trouver le moien de corriger ces deffauts. Mais s'ils sont préjudiciables aux personnes en santé, combien ne sont-ils pas plus nuisibles à celles qui sont malades, & sur-tout dans les Hôpitaux ! ce seroit donc un établissement très-avantageux à l'Hôtel-Dieu de Paris , que celui d'un Ventilateur. Or pou quoi n'y réussiroit-il pas, puisqu' n s'en sert avec succès dans l'Hôpital de Winchester ?

Pour peu qu'on ait fréquenté les Spectacles, on sçait les accidens auxquels les spectateurs sont exposés lorsque les assemblées y sont nombreuses, soit par rapport à la transpiration qui diminue le ressort de l'air, ou aux lumieres qui l'échauffent. L'expedient d'ouvrir les loges, le seul qu'on ait imaginé jusqu'aujourd'hui, est fort à charge à ceux qui les remplissent. Un Ventilateur n'en entraîneroit aucun; & le faisant joier de tems à autre, il produiroit un effet beaucoup plus considerable, puisque *M. Demours* démontre qu'en dix ou onze minutes, on peut d'une maniere insensible entierement renouveler l'air de la Comédie Française.

Cet instrument peut procurer dans les salles des Spectacles un autre avantage presque aussi utile. On peut par son moyen en échauffer l'air, sans avoir besoin des poeles que bien des spectateurs ne peuvent supporter.

Les autres corps étant sujets aux impressions de l'air comme les corps humains, doivent aussi se sentir de ses mauvaises dispositions. Le Ventilateur peut donc leur être fort utile. Telles sont les vérités que M. Demours établit dans la première partie de sa Préface.

L'objet de la seconde n'est guères moins considérable, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de préserver les vaisseaux de la dent fatale des vers qui les rongent. On a pour cet effet imaginé plusieurs espèces de *convois*; c'est ainsi qu'on nomme des compositions dont on enduit le franc-bord des vaisseaux. Mais elles ont toujours trompé les esperances. M. Demours en donne une nouvelle d'après les expériences constantes d'un armateur Marseillois, dont la probité, connue de ceux qui le pratiquent, est au-dessus du soupçon en cette partie, puisqu'il n'a communiqué son secret qu'à condition de taire le nom de l'Inventeur. Nous renvoyons à

1264 *Journal des Sçavans* ;
l'Ouvrage ceux que cette décou-
verte interesse ; ces sortes de mor-
ceaux méritent d'être lûs en entier.

L'objet de la Préface de l'Au-
teur se réduit presque à établir le
droit primitif qu'il a sur la décou-
verte du Ventilateur , dont le pro-
jet fut lû dans une assemblée de la
Société Roiale au mois de Mai
1741. Au mois de Novembre sui-
vant , M. Triewald , Ingénieur du
Roi de Suede écrivit à M. Morti-
mer Secrétaire de la Société Roia-
le qu'il avoit inventé une Machine
propre à renouveler l'air des entre-
ponts les plus bas des vaisseaux , &
dont la moindre pouvoit en une
heure de tems puiser 36172 pieds
cubiques d'air. Cet Ouvrage im-
primé par ordre du Roi de Suede ,
& récompensé d'un privilége ex-
clusif accordé à l'Auteur , porte
que la Machine qui en fait le sujet
est également propre à pomper le
mauvais air des vaisseaux , & des
Hôpitaux. Une Lettre de M. Trie-
wald du 22 Avril 1743 ajoute

qu'on a fait usage avec succès sur la flotte du Roi de Suede , tant pour les vaisseaux de guerre que pour ceux qui servent d'Hôpital , & que la diminution des malades a fait voir leur utilité.

Il résulte de là que l'avantage de cette Machine est confirmé par l'expérience , & qu'elle a été imaginée à peu-près dans le même tems par des personnes fort éloignées l'une de l'autre.

M. Hales emploie le reste de sa Préface à faire voir la différence qui se trouve entre son Ventilateur & les soufflets imaginés par M. Nathanael Henshaw pour renouveler l'air des vaisseaux , les inconvéniens de ces soufflets , & les avantages qui méritent qu'on préfère son Ventilateur ; d'où il suit naturellement que les deux Machines ne sont pas les mêmes , comme certaines personnes avoient affecté de le publier.

Il est presque impossible de donner une idée claire de la partie mé-

chanique de cet Ouvrage. Elle demande pour être entendüe qu'on ait sous les yeux les figures des Instrumens dont on donne la description. Il faut que nos Lecteurs se contentent de sçavoir que le Ventilateur de M. Hales est composé de deux soufflets quarrés de planches qui n'ont point de panneaux mobiles, comme les soufflets ordinaires, mais seulement une cloison transversale, que l'auteur nomme *diaphragme*, attachée d'un côté par des charnières au milieu de la boîte à distance égale des deux fonds ou panneaux & mobile de l'autre au moien d'une verge de fer vissée au diaphragme, laquelle verge est attachée à un levier dont le milieu porte sur un pivot, de maniere que lorsque l'un des diaphragmes baisse, l'autre hausse, & ainsi alternativement.

A chaque soufflet il y a quatre soupapes tellement disposées que deux s'ouvrent en dedans, deux en dehors. Deux donnent entrée à

l'air, & deux sont destinées à la sortie. Il est aisé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en dedans, & les autres en dehors. La partie de chaque soufflet où se trouvent les soupapes qui servent à la sortie de l'air, est enfermée dans un n'ufle ou coffre placé au - devant des soufflets vis-a-vis l'endroit, ou les endroits, où l'on veut introduire de l'air nouveau, ce qui se fait par le moien de tuyaux mobiles, adaptés au coffre, qu'on allonge tant qu'on veut, en y en ajoutant de nouveaux, & par conséquent que l'on conduit où l'on veut. On trouvera dans le § 1. la structure & les proportions de toutes les parties dont les soufflets, coffre, & tuyaux, sont composés, & la raison pour laquelle il est plus avantageux de faire jouïr à la fois deux soufflets qu'un seul.

Suivant les calculs qui sont dans le § second, si les diaphragmes de deux ventilateurs qui auroient cha-

cun interieurement dix pieds de long sur cinq de large, & deux de haut, haussent & baissent soixante fois dans une minute, l'air chassé dans cet espace de tems montera à soixante & quinze tonneaux, & la vitesse que l'air acquerera en passant par le ruiau du coffre sera égale à celle d'un cheval qui feroit quatre milles en neufs minutes, & double de celle d'un vent assez fort, si l'on s'en rapporte aux calculs de M. Mariotte. Il n'est donc point étonnant qu'une lumiere s'éteigne subitement étant présentée à l'ouverture du ruiau, & qu'elle en soit fort agitée à vingt-cinq pieds de distance.

M. Hales donne ensuite les moyens d'introduire par le Ventilateur de l'air nouveau dans l'intérieur des mines les plus profondes, ou d'en pomper l'air mal sain; & distingue d'après les Ouvriers qui travaillent aux mines de Derbyshire quatre especes de vapeurs qui s'en élèvent, dont la premiere qui

d la flamme des lumieres orb-
aires , & les fait diminuer par
rés, cause des défaillances, des
vulsions, des suffocations; la
onde, dont il ne décrit ni les
es ni les accidens, est appelée
ur de fleurs de pois; la troisième
èce se rassemble en maniere
globe couvert d'une pellicule,
, venant à s'ouvrir, laisse échap-
une vapeur qui suffoque les
vriers; & la quatrième est une
alaison fulminante, de la natu-
de celle de la foudre, laquelle
ant à s'enflammer produit par
explosion les effets de ce mé-
e. Le Ventilateur prévient
s ces accidens beaucoup plus
acement que les soupiraux, &
oufflet d'Agricola.

On examine §. III. l'usage du
tilateur dans les Hôpitaux.
s M. Hales observe qu'il n'y
introduire l'air que d'une ma-
e lente, & presque impercep-
e, & il veut qu'on le fasse le
près du plat-fond qu'il sera

1270 *Journal des Sçavans*,
possible, & que l'issue pour l'air
mal sain soit aussi pratiquée dans
le plat-fond. On peut encore renou-
veller par la même machine l'air
des serres, que la transpiration
des plantes leur rend aussi préju-
diciable qu'aux hommes un air
chargé de la leur. On peut encore
y faire entrer par le même moien
un air échauffé.

M. Hales donne dans le § IV.
les proportions d'un Ventilateur
placé dans un des vaisseaux du Roi
d'Angleterre, nommé le Capitaine,
sous les baux & planches du franc
tillac, qu'on doit couper de ma-
niere que la surface supérieure de
l'instrument fasse partie du franc
tillac. Il ne faut que deux hommes
pour mettre le levier en mouve-
ment. L'air qui sort par le tuyau le
fait avec un degré de vitesse propre
à lui faire parcourir vingt-cinq mil-
les dans une heure; & cependant
le mouvement de celui qui entre
dans le fond de cale pour rempla-
cer celui qui en est puisé échappe

aux sens ; or comme on peut faire usage du Ventilateur en tous tems, il mérite sans contredit la préférence sur la voile dont on se sert ordinairement pour éventer les vaisseaux , parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent est fort , trop peu dans le calme , & que l'on ne se sert pas de la voile à éventer quand le vaisseau fait voile. Or on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la transpiration, jointes à celles qui s'élevent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque soin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvellement de l'air. Mais ce renouvellement est encore bien plus nécessaire dans les vaisseaux neufs, où les exhalaisons de la sève rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point s'attendre que l'eau croupissante ne donne point d'odeur , en se servant du Ventilateur ; mais on peut y remédier en partie , en y jettant souvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on fasse contre le Ventilateur est tirée du surcroît de travail qu'impose la nécessité de le faire jouer. Mais M. Hales prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'aura tous les cinq jours qu'une demi heure de travail. Or cet inconvénient est-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui sont dans le vaisseau? mais il s'en faut de beaucoup qu'on soit asservi à ce surcroît de travail pendant une demi heure tous les cinq jours. Quel mal au reste quand il seroit plus considérable? L'exercice est le préservatif du scorbut, & le scorbut la peste des Mariniers.

Le V^{me} §. roule sur les avantages du renouvellement de l'air dans les endroits enfermés. L'Auteur les prouve par ceux de la respiration, qui devient une cause de maladie lorsqu'elle transmet au sang un air contagieux. Car il est
prouvé

prouvé par une expérience du Docteur Langrish que la vapeur du soufre n'est nuisible que lorsqu'elle entre dans la poitrine. On sert donc très-mal la santé en respirant un air trop chargé de vapeurs mal saines , & par conséquent l'avantage de renouvellet souvent l'air dans les vaisseaux, sur-tout quand les sabords sont fermés , est évident. La seule attention qu'on doit avoir est de n'y introduire de nouvel air , que lorsqu'il est bien constitué. Au reste , c'est une réflexion de l'Auteur, l'air extérieur est-il jamais plus mal disposé que celui de l'intérieur d'un vaisseau où il y a un équipage nombreux ?

Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain sont très corruptibles , & c'est elles qui causent souvent des maladies dans les prisons. Combien ne doivent elles pas être plus mortelles dans un vaisseau où il y a beaucoup plus de monde ? Il sort, suivant le calcul de l'Auteur,

1274 *Journal des Sçavans*,
plus d'une livre d'humidité par l'ex-
piration dans l'espace de vingt-
quatre heures. En Angleterre le
total de la transpiration monte en-
viron à trente - neuf onces par
jour. Elle est beaucoup plus con-
siderable dans les Pays chauds.
Les expériences de l'Auteur prou-
vent que huit pintes d'air non re-
nouvellé se chargent de tant d'hu-
midité en deux minutes & demie,
qu'il n'est plus propre à la respira-
tion. Or cinq cens hommes d'é-
quipage transpireront par jour
1215 livres. On peut conclurre de-
là combien peu l'air chargé de ces
vapeurs est propre à être respiré.
Cependant la respiration est ne-
cessaire à la circulation du sang &
du chyle, en leur fournissant des
principes actifs qui leur sont ne-
cessaires.

Il est vrai que le vinaigre répan-
du dans les vaisseaux, des draps
qu'on y étend après les en avoir
imbibés, font un bon effet, en
corrigeant les parties alcalines de

la transpiration ; mais il n'est pas possible que le vinaigre les corrige toutes. L'air perdra donc une partie de l'élasticité qui le rend si nécessaire à la respiration ; & par conséquent c'est mal entendre les intérêts que de s'étudier avec tant de soin à avoir des chambres chaudes, & bien closes.

Après avoir proposé des moyens pour renouveler l'air des Vaisseaux, M. Hales §. VI en propose pour remédier à la contagion dont ils pourroient être pénétrés. Il veut pour cet effet qu'on mette à fond de cale plusieurs marmites de fer, au fond desquelles on aura mis de la cendre ou du sable, & par dessus quatre ou cinq livres de soufre, qu'on enflammera au moien d'un boulet rouge, puis on fermera tous les sabords, tout l'équipage étant sur le tillac, & on tiendra les sabords fermés pendant un tems suffisant. Outre que les marchandises & hardes se désinfecteront par cette fumigation, elle fera

perir les rats , punaises , & autres infectes. Cette même fumigation a été employée avec succès dans des maisons particulieres contre les maladies contagieuses , telles que la petite-vérole ; & on y est rentré sans accident. L'Auteur propose ensuite ses conjectures sur le même expedient pour désinfecter les vaisseaux & marchandises empreints de corpuscules pestilentiels , & enfin sur la maniere de détruire les bêtes puantes par la même fumigation.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La soute aux biscuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaisseau dont son Ventilateur a renouvelé l'air , il en destine un petit uniquement pour renouveler celui de la soute. Il en donne les proportions , il en assigne la place , & fait voir par l'expérience , & le calcul , qu'une heure suffit pour introduire dans la soute un air entièrement nouveau. Il recommande seuleme

de choisir un tems sec & serein. Il finit ce paragraphe (VII^{me}) par des moiens tirés de son sujet pour conserver les pois & le gruau.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calandres, les vers, & les fourmis, qui sont en grand nombre dans les vaisseaux, sur-tout dans les Pais chauds, le Ventilateur vient encore au secours de son Auteur (§ VIII). On peut par son moien introduire dans la soute des vapeurs du souffre enflammé, & en faire passer au travers des pois. L'Auteur décrit le procedé de cette operation, & fait voir qu'elle n'expose point au danger de mettre le feu aux matieres les plus combustibles, puisque cette vapeur n'a qu'une chaleur égale à la moitié de celle du sang. Il propose au lieu des barriques dont on se sert pour serrer ces provisions de faire une caisse qui occupera beaucoup moins d'espace, & sera beaucoup plus légère, & en donne le dessin.

Il est aisé de concevoir que le Ventilateur sera également propre à entretenir la secheresse de la poudre à canon ; mais un de ses principaux avantages sera de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaisseau, qui suffoque quelquefois ceux qui sont obligés d'y descendre. Or on ne connoît point à l'œil quand l'air a le degré d'infection suffisant pour produire cet effet sinistre.

Nous ne ferons qu'indiquer un Instrument que M. Hales décrit (§ IX.) , & qu'il nomme respirateur , parce qu'il sert à faire respirer un homme enfoncé dans l'eau. Cet Instrument peut servir à descendre dans l'archipompe , sans même que l'air en soit renouvelé, & à boucher une voie d'eau à fond de cale , quoiqu'il y en ait dans le vaisseau sept & huit pieds de haut. On sent assez le mérite d'une pareille découverte.

L'objet des § X. & XI. est des plus interessans. On voit dans le

Juillet, 1744. 1279

premier que l'usage du Ventilateur dissipe en très-peu de tems la mauvaise odeur de l'eau corrompue, avec la difference qu'elle ne reprend jamais parfaitement sa douceur naturelle quand les tonneaux dans lesquels on l'a renfermée ont servi à mettre du vin, de la biere, du cidre, &c. On remarquera que le souffle du Ventilateur fait circuler l'eau, de maniere que toute la masse de celle qui est dans le vaisseau occupe successivement la surface.

Cette mécanique fournit à M. Hales l'explication d'un phénomène singulier. On sçait que les rivières se gèlent dans le fond, & les étangs à la surface. La raison en est que l'eau qui est plus froide à la surface qu'au fond, y coulant par la circulation, les parties les plus froides s'y fixent, parce que le mouvement de l'eau est moins considerable de ce côté. Or il n'en arrive pas de même aux étangs. Voilà donc encore la Lune

1280 *Journal des Sçavans*,
depouillée d'une de ses prérogati-
ves.

La seconde observation de M. Hales a pour objet la manière d'emmailletter les enfans , que bien des Nourrices ont la mauvaise habitude de serrer si fort avec les bandes qu'elles empêchent le libre mouvement des côtes & du diaphragme ; d'où s'ensuit nécessairement un dérangement de la circulation , & de la digestion. L'Auteur relève par occasion l'abus de serrer le crâne des enfans nouveau nés avec des bandes dans le dessein de rapprocher ses os écartés , comme ils doivent l'être naturellement ; ce qui expose les enfans aux convulsions , & a la mort.

Une infinité de personnes qui n'estiment les découvertes que relativement à l'usage qu'elles en peuvent faire ne feront pas grand cas de ce qui n'intéresse que la marine ; ainsi pour leur faire sentir tout le prix de celle de M. Hales ,

il faut leur en faire connoître l'application à des besoins ordinaires de la vie civile.

On a imaginé bien des moyens de conserver le bled pour l'empêcher de s'échauffer, & le préserver des insectes, mais il n'y en a aucun que le Ventilateur ne surpasse. Il n'est question que d'y faire entrer de nouvel air, qui force celui qui a croupi entre les grains de céder sa place à un plus frais. Pour cet effet on latte le plancher de distance en distance, & l'on cloue sur les lattes une toile de crin, ou des plaques de tole percées de trous, & en introduisant de l'air au - dessous des toiles, ou toles, au moien du Ventilateur, on oblige l'air croupissant de céder la place à celui qu'on introduit. Si l'on a dessein de faire mourir les insectes, lesquels, ce qu'il faut remarquer, s'engendrent d'autant moins que le grain est tenu plus frais, on y fait passer un air chargé des vapeurs du soufre allumé.

On en fait autant pour préserver la dresche, & tous autres grains des mêmes accidens ; & , ce qu'il y a de très - remarquable , c'est qu'outre qu'en introduisant de nouvel air pur , on emporte aisément l'odeur du soufre , la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce , & n'altère le grain en aucune maniere , comme les expériences de l'Auteur en fait foi.

L'on est apparemment en Angleterre dans l'usage de laver le bled sale , qu'on fait ensuite secher sur des fourneaux , en le remuant pendant douze ou quatorze heures. Bien que cette pratique ne soit point ordinaire en France , il est toujours avantageux de sçavoir que le Ventilateur seche très-promptement le bled mouillé, sans qu'il soit dur sur la meule, comme celui qui a été seiché au fourneau. Car on peut faire usage de cet instrument dans les années humides, où la recolte n'a point été faite dans un tems favorable , ou lors-

qu'on sera obligé d'avoir recours à l'eau pour emporter en lavant la rouille ou la nielle qui deshonnorent le grain, en même tems qu'elles le rendent mal sain. D'ailleurs le goût de relent que prend le bled ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité, en l'emportant au moien du Ventilateur, on le garantira de ce désagrément, qui n'est point sans doute indifferant pour la santé. La seule attention est d'introduire dans le bled un air sec, soit par sa disposition naturelle, soit que l'art vienne au secours, en le puisant dans quelque étuve, ou autre endroit échauffé. Le Ventilateur a encore un avantage pour la conservation du bled, c'est qu'on est dispensé d'avoir des greniers si vastes, puisqu'on peut mettre le bled d'une épaisseur beaucoup plus considerable, que si l'on ne fesoit point usage de cette machine. D'où suit un second avantage, c'est que l'Etat, ou chaque particulier, peut prévenir les

1284 *Journal des Sçavans*,
disettes en amassant des bleds dans
les années abondantes, sans cou-
rir risque de voir gâter les maga-
sins. Au reste, dit l'Auteur, il se-
roit fâcheux qu'en multipliant
l'espece, on ne fit que travailler
à la destruction des hommes par
la facilité qu'on donneroit de mul-
tiplier les boissons spiritueuses &
meurtrieres dont l'usage n'est déjà
que trop commun. Il est encore à
remarquer que le Ventilateur
épargnera les frais & l'embarras
du remuage des grains.

Le XVIII^{me} § offre la descrip-
tion d'un Ventilateur naturel pour
secher les meules de bled hu-
mide, l'usage de l'artificiel pour
secher la poudre à canon; &
l'Auteur prouve par l'expérience
que la poudre seche beaucoup plus
par ce moien que dans les étuves,
& cela sans perdre de sa force, ou
de sa substance, & sans exposer
aux mêmes risques que l'étuve en-
traîne après elle. On peut, si l'on
veut, substituer un air chaud à l'air

naturel, suivant les procédés ci-dessus indiqués. Le Ventilateur fournit aussi le moyen d'entretenir la secheresse dans les Magasins, & la soute aux poudres.

Il est également propre (§ XIX.) aux Brasseurs dont les bières fermentent mal dans les tems chauds & calmes; à conserver les plumes en magasin; à garantir les laines des tignes; à rafraichir les chambres dans les pais chauds; ce qu'il fait beaucoup mieux que les évantrails employés à cette fin; à secher le houblon (§ XX.) dans les étuves, ce qu'il fait plus promptement, sans détériorer cette fleur, quoiqu'elle soit verte & cueillie dans un tems humide.

Comme il seroit coûteux & embarrassant d'avoir toujours deux hommes à gages pour faire joüer les Ventilateurs dont on se sert pour secher le houblon, M. Hales a imaginé une machine fort simple pour le faire aller par le moyen d'un cheval; on peut en voir la

1286 *Journal des Sçavans,*
description dans le § XXII. Il est
fort singulier qu'au lieu de charger
tous ceux qui composent l'équipa-
ge d'un vaisseau du surcroît de
travail que leur donneroit le Ven-
tilateur, on ne les en ait pas sou-
lagé en imaginant une machine
que le vent feroit mouvoir. Par ce
moien on n'auroit recours aux
bras que dans les tems d'un cal-
me parfait.

M. Hales examine (§ XXIV)
l'effet de son Ventilateur pour se-
cher la dresche, & trouve qu'en
y faisant passer un air chaud, elle
seche beaucoup plutôt qu'au
moien de l'étuve, & cela sans suer,
ce qui rend la bierre beaucoup
meilleure. Il ajoute en finissant
qu'il ne doute pas qu'on ne puisse
tirer un parti avantageux de sa dé-
couverte dans une infinité de cir-
constances où il ne lui est pas venu
dans l'esprit d'en faire usage, com-
me par exemple pour empêcher les
armes de se rouïller dans les Ar-
senaux; & fait une invitation à

ceux qui feront des expériences avec le Ventilateur , de communiquer au Public les avantages qu'ils en auront tirés , & les difficultés qu'ils auront rencontrées dans l'exécution de leurs desseins.

L'Ouvrage est terminé par quelques réflexions sur les moyens de préserver les vaisseaux des vers qui les rongent. C'est dans la vûe de concourir avec son Auteur à cette découverte si avantageuse à la Société que M. Demours a donné dans la Préface la composition & l'usage d'un couroy dont on lui a attesté l'efficacité. Le public doit sans doute lui sçavoir bon gré de l'attention qu'il a de mettre à la portée des Ouvrages aussi curieux & aussi utiles que ceux dont il a enrichi depuis quelques années la République des Lettres , sans préjudice des secours efficaces qu'il en reçoit dans les maladies des yeux dont il fait son objet principal. Nous croions faire plaisir aux Sçavans en les prévenant qu'il paroî-

1288 *Journal des Sçavans,*
tra incessamment chez Durand, un
nouvel Ouvrage de sa façon sur
une matiere qui sailit d'admiration
tous ceux qui y sont initiés, c'est-
à-dire, sur l'étonnante maniere
dont on multiplie le Polype d'eau,
avec le Traité de M. Trembley sur
le même sujet. Nous aurons soin
d'en entretenir nos Lecteurs dès
que l'Ouvrage sera rendu public.



Juillet, 1744. 1289

TRAITE DES PEINES DES
secondes Noces, dans lequel on voit de quelle maniere les peines des secondes Noces sont observées, tant dans les Provinces du Droit-Ecrit que dans la France Coûtumiere, se on les Edits & Ordonnances de nos Rois, & suivant les différentes Coûtumes du Royaume, avec la Jurisprudence de tous les Parlemens sur la même matiere; avec une Table alphabétique de toutes les matieres & questions contenues dans ce Traité. Par M^e Pierre Dupin Avocat au Parlement de Bordeaux. A Paris, chez Denis Mouchet, à l'entrée de la Grand'Salle du Palais, à la Justice; Durand, Libraire, rue S. Jacques, à S. Landry, & au Griffon, 1743. Avec Approbation & Privilège du Roi. Vol. in-4^o. pag. 535.

C E U X qui sont engagés à faire des recherches sur les secondes Noces, pourront retirer une

1290 *Journal des Sçavans* ;
grande utilité de l'Ouvrage dont
nous allons rendre compte. Ils
trouveront dans un seul Volume
les Loix les plus importantes sur
cette matiere, les Arrêts les plus
remarquables de tous les Parle-
mens, & les opinions des Auteurs
les plus accrédités.

M. Dupin traite d'abord des
peines des secondes Nôces dans
l'an du deuil. Pour bien concevoir
les observations de l'Auteur sur
ce sujet, il est nécessaire de sçavoir
du moins quelle étoit à cet égard
la dernière Jurisprudence Romaine.

La première peine contre la
femme qui convoloit en secondes
Nôces dans l'an du deuil, étoit l'in-
famie ; la seconde peine, l'incapa-
cité de donner plus que la troisié-
me partie de ses biens à son se-
cond mari. La troisiéme peine, l'in-
capacité de recevoir des donations
à cause de mort, excepté des en-
fans du premier lit.

La quatrième peine, la priva-

tion & perte des avantages venans du premier mariage. La cinquième peine , l'incapacité de recevoir des successions *abintestat* , au - dela du troisième degré. La femme pouvoit se faire remettre l'infamie par le Prince, sans rien donner , mais pour se faire remettre les autres peines , il falloit donner à ses enfans du premier lit la moitié de tous ses biens.

L'Auteur fait voir que la première peine du Droit contre la femme qui convoloit en secondes nûces dans l'an du deuil, n'a point été reçûe en France , même dans les Parlemens qui admettent les autres peines des secondes nûces. 2°. Il examine ce que la femme peut donner à son second mari selon nos usages. 3 . Il fait voir que la femme qui se remarie dans l'an du deuil , est incapable au Parlement de Toulouse de recevoir des dispositions à cause de mort , si ce n'est de la part de ses enfans du premier mariage. 4°. Il prouve

1292 *Journal des Sçavans*,
que les Parlemens de Toulouse,
de Grenoble, d'Aix, de Dijon pri-
vent encore la femme qui contrac-
te un second mariage dans l'an du
deuil, de la propriété & de l'utu-
fruit de tout ce que son mari lui
a laissé par disposition de dernière
volonté, & de tous les avantages
des conventions matrimoniales.

L'Auteur rapporte ensuite un
Arrêt du Parlement de Rouen qui
prive la veuve des habits de deuil
pour son convoi précipité. Il fait
voir que même au Parlement de
Paris, on a rendu un Arrêt par
lequel on a jugé digne de châti-
ment & privée de son douaire &
autres avantages, une veuve qui
avoit contracté trop tôt un second
mariage, quoiqu'en général le Par-
lement n'observe point les peines
prononcées contre la femme qui se
remarie dans l'an du deuil.

5°. L'Auteur traite de l'incapa-
cité de succéder *abintestat*; il prou-
ve que par la Jurisprudence du
Parlement de Toulouse, la femme

qui se remarie dans l'an du deuil, est incapable ainli que par le Droit Romain des successions *abintestat* au delà du troisiéme degré.

Il rapporte même des Arrêts du Parlement de Toulouse qui la déclarent indigne de succeder aux enfans du premier lit.

L'Auteur, après avoir expliqué quelles sont les peines imposées aux femmes qui se remarient dans l'an du deuil, examine quelles sont les personnes qui profitent de ces peines. Ensuite il parle des cas dans lesquels la femme peut être excusée, & il observe que le mari n'est point sujet aux peines de l'an du deuil.

Après avoir traité des peines contre la femme qui se remarie dans l'an du deuil, l'Auteur passe à un second objet. Il rapporte les dispositions du Droit contre la veuve qui se remarie sans faire pourvoir de Tuteur à ses enfans impuberes du premier lit dont elle a accepté la tutelle, & sans avoir

1294 *Journal des Sçavans*,
rendu compte & payé le reliqua,
& il fait voir qu'elle est assujettie
aux mêmes peines que la femme
qui se remarie dans l'an du deuil.
Il prouve que la nouvelle Juris-
prudence du Parlement de Tou-
louse est conforme en ce point aux
Loix Romaines. Il cite un Arrêt de
ce Parlement qui en pareil cas a
jugé, après partage, que la fem-
me doit être privée des libéralités
du mari en propriété & en usu-
fruit; il rapporte encore un autre
Arrêt du même Parlement qui
dans une semblable espèce a jugé
que la femme ne reprend point la
propriété de l'augment par le pré-
décès de son fils unique. L'Auteur
fait voir ensuite que le Parlement
de Provence est encore plus rigou-
reux dans le cas dont il s'agit, il
rapporte deux Arrêts de ce Parle-
ment, l'un prive une telle femme
de sa dot, & bien acquis avant le
second mariage, l'autre juge que
l'action pour cette peine est trans-
missible aux petits enfans.

Après avoir examiné quelles sont les peines dans l'espèce dont nous venons de parler, M. Dupin passe à d'autres sujets. Il traite des mariages avec des personnes indignes & de la débauche même après l'an du deuil. Il examine d'abord quelles sont les peines prononcées par l'Ordonnance de Blois contre les veuves qui se remarient avec des personnes indignes ; il expose les motifs de cette Loi. Il entre dans le détail intéressant des différens cas, où les mariages sont reprobés par nos Loix ; il fait sentir jusqu'où le Parlement de Paris a porté la prévoyance.

« Quoiqu'il n'y ait pas une
 « grande disproportion dans les
 « conditions (dit l'Auteur) lorsque
 « d'ailleurs les mariages sont peu
 « convenables à l'âge & à la situa-
 « tion des veuves, le Parlement
 « de Paris ne laisse pas de prendre
 « de justes précautions pour em-
 « pêcher la dissipation des biens.
 « Mornac sur la Loi *unic. Cod. de*

inofficiosis dotibus, fait mention
 d'un Arrêt qui a interdit une
 femme âgée de 50 ans, laquelle
 avoit quatre filles de son premier
 mariage, pour s'être remariée à
 un jeune homme de 30 ans, au-
 quel elle avoit fait des avantages
 par leur contrat de mariage,
 quoique la naissance & les biens
 de ce second mari, ne fussent
 pas fort au-dessous de ceux de la
 femme.

M. Dupin expose ensuite quelle
 étoit la peine du Droit par rapport
 au mauvais commerce de la maî-
 tresse avec son esclave; par la dis-
 position du Droit, la femme qui
 s'abandonnoit à son esclave, étoit
 punie de mort, & l'esclave après
 avoir été fustigé, devoit être brûlé,
*Leg. unicâ Cod. de mulierib. que se
 propriis servis junxerunt.*

Automne en la Conference
 sur le même Titre du Code, at-
 teste dit l'Auteur) que cette Loi
 n'est point en usage dans le
 Royaume. Et en effet on ne
 voit

Juillet, 1744.

1297

» voit point d'exemple qui ait in-
» fligé de telles peines, lorsque les
» veuves ou femmes libres se pro-
» stituent à leurs domestiques. Il
» est vrai que dans le cas de l'adul-
» tere de la femme avec son va-
» let, le même Auteur sur ledit
» titre, fait mention d'un Arrêt de
» l'année 1567 prononcé en robes
» rouges au Parlement de Toulou-
» se, par lequel Cassiane Demoi-
» selle qui avoit induit à mal son
» Valet, fut condamnée à être pen-
» due & étranglée & le Valet à su-
» bir la même peine.
» La veuve qui vit impudique-
» ment, même après l'an du deuil
» (dit l'Auteur) est privée par la
» Jurisprudence du Parlement de
» Toulouse des avantages qu'elle a
» reçus du premier mari, même de
» l'augment, & de la succession
» des enfans du premier mariage.
M. Dupin explique d'une maniere
interessante les différentes peines
de l'impudicité des veuves, & il
ajoute : » à l'égard du mari on peut
Juil.

» douter si la débauche pendant le
» veuvage le prive des avantages
» qu'il a reçus de la défunte fem-
» me, mais puisque le mari a été
» assujetti aux peines ordinaires
» des secondes nôces, il y a lieu
» de penser que si le mari tenoit
» publiquement une concubine
» dont il eut des enfans, il y au-
» roit lieu de le priver de la pro-
» priété des avantages qu'il a re-
» çûs de sa défunte femme, afin de
» ne point donner occasion au ma-
» ri de dissiper ces mêmes biens,
» ou de les faire passer indirecte-
» ment sur la tête de la concubine
» & de ses bâtards.

Après avoir traité des peines
des secondes nôces dans l'an du
deuil, du défaut de Tuteur, des
mariages indignes, de la débauche,
l'Auteur examine quelles sont les
peines des secondes nôces après
l'an du deuil. Il prouve 1°. que par
le Droit Romain les femmes qui
se remarient même après l'an du
deuil, perdent quant à la propriété

tous les avantages venus du premier mari , & même les dons faits par des personnes étrangères en considération du mari. 2°. Que la femme est privée du droit de choix entre les enfans du premier mariage. 3°. Qu'elle perd la propriété des biens qu'elle a eus par succession de ses enfans , mais que s'il n'y a point d'enfans , ou s'ils meurent, la femme conserve la propriété de ces biens.

L'Auteur , après avoir prouvé que par le Droit Romain il y a deux sortes de biens dont la femme qui passe à de secondes noces , est privée quant à la propriété , soutient qu'à considérer la Jurisprudence des Arrêts , & la disposition de quelques Coûtumes , il y a deux autres sortes de biens sujets à la peine du couvol en secondes noces. M. Dupin soutient que l'homme & la femme sont également sujets à ces peines , & qu'elles ont lieu contre l'ayeul ; il entre ensuite dans le détail des

1300 *Journal des Sçavans*,
dons & avantages venus du con-
joint prédécédé ; & perdus par le
survivant qui convole en secondes
nôces , il soutient que la femme
perd en se remariant la propriété
des avantages coûtumiers résul-
tans de son premier mariage.
L'Auteur avoüe que Ricard est
d'une opinion contraire , & il se-
roit à souhaiter que M. Dupin eût
répondu aux raisonnemens dont
Ricard se sert pour établir son sen-
timent.

L'Auteur s'attache ensuite à dé-
tailler les cas dans lesquels la me-
re & même le pere suivant la Ju-
risprudence du Parlement de Tou-
louse & de Bordeaux sont privés
par un second mariage de la suc-
cession des enfans du premier lit ,
& il fait voir que par les disposi-
tions des Loix Romaines , & dans
les Parlemens de Droit - Ecrit ,
l'ayeul ou ayeule sont assujettis
aux mêmes peines que les peres &
meres en faveur des petits enfans.

M. Dupin , après avoir fait con-

noître les peines des secondes nôces , fait voir les moyens que l'on peut employer pour se préserver des fraudes que l'on met en usage , dans le dessein d'é luder ces peines. Ensuite il agite plusieurs questions importantes sur l'état des enfans dont on ne sçait s'ils appartiennent au premier ou au second mari. Il rapporte un Arrêt du Parlement de Bordeaux qui juge qu'un enfant né neuf mois après le décès du premier mari , la veuve ayant convolé immédiatement après son décès, appartient au premier mari. Il faut remarquer qu'avant de mourir, il avoit déclaré que sa femme étoit enceinte. Par la Jurisprudence du Parlement de Paris l'enfant en pareil cas est adjudgé au second mari ; les derniers Arrêts du Parlement de Bordeaux sont aussi conformes à cette Jurisprudence.

L'Auteur rapporte une espece assez singuliere : une femme épouse un second mari en l'absence du premier , le second mariage est

1302 *Journal des Sçavans* ;
consummé, le premier mari re-
vient & couche avec sa femme le
lendemain du second mariage, en-
suite les deux maris se tuent, la
femme accouche neuf mois après ;
l'enfant est-il légitime ou bâtard ?
l'Auteur se détermine pour la lé-
gitimité, parce que dans les cho-
ses douteuses il faut prendre le
parti le plus favorable.

M. Dupin traite encore un
grand nombre d'autres questions
touchant les secondes nûces, & il
paroît avoir recueilli avec beau-
coup de travail sur ce sujet, ce que
les Auteurs en ont pensé.

M. Dupin auroit pû remarquer
que les Loix Romaines ont été
trop rigoureuses sur cette matière.
L'interêt public exige qu'on facili-
te les mariages, ainsi la Jurispru-
dence la plus universelle est celle
qui a le plus diminué les peines
des secondes nûces.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

I T A L I E.

D E R O M E.

MONSIEUR Fogini a fait imprimer depuis quelque tems une ancienne Version Latine du Traité des douze pierres précieuses qui étoient sur le Rational du Grand Prêtre des Hébreux, composé par S. Epiphane de Salamine. Ce Traité a pour titre : *S. Epiphanius Salaminis in Cypro Episcopi de xij Gemmis Rationalis Summi Sacerdotis Hebraeorum, Liber ad Diodorum prodit nunc primo ex antiquâ Versione Latinâ, operâ & studio P. Francisci Foggini, qui & notas adjecit.* Romæ, Typis Zempelianis 1743. in-4°. Cette Edition est dédiée au Pape Benoît XIV. Elle est accompagnée d'une Table.

Il Davide Penitente di Flaminio

1304 *Journal des Sçavans* ;
Scarfelli fra gli Arcadi della Colo-
nia Rœnia Locresio Tegeo. In Roma,
1744. in 8°.

Les Freres Nicolas & Marc Pa-
gliarini ont imprimé & débitent
une Lettre ou Dissertation , con-
tenant la description d'une Anti-
que , qu'on a trouvée en creusant
les fondemens du Perron de la
Basilique Liberienne. Cette Anti-
que est une double figure de Mer-
cure avec deux têtes , sous l'une
desquelles est écrit le nom d'Epi-
cure ; & sous l'autre , celui de
Métrodore , en voici le titre : *Let-*
tera scritta all'Academia Etrusca
di Cortona da un Academico della
medesima, sopra la vera imagine d'E-
picuro ritrovata in Roma, e collocata
in Campidoglio d'ordine di N. S.
Papa Benedetto XIV. In Roma ,
appresso i Fratelli Pagliarini. 1744.
in-4°.

De Vitâ & studiis Fr. Vincentii-
Ludovici Gottii Bononiensis Ordinis
Prædicatorum S. R. E. Tituli S. Xy-
sti Presbyteri Cardinalis Commenta-

Juillet, 1744. 1305

tarius. (Auctore P. Thomà Ricchino ejusdem Ordinis S.Th. M.ac Collegii Casanatensis Theologo.) Romæ , Typis Hieronymi Mainardi, 1742. in-4°.

DE LUCQUES.

Dominique Ciuffetti & Philippe-Marie Benedeni , Imprimeurs-Libraires de cette Ville , ont publié depuis peu un Programme pour avertir qu'ils ont acheté tous les exemplaires des deux Volumes de l'Ouvrage périodique qu'on débite ici depuis quelque tems sous le titre de *Memorie sopra la Fisica e Istoria naturale di diversi valentiuomini, &c.* & qu'ils ont entrepris de continuer à imprimer cette Collection, tant que l'Editeur leur fournira les Pieces de Litterature qui en sont l'objet. Ils prient les Sçavans de leurs adresser desormais leurs découvertes en ce genre, ainsi qu'ils l'ont fait ci-devant, soit en Latin ou en Italien, soit en

2306 *Journal des Sçavans,*
François. Cet Ouvrage sera toujours imprimé dans la même forme, mais sur de meilleur papier & en plus beaux caractères. Ils promettent qu'ils apporteront de leur part toute leur attention à la correction du Texte ; le prix sera toujours le même, c'est-à-dire, de quatre Paoles par Volume.

DE FLORENCE.

Voici encore un Programme par lequel Joseph Pagani Libraire de cette Ville, donne avis qu'il va faire réimprimer chez Gaetan Albizini en quatre Volumes in-4°. sur de bon papier & en beaux caractères les *Leçons scientifiques & philosophiques* de M. Joseph Averani Professeur en l'Université de Pise, & Membre de l'Académie de la Crusca, avec plusieurs autres Opuscules du même Auteur qui n'avoient pas encore été imprimés. Et afin de rendre cette Edition plus correcte, M. le Docteur

Juillet, 1744. 1307

Antoine-François Gori Professeur dans cette Université, lui a promis de revoir avec soin cette Edition, de la collationner sur les manuscrits originaux de l'Auteur, & de se faire encore aider dans ce travail par d'autres Scavans de ses amis. Le Libraire imprime cet Ouvrage par Souscription aux conditions suivantes : 1°. le prix est de quatre Paoles & demi par Volume (environ 2 liv. 12 s. monnoye de France), & on ne demandera aucun payement qu'à mesure que chaque Volume paroîtra. 2°. La Souscription ne sera ouverte que jusqu'à la fin du mois de Septembre de la presente année, même pour les étrangers. 3°. Les quatre Volumes seront publiés dans le cours d'une année ; le premier au mois d'Août 1744, le second au mois de Novembre de la même année, le troisième au mois d'Avril 1745, & le quatrième au mois d'Août suivant. 4°. Ceux qui n'auront pas envoyé leurs noms au Li-

1308 *Journal des Sçavans*,
braire dans le tems qui leur est
marqué, payeront l'Ouvrage à rai-
son de dix Paoles & demi par Vo-
lume.

DE VENISE.

André Poletti, Imprimeur-Li-
braire de cette Ville, continue à
débiter une nouvelle Edition de
toutes les Œuvres de Medecine de
M. Malpighi, plus correcte & plus
ample que les précédentes. Le titre
en fait voir clairement tous les
avantages ; le voici : *Marcelli
Malpighii Philosophi & Medici Bo-
noniensis, Serenissimi Ferdinandi II.
Magni Etruria Ducis, in Lyceo
Pisano Medicina Theoretica Lecto-
ris, Societatis Regie Londinensis
Collega, & Innocentii XII Pontifi-
cis Maximi Medici Secreti, Opera
Medica & Anatomica varia, qui-
bus Præfationes & Animadversiones
instituit Faustinus Gavinellus publi-
cus Anatomia Lector ; Editio novis-
sima, prioribus longe accuratior &
nitidior, in qua præter indicem locu-*

Juillet, 1744. 1309

pletissimum, accessere Johannis Al-
phonsi Bonelli, aliorumque illustrium
Philosophorum Epistole, nec non
Joannis-Baptiste Gyraldi morborum
exitialium, tyrannica sevitia, no-
bilem mulierem dirimentium Histo-
ria Medica. In calce operis adjecta
sunt tabulae aeneae quamplurimae, A-
natomicarum demonstrationum gra-
tia, affabre exculptae. Venetiis, ex-
cudebat Andreas Politti. 1743.
in-fol. 2 vol.

ALLEMAGNE.

DE HALLE.

On a publié le premier Volume
d'un Traité complet de Droit Ec-
clesiastique dans lequel l'Auteur se
flatte d'établir des principes plus
certains, & d'en tirer des consé-
quences plus sûres qu'on ne l'a-
voit fait jusqu'à présent. Il a pour
titre: *Elementa Juris Canonico-
Pontificio-Ecclesiastici, tum veteris,
tum hodierni, ex genuinis principiis*

1310 *Journal des Sçavans* ;
eruit , & apta connexaque ratione
adornavit Ludovicus - Martinus
Cable P.P. Ord. in Academia Got-
tingensi. Tom. I. Halæ , impensis
Rengerianis , 1743. in-4°. Cepen-
dant l'Auteur suit la méthode or-
dinaire. L'Ouvrage entier , qui
comprendra deux Volumes , dont
chacun sera divisé en deux parties,
traite dans la première & dans la
seconde des personnes & des cho-
ses ; de l'ordre judiciaire , & des
matieres criminelles dans la troi-
sième & dans la quatrième. Le
premier Volume qui paroît est
précédé d'une Dissertation prélimi-
naire touchant le Droit Public-Ec-
clesiastique , partagée en quatre
Sections ; la première regarde l'E-
glise en Général , & le droit des
Princes dans les choses sacrées ; la
seconde , l'Eglise Romaine & ses
Droits ; la troisième , l'Eglise Pro-
testante, sa Doctrine & ses Droits ;
dans la quatrième , M. Cable exa-
mine & recherche l'origine & la
nature du Droit Ecclesiastique.

DE HEIDELBERG.

On continue à débiter ici le premier Tome de la Collection des Auteurs de l'Histoire Romaine qu'on préparoit depuis quelque tems avec soin, & dont nous avons annoncé le projet dans les *Nouvelles* du Journal de Mai 1743. En voici le titre : *Scriptores Historia Romane Latini veteres, qui exstant omnes, variis notis illustrati à Carolo Henr. de Clettenberg & Wildeck, ex Bibliotheca perill. & gen. Domini Bernardi - Francisci L. B. de Hallberg, &c. in unum redacti corpus, tribus Tomis distinctum, edente & accurante Bennone Casparo Gaurisio Ser. Elect. Palat. Consil. Aul. & in Univers. Heidelberg. Histor. P. P. & Ord. Heidelbergæ, ex Typographeo Academico per Jo. Jac. Hener, 1743. in fol.* On n'a fait entrer dans ce premier Volume que l'Histoire de T. Live avec les Supplémens de Freinshe-

1312 *Journal des Sçavans* ;
mius pour la seconde Decade seu-
lement. L'Editeur a emprunté de
l'Edition de Doujat ce qui lui étoit
nécessaire pour remplir les lacunes
qui se rencontrent dans la suite de
cette Histoire. Ce Volume est en-
core enrichi de cinquante - deux
planches , de lettres initiales , &
de plusieurs autres tailles - douces
au commencement & à la fin de
chaque Livre. On débitera inces-
samment le second Volume de cet-
te Edition des Auteurs de l'Histoire
Romaine.

DE WITTEMBERG.

M. Georges - Matthias Bose ,
Professeur de Physique à Wittem-
berg en Saxe , a envoyé à l'Acadé-
mie des Sciences , & à quelques-
uns des Membres de cette Compa-
gnie , divers Ouvrages Latins de
la façon qui méritent d'être connus
du public , sçavoir :
Un Calcul fort exact & accom-
pagné de figures & de plusieurs re-

Juillet, 1744. 1313

marques Astronomiques sur l'Eclipse de Soleil du 13^{me} Mai 1733. sous ce titre: *In Ecclipsin Terra, &c. commentatur G. M. Bose.* Lipsiæ, 1733. in-4°. pag. 140.

In Hypothesin soni Perraultianam, &c. Ce sont deux Dissertations, ou Commentaires sur l'Hypothèse du son de M. Perrault, imprimées à Leipfick, l'une en 1734 pag. 55. l'autre en 1735. pag. 50. in-4°.

Schediasma Litterarium, quo contenta Elementorum Euclidis enuntiat, simul de variis horum Editionibus, post Fabricium, nonnulla differit, &c. Lipsiæ, 1737. in-4°. pag. 24.

De Marte congelante, &c. Brochure de 16 pag. in-4°. où M. Bose rapporte ses expériences, & donne ses réflexions sur l'augmentation de Volume du fer fondu en se figeant.

Otia Wittembergensia critico-physica, de Keplero Newtoni Precursore; Lipsia Ptolemaeo ignota; & Tabula Pentingeriana: Porcellana,

1314 *Journal des Sçavans*,
Saccharo, Cocheneilla veterum, &c.
Wittembergæ, 1737. in-4°. p. 47.

Votiva acclamatio Serenissimo
Principi ac Domino Friderico Chri-
stiano Principi Regio, ac Electorali,
&c. in-fol. pag. 8.

Secularia Toricelliana indicit,
&c. Wittebergæ 1743. in-4°. pp. 16.
C'est un Eloge de Toricelli, à l'oc-
casion de sa fameuse découverte
du Barometre, faite en pareille
année (1643) du 17^{me} siècle.

Trois Dissertations sur l'attrac-
tion & l'électricité, données en di-
vers tems, & ensuite réunies en
un seul Volume sous le titre de
Tentamina Electrica in Academiis
Regiis Londinensi & Parisiaca pri-
imum habita, omni studio repetita, qua
novis aliquot accessionibus locupleta-
vit G. M. Bose, &c. Wittebergæ,
1744. in-4°. pag. 96. On trouvera
dans cet Ouvrage quelques expe-
riences nouvelles & curieuses sur
ce phénomène de la nature.

Juillet, 1744.

1315

DE HANOVRE.

Thomæ Tennisonii Archiepiscopi quondam Cantuariensis Commentatio Theologico-Historica de apparitionibus Dei in Veteri & Novo Testamento Symbolicis, è Lingua Anglicana in Latinam translata, variisque observationibus aucta, adjecta sunt stricturae in Libellum Anonymi de praeexistentia animæ CHRISTI. Auctore Laurentio Hagemanno U. D. M. Hanoverano. Hanoveræ, apud Jo. Adolph. Gercken. in-8^o.
On fait voir dans la première de ces deux Dissertations que le Messie s'est fait connoître en personne & a apparu en plusieurs occasions dans l'Ancien Testament; & dans la seconde, que l'AMÉ de JESUS-CHRIST n'a point existé avant son Incarnation.

DE LEIPSICK.

Il paroît ici le premier Volume.

1316 *Journal des Sçavans*,
d'un Ouvrage qu'on regarde com-
me une Poétique complète, dans
lequel l'Auteur enseigne tous les
genres de Poésie Latine, & en
donne des exemples pris des Poë-
tes qui sont aussi reconnus généra-
lement pour les plus parfaits mo-
dèles en tout genre; en voici le ti-
tre: *Jo. Gotter. Hauptmanni Fasci-
culus Carminum Latinorum optima
nota ex præstantissimis veterum Poë-
tarum monumentis. Lipsiæ, impensis
Heredum B. Lanckisii. 1743. in-8°.*
On a mis une Préface au com-
mencement de ce Volume, dans
laquelle on fait voir les avantages
de la Poésie, & on répond aux re-
proches qu'on a coûtume de lui
faire.

On trouve une Dissertation cu-
rieuse faite à l'occasion d'une ex-
pression fort commune dans les
Ouvrages de Droit-Canon, mais
dont le sens n'est pas également
connu. Elle est intitulée: *D. Jacobi
Henrici Bornæ de communione pere-
grina, veteri Clericorum censura*

Juillet , 1744. 1317

Commentatio. Lipsiæ , ex Officinâ
Langenhemiana. 1742. in-4°. L'Au-
teur prétend que ces termes *Com-
munio peregrina* marquoient une
censure portée par l'Evêque com-
me Juge , contre des Clercs cou-
pables de quelques fautes, comme
d'une négligence affectée à remplir
leurs devoirs, d'une résistance opi-
niâtre à leurs Superieurs , d'un vol
d'une chose peu considerable fait
dans l'Eglise , &c. & qui par cette
censure étoient retranchés de la
matricule de leur Eglise , étoient
suspendus de leur grade & de leur
emploi , & qui étoient réduits à la
condition des Clercs étrangers mu-
nis néanmoins de Lettres de recom-
mandation. Ces Clercs ainsi sus-
pendus , n'étoient retablis dans
leurs premiers états , qu'après
qu'ils avoient accompli la péniten-
ce qui leur avoit été imposée par
leurs Evêques.

*Lamberti Bos Linguae Graecæ in
Academ. Franegu. Profess. Ellipses
graecæ sive de vocibus quæ in sermone*

1318 *Journal des Sçavans*,
græco supprimuntur: quinta Editio;
Christiani Schoettgenii V. C. obser-
vationibus suas adjecit, & præfatus
est M. Jo. Frider. Leisnerus. Lipsiæ,
apud Jo. Christi. Martini. 1742. 8°. C'est le titre de la cinquième Edition de cet Ouvrage que l'on continue à débiter ici avec succès. On marque que cette dernière Edition est recommandable par les additions que l'Editeur y a faites, & qu'il a tirées des Observations de Kuster sur Aristophane, de celles de Ducker sur Thucydides, des remarques de M. Clarck sur Homère, & d'autres Auteurs.

Voici le titre d'une Dissertation où il s'agit du trafic des Esclaves, & où l'Auteur examine en Historien ce qui s'est pratiqué sur ce sujet dans les tems les plus anciens, & chez tous les peuples, & en Jurisconsulte, ce qu'on étoit en droit de faire: *Jo. Friderici Jugleri Art. Lib. Mag. Αδραποδοκαπηλειον, sive de nundinatione Servorum apud veteres Liber singulari*

Juillet , 1744.

1319

*Historico - Juridicus , ex quo lucem
capere possunt Auctorum loca com-
plura. Accedit Medicus Romanus
Servus sexaginta soliais aestimatus ,
rarissimum nostris in oris Opusculum.
Lipsiæ , apud Jo. Georg. Loevium.
1742. in-8°.*

DE M A N H E I M.

Il paroît ici un Livre intitulé :
*Tableaux de la Sainte Messe , avec
des Prières choisies. De l'Imprime-
rie Electorale. in-4°.* Ce Volume
contient en tout trente-six feuillets
imprimés au *recto* , & gravés au
verso. Les estampes qui sont gra-
vées au *verso* représentent l'Autel ,
& le Prêtre dans l'attitude de ses
différentes actions , lorsqu'il dit la
Messe, avec les principales circon-
stances de la Passion de J E S U S-
C H R I S T ; les pages imprimées
contiennent des Prières assorties à
l'objet représenté dans chacune de
ces estampes ; de manière que le
Lecteur a toujours sous les yeux ,

1310 *Journal des Sçavans* ;
à chaque feuillet du Livre ; un
nouveau retable , ou tableau d'un
côté , & de l'autre une Priere qui
y répond ; au reste les estampes
sont gravées en taille - douce très-
proprement , & les Prieres sont
imprimées en beaux caractères.

A N G L E T E R R E .

D E L O N D R E S .

M. Gordon , qui a donné il y a
quelque tems une Traduction An-
gloise de Tacite, avec des Discours
Historiques , Critiques & Politi-
ques sur ce même Auteur , vient
de donner *The Works of Saluste ,*
&c. ou les *Œuvres de Saluste tra-*
duites en Anglois , avec des Dis-
cours politiques sur le même Auteur ;
à quoi l'on a ajoûté la Traduction
des Catilinaires de Cicéron. 1744.
in-4^o.

Maximi Tyrii Dissertationes ex
recensione Joannis Davisi Coll. Re-
gin. Cantabrig. Prasidis; Editio al-
tera ,

Juillet, 1744. 1321

tera, ad duos Codices Mss. locis quam plurimis emendata, notisque locupletibus aucta; cui accesserunt viri Eruditissimi Hier. Marklandi Coll. D. Cantabrig. Socii annotationes. Londini, excudit Guillelmus Bowyer, sumptibus Societatis ad Litteras promovendas institutæ, an. 1740. in-4°.

On a publié aussi depuis peu une Traduction Latine du *Paradis perdu de Milton*, sous ce titre: *Johannis Miltoni Paradisus amissus, Latine redditus, Interprete Josepho Trapps. S. T. P. 1744. in-4°.*

La nouvelle Carte des environs de Londres, de Westminster, &c. contenant seize feuilles, dont nous avons annoncé le Projet dans les *Nouvelles* du mois de Novembre dernier, vient d'être achevée. On nous assure qu'elle est faite avec beaucoup de propreté, & que l'exactitude y répond.

The true practical French Grammar, &c. c'est-à-dire: La vraie Grammaire Française Pratique;

Juil.

3K

1322 *Journal des Sçavans* ;
» contenant 1°. des règles exactes
» & faciles pour la prononciation ;
» 2°. une ample Collection des
» plus belles expressions , tirées
» des plus célèbres Ecrivains Fran-
» çois ; 3°. un nouveau Recueil de
» Dialogues François & Anglois ,
» dans lesquels on a fait entrer
» une description de la Ville de
» Londres , un abrégé de Géogra-
» phie , & plusieurs Scènes des
» meilleures Pièces de Molières ,
» &c. 1743. in-8°.

Il paroît ici depuis peu un nouvel
Ouvrage sur les Abeilles, qui rou-
le principalement sur leur gouver-
nement , sur les profits qu'on
en peut tirer , & sur la maniere de
les conserver. Il a pour titre *Μελισ-
σιλογία* : Or the female Monarchy ,
&c. c'est-à-dire : La Monarchie fe-
minine, ou recherches sur la nature,
l'ordre & le gouvernement des Abeil-
les, ces admirables, instructifs & uti-
les Insectes ; avec une méthode nou-
velle , aisée & efficace , pour les ga-
rantir non seulement en colonies, mais

Juillet, 1744. 1323

encore dans les Ruches ordinaires, de cette cruelle mort, à laquelle leurs ignorans, barbares & ingrats possesseurs les condamnent si communément; secret inconnu aux siècles passés, & publié à présent pour le bien du genre humain. Ouvrage composé après quarante ans d'observations & d'expériences. Par M. Jean Thorley Ministre dans le Comté d'Oxford, avec des figures en taille-douce. 1744. in-8°. Il est à souhaiter que ce Traité dont nous n'avons encore vû que le titre, soit fait d'une manière qui réponde aux magnifiques promesses de son Auteur.

ΑΙΛΙΑΝΟΥ περί ζώων ἰσθιωτῆς & βιβλία ιζ. *Æliani de natura animalium Libri XVII. cum animadversionibus Conradi Gesneri & Danielis Willelmi Trillen, curante Abrahamo Gronovio, qui & suas annotationes adjecit. Londini, excudit Guillelmus Bowyer, sumptibus Societatis ad Litteras promovendas institutæ. Prostant venales apud J. Whiston in Fleet-Street; J. Osborn*

1324 *Journal des Sçavans* ;
in Pater - noſter - Row ; & Franc.
Changuion in the Strand , Biblio-
polas Societatis. Pret. Aur. 1744.
in-4°. 2. vol. pag. 1128. Sans com-
pter ſix Tables , qui contiennent
onze feuilles , dont l'une Gréque
& Latine , & l'autre Latine & Gré-
que , ſont pour les noms des ani-
maux dont il eſt parlé dans l'Au-
teur ; la troiſième & la quatriéme,
Gréque & Latine , Latine & Gré-
que , ſont pour les noms des plan-
tes dont l'Auteur a traité. La cin-
quiéme comprend les choſes mé-
morables , la ſixième eſt pour les
Auteurs cités par Elien. On voit
au frontiſpice , & à la fin de l'Ou-
vrage la Médaille de la Societé ;
elle repreſente Minerve , qui pre-
ſente la main à la Litterature , qui
eſt dans une poſture humiliée. Cet-
te Médaille a pour Légende , *Re-
ſurges* ; & l'on voit dans l'exergue
ces lettres S. A. L. P. qui ſont les
initiales de ces mots , *Societatis ad
Litteras promovendas.*

A guide to health through various

ages of life, &c. c'est à-dire: *Guide de santé pour les differens âges de la vie*; où l'on entre dans le détail, 1°. des changemens qu'apporte dans le temperament la progression des années, des incommodités inseparables de la vieillesse, des causes de notre dissolution, avec une Histoire Chronologique & abrégée des hommes qui ont vécu long-tems, dès les tems anterieurs au Déluge jusqu'à present. 2°. De la nature, des proprietés & influences de l'air, des alimens, du choix qu'on en doit faire, des bons ou mauvais effets qu'ils produisent sur le corps humain; de l'état de l'homme dans son sommeil, & de son état quand il veille; du mouvement & du repos, de la retention & de l'excretion; des passions & de l'ame. 3°. Des définitions, des diagnostiques, & pronostiques, & indications, des moyens propres à guerir, des remedes & du régime qu'il convient d'employer contre les maladies aiguës & chro-

1326 *Journal des Sçavans*,
niques qui arrivent au corps hu-
main ; de la nature & de l'usage
des bains & des frictions. A quoi
on a ajouté des annotations utiles,
redigées avec méthode & précision
& confirmées par l'autorité d'Au-
teurs célèbres, tant anciens que
modernes. Par M. Bernard Lynck
Docteur en Medecine. Londres,
chez l'Auteur, & chez Cooper
dans *Pater-noster-Row*, &c. 1744.
in-8°.

*An Historical and Philosophical
account of the Barometer, or Wea-
ther-glass; Wherein the reason and
use of that instrument, the theory of
the Atmosphere and the causes of its
different gravitation are assign'd,
and explain'd, &c. c'est - à - dire :
Dissertation Historique & Philoso-
phique du Barometre, où l'on rend
compte de l'usage de cet instrument,
de la Theorie de l'Atmosphere, &
des causes de sa differente pesanteur;
avec un essai pour en former un ju-
gement probable sur le tems. Par M.
Edward Saul. Seconde Edition*

Juillet , 1744. 1327

Londres , chez A. Bettesworth , &
C. Hitch au Lion rouge dans Pater-
noster-Row. in-8°.

Th. Woodward & C. Davis ,
Imprimeurs de la Societé Royale ,
ont imprimé & débitent actuelle-
ment le Nombre 470 des *Transac-
tions Philosophiques* pour l'année
1743 , depuis le 21 Avril jusqu'au
23 Juin. Les Pieces contenuës dans
ce Nombre sont :

1°. Des Observations faites sur
la Comète au mois de Fevrier 1743
à Vienne en Autriche, par le Pere
Frantz Jesuite , tirées d'une Let-
tre du P. Carnabé à Isaac Lawson.

2°. Extrait de quelques nouvel-
les Observations sur les Insectes ;
par M. Charles Bonnet Genevois,
communiqué dans une Lettre à M.
Hans Sloane Bar. ci-devant Prési-
dent de la Societé Royale , &c.
traduit du François par P. H. Z.
Membre de la même Compagnie.

3°. Un recit abrégé de l'état ex-
traordinaire des os d'une femme
qui devenoient mous & flexibles,

1328 *Journal des Sçavans*,
communiqué à la Société Royale
par M. Sylvain Bevan Membre de
la même Compagnie.

4°. Extrait de deux Lettres du
Docteur Jean Lining Medecin à
Charles-Town au Sud de la Caro-
line, à Jacques Jurin Docteur en
Medecine, Membre de la Société
Royale, contenant un recit de
plusieurs expériences de Statique
qu'il a faites sur lui-même, & qu'il
a réitérées plusieurs fois chaque
jour pendant le cours d'une année,
accompagnées d'Observations mé-
théorologiques, à quoi sont ajout-
ées six Tables générales calculées
sur le cours entier de l'année.

5°. Extrait d'une Lettre de Mes-
sieurs le Duc de Richemond,
Lennox, & Aubigné, Membres
de la Société Royale, à M. Fol-
kes Président de la même Comp-
agnie, sur les Polypes.

6°. Mémoire de Guillaume Hun-
ter Chirurgien, sur la structure &
les cartilages qui servent à l'arti-
culation.

Juillet, 1744. 1329

7°. Extrait d'une Lettre de M. Thomas Lord à Guillaume Folkes Esquier, Membre de la Société Royale, touchant quelques vers, dont les parties vivent encore après qu'elles ont été coupées & entièrement séparées.

8°. Une Lettre de Jo. Parsons, Docteur en Médecine, Membre de la Société Royale, à M. Martin Folkes Esq. Président de la même Compagnie, contenant l'Histoire naturelle du Rhinoceros, avec des figures en cuivre gravées proprement.

9°. Exposé d'une comparaison faite depuis peu par quelques Membres de la Société Royale, de l'étalon d'une verge & de différents poids & mesures, fait pour leur usage particulier, avec l'ancien étalon des poids & des mesures, déposé à l'Échiquier, & quelques autres étalons gardés pour l'usage public à la Tour de Londres, & autres lieux.

10°. Description d'une Machine

1330 *Journal des Sçavans* ;

pour reduire les épaules disloquées, inventées par M. Jean Freke Chirurgien de l'Hôpital - S. Barthelemy, & Membre de la Societé Royale ; avec des figures gravées en cuivre proprement.

II. Une Lettre de Peirce Dodd, Docteur en Medecine, Membre du Collége Royal des Medecins de Londres, & Medecin de l'Hôpital-S. Barthelemy, au Président de la Societé Royale, touchant une personne qui rendoit le sang avec les urines dans la petite-vérole, & qui a recouvré la santé.

On a mis sous la Presse & on publiera dans peu un Ouvrage intitulé : *The Microscopical Theatre of seeds, &c.* c'est - à - dire : *Representation des plantes vûës par le Microscope, où l'on trouve les marques particulieres, & caracteristiques & les dimensions naturelles de toutes les semences qui se trouvent dans les Boutiques, & dans les Jardins fleuristes, & potagers, avec plusieurs Observations & découver-*

Juillet, 1744.

1331

tes curieuses qui demandent le secours du Microscope, ornée de figures de chaque semence en taille-douce, de grandeur sensible, & gravées par les meilleures mains, Ouvrage extrêmement utile aux Botanistes, Grenetiers, Jardiniers, & amusant pour tous ceux qui étudient la nature.

1. On se propose de publier un Numero de cet Ouvrage tous les quinze jours moyennant un Schilling. Il sera in-4°. broché.

2. Chaque Numero contiendra une planche en taille-douce, avec 16 figures de semences, & trois feuilles d'impression, contenant les marques & caractères des semences représentées par chaque planche.

3. Au commencement on trouvera une Préface contenant le dessein de l'Auteur, & l'utilité de son entreprise.

4. A la fin on ajoutera deux Index alphabétiques, un Anglois-Latin, l'autre Latin-Anglois des

2332 *Journal des Sçavans*,
noms de chaque semence, avec
une Table pour expliquer les ab-
bréviations des synonymes conte-
nus dans tout l'Ouvrage.

5. Et afin de le rendre plus utile,
il contiendra l'étymologie du nom
& le caractère de chaque fleur,
plante, semence, &c. qui le rend
au premier coup d'œil une Gramai-
re Botanique complète.

Comme on ne demande pas
d'argent qu'à mesure qu'on four-
nira les Numéros de cet Ouvrage,
on prie ceux qui se proposent de
l'avoir, d'envoyer leur nom & leur
demeure à Fr. Needham, Librai-
re, vis-à-vis la porte de Gray's
Inn, dans Holborn.

*Les principes de l'Art d'essayer
les métaux*, en deux parties, dont
la première contient la théorie; la
seconde, la pratique; le tout tiré
des véritables propriétés & de la
nature des minéraux, confirmées
par les expériences expliquées dans
l'ordre naturel avec la plus grande
netteté, par M. Cramer D. M.

Juillet , 1744. 1335

traduit du Latin , orné de figures en taille-douce , auquel on a ajouté plusieurs remarques & observations qui ne sont pas dans l'original , avec une Liste des principaux Auteurs qui ont écrit en Angleterre sur les minéraux & métaux.

Traité de M. Lobb sur la petite-vérole , seconde Edition , augmentée & corrigée. En deux vol.

La Théorie de la manœuvre des vaisseaux appliquée à la pratique , contenant des principes & des règles pour naviger , par M. Pittot , traduite du François par Edmond Stone.

La Figure de la Terre déterminée par les observations , &c. traduit du François de M. de Maupertuis.

F R A N C E.

DE BORDEAUX.

P R O G R A M M E.

» L'Académie des Belles-Lettres,
» Sciences & Arts , établie à Bor-
» deaux , distribue chaque année
» un prix de Physique , fondé par
» feu M. le Duc DE LA FORCE.
» C'est une Médaille d'or de la vac.

1334 *Journal des Sçavans*,

» leur de trois cens livres.

» Elle avoit donné pour sujet du
» prix de la presente année, *les*
» *fonctions & l'utilité des Feuilles*,
» *soit par rapport aux plantes, soit*
» *par rapport aux fruits*; mais elle
» n'a pas été satisfaite des Pieces
» qui lui ont été envoyées, & n'a
» point adjugé ce prix.

» Elle a déjà annoncé par son
» Programme de l'année passée,
» qu'elle destinoit le prix de l'an-
» née 1745 à celui qui expliqueroit
» le mieux *l'origine & la formation*
» *des pierres, qui, tant interieure-*
» *ment qu'exterieurement, ont une*
» *figure réguliere & déterminée.*

» Aujourd'hui elle propose deux
» sujets, pour deux prix qui seront
» distribués le 25 Août 1746. Le
» premier sujet, *quelle est la cause*
» *de la rouillure des métaux, & s'il y*
» *a des moyens de les en garantir.* Le
» second, *quelle est la mécanique*
» *des sécretions dans le corps humain.*

» Les Dissertations sur ces deux
» sujets, ne seront reçues que jus-

1355
Juillet, 1744.

» qu'au premier Mai de l'année
» 1746. Elles peuvent être en Fran-
» çois ou en Latin. On demande
» qu'elles soient écrites en carac-
» tères bien lisibles.

» Au bas des Dissertations, il y
» aura une Sentence, & l'Auteur
» mettra dans un billet séparé &
» cacheté, la même Sentence,
» avec son nom, son adresse & ses
» qualitez.

» Les paquets seront affranchis de
» port, & adressés à M. le Président
» BARBOT, Secrétaire de l'Acadé-
» mie, sur les Fossés du Chapeau
» rouge; ou au S^r BRUN, Imprimeur
» Aggrégé de l'Académie, rue Saint
» James.

DE DIJON.

PROGRAMME.

De l'Académie Royale des Sciences
de Dijon pour le prix de l'hygiène
de 1745.

» Ce prix, qui consiste en une

1336 *Journal des Sçavans ;*

» Médaille d'or de la valeur de
» trente pistoles , sera adjugé à
» celui qui aura le mieux traité la
» Question suivante :

» *Déterminer la nature des fels*
» *par les différentes configurations*
» *de leurs cristaux.*

» Chaque Mémoire écrit en
» François ou en Latin n'excedera
» pas trois quarts d'heure de lectu-
» re. On les adressera francs de
» port (sans quoi ils ne seront
» point retirés) à M. Petit Secre-
» taire de l'Académie, rue du vieux
» Marché, à Dijon , qui n'en rece-
» vra aucun passé le premier d'A-
» vril prochain.

» L'Académie est contrainte tous
» les ans de rejeter plusieurs Ou-
» vrages , faute par leurs Auteurs
» de se soumettre à des formalités
» qui lui sont communes avec tou-
» tes les Académies du Royaume.

» Tous ceux qui ayant travaillé
» sur le sujet donné , se seront fait
» connoître avant la distribution
» du prix , seront exclus du con-

» cours. Pour obvier à cet incon-
 » vénient , chaque Auteur sera te-
 » nu de mettre au bas de son Mé-
 » moire une Sentence ou devise, &
 » d'y joindre une feuille de papier
 » cachetée , sur le dos de laquelle
 » sera la même Sentence ou devise,
 » & sous le cachet son nom , ses
 » qualités , & sa demeure pour y
 » avoir recours lors de la distribu-
 » tion du prix ; lesdites feuilles
 » ainsi cachetées ne seront point
 » ouvertes avant ce tems - là ; le
 » Secrétaire en tiendra un Registre
 » exact.

» Ceux qui exigeront de lui un
 » récépissé de leurs Ouvrages, le
 » feront expédier sous un autre
 » nom que le leur ; & dans le cas
 » où celui qui auroit usé de cette
 » précaution, auroit mérité le prix,
 » il sera obligé en chargeant une
 » personne domiciliée à Dijon, de
 » la procuration simple, pour le
 » recevoir, d'y joindre aussi le ré-
 » cépissé.

» La distribution du prix se fera

1338 *Journal des Sçavans*,
» dans une assemblée publique de
» l'Académie, le jour de la Fête
» de S. Louis, 25 Août 1725.

D E P A R I S.

Huart, Libraire de Monseigneur
le Dauphin, rue S. Jacques, à la
Justice, vient de mettre en vente
un Ouvrage intitulé : *Dissertation
& Observations sur les Maladies
scorbutiques*. Par M. Cadet, ancien
Chirurgien Juré de Paris, arrière
neveu de M. Valot premier Medec-
cin du Roi Louis XIV, & ancien
Chirurgien & ordinaire de M. le
Duc de Luxembourg, possesseur du
remede de M. du Mourette depuis
1727. in-12. 1744.

» Le Sieur le Rouge, Ingé-
» nieur-Géographe du Roi à Paris,
» rue des Augustins, a donné de-
» puis peu les plans d'Ypres & de
» Menin, avec les attaques; le
» Fort de la Kenoque; les envi-
» rons de Mons, les plans de Na-
» mur & de Charles-Roi, d'Osten-

» de, & de Tournay.

» Le même Géographe a aussi
» donné en même tems une nou-
» velle Carte de l'Empire de Rus-
» sie, les Isles Britanniques où se
» trouvent les Royaumes d'Angle-
» terre, d'Ecosse, & d'Irlande; une
» Carte des environs de Londres ;
» une très bonne Carte contenant
» la Châtellenie de l'Isle, & le Bail-
» liage de Tournay.

*Les coutumes de la Marche expli-
quées & interprétées suivant les Loix,
les meilleurs auteurs, & les Arrêts
intervenues ; par M^c Barthelemy
Jabely, ancien Avocat au Parlement.*

Nouvelle Edition, revûe, corrigée
& consercée avec la Coutume de
Paris ; avec de nouvelles annota-
tions. Par M^c Germain - Antoine
Guyot, Avocat au Parlement.
Chez Jean de Nully, Libraire,
Grand'Salle du Palais, à l'Ecu de
France & à la Palme. 1744. in-12.

Jacques Vincent, Imprimeur-
Libraire, rue & vis-à-vis l'Eglise
de S. Severin, à l'Ange, vient de

1340 *Journal des Savans*,
publier un Ouvrage intitulé : *Com-
solations Chrétiennes*, avec des ré-
flexions sur les huit Béatitudes, &
la Paraphrase de trois Cantiques qui
font le sujet de l'Ouvrage de Dante
Alighieri intitulé : l'Amoroso Con-
vivio. 1744. in-12.

Il paroît encore depuis peu un
nouvel Ouvrage sur la Géographie,
composé par M. d'Anville, Géo-
graphe ordinaire du Roi, sous ce
titre : *Analyse Géographique de l'I-
talie*, dédiée à Monseigneur le Duc
d'Orléans, premier Prince du Sang.
Chez la Veuve Etienne & fils, rue
S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâ-
tre, à la Vertu. 1744. in-4^o.

*Journal d'un Voyage au Nord en
1736 & 1737. par M. Outier Prê-
tre du Diocèse de Besançon, Corres-
pondant de l'Académie des Sciences.*
Chez Piget, Libraire, Quai des
Augustins, à l'Image S. Jacques ;
& Durand, rue Saint Jacques, au
Griffon, avec plusieurs Cartes &
figures. 1744. in-4^o.

Charles Osmont, Imprimeur.

1341

Libraire, rue S. Jacques, à l'Oratoire, a achevé d'imprimer, & débite actuellement le second Tome des Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Bretagne, tirés des Archives de cette Province, de celles de France & d'Angleterre, des Recueils de plusieurs sçavans Antiquaires, & mis en ordre par Dom Hyacinthe Morice, Prêtre Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.

1744. in-4°. Tom. 2.

Le Panegyrique de S. Louis prononcé dans la Chapelle du Louvre en presence de Messieurs de l'Académie Françoisise le 25 du mois d'Août

1744. Par M. l'Abbé de l'Ecluse des-Loges, est imprimé & se débite chez Quillau, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation; chez Nyon, Quai des Augustins, & autres Libraires.

1744. in-4°.

Le Recueil des Ouvrages de feu M. l'Abbé de S. Pierre de l'Académie

1542 *Journal des Sçavans*,
mie Françoisë , imprimés à Rot-
terdam chez Beman , se trouve à
Paris chez Briasson , Libraire , rue
S. Jacques , à la Science. in - 12.
18. vol. Ce même Libraire a donné
le Catalogue des differens Ecrits
contenus dans les dix-huit Volu-
mes , où l'on voit d'un coup d'œil
les divers sujets sur lesquels M.
l'Abbé de S. Pierre a travaillé , &
les titres de ses Traités.

*Faute à corriger dans le Journal de
Juin , 1744.*

PAge 1008 , ligne 22. accou-
chement , lisez Accoucheurs.



T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Juil. 1744.

H <i>Istoire de la Ville de Mont-</i> <i>pellier, &c.</i> pag. 1155	
<i>Ouvrages de Jean Bernoulli, &c.</i>	1179
<i>Bibliothèque Françoise, &c.</i>	1207
<i>Mémoires Historiques, Politiques &</i> <i>Litteraires de Portugal, &c.</i>	1226
<i>Dissertation de Jean-Matthias Ges-</i> <i>ner sur le Dialogue intitulé : Phi-</i> <i>lopatris,</i>	1237
<i>Description du Ventilateur, &c.</i>	1259
<i>Cours de Philosophie Scholastique,</i> <i>&c.</i>	1255
<i>Elémens de Fortification, &c.</i>	1256
<i>Traité des peines des secondes Noces,</i> <i>&c.</i>	1289
<i>Nouvelles Litteraires,</i>	1303
Fin de la Table.	



-

-

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
§
POUR
L'ANNEE M. DCC. XLIV.
A O U S T.



A P A R I S,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

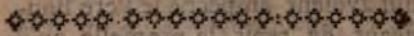


[The text in this section is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a large block of text, possibly a list or a series of paragraphs.]





L E
JOURNAL
D E S
SCAVANS.



AOUST, M. DCC. XLIV.

*HISTOIRE DU TRAITE' DE
Westphalie, ou des Negociations
qui se firent à Munster & à
Osnabrug pour établir la paix
entre toutes les Puissances de l'Eu-
rope, composée principalement sur
les Mémoires de la Cour & des
Plénipotentiaires de France, par
le P. Bougeant de la Compagnie
de Jesus. 4. vol. in-12. Tom. I.
pag. 306. Tom. II. pag. 493.
Tom. III. pag. 457. Tom. IV.
Aoust. 3 L ij*

pag. 510. & in-4°. 3 vol. pour
l'Ouvrage entier. A Paris, chez
P. J. Mariette, rue Saint Jac-
ques, aux Colonnes d'Hercule.
1744.

L'ÉDITEUR dans une courte
Préface qu'il a mise à la tête
du premier Volume de cette His-
toire, nous apprend les raisons
qui avoient empêché le Pere Bou-
geant de tenir la promesse qu'il
avoit faite de la publier peu de
tems après son *Histoire des Négotiations*
qui avoient précédé le Traité
de Westphalie. Cet Ouvrage étoit
d'autant plus désiré, que le pre-
mier n'avoit été donné, ainsi que
nous l'avons dit, lorsque nous en
avons rendu compte dans notre
Journal du mois de Mai dernier,
que comme un préliminaire neces-
saire pour l'intelligence de celui
dont il est ici question. Mais ce
qui interesse davantage le public,
c'est qu'on nous assure que le Pere

Bougeant avoit porté cette Histoire à toute la perfection qu'il croyoit pouvoir y donner, lorsqu'au grand regret des Gens de Lettres, & de toutes les personnes qui avoient eu l'avantage de le connoître, la mort l'enleva dans un âge encore peu avancé.

On voit, dit l'Editeur, dans cet Ouvrage, & nous souscrivons avec plaisir à ce jugement, » de » la pénétration & du discernement, un esprit net, un jugement sain, une plume légère, » un stile pur, simple, élégant » sans affectation, naturel sans » trop s'abaisser, sans négliger » même les ornemens que peut » comporter la matiere qu'il traite, mais aussi sans les trop rechercher; en un mot cette solidité, & cet agrément, qui ont » attiré à son premier Ouvrage » l'approbation des Juges les plus » éclairés.

Celui-ci a quelque chose de plus intéressant. Tout ce qui sert à pre-

1350 *Journal des Sçavans*,
parer un événement, touche pres-
que toujours beaucoup moins que
l'événement même. On ne peut
donc guères douter que le recit fi-
delle des négociations qui opere-
rent enfin la paix de Westphalie,
n'attache d'autant plus un Lecteur
judicieux, que de quelque côté
qu'on regarde cette Histoire, elle
paroît également curieuse & inf-
ructive.

Il s'y agit d'un Traité conclu
entre les Monarchies les plus puis-
santes & les plus illustres, dans
lequel ce qu'il y avoit alors de plus
habiles Ministres & de Négocia-
teurs les plus éclairés, se sont pro-
posés de concilier l'interêt général
de l'Europe, avec les interêts par-
ticuliers des differens Etats qui y
sont renfermés. Mais plus ce sujet
est important, & plus l'Auteur
l'a approfondi; moins il nous est
possible de donner dans un simple
extrait une juste idée, & des cho-
ses qu'il renferme; & de la ma-
*nier*e dont elles sont racontées

Aoust, 1744. 1351

Nous nous contenterons donc d'indiquer les principaux faits contenus dans les deux premiers Volumes, d'en transcrire quelques morceaux qui puissent faire connoître en général le stile & le caractère de l'Historien; nous réserverons les deux autres Tomes pour le Journal suivant.

Le premier Volume est divisé en trois Livres. Dans le premier, le P. Bougeant peint avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles, le caractère des Ambassadeurs que les différentes puissances intéressées à ce Traité, avoient nommés pour le conclure, & donne une idée très-nette des divers intérêts qu'ils avoient à ménager. Ces intérêts étoient si compliqués, & paroissent si opposés les uns aux autres, qu'il a fallu presque autant d'habileté au P. Bougeant pour les démêler, qu'aux Négociateurs pour les concilier. On en jugera par l'exposé qu'il en fait, & auquel nous renvoyons. On le

trouvera d'autant plus précis , que les puissances ennemies agirent presque toujours en secret par des vûes toutes différentes de celles qu'elles étaloient en public.

L'Auteur a placé à la fin de l'Ouvrage , la Liste de tous les Plénipotentiaires qui composerent cette célèbre assemblée. Nous les avons fait connoître pour la plupart dans l'Extrait que nous avons cité. Nous y avons dit aussi que la négociation étoit partagée en deux lieux differens ; à Munster pour les Ministres des Etats Catholiques, & à Osnabrug pour ceux des Etats Protestans ; & l'on verra par cette Liste que les députés se partageoient dans ces deux Villes, selon leurs interêts ou leur inclination ; ce qui n'empêche pas qu'ils n'agissent tous de concert , passant même quelquefois d'une Ville à l'autre ; & que les deux assemblées ne fussent regardées comme une seule, ainsi que le Traité.

» L'échange des plein-pouvoirs

est, dit le P. Bougeant, une première formalité, qui lorsqu'on traite de bonne foi, est rarement sujette à de grandes difficultés. Mais on voit qu'elle fut une source de contestations presqu'aussi longues, que l'avoit été l'échange des saufconduits du Traité préliminaire. On trouva de part & d'autre des défauts dans tous les plein-pouvoirs, parce qu'on étoit bien aise d'en trouver, & qu'on n'étoit pas disposé à les dissimuler. Il ne s'agissoit entre les deux partis que de donner le tort à ses adversaires.

Le principe de toutes ces chicanes venoit de ce que la guerre qui se continuoit toujours avec la même vivacité, entre la France & la Maison d'Autriche, faisoit espérer à l'un des deux partis quelque événement heureux, qui l'auroit mis en état de traiter avec plus d'avantage; & c'est ce

1354 *Journal des Sçavans*,
qui arriva à la France par les succès
qu'eurent ses armées sous la con-
duite du Duc d'Enguien & du V
comte de Turenne.

Le Pere Bougeant les rappor-
moins pour jeter de la variété
dans sa narration, que parce qu'
ont un rapport nécessaire avec
Traité qui fait son unique objet
& qu'ils servirent tout à tout
en avancer, ou à en retarder
conclusion; c'est ce qu'on voit
dans le reste de ce Livre, qui finit
par l'échange des plain-pouvoirs.
Cet article qui dans les autres
Traités est ordinairement réglé d'
la première entrevûe, coûta dans
celui-ci plus de six mois de trava

Le second nous représente les
Médiateurs occupés à faire accé-
der à l'Empereur & à ses alliés, les
premières propositions qui leur
furent faites le 4^{me} Décembre
l'année 1644 par la France & par
la Suède. Ces deux puissances
agissoient toujours de concert
malgré les efforts & les artifices

Aoust, 1744. 1355

que la Maison d'Autriche employoit pour les diviser. Nous passons sous silence une foule de difficultés qui survinrent à l'occasion du cérémonial ; difficultés qui n'exercerent pas moins la patience & la dextérité des Médiateurs, que l'opposition qu'ils trouvoient dans l'Empereur & le Roi d'Espagne à consentir aux propositions de la France & de ses Alliés.

On trouve dans le troisième Livre ces propositions telles qu'elles furent présentées par écrit aux Ministres de l'Empereur. La France eut beaucoup de peine à les concerter avec les Suédois, particulièrement pour ce qui concernoit l'article de la Religion. Les derniers affectant une partialité sans bornes pour la Religion Protestante, vouloient établir entre l'une & l'autre un entier équilibre dans l'Allemagne.

Nous ne rapporterons point icy ces propositions ; elles sont d'une trop longue étendue. Nous nous

contenterons de dire, qu'aussi-tôt qu'on apprit qu'elles avoient été remises aux deux Négociateurs, cette nouvelle causa une joye universelle à Munster & à Osnabrug & dans toute l'Europe. On se flattoit d'y recueillir bien-tôt les fruits d'une si longue négociation; mais les habiles gens n'en jugerent pas ainsi. Le Chancelier Oxenstiern les ayant lûs à Stokolm, & prévoyant combien il seroit difficile de concilier des partis si opposés dans leurs prétentions, dit, qu'il y avoit là bien des nœuds qu'on ne pouvoit trancher qu'avec l'épée. Les Imperiaux & tous ceux de leur parti, trouverent ces propositions exorbitantes, & outre cela, pleines d'équivoques & d'obscurités.

Aussi, dit le P. Bougeant, » rien » n'éroit-il plus opposé à la manie- » re de négocier du Cardinal, » qu'une maniere d'agir franche & » ouverte. Il y a des hommes na- » turellement dissimulez, & on » croit assez que le Cardinal Ma-

» zarin étoit de ce nombre, qui
 » dans le choix de deux moyens
 » également efficaces, l'un simple
 » & naturel, l'autre artificieux &
 » détourné, ne manquent jamais
 » de préférer le second. Il paroît
 » que la maxime du Cardinal étoit
 » de laisser deviner sa pensée à ceux
 » avec qui il traitoit, & de les
 » laisser jusqu'à leur faire desirer &
 » proposer eux-mêmes ce qu'il
 » souhaitoit.

L'Ambassadeur de Venise, en
 qualité de Médiateur, n'oublia
 rien pour engager la France & la
 Suède à s'expliquer plus claire-
 ment, & comme ces représenta-
 tions furent long tems à produire
 leur effet, la négociation languit
 pendant long-tems. Ajoûtez à cela
 qu'il n'y avoit aucune intelligence
 entre les Plénipotentiaires de l'Em-
 pereur & de l'Espagne. On ne sçait
 par quelle fatalité, l'esprit de dis-
 corde sembloit s'être emparé de
 tous ceux qui travailloient à don-
 ner la paix à l'Europe; car les Sub-

1358 *Journal des Sçavans* ;
dois eurent non-seulement beau-
coup de démêlé avec les François,
mais même entr'eux. M. le Comte
Davaux, M. de Servien, & les
médiateurs eux-mêmes ne vivoient
pas entr'eux en bonne intelligen-
ce.

Cependant la guerre continuoît
toujours avec chaleur dans les deux
partis, mais avec beaucoup plus
d'avantage pour les Couronnes al-
liées, ainsi qu'on le peut voir dans
le reste de ce Volume. On y lira,
sur-tout avec plaisir, le recit de la
bataille de Nordlingue que l'armée
Françoise gagna sous la conduite
du Duc d'Enguien, & du Vicom-
te de Turenne, & dans laquelle
le célèbre général Mercy qui com-
mandoit les Impériaux, fut tué. Le
recit de ces sortes d'évenemens y
occupe beaucoup plus de place que
celui des négociations. Elles con-
tinuoient cependant toujours; mais
avec autant de lenteur, que la
guerre étoit poussée avec vivacité.
Néanmoins comme la négocia-

Aouſt, 1744.

1359

tion paroifloit devoir désormais s'échauffer, par les avances que les François & les Suédois avoient faites, en donnant leurs propositions, les Plénipotentiaires nommés pour Munſter, & qui ne s'y étoient pas encore rendus, le prefferent d'y arriver. Le Duc de Longueville y parut le premier, & ſon arrivée fut encore le ſujet de conteſtations fâcheuſes ſur le Cérémonial. Le Duc fut ſuivi quatre ou cinq jours après du Comte de Pegnaranda, premier Ambaſſadeur ou Plénipotentiaire du Roi d'Eſpagne.

» Il avoit embrasſé dès ſa jeunef-
» ſe le parti des Lettres, reſſource
» ordinaire de ceux que la nature
» avoit mieux traités que la fortu-
» ne. Il étoit déjà Profefſeur dans
» l'Univerſité de Salamanque, lorf-
» qu'il devint l'héritier de ſa mai-
» ſon, par la mort de ſes deux fre-
» res. Il changea auſſi-tôt de vues
» & d'inclinations, & époula une
» Demoifelle d'une qualité diſtin-

» guée, & d'une beauté parfaite.
» Ce fut, à ce qu'on prétend, la
» beauté de son épouse qui lui don-
» na de l'accès à la Cour, ou plû-
» tôt qui l'en fit éloigner avec le
» titre brillant de Plénipotentiaire.
» . . . Comme il avoit été jusqu'a-
» lors peu employé dans les affai-
» res, & qu'il n'étoit jamais sorti
» d'Espagne, il étoit extrêmement
» prévenu en faveur de sa Nation,
» & ne connoissoit rien de grand
» sur la terre que la Maison d'Au-
» triche; de sorte qu'il parut dans
» les commencemens comme
» frappé d'étonnement, lorsqu'il
» entendit à Munster mettre d'au-
» tres Princes en parallèle avec
» l'Empereur & le Roi d'Espagne.
» . . . Il étoit d'ailleurs impérieux
» & plein de ses propres idées, ta-
» citurne & réservé, ne parlant
» que par nécessité, opiniâtre
» dans sa dissimulation, jusqu'à las-
» ser la patience de ceux qui trai-
» toient avec lui, paroissant dans les
» plus mauvais succès mépriser ses

» ennemis, & se consoler du pre-
 » sent par une extrême confiance
 » dans l'avenir. . . . Il voyoit cha-
 » que jour la Monarchie d'Espagne
 » tomber en ruine, sans en être
 » ébranlé; déterminé à ne rien ce-
 » der pour ne point témoigner de
 » foiblesse; & il profita cependant
 » habilement du tems, pour con-
 » clure avec les Hollandois un
 » Traité particulier, qui décon-
 » certa toute la politique du Car-
 » dinal Mazarin.

Le second Volume auquel nous
 passons, renferme le détail, &
 presque l'entière conclusion de ce
 Traité. Il commence par le 4^{me} Li-
 vre de cette Histoire; l'on y trou-
 ve d'abord la réponse que l'Empe-
 reur donna par écrit aux proposi-
 tions de paix, qui lui avoient été
 présentées par les Plénipotentiai-
 res de France & de Suède. Cette
 réponse leur fit juger que la Mai-
 son d'Autriche n'avoit pas pour la
 paix autant d'empressement qu'ils
 s'en étoient flattés, & qu'il fau-

1362 *Journal des Sçavans* ;
droit livrer encore bien des combats avant que de remporter la victoire.

On voit en effet dans tout le cours de ce Livre , qu'il n'y eut aucune sorte d'artifice que les Ministres de l'Empereur d'un côté ne missent en usage pour séparer les Suédois des François , & de l'autre ceux d'Espagne pour engager les Hollandois à traiter avec eux indépendamment des interêts de la France. Les Espagnols se flattoient que s'ils pouvoient en détacher ces deux puissans alliés , la Maison d'Autriche seroit en état de donner la loi à la France , & aux differens Etats de l'Allemagne, qu'elle avoit attirés dans son parti; en les flattant de l'esperance de leur faire recouvrer l'autorité , dont ils avoient été successivement dépouillés par les Empereurs de la Maison d'Autriche. Suivant ce projet le Comte de Trautmansdorff Favori & premier Plénipotentiaire de l'Empereur ,
que notre Historien nous repre-

Aoust, 1744.

1363

sente comme un homme qui joignoit à un esprit ferme, solide & judicieux, un caractère plein de douceur & de franchise, de droiture & d'équité, paroissoit resolu de tout sacrifier, jusqu'aux intérêts même de la Religion, pour gagner du moins les Etats Protestans, & par eux ramener aussi les Suédois, afin de réunir tout l'Empire contre la France.

Mais les uns & les autres malgré l'adresse du Comte de Trautmandorff, persisterent dans leur union avec cette Couronne, & ne se montrèrent pas disposés à changer de conduite, par le conseil de leurs ennemis communs. Les François & les Suédois concerterent ensemble la replique qu'ils opposerent à la réponse que les Impériaux avoient faite à leurs propositions. Elle fut présentée le 7^{me} Janvier de l'Année 1646, & les Plénipotentiaires des deux Nations, regardoient cette démarche comme la plus importante qu'ils euf-

1364 *Journal des Sçavans*,
sent encore faite depuis qu'ils
étoient assemblés. C'est ici qu'on
voit l'Histoire de la fameuse paix
de Westphalie commencer à sortir
de l'obscurité, dans laquelle elle
avoit été enveloppée jusqu'à ce
moment; & tout s'y éclaircit de
plus en plus à mesure qu'elle ap-
proche de son terme.

Par cette même raison, on voit
dans le 5^me Livre s'ouvrir des Scènes
plus intéressantes, par la viva-
cité des négociations, autant qu'
par l'importance des matières. Les
Députés des Provinces-Unies s'é-
toient enfin rendus à Munster; &
si leur retardement avoit fait jus-
qu'alors languir la négociation de
la France avec l'Espagne, leur ar-
rivée ranima l'ardeur des Plénipoten-
tiaires François. Ils se mirent à
travailler, quoique contre le sen-
timent, au projet que le Cardinal
Mazarin rouloit depuis long-
tems dans sa tête, qui étoit d'enga-
ger l'Espagne à céder à la France,
le titre de dot de l'Infante qui épousa

roit Louis XIV, ou autrement, les Pays-Bas & la Franche-Comté, en échange de la Catalogne & du Roussillon. Il est aisé de sentir que l'exécution de ce projet n'étoit pas facile, & qu'il devoit être aussi odieux à l'Espagne, qu'aux Puissances voisines de la France; aussi après beaucoup de soins & d'intrigues, le Cardinal fut il obligé de l'abandonner, & de tourner toutes ses vûes du côté de la négociation, qui étoit commencée avec l'Empereur & les Etats d'Allemagne.

Après une infinité de difficultés que les Plénipotentiaires François surmonterent avec une habileté singulière & une patience à toute épreuve, l'Empereur consentit enfin à accorder à la France la Souveraineté des trois Evêchés, la haute & basse Alsace, le Suntgaw, Brisak & tout son territoire, Philisbourg, Pignerol, & Moyenvie, avec plusieurs autres Places, mais à certaines conditions qu'il faut

1366 *Journal des Sçavans*,
voir dans l'Ouvrage même.

Cependant la paix n'en parut guères plus avancée; car comme la France s'étoit engagée à ne rien signer, que la Suède n'eut aussi conclu son Traité, cette Couronne faisoit des propositions si exorbitantes, & demandoit sur-tout des choses si avantageuses pour la Religion Protestante, qu'il ne sembloit pas possible d'amener l'Empereur à les accorder, ni honnête aux François même d'exiger de lui qu'il les acceptât. Quoique la France fût peu satisfaite de l'inflexibilité & de la hauteur avec laquelle les Suédois persistoient dans leurs demandes, & qu'elle eut différencié sous divers prétextes de joindre ses Troupes à celles de la Suède, dans l'esperance de l'amener insensiblement à une plus grande modération, on fut enfin obligé en exécution du Traité, de joindre les Troupes Françaises à celles du Général Wrangel; les deux armées qui ne faisoient en-

semble que 18000 hommes, animés par la présence du Vicomte de Turenne, qui commandoit les François, firent des progrès si étonnans dans la Baviere, que l'Electeur fut obligé d'abandonner sa Capitale, quoique ses forces réunies à celles de l'Archiduc Léopold, qui commandoit l'armée Impériale, fussent supérieures en nombre à celles des deux Couronnes.

Leurs succès engagerent en effet le Duc de Baviere, à presser de plus en plus l'Empereur de contenter les Suédois; mais plus il leur accordoit, plus ils se rendoient difficiles, & moins la négociation avançoit. Mais au fonds, » les Plé-
 » nipotentiaires des deux Couron-
 » nes étoient convenus entr'eux de
 » se relâcher sur les affaires géné-
 » rales, à proportion que les enne-
 » mis consentiroient, à les satisfaire
 » sur leurs interêts particuliers. Tel
 » est, dit notre Historien, l'esprit
 » qui gouverne la plûpart des

1368 *Journal des Sçavans* ;
» hommes, & la politique n'en
» connoît point d'autre.

Il fallut néanmoins encore un travail immense pour amener l'accommodement de la Suède avec l'Empire à son terme, comme on l'apprendra par la suite de cette Histoire ; & si le Traité de l'Empire coûta aux François tant de négociations & de mouvemens, celui d'Espagne fut pour eux une source bien plus féconde d'allarmes & d'inquiétude. C'est ce qui fait la matière du sixième & dernier Livre de ce Volume.

Le grand nombre de conquêtes que les François avoient faites sur l'Espagne, la supériorité actuelle de leurs forces, la foiblesse & l'épuisement de leurs ennemis persuadoient au Cardinal Mazarin que le tems étoit enfin venu, où la France alloit reparer d'un seul coup les diverses brèches que l'ambition des Rois d'Espagne avoit faites depuis un siècle au Royaume ; mais comme il ne pouvoit
guères

guères se flatter de la réussite d'un si grand projet dans toute son étendue, qu'autant qu'il seroit secondé par les Provinces-Unies, le P. Bougeant nous le représente dans ce Livre continuellement occupé à les tenir attachés aux intérêts de la France; & d'un autre côté l'Espagne & ses Alliés, faisant agir toutes sortes de ressorts, pour conclure une paix séparée avec les Hollandois.

Ceux-ci paroissent avoir changé de principes & redouter pour lors, autant le voisinage des François dans les Pays-Bas, qu'ils avoient jusqu'alors appréhendé celui des Espagnols. Cette crainte prévalut si fort sur les Députez des Provinces-Unies, que malgré les obligations qu'ils avoient à la France, on verra sur la fin de cette année 1646 leur Traité presque entierement conclu avec l'Espagne, sur laquelle la France venoit de faire de nouvelles conquêtes dans le Pays-Bas.]

Mais quand même les bornes qui nous sont prescrites, ne nous obligeroient pas de mettre fin à cet Extrait, nous ne pourrions entreprendre de rapporter ici tous les détails d'une négociation si épineuse & si longue; il faut la lire dans l'Ouvrage même. Abreger un recit de cette nature, feroit lui ôter tout ce qu'il a de solide & d'interessant. Aussi tout ce que nous avons dit jusqu'ici des deux premiers Tomes de cette Histoire, & ce que nous dirons des deux derniers dans le prochain Journal, doit moins servir à faire connoître cet excellent Ouvrage, qu'à faire naître le desir de le lire & même de l'étudier.



Aouſt , 1744

1571

QUÆSTIO MEDICO-
Chirurgica discuſtienda in
Scholis Medicorum M.
CAMILLO FALCONET , ſalubris
Conſilii Regii Socio , e Regia
Inſcriptionum & Numiſmatum
Academia , Doctore Medico ,
Præſide , *an educendo calculo
cæteris antefeſendus apparatus
lateralis?*

C'eſt à-dire : *Theſe de Chirurgie ,
ſoutenue dans les Ecoles de la
Faculté de Medecine de Paris le
21 Mai 1744 ſur la Queſtion , ſi
l'appareil lateral mérite la pré-
ference ſur toutes les autres ma-
nieres d'extraire la pierre ? ſous
la Préſidence de M. CAMILLE
FALCONET , Medecin Conſultant
du Roi , de l'Academie Royale des
Inſcriptions & Belles - Lettres ,
Docteur en Medecine.*

NOUS reparons aujourd'hui
une négligence également
préjudiciable au Public , & à l'Au-

1372 *Journal des Sçavans* ;
teur de cet Ouvrage. Il auroit été
à propos d'en donner l'Extrait
lorsqu'il parut pour la première
fois en 1730. Nos Lecteurs n'au-
roient point été privés de la con-
noissance d'une Thèse qui peut
mériter le nom d'un Traité, puis-
qu'en 12 pages *in - 4^o*. elle épuise
l'importante matière du choix des
différentes méthodes de faire l'ex-
traction de la pierre de la vessie,
& l'Auteur n'auroit point été fru-
stré de l'honneur que méritent
l'ordre, la netteté, la précision,
l'élégance, la profondeur des con-
noissances, & la justesse des réflé-
xions. Nous sommes persuadés
que l'idée que nous allons donner
de l'Ouvrage, toute superficielle
qu'elle sera nécessairement, justi-
fiera autant qu'il est possible le ju-
gement que nous en portons.

Tous ceux qui suivent le même
régime renferment en eux-mêmes
les mêmes élémens de la pierre, &
si ces élémens se réunissent dans
les uns tandis qu'ils restent écartés

Augst, 1744. 1373

dans les autres, c'est de la part des reins dans les premiers que les vaisseaux de ces visceres sont trop étroits, ou les fibres trop peu élastiques, & de la part de la vessie un changement dans sa figure qui empêche l'écoulement de l'urine. En effet, lorsque les diamètres des vaisseaux des reins sont trop étroits, les élémens de la pierre se touchent trop exactement; & la foiblesse du ressort des fibres ne peut, ni les séparer, ni faire couler dans l'urèthre la concrétion commençante. Si ce noyau est à la fin poussé des reins dans la vessie, & qu'il n'en sorte pas, il s'accroît par l'addition successive d'une substance homogène. Ce séjour même ne suppose pas toujours un vice de la vessie; mais il ne faut accuser que sa mauvaise conformation originelle ou accidentelle quand il s'y forme une pierre sans noyau.

Les pierres different principalement par la figure, la grosseur,

& la solidité. Celles qui sont raboteuses ou trop grosses incommodent beaucoup plus que celles qui sont polies & plus petites ; mais le poli est un signe de multiplicité de ces concrétions. Les pierres qui paroissent les moins dangereuses sont celles dont la consistance est solide , pourvû qu'elles ne soient pas trop grosses, parce qu'elles ne sont pas sujettes à se rompre au simple contact de la sonde , ou en les serrant dans la tenette.

La situation des pierres n'est pas toujours la même. Les unes flottent en liberté dans la vessie ; d'autres se nichent dans des poches d'où elles sortent rarement ; d'autres enfin sont adhérentes aux parois de ce viscere. Les signes rationels de l'existence de la pierre que Fernel a décrits ne laissent rien à desirer ; mais la conviction parfaite est l'effet de la sonde. Tel est le précis du premier paragraphe.

Le second contient la description anatomique de la vessie, & de toutes les parties qui la touchent, ou l'avoisinent, inférieurement. Nous n'en prendrons que ce qui nous paroît indispensablement nécessaire à l'intelligence de l'explication que donne l'Auteur des différentes méthodes d'extraire la pierre. Nous remarquerons donc que la vessie pleine d'urine s'éleve au-dessus des os pubis, qui la couvrent entierement quand elle est vuide; que son orifice qui s'ouvre dans l'urethre est enveloppé d'un muscle circulaire nommé *Sphincter*, qui embrasse en même tems les prostates, corps glanduleux gros comme une noix, de la figure d'une charaigne, dont la partie la plus large & la plus moufle est appliquée si exactement sur l'orifice de la vessie, qu'elle l'embrace à la hauteur de deux lignes. La vessie est plus large dans sa partie inférieure que dans la supérieure, & son orifice, qui est au milieu

1376 *Journal des Sçavans*,
relativement aux côtés, est plus
près de la partie antérieure que de
la postérieure. C'est sous la partie
postérieure que se trouvent les
vésicules séminales. Ajoûtons une
remarque de Celse qui a échappé
à tous les Anatomistes, c'est que
la vessie panche du côté gauche.

L'orifice de la vessie est, comme
on l'a dit, reçu par l'urethre ca-
nal délicat & membraneux, qui n'a
guères que trois lignes de diamé-
tre; & l'urethre, on le répète, est
tellement embrassée par les pros-
tates qu'elles laissent un espace
vuide entre leur bord & la cloison
membraneuse dont on va parler.
Cette partie de l'urethre est percée
de plusieurs canaux qui y versent
la liqueur séminale, & celle des
prostates. La partie inférieure de
l'urethre est couchée sur le rectum;
d'où elle s'éleve sous la voute des
os pubis, où elle s'applique con-
tre la cloison membraneuse qui
s'étend en triangle depuis la partie
inférieure de la symphyse des os

pubis jusqu'à celle des mêmes os & des ischium. Cette seconde partie de l'urethre n'a guères qu'un pouce de long. Nous passerons ce que l'Auteur dit du bulbe de l'urèthre, & des glandes de Cowper & de Morgagni, pour venir à la situation des muscles qui servent aux fonctions du penis qui sont 1°. les transverses, lesquels partent de la symphyse des os pubis & ischium, & viennent s'attacher à l'urèthre; 2°. les accelerateurs auxiliaires qui ont leur origine au-dessous des transverses; 3°. les érecteurs, qui de la tubérosité des os ischium vont au bulbe de l'urèthre, où ils s'attachent avec les accélérateurs, lesquels naissent du sphincter de l'anus, & forment en se réunissant un angle qui laisse une place vuide de muscles. Enfin l'Auteur parle de l'intervalle que laissent les deux rameaux de l'artere honteuse, dont l'un se distribue aux érecteurs & aux corps caverneux, & l'autre à l'urethre, & aux accelerateurs.

Il paroît (§ III) par le serment d'Hippocrate qu'on fesoit de son tems l'opération de la lithotomie ; mais aucun Auteur n'en parle depuis lui jusqu'à Celse, qui la décrit si clairement que tous les Auteurs qui l'ont suivi n'ont presque fait que le copier. Le malade couché à la renverse , & placé comme il faut , l'opérateur fait entrer dans l'anus le doigt du milieu & l'index de la main gauche & presse légèrement le bas-ventre de la droite de manière qu'il pousse la pierre jusqu'au col de la vessie où il l'assujettit avec les doigts de la main gauche ; alors il fait sur la pierre une incision qui regarde la ouïsse , & au bas une autre incision transversale qui ouvre le col de la vessie jusqu'à ce que l'urine se fasse jour , & met à découvert la pierre qu'on pousse avec les doigts si elle est petite , ou qu'on tire avec un crochet , si elle est plus considérable. Tous les Auteurs qui sont venus depuis Celse s'expliquent dans les

mêmes termes sur le lieu de l'incision ; & cette méthode à qui Guy de Chauliac donna assez de vogue pour en prendre son nom au lieu de celui de Celse , fut employée , même pour les adultes , jusqu'au commencement du seizième siècle , que Marianus - Sanctus , Medecin dans la Pouille , en imagina une autre , qui prit son nom , & à qui la multiplicité des instrumens fit donner avec raison celui *du grand appareil*.

On place le malade à demi renversé , & l'on lui fait entrer dans l'uréthre une sonde crenelée sur la crenelure de laquelle on fait au perinée une incision le plus bas qu'il est possible , de l'un des deux côtés de la raphé. L'on introduit ensuite successivement plusieurs instrumens dans la vessie, d'où l'on tire la pierre avec des tenettes.

Cette méthode , convenable à tout âge , aiant été adoptée par toute l'Europe, fit bien-tôt tomber en oubli celle de Guy de Chauliac,

& peut-être s'y seroit-on tenu si le hazard n'en avoit fait imaginer une nouvelle par Francon, Chirurgien Provençal, qui, desespérant d'extraire une grosse pierre à un enfant de deux ans, s'avisa de faire dans l'hypogastre une incision au fond de la vessie; entreprise regardée comme si téméraire, bien que Roussel ait démontré qu'elle se peut faire sans interesser le bas-ventre, qu'elle resta dans l'oubli pendant plus de cinquante ans, qu'elle reprit vigueur, pour être abandonnée une seconde fois, sans qu'on en sçache la raison.

Mais en 1718 M. Jacques Douglas, célèbre Medecin & Anatomiste Anglois, la fit sortir des ténèbres. Il fut bien-tôt imité par Jean son frere, puis par M. Cheselden. Voici comme ils pratiquent cette operation, que nous avons nommée *haut appareil*. On couche le malade à plat sur le dos, les épaules un peu plus hautes; on seringue dans la vessie au moien d'une sonde

creuse autant d'eau qu'elle en peut contenir sans tiraillement. On fait une incision de quatre travers de doigt au milieu de l'hypogastre, jusqu'à la ligne blanche, qu'on ouvre ensuite, mais par une incision plus courte faite dans la même direction; on plonge alors dans la vessie qui est à découvert un bistouri courbe sur le dos duquel on coule l'index de la main gauche pour empêcher la vessie de s'affaisser en même tems que l'eau s'écoule, & laisser à la main droite la liberté d'aller chercher la pierre dans la vessie.

La quatrième maniere d'extraire la pierre est l'appareil latéral, qui fait le sujet du § IV. M. Falconet le commence par faire voir par la description de Celse, & des Auteurs qui l'ont suivi, qu'en faisant sur la pierre amenée à l'orifice de la vessie une incision transversale qui regarde la cuisse on incise au côté gauche ce qu'il a nommé la première partie de l'urethre, le

1382 *Journal des Sçavans* ;
sphincter qui l'enveloppe, & même
le corps de la vessie; ce que les Li-
thotomistes fesoient souvent sans
le sçavoir, puisqu'ils s'imaginoient
avoir amené avec les doigts la pier-
re dans l'urétré, lorsqu'elle étoit
simplement sur le sphincter. Fran-
con paroît être le premier qui ait
craint de meurtrir la vessie par
cette méthode, & qui se soit serv
de la sonde crenelée pour faire
l'incision à l'endroit indiqué par
Celse; expédient aussi imaginé
peu-près dans le même tems par
André à Cruce Medecin de Venise
& adopté par Fabrice de Hilden
qui s'en est, dit-il, bien trouvé.

Ces heureux succès n'auroient
pourtant pas fait la fortune de cet-
te méthode si un Hermite, nommé
Frere Jacques, n'eut attiré sur lui
les yeux de tout le monde. Cet O-
perateur d'une espece singuliere
après avoir coulé dans la vessie
une sonde d'une bonne grosseur
dont il dirigeoit la courbure du côté
gauche, plongeoit sans balan-

cer le long de cette courbure son lithotome dans la vessie dont il coupoit le sphincter, & enlevoit la pierre avec une adresse incomparable. Cette méthode corrigée par M. Hunauld, Medecin d'Angers, dont l'Ouvrage sur ce sujet n'a point vû le jour, adoptée par M. Mery Chirurgien célèbre au milieu des corrections qu'il y avoit faites, puis rejetée par lui-même, attira en Hollande l'attention du célèbre Raw, qui dans un discours public avança, sans contradicteur, qu'il l'avoit éprouvée avec succès sur plus de quinze cens malades. Mais jaloux de ses connoissances, il les a laissés mourir avec lui, se contentant de dire à tous ceux qui l'interrogeoient sur ce sujet, qu'ils n'avoient qu'à lire Celse. Au reste il y a lieu de soupçonner que ménageant le sphincter de la vessie, il n'incisoit que son corps. Mais comme il conduisoit son lithotome avec le doigt, après avoir incisé les tegumens sans beaucoup de façon,

on ne sçait au juste dans quel endroit il le plongeoit , d'autant plus qu'on n'a eu aucune occasion de dislequer aucun de ceux à qui il a fait l'opération de la pierre.

Quoiqu'il en soit , la méthode de M. Raw ne tarda point à être employée en Angleterre & en France ; & voici comme cette opération s'exécute. Le malade étant couché absolument à la renverse , les cuisses écartées & pliées , l'on introduit dans la vessie une sonde crenelée profondément, fort courbée , & dont le bec soit long & droit. On dispose la sonde de maniere que sa courbure où est la crenelure soit tournée vers la tubérosité de l'os ischium gauche parallèlement à la partie supérieure de cet os. Alors aiant incisé les tegumens , & cherché avec le doigt qu'on introduit dans la plaie la crenelure de la sonde , on fait en plongeant une incision dans l'angle formé par la jonction de l'accélérateur & de l'érecteur , & l'on

oupe la premiere partie de l'urèthre, le sphincter de la vessie, & la partie de ce viscere qui le touche, & l'on donne à cette incision une largeur suffisante pour laisser sortir la pierre sans violence. On voit, ajoute M. Falconet en terminant ce §, que la méthode de M. Raw, & celle du Frere Jacques, ou de M. Hunauld, est réellement la même que celle de Celse.

L'objet de l'Auteur n'étant point de satisfaire une curiosité sterile, il examine dans le dernier § les avantages & les inconveniens des différentes méthodes qu'il a décrites.

Marianus-Sanctus, dit-il, n'auroit point entrepris de dilater si prodigieusement le col de la vessie, s'il ne s'étoit persuadé de bonne foi que le chemin qu'il se fraioit conduisoit aussi aisément dans son interieur que celui que Celse indique. Il est pourtant démontré par l'Anatomie que la partie de l'urèthre la plus proche de la vessie

1386 *Journal des Sçavans*,
qu'on puisse ouvrir, est celle où
le bulbe commence à se former ;
& par conséquent le col de la ves-
sie demeure intact. C'est donc au
travers de ce reste de l'urèthre, qui
n'a pas plus de trois lignes de dia-
mètre, qu'il faut passer & repasser.
Que de douleurs une dilatation de
deux ou trois pouces ne doit-elle
pas causer ? Ajoutez le déchire-
ment de la partie de l'urèthre qui
est sans appui, celui de la cloison
membraneuse & des muscles trans-
verses, la contusion du cartilage
qui joint les os pubis, celle du
sphincter de l'anüs qui n'est pas
moins dangereuse, celle des pro-
tates, du sphincter de la vessie,
des vaisseaux sanguins, des conduits
& des vésicules séminaires, la re-
sistance du sphincter qui se con-
tracte avec d'autant plus de force
qu'il est plus irrité, & qui serre
quelquefois la tenette de manière
à surpasser les efforts de l'Opera-
teur ; le déchirement des accéléra-
teurs & du bulbe de l'urèthre, bien

qu'incisés ; on touchera au doigt la raison des symptômes cruels, & souvent mortels, qui suivent le grand appareil.

L'appareil latéral & le haut appareil ne sont pas sujets aux mêmes inconvéniens. On incise toutes les parties dont l'ouverture est nécessaire ; or l'incision cause moins de dommage que le déchirement. Tout le monde est revenu de l'erreur des Anciens qui croioient que les blessures des parties membraneuses étoient mortelles ; & si une foule d'observations ne démontreroit pas le contraire, il ne faudroit, pour s'en convaincre, que faire attention qu'en suivant la méthode de Celse, on ouvroit le corps de la vessie. Le haut appareil ne demande pas une main fort habile. Le seul péritoine demande du ménagement. Dans l'appareil latéral, il ne s'agit que de faire l'incision dans l'angle formé par l'accélérateur & l'érecteur, observant de ne la faire ni trop haut ni trop bas.

1388 *Journal des Sçavans* ,
de peur de blesser l'une des de
branches de l'artère honteuse , c
quelque autre partie , comme
arrivoit au Frere Jacques av
qu'il eut pris des leçons de M
Hunauld. Au reste l'appareil lat
ral l'emporte sur le haut appare
en ce que le premier conduit dire
tement à la pierre, qui est ordina
rement voisine de l'endroit où l'in
cision a été faite. Au pis aller, c'est
à dire la pierre étant dans le cô
droit de la vessie , il ne s'agit
que de se servir d'une tenet
courbe , au lieu d'une droite. Enf
il n'y a point de lieu où l'on pui
se faire une incision par laquel
on puisse plus aisément nettoier
vessie ; & la blessure est si aisée
guérir , que le Frere Jacques n
emploioit que l'huile rosat , & M
Raw que le baume d'Arceus , sans
aucun appareil. Mais il s'en fait
de beaucoup que la cicatrice d
haut appareil se reprenne si aisé
ment , & soit aussi solide , par les
raisons que l'Auteur expose. Au

Aoust , 1744. 1389

conclud-il que l'appareil latéral
mérite la préférence sur toutes les
méthodes d'extraire la pierre.

Il seroit à souhaiter que M. Fal-
conet enrichît souvent la Républi-
que des Lettres de morceaux aussi
utiles. Pourquoi , avec tant de lu-
mieres & d'amour pour le bien
public, faut-il attendre pour le fai-
re l'occasion d'une présidence qui
ne se présente que si rarement?



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE de la Ville de Montpellier, contenant l'origine de son Eglise, la suite de ses Evêques, ses Eglises particulieres, ses Monasteres anciens & modernes, ses Hôpitaux. Avec un Abregé Historique de son Université & de ses Colléges. Par M. CHARLES D'AIGREFEUILLE, Prêtre, Docteur en Théologie & Chanoine de la Cathédrale. in-fol. pp. 455. A Montpellier, chez les Sieurs Rigaud, pere & fils, Marchands Libraires, rue de l'Eguillerie, 1729.

LE titre de cette Histoire annonçant suffisamment l'objet que l'Auteur s'y est proposé, nous entrerons d'abord en matiere. Ce Volume est divisé en treize Livres dont les cinq premiers renferment les changemens considerables qui sont arrivés dans l'Eglise de Montpellier depuis son établissement ;

Aouſt, 1744. 1391

& les ſept autres, un détail très-circonſtancié de ce qui regarde l'Hiſtoire générale & particulière de cette même Eglife. M. d'Aigrefeuille a rasſemblé dans le premier tout ce qu'il a trouvé de plus certain ſur l'origine de Maguelonne, dont on ſçait que le Siège a été transféré depuis à Montpellier, & ſur les premiers Evêques de cette Ville juſqu'au tems où elle fut détruite par Charles Martel.

Après avoir remarqué que les principales Eglifes de Languedoc, fondées ſur le témoignage des anciens Auteurs, ne croient plus que la Religion Chrétienne ait été portée dans les Gaules du tems des Apôtres, mais ſeulement dans le troiſième ſiècle, & que par cette raiſon, elles ont retranché des nouveaux Breviaires les Actes apocriphes du neuvième & dixième ſiècle, qui leur donnoient pour Fondateurs & pour premiers Evêques quelques-uns des Diſciples des Apôtres : M. d'Aigrefeuille aban-

1392 *Journal des Sçavans*,
donne les Traditions modernes du
pays, quoique souûtenûes avec
chaleur par Pierre Gariel dans
l'Ouvrage qu'il a donné au public
sous le titre de *Series præfulum Ma-*
galonensium. En vain cet Auteur
s'est-il efforcé d'y prouver que Si-
mon le Lépreux, chez qui le Sau-
veur mangea à Béthanie six jours
avant sa Passion, ayant été mis
sur un vaisseau sans voiles & sans
rames avec Lazare, Marthe &
Madeleine, ces Saints Personna-
ges étoient arrivés heureusement
sur les Côtes de Provence, où
Lazare avoit fondé l'Eglise de
Marseille, & Simon celle de Ma-
guelonne.

Le nouvel Historien, loin de
vouloir élever la gloire de Mague-
lome sur des fondemens si peu
solides, avoüe de bonne foi que
la premiere origine en est incon-
nuë, & se contente de donner des
preuves certaines qu'elle avoit des
Evêques vers le milieu du cinquié-
me siècle; mais il convient encore
qu'il

qu'il n'est pas aisé d'en marquer la suite , & qu'on sçait seulement que ces Evêques tinrent leur Siège à Maguelonne , jusqu'à ce que les Sarrasins ayant pénétré en France, Charles Martel les repoussa jusques sur les Côtes de Languedoc ; ce Prince ayant fait démolir toutes les Villes du Pays qui pouvoient leur servir de retraite , Maguelonne fut de ce nombre , & ses habitans furent contrains d'aller chercher une autre retraite.

Cet événement , comme nous l'avons remarqué dans l'Extrait de l'Histoire Civile de Montpellier par le même Auteur , donna lieu à l'établissement de Montpellier , où plusieurs de ces fugitifs choisirent leur retraite. Mais l'Evêque & le Clergé de Maguelonne se transportèrent dans l'ancienne Ville de *Substantion* , connue du tems des Romains sous le nom de *Sexta-Statio* , & située sur les bords de la Riviere du Lez , au-dessus de Castelnaud ; ils y firent leur résidence

1394 *Journal des Sçavans* ,
pendant plus de trois cens ans ,
depuis 737 qui est l'année où ils
s'y établirent , jusqu'au onzième
siècle, qu'ils retournerent à Maguelonne. On ne connoît que quelques-uns de ces Evêques, & même ce n'est que par l'Histoire générale de l'Eglise ; les troubles qui arriverent dans le pays sous le regne du Roi Pepin , & sous une bonne partie de celui de Charlemagne , ont fait perdre les Mémoires qui auroient pû nous conserver l'Histoire des premiers Evêques de Substantion.

Mais depuis Arnaud premier, on en a la suite sans interruption ; ce Prélat s'étant muni d'une Bulle du Pape Jean XX qui promettoit diverses indulgences en faveur de ceux qui contribueroient à la restauration de l'Eglise de Maguelonne , & qui menaçoit en même même tems de grandes peines ceux qui retiendroient les biens dépendans de ce Siège , & ayant lui-même exempté des rigueurs de la

pénitence publique qui subsistoit pour lors dans l'Eglise de Maguelonne, tous ceux qui à la mort laisseroient leurs biens à cette Eglise, rassembla par ce moyen tant d'argent, que non-seulement il se trouva en état de faire rétablir la Cathédrale de Maguelonne, mais de relever les murs de la Ville, de la fortifier, & d'y faire bâtir un pont pour joindre l'isle où elle est située à la terre ferme.

Alors, c'est-à-dire vers l'an 1055, il persuada aux Chanoines Séculiers de sa Cathédrale d'embrasser la Règle de S. Augustin, & leur donna des biens suffisans pour vivre en communauté. Cet établissement qui fut confirmé & soutenu par ses Successeurs, devint ensuite très-célèbre, & se soutint longtemps avec éclat.

Le second Livre renferme la Vie des Evêques de Maguelonne qui vécutent du tems que cette Ville passa avec celle de Montpellier sous la domination des Rois

1396 *Journal des Sçavans* ;
d'Arragon & de Majorque , par
divers évenemens qu'il faut voir
dans l'Ouvrage même , la Comté
de Melguevil , qui avoit été con-
fifquée au profit du S. Siège sur le
Comte de Toulouse, sous prétexte
que comme fauteur des Héréti-
ques , il étoit dechu de tous ses
droits , fut donnée en propre par
Innocent III aux Evêques de Ma-
guelonne , à condition de payer
tous les ans à la Chambre Aposto-
lique une redevance annuelle de
vingt marcs d'argent , d'en faire
au S. Siège *foi & hommage de paix
& de guerre* , & de n'aliéner jamais
les Châteaux de Melguevil & de
Montferrand qui étoient les chefs-
lieux de la Comté. Cette union fut
faite en 1215 par les soins de Guil-
laume d'Altiniac pour lors Evêque
de Maguelonne. Comme le titre
en étoit incontestablement vicieux,
elle fut dans la suite souvent dis-
putée aux Evêques de Maguelon-
ne , ainsi qu'on le voit par la suite
de cette Histoire , & en particu-

lier du tems de S. Louis. Mais ce Prince, sur les representations du Pape Clément IV, débouta Pierre Pelet des droits qu'il prétendoit sur la Comté de Melguevil, comme descendu des Comtes de Toulouse.

A la priere du Successeur de Guillaume d'Altiniac, & des Evêques de Lodève, d'Agde, & d'Avignon, le Cardinal Conrad Eginon d'Urach, que le Pape avoit nommé Légat contre les Albigeois, donna des réglemens à l'Ecole de Medecine de Montpellier, qui, selon notre Auteur, étoit déjà en grande reputation. » Le principal » de ces réglemens, dit-il, servit » de base aux érections des Uni- » versitez qui furent faites depuis; » il porte qu'aucun ne sera reçu » comme maître en cette Science, » qu'il n'en ait donné des preuves » par quelque exercice public en » présence de l'Evêque & des Pro- » fesseurs en Medecine. « Les Let- » tres que le Légat en fit expédier,

1398 *Journal des Sçavans* ;
& qu'on peut voir dans cette Histoire, sont dattées de Montpellier du premier Septembre 1227.

Notre Auteur raconte ici d'après Verdale & Garriel qui ont écrit la Vie des Evêques de Maguelonne, que Reinier qui occupoit ce Siège, mourut en 1248, empoisonné par une Hostie consacrée, » ce qui » donna, *dit-il*, occasion d'établir » dans l'Eglise de Maguelonne, » que le Diacre & le Soudiacre » qui assisteroient le Prêtre au » grand Autel de S. Pierre, communieroient avec lui de la même » Hostie & du même Calice.

On trouve dans le troisieme Livre la suite des Evêques qui ont tenu le Siège de Maguelonne, depuis qu'ils eurent cédé à Philippe le Bel tous les droits & toute la Jurisdiction qu'ils avoient sur une partie de la Ville de Montpellier, qui portoit le nom de Montpellieret jusqu'au tems où Philippe de Valois devint entierement maître de Montpellier par l'échange

que le Roi de Majorque en fit avec ce Prince.

L'Auteur dans la Vie de l'Evêque Jean de Cominges , rapporte que de son tems , c'est-à-dire en 1313 , il y eut une grande secheresse dans tout le pays & » que dans cette » affliction générale on eut recours » à une sorte de pénitence , que » les Flagellans venoient d'introduire en Italie dans ce même » siècle. Plus de mille personnes , » dit il , tant hommes que femmes » s'assemblerent à Montpellier , & » courant toute la nuit , ils se flagelloient jusqu'au sang & venoient à Nôtre-Dame , la prier d'interceder auprès de son cher » fils ; pour qu'il leur accordât de » la pluye ; ils portoient des torches & des chandelles qui brûloient jour & nuit à N. D. & après avoir pratiqué cet exercice pendant quatre nuits, N. D. leur obtint de la pluye qui restaura tous les bleds qui étoient perdus.

L'Auteur traduit ici les paroles

1400 *Journal des Sçavans*,
originales du Registre de l'Hôtel
de Ville dont ce recit est tiré, pour
faire, dit-il, connoître aux cu-
rieux le changement qui étoit déjà
arrivé au langage du Pays. Cette
raison nous engage pareillement à
mettre ici ce morceau.

*Una nioc que foron ben may de
millo que hommes que femnas, que
anavan tota nuech, e batien se tang
que sang venie, & en grand lacry-
mas & en grands plours venien à
Nostra Dona, & à qui pregon No-
stra Dona quelle preguesso son car
Filh qu'el tramesessa pleya, &
portavan l y torcas & candelas que
cremeron nucich & jour devant N.
D. en tal guisa que quand ou ague-
ron tengut per quatre nuechs N.
D. nous transmes la siena gratia de
plucya, en tal guisa que tots los
blads n'en foron restaurats, liquels
eron perdus.*

On ne sera pas fâché non plus
de voir ici deux des Statuts d'un
Synode tenu en 1339 par Arnaud
de Verdale Evêque de Maguelon-

ne, le même qui nous a donné la
 ſuite des Evêques, qui avoient tenu
 ce Siége avant lui. Ce Statut
 nous apprend ce que l'on penſoit
 alors des repréſentations de Théa-
 tre, qui étoient pour lors en uſage
 dans le Languedoc.

» Le neuvième deſſend ſous
 » peine d'excommunication à tous
 » Séculiers & réguliers d'employer
 » dans les feſtins, danſes ou jeux
 » publics ou particuliers, les ha-
 » bits d'Egliſe, comme ſurplis,
 » aumettes, ou autres ornemens,
 » ni de les prêter, ou conſeiller de
 » les emprunter.

» A moins (ajoute le Statut
 » ſuivant) que ces Jeux ne fuſſent
 » faits avec le conſentement des
 » Supérieurs pour l'honneur de
 » Dieu & des Saints, comme ſe-
 » roit la repréſentation de J. C.
 » ou de quelque autre Saint, la
 » joye de la Reſurrection, ou la
 » Miſſion du S. Eſprit.

Le quatrième Livre comprend
 la ſuite des Evêques de Maguelon-

1402 *Journal des Sçavans*,
ne depuis Philippe de Valois jus-
qu'à la sécularisation du Chapitre
de Maguelonne sous François I.
On y voit qu'en 1417 se fit à Mont-
pellier le premier acte d'Inquisi-
tion ; ce fut à l'occasion de Cathé-
rine Sauve Recluse de la lorte de
Lates, qui s'étant, dit l'Auteur,
échauffé le cerveau dans la retrai-
te, répandoit plusieurs erreurs
contre les Sacremens & contre
l'Eglise, nioit l'existence du Purga-
toire, & souûtenoit qu'il n'y avoit
point eu de vrai Pape, d'Evêque, ni
de Prêtre, depuis que l'élection des
Papes se faisoit sans miracle. Cette
Revisionnaire fut brûlée, & les Re-
gistres portent que l'Evêque de
Maguelonne, le Lieutenant du
Gouverneur, & le Recteur de
l'Université assisterent à l'exécution
de la Sentence, qui avoit été pro-
noncée par le Vicaire de l'Inquisi-
teur de la Foi.

M. d'Aigrefeuille observe à l'oc-
casion de l'Inquisiteur de Mont-
pellier, » que sa Charge n'étoi

» qu'une simple délégation de l'In-
» quisiteur Général du Royaume,
» lequel donnoit des Lettres de
» Vicariat à qui il jugeoit à propos
» dans certains Diocèses. Ainsi,
» *continue-t-il*, nous voyons enco-
» re dans les Registres de la Sené-
» chauslée de Carcassonne, des
» Lettres de Vicariat données en
» 1428 par Raymond Dutil Inqui-
» siteur de la Foi dans tout le
» Royaume de France, & d'autres
» en 1450 par Jean Vinet proce-
» dant en la même qualité.

Le Livre cinquième s'étend de-
puis la sécularisation de l'Eglise de
Maguelonne, jusqu'au retablissem-
ent de la Religion Catholique
dans Montpellier, sous le regne de
Louis XIII. Il commence par l'Hi-
stoire de la Translation du Siège
Episcopal de Maguelonne à la Vil-
le de Montpellier. Guillaume Pel-
lissier en étoit pour lors Evêque,
c'étoit un des plus sçavans hommes
de son tems. François I lui trou-
vant autant de génie pour les affai-

res que pour les Lettres, s'en servit utilement, & le nomme parmi les Seigneurs qui accompagnèrent la Duchesse d'Angouleme la mere au Traité de Cambray.

Sur la representation que ce Prélat fit au Pape que la Ville de Maguelonne étoit deserte, & que l'air y étoit si mauvais que la plupart des habitans avoient été obligés de l'abandonner pour se retirer à Montpellier, Paul III donna une Bulle l'an 1536, par laquelle, après avoir supprimé tant le Chapitre regulier de Maguelonne que le Prieuré Conventuel de S. Germain de Montpellier Ordre de S. Benoît, il établit dans cette dernière Eglise une Eglise Cathédrale de Chanoines Séculiers, sous l'invocation de S. Pierre, conformément aux dispositions marquées dans la Bulle qui est fort longue, & qu'on peut lire dans l'Auteur.

Pendant que Guillaume Pellissier étoit à Rome pour solliciter cette affaire, il reçut ordre du Roi

François I d'aller à Venise pour y acheter tout ce qu'il pouroit trouver de rares Manuscrits, que les Grecs fugitifs de Constantinople avoient apportés avec eux en Italie. La parfaite connoissance qu'il avoit des Langues Grecque, Hébraïque & Syriaque, lui en fit recouvrer un très-grand nombre, qu'il corrigea en partie, ou qu'il retablit sur les meilleurs exemplaires, comme il le marque lui-même dans sa Lettre au Roi François I du 29 Août 1540 qui est rapportée par Garriel.

Mais ce Prélat n'eut pas autant de zèle pour la Religion, qu'il en montra pour le retablissement des Lettres; il fut violemment soupçonné de favoriser le parti des Novateurs; & sa conduite, comme il résulte des Registres de la Cour des Aides, ne prouva que trop la conformité de ses sentimens avec les leurs, sur le célibat des Prêtres. Il a laissé, continue M. d'Aigrefeuille, une reputation fort équi-

1406 *Journal des Sçavans,*
voque de la Catholicité. Il mourut
en 1568, & sa riche Bibliothèque
fut mise au pillage avec ses Com-
mentaires sur Plin, & ses autres
Ouvrages. Sous son Episcopat l'e-
xercice public de la Religion Ca-
tholique fut entierement aboli à
Montpellier, les Couvens, les
Monasteres y furent détruits & le
Calvinisme y domina pendant près
de 60 ans, comme nous l'avons
dit dans l'Extrait que nous avons
donné de l'Histoire Civile de Mont-
pellier. La Religion Catholique n'y
retra en possession de ses droits,
que lorsque Louis XIII, après avoir
mis le siège devant cette Ville, s'en
rendit maître en 1622.

Le dernier Chapitre de ce Li-
vre contient en abrégé la Vie de
M^{rs} Bosquet, de Pradel, & Col-
bert qui ont successivement occu-
pé le Siège de Montpellier jusqu'à
M. Berger de Charency qui en est
actuellement Evêque.

L'Auteur, après avoir parlé des
Evêques qui ont gouverné l'Eglise

Aoust, 1744.

1407

Montpellier, a cru que l'honneur de la patrie demandoit que dans le sixième Livre, il fit mention de ceux qu'elle a donnés aux autres Eglises. Il s'y est, dit-il, porté d'autant plus volontiers qu'il assure avoir trouvé dans les Archives de son pays des particularités remarquables qui n'ont pas été connues des Auteurs du *Gallia Christiana*; il espere donc que cet article sera aussi bien reçu des étrangers, que de ses concitoyens.

C'est par la même raison que dans le septième Livre, il a rassemblé tout ce qu'on sçait de plus certain sur la Vie des personnes distinguées par leur sainteté dans le Diocèse de Montpellier, parmi lesquels il n'a pas oublié S. Roch. Il répond aux objections que plusieurs Sçavans ont faites, pour prouver qu'il n'étoit pas de Montpellier, qu'il n'y avoit pas fini ses jours, & que son culte n'y avoit commencé que long-tems après qu'on croit qu'il est mort: » car ce

1408 *Journal des Sçavans* ,
» Saint , dit - il , éprouva encore
» après sa mort , cette parole de
» Notre Seigneur , que *nul n'est*
» *Prophete en son pays.*

Nous ne nous arrêterons point sur ces Livres , non plus que sur les quatre suivans , il nous suffira de dire que le huitième traite des Eglises , Chapelles & Confréries ; le neuvième , des Monasteres d'Hommes ; le dixième , des Monasteres de Filles ; l'onzième , des Hôpitaux établis & fondés dans la Ville ou dans les dehors de Montpellier ; le douzième , où il s'agit des anciennes Ecoles de Montpellier , & de son *Université d'aujourd'hui* , nous a paru non-seulement fort intéressant pour cette Ville , mais même pour tous ceux qui aiment à connoître l'Histoire des Sciences & des Arts. On y trouvera sur cette matiere plusieurs particularitez qu'on chercheroit vainement ailleurs , & sur lesquelles nous nous étendrions avec plaisir , si le tems nous le permettoit.

Nous observerons seulement que dans les différentes révolutions qui suspendirent & troublèrent souvent les études des Facultez de l'Université de Montpellier, celle de Droit autrefois si célèbre, celle de Théologie & des Arts perdirent quelque chose de leur premier éclat, tandis que la Faculté de Médecine s'y est beaucoup mieux soutenue, parce que, dit l'Auteur, dans les tems de mouvement & de guerre on ne pouvoit se passer des Médecins.

Le plus ancien règlement pour la Faculté de Médecine, est de l'an 1220 & du Cardinal Conrad que le Pape, comme on l'a vû plus haut, envoya cette même année Légat contre les Albigeois. Il dit dans un de ces Statuts, » qu'au-
 » cun Maître ou Ecolier ne sera
 » reçu dans aucune assemblée pu-
 » blique, qu'il ne porte la tonsure
 » cléricale, » supposé qu'il jouisse
 de quelque bénéfice, ou qu'il soit engagé dans les Ordres Sacrés ;

1410 *Journal des Sçavans* ;
d'où il s'ensuit que dans le treizième siècle les Ecclésiastiques étudioient & pratiquoient la Medecine ; l'Auteur cite encore un témoignage qui prouve que cet usage subsistoit dans le siècle suivant , & qu'il s'étendoit même jusqu'aux Religieux , du moins à ceux de l'Ordre des Freres Prêcheurs. M. d'Aigrefeuille donne dans ce Livre une Histoire très - abrégée des Hommes Illustres , qui ont fleuri dans l'Université de Montpellier avec le titre des principaux Ouvrages qu'ils ont publiés. Le treizième & dernier Livre roule sur les Collèges de l'Université & les autres qui sont établis à Montpellier.

Il a fait imprimer à la fin de ce Volume , la suite des Evêques de Maguelonne par Arnaud de Verdale , qui a été un des plus grands Evêques de ce Siège. Le Pere Labbe n'en avoit donné qu'une partie dans le premier Tome de sa Bibliothèque ; encore a-t-il reconnu que cette partie fourmilloit d'une

infinité d'erreurs de comptes, qu'il n'avoit pû corriger; notre Auteur ayant conféré cette Histoire sur divers manuscrits, la donne ici dans son entier; il a cru rendre service à la patrie, en conservant un monument d'autant plus précieux pour l'Histoire de Montpellier, qu'il y est reçu dans les Cours de Justice & dans le Parlement même pour la justification des faits dont il fournit les preuves.

Nous ne pouvons, en finissant, nous empêcher de rendre justice aux recherches de l'Auteur. Elles nous ont paru aussi solides que curieuses, & en général très-utiles à tous ceux qui aiment à s'instruire de nos Antiquités. Il ne faudra pas cependant oublier qu'il a prévu, ainsi qu'il s'en explique à la page 132, que certains petits faits particuliers qu'il s'est cru obligé de rapporter, pourront paroître ennuyeux aux étrangers. » Ils ne sont pas obligés, dit il, de prendre le même intérêt que nous, à ce

1412 *Journal des Sçavans* ;
» détail. Mais comme j'écris pour
» mes concitoyens , je prie les au-
» tres d'excuser dans mon Ouvra-
» ge les particularités , où je suis
» obligé de descendre en faveur
» de ceux à qui le détail de leurs
» affaires domestiques fait tou-
» jours plaisir.



ISAACI NEWTONI OPUSCULA in tres Tomos distributa, &c.

C'est - à - dire : *Opuscules d'Isaac Newton* , divisés en trois Tomes.

A Paris , chez Jombert , rue S.

Jacques , à Laufanne , & à Geneve , chez Boufquet. 1744.

in-4^o . 3. vol.

IL n'arrive que trop souvent que certaines Pièces détachées, qui ont été composées par les hommes les plus célèbres, sont perduës; tout est précieux , quand il part d'une aussi bonne main que celle de M. Newton : on ne peut donc trop louer ceux qui se donnent les soins nécessaires pour recueillir les morceaux épars des Ouvrages d'un Auteur si illustre, & les consacrer à l'immortalité ; c'est sans doute ce qui a engagé les freres Boufquet, à faire une Collection de quelques Ouvrages particuliers de M. Newton. Ils ont inseré dans ce Recueil plusieurs Pièces , & des Traités

1414 *Journal des Sçavans*,
entiers qui ont déjà vû le jour. C'est
ce qui fait que nous nous conten-
terons d'indiquer ceux dont on
a parlé dans nos Journaux, &
nous ferons une courte analyse des
Ouvrages qui peuvent être regar-
dés comme nouveaux; d'autant plus
que ces matieres ne sont guères
susceptibles d'extrait, & qu'elles
ne conviennent qu'à un petit nom-
bre de Lecteurs.

Le premier Volume est des plus
importans pour ceux qui tendent
à devenir Géomètres du premier
ordre. Il contient ce que Newton
a donné de plus sublime dans la
Géométrie. On voit, par exemple,
à la tête de ce premier Volume,
son analyse qui fut imprimée à
Londres en 1711.

On trouve dans cette analyse
plusieurs exemples par lesquels on
voit, quelle est la méthode dont M.
Newton se sert, pour trouver la
quadrature des courbes, avec la
maniere dont il resout les racines
des équations affectées de coëffi-

Aoust, 1744.

1415

is numériques & de grandeurs
generales; Newton fait quelques
applications de ces méthodes pour
trouver les longueurs des courbes
ou leurs rectifications, tant celles
qui sont géométriques, que celles
qui sont mécaniques. Les démon-
strations de ces méthodes sont ren-
voyées à la fin de cette analyse qui
ne contient que 28 pages.

On trouve à la suite l'Ouvrage
des fluxions, avec la méthode des
suites infinies. Ce Traité parut d'a-
bord en Anglois, & fut mis au
jour par M. Collon en 1736. Il a
été traduit depuis en François par
M. Buffon de l'Académie Royale
des Sciences. Nous en avons rendu
compte d'une maniere assez éten-
duë dans notre Journal du mois
d'Avril 1742.

A la suite de ce Traité on voit
celui que M. Newton fit imprimer
en 1706 à Londres sur les quadra-
tures des courbes. On sçait que
c'est dans cet Ouvrage qu'il com-
mença à donner d'une maniere

1416 *Journal des Sçavans*,
claire & évidente ce qui regarde le
calcul des premières secondes dif-
férences, &c. avec le calcul inté-
gral.

M. Newton ne considère pas les
grandeurs qu'on appelle variables,
comme des parties infiniment peti-
tes, ou plus petites qu'aucune gran-
deur donnée; il considère ces gran-
deurs variables comme engendrées
par un mouvement continu; par
exemple, la ligne est formée par la
fluxion d'un point, la superficie, par
le mouvement d'une ligne qui
coule le long d'une autre ligne;
enfin les solides sont engendrés par
le mouvement d'une superficie le
long d'une perpendiculaire à sa ba-
se. Cette même idée peut s'appli-
quer aux tems & aux vitesses.
Cette manière de concevoir la for-
mation de l'étendue, a lieu dans la
nature, on la reconnoît dans le
mouvement des corps. C'est en
considérant ainsi le rapport des
grandeurs infiniment petites, &
des grandeurs finies, que M. New-
ton

ton inventa le calcul nommé d'après lui par les Anglois *le calcul des fluxions*. On fait ici remonter l'époque de cette découverte jusqu'aux années 1665 & 1666.

Cet Ouvrage est suivi de celui où il s'agit de l'énumération des lignes du troisième ordre, imprimé à Londres en 1706. M. Newton a distingué les lignes géométriques selon le nombre des dimensions auxquelles est élevée l'inconnue d'une équation.

En admettant cette distinction que les nouveaux Géomètres ont adoptée, la ligne du premier ordre sera la ligne droite, celles du second ordre seront les Sections coniques, & celles du troisième seront la parabole cubique, la cissoïde & plusieurs autres. Lorsqu'on distingue les courbes par leur genre, on appelle celles du premier genre, la parabole, l'ellipse, l'hyperbole & le cercle; ce sont les mêmes courbes que l'on mettoit (selon M. Newton) au rang du se-

1418 *Journal des Sçavans*,
cond ordre : ainsi une courbe du
second genre sera du troisieme or-
dre. Les lignes d'un ordre infini
sont celles qu'une ligne droite cou-
pe en une infinité de points, telles
sont la spirale, la cicloïde, la
quadratrice, &c. & toutes les li-
gnes qui sont engendrées par la
revolution infinie d'un rayon ou
d'un cercle générateur.

La recherche des lignes du troi-
sieme & du quatrieme ordre, l'art
d'en faire l'énumération, & de le
déterminer, s'il est possible, est
une matiere qui étoit toute nou-
velle avant M. Newton. Il n'y a
encore qu'un petit nombre d'Au-
teurs qui ayent marché sur ses tra-
ces. C'est un champ vaste, où un
habile Géomètre peut faire de
grandes découvertes. Ce que nous
pourrions dire sur cette matiere ne
feroit point à la portée de la plû-
part des Lecteurs. Nous renvoyons
à l'Ouvrage même.

Après celle-ci, l'on a inseré dans
ce Volume un petit Traité du cal-

Aoust, 1744. 1419

cul différentiel imprimé à Londres en 1711, on y trouve la solution de plusieurs problèmes résolus par M. Bernoulli, ce qui a fait le sujet de plusieurs Lettres que M. Newton a écrites à M. le Comte de Montague.

Ce même Volume est terminé par d'autres Lettres écrites à M^{rs} Collins, Oldembourg, Slufius, Leibnits, Vallis, Tschirnhaufem, avec les réponses des uns & des autres. Ce sont ces Lettres qui sont connues sous le nom de *Commercium Epistolicum* de M. Newton, & elles ont fait beaucoup de bruit parmi les Sçavans, ainsi que les réponses qu'on y a jointes; elles roulent presque toutes sur l'invention des nouvelles méthodes. Les Anglois ont pris le parti de M. Newton, & ont voulu lui attribuer la gloire de la découverte; les Allemans la revendiquerent en faveur de M. Leibnits. On peut lire à ce sujet ce que nous en avons rapporté, lorsque nous parlâmes

1420 *Journal des Sçavans ,*
de la méthode des fluxions.

Comme cette dispute fut très vive, elle dura long - tems par les diverses répliques que les réponses reçurent, & M. Newton lui-même indépendamment de ceux qui prirent sa défense, fit plusieurs remarques sur les Lettres que M. Leibnits avoit écrites. Ces Lettres avec les réponses méritent d'être lûës par ceux qui veulent se mettre au fait de cette dispute littéraire, on y trouvera toutes les Pièces du procès.

Voilà ce qui est renfermé dans le premier Volume qui n'est d'usage (comme nous l'avons dit) que pour les plus grands Géomètres ou pour ceux qui veulent le devenir.



VITA NICOLAI QUINTI P. M.
 ad fidem veterum Monumento-
 rum , &c. C'est-à-dire : *Vie du*
Pape Nicolas V , composée sur les
anciens monumens par Dominique
Georgio Chapelain ordinaire (ex
intimis Capellanis) de notre
Saint Pere le Pape Benoît XIV.
On y a joint des recherches sur la
protection que Nicolas V accor-
doit aux Lettres, & aux Sçavans.
 A Rome , de l'Imprimerie des
 Palearini. 1742. in-4°. pp. 231.

C E T Ouvrage , qui est dédié
 au Pape , a été entrepris par
 ses ordres. M. Georgio nous ap-
 prend même dans la Préface , que
 Sa Sainteté l'avoit chargé de conti-
 nuer l'Histoire des Souverains Pon-
 tifes, depuis Eugène IV , auquel
 Antoine Pagi & François son ne-
 veu , & son Continuateur paroif-
 soient devoir terminer les Vies des
 Papes qu'ils ont données au public.

Mais M. Georgio ayant sçu que

le P. François Pagi étoit actuellement vivant , & qu'il se préparoit à faire imprimer un nouveau Volume , dans lequel il donneroit la suite de la Vie des Papes qui ont régné depuis Eugène IV, il a abandonné son premier dessein , par l'avis même du Saint Pere , & s'est contenté de faire imprimer la Vie du Pape Nicolas V qui étoit entièrement faite , lorsqu'il a découvert qu'on l'avoit prévenu en France.

La Vie de Nicolas V a déjà été écrite par Platine , Papire Masson, Jean Stella , Ciaconius , Bzovius , Oderic Rainald , Sponde , Papebrock , & tout récemment par Barthelmi de Rubeis. La plupart de ces Historiens l'ont composée d'après celle que Janotto Manetti avoit laissée manuscrite , & qui après avoir été long - tems renfermée dans la Bibliothèque du Vatican , a été depuis imprimée dans la grande Collection des anciens Ecrivains de l'Histoire d'Italie.

Outre les Auteurs qu'on vient

Aouſt , 1744. 1423

de nommer , M. Georgio nous apprend que François Philelphe , & Vefpaſien Florentin ont encore travaillé ſur le même ſujet. Mais ce qu'ils ont écrit là - deſſus , n'a point encore vû le jour. Quoique divers Scavans , & entr'autres Léon Allatius , euſſent promis de publier l'Ouvrage de Philelphe , il n'eſt point tombé entre les mains de notre Auteur ; mais il a trouvé dans la Bibliothèque du Vatican la Vie de Nicolas V écrite en Italien par Vefpaſien Florentin , qui avoit compoſé celles des Hommes Illuſtres de ſon tems.

Il ſembleroit , dit M. Georgio , que ce ſeroit tout à la fois une entrepriſe auſſi téméraire qu'inutile , de donner de nouveau au public une Vie, ſur laquelle tant d'habiles gens ſe ſont exercés ; il avoüe même qu'il eſt bien éloigné de ſe comparer avec eux. Cependant l'avantage qu'il a eu de puiser dans les Archives Apoſtoliſques, l'a mis , à ce qu'il aſſure , en état d'enrichir

1424 *Journal des Sçavans*,
la Vie de Nicolas V de plusieurs
faits qui avoient été ignorés de la
plûpart de ces Auteurs, de rap-
porter avec plus d'exactitude quel-
ques-uns de ceux qui leur ont été
été connus, & de retablir en diffé-
rentes occasions, l'ordre des tems
qu'ils avoient quelquefois inter-
verti.

C'est particulièrement dans
cette vie qu'il a rangé tous les éve-
nemens de la Vie de Nicolas V
sous les années mêmes, dans les-
quelles ils font arrivés. Un Histo-
rien, selon lui, ne peut s'écarter de
cette méthode sans jeter de la
confusion dans ses Ecrits.

Cependant après avoir commen-
cé l'Histoire de Nicolas V à l'année
1447 qui fut celle de son exaltation
au Pontificat, & nous avoir fait con-
noître dans un très-grand détail,
toutes les circonstances de son élec-
tion, il se trouve obligé pour nous
apprendre quels furent les pre-
miers commencemens, de revenir
à l'année 1398, qui fut celle de la

naissance de ce Pape. Les Auteurs ne s'accordent entr'eux ni sur le lieu ou il vint au monde, ni sur la condition de ses parens. Les uns assurent qu'il naquit à Sarzane, d'autres, à Pise, ceux-ci, qu'il étoit d'une famille honnête, & ceux-la au contraire prétendent qu'elle étoit fort obscure. Mais tous s'accordent à reconnoître que la nature l'avoit pourvû de toutes les qualités de l'esprit & du cœur, qui font les grands Hommes.

Il fit ses études à Boulogne; son mérite l'ayant fait connoître de Nicolas Albergati pour lors Evêque de cette Ville, & depuis Cardinal, ce Prélat le prit dans sa maison, lui confia le soin de ses affaires domestiques, & même celui de sa santé; car plusieurs Auteurs assurent qu'il étoit Medecin, aussi-bien que son pere; le C. Albergati le mena dans toutes les Légations dont il fut chargé, & le pourvut successivement de différentes Dignités Ecclesiastiques.

1426 *Journal des Sçavans* ,
dans lesquelles Thomas de Sarzane, c'est ainsi qu'on l'appelloit pour lors , se comporta avec tant de sagesse & de vertu, que de degrés en degrés , il monta enfin jusque sur le Trône de S. Pierre.

M. Georgio prouve contre Platine & plusieurs autres Historiens, qu'il est faux , que Thomas de Sarzane fut dans une même année élevé sur le Siège de Boulogne , honoré de la pourpre , & enfin couronné de la Tiare papale.

C'est principalement a cette dernière époque, que la Vie de ce Pape dont les commencemens ayant été assez obscurs , sont aussi fort peu connus, devient plus suivie, & plus remplie d'événemens intéressans , soit par leur grandeur , soit par l'étendue avec laquelle ils sont racontés.

On ne vit peut-être jamais de tems plus orageux , que celui où Nicolas V fut élevé au Souverain Pontificat. L'Eglise & les Etats Chrétiens étoient en combustion.
Le Schisme , dit notre Auteur ,

» que les Evêques qui étoient res-
» tés assemblés à Bâle avoient
» formé en nommant Amedée de
» Savoye Antipape sous le nom de
» Felix V déchiroit cruellement
» l'Eglise Catholique. L'Allemagne
» & la Hongrie étoient agitées par
» des guerres civiles. Les François
» & les Anglois brûloient les uns
» contre les autres de la haine la
» plus vive. L'excessive puissance
» d'Alphonse Roi d'Aragon & des
» deux Siciles donnoit de conti-
» nuelles allarmes à tous ses voi-
» sins, l'esperance de voir l'Eglise
» Grecque réunie avec l'Eglise Ro-
» maine s'étoit insensiblement éva-
» nouïe; toute l'Italie étoit parta-
» gée en différentes factions; les
» *Chefs des Bandes*, si redoutés
» dans ces tems-là, exerçoient im-
» puiément toutes sortes de vio-
» lences, de brigandages & d'hosti-
» lités. Divers Seigneurs de l'Etat
» Ecclesiastique qui sous l'autorité
» du S. Siege, en gouvernoient les
» principales Villes avec leurs dé-

» pendances , obéissoient mal , ou
» même se revoltoient ouverte-
» ment pour la plûpart. « La puis-
sance de Philippe Duc de Milan
devenue redoutable, les Vénitiens,
les Génois & les Florentins tou-
jours prêts à courir aux armes, le
trésor de la Chambre Apostolique
entièrement épuisé , faisoient que
Nicolas V avoit tout à craindre &
presque rien à esperer. Il ne fut
pas cependant plûtôt assis sur la
Chaire de S. Pierre , qu'il se pro-
posa de remedier à tous ces maux ;
il y remedia en effer , comme on
le verra dans la suite de sa Vie.

Il commença d'abord par tra-
vailler à éteindre le Schisme.
L'Antipape Felix se vit bien - tôt
abandonné de presque tous les
Catholiques , & donna enfin dans
l'Assemblée de Lausanne le 7 Avril
1449 une Bulle dans laquelle il dé-
claroit qu'à la priere des Rois de
France , d'Angleterre & de Sicile,
il abdiquoit la Papauté. Sur quoi
peu de jours après, l'Assemblée de

Basle qui pour lors se trouvoit transportée à Lausanne, admit sa démission, reconnut Nicolas V. pour seul Pape légitime, & le 27 du même mois porta un Decret pour dissoudre le Concile de Basle, & pour approuver sa translation dans la Ville de Lausanne.

D'autres ont écrit que les Peres du Synode de Lausanne, après avoir reçu l'abdication de l'Anti-pape, comme si le S. Siège n'avoit été vacant que du jour de cette abdication, avoient par une *fiction de droit*, élu de nouveau Nicolas V, & déclaré qu'ils se soumettoient à son obéissance. Mais M. Georgio assure qu'il n'a pas trouvé un mot dans les Actes de la Chancellerie Romaine, qui puisse appuyer ce récit.

Ces différens Actes ayant été remis à Nicolas V, il publia trois Bulles pour terminer cette grande affaire. Dans la premiere il absout de toutes censures ceux qui dans les assemblées de Basle & de Lau-

1430 *Journal des Sçavans*,
sanne, avoient adhéré à Felix V; par
la seconde, il reconnoît qu'à la
prière des Rois que nous avons
déjà nommés, il donne à Amedée
la premiere place du Sacré Collège,
& l'établit Légat & Vicaire du S.
Siège dans la Savoye, la Suisse &
plusieurs autres Etats voisins. Il y
déclare encore qu'en consideration
de l'obéissance que les Prélats as-
semblés à Basle & depuis à Lausan-
ne, lui avoient rendue, il les ab-
sout de toutes les censures qu'Eugène IV
avoit lancées contr'eux, les re-
tablit dans toutes les places
& fonctions dont ils avoient été
privés, & oblige ceux qui en
avoient été pourvûs, à les leur ren-
dre. Par la troisiéme Nicolas V ra-
tifie toutes les donations, colla-
tions de benefices & autres graces
que Felix V avoit accordés en qua-
lité de Pape, & lui remet tout ce
qu'il pouvoit devoir à la Chambre
Apostolique. Telles sont les trois
seules Bulles que notre Auteur re-
connoît pour authentiques. Il sou-

tient que toutes les autres qui concernent la même matière, & que quelques Auteurs ont citées comme véritables, sont absolument fausses.

Il faut voir dans l'Auteur même la manière dont l'Empereur Frederic III fut reçu à son arrivée à Rome, où il étoit venu pour recevoir la Couronne de Lombardie. Il auroit dû, suivant l'usage, la recevoir à Milan ou à Monza. Mais la peste qui y regnoit pour lors & les troubles de l'Italie engagerent le Pape, dit l'Auteur, à dispenser l'Empereur de ce voyage, par une Bulle donnée le 16 Mars 1452, il lui donna en conséquence dans l'Eglise de S. Pierre, la Couronne qu'on appelle de *fer*, quoiqu'en effet elle soit d'or, dit un ancien Cérémonial de l'Eglise Romaine en parlant du couronnement de Frideric III. On l'appelle de *fer*, dit-il, parce qu'on y voit au haut une espèce de lame de ce métal, quoique d'ailleurs elle soit d'or & très-précieuse.

Nous nous contenterons seule-

1432 *Journal des Sçavans*,
ment de remarquer que M. Geor-
gio rapporte d'après un Auteur
contemporain, & qui assure avoir
été présent à l'audience que le Pa-
pe donna à l'Empereur, que ce
Prince étant entré dans le lieu de-
stiné pour le recevoir, y trouva le
Pape environné d'une foule de Pré-
lats, & assis avec beaucoup de di-
gnité & de gravité sur son Trône;
qu'aussi tôt Frideric le salua à ge-
noux, & que s'étant approché
plus près, il baïsa le pied, la
main, & la joüe droite du Pape,
& que le lendemain l'Imperatrice
Eléonore ayant eu audience de
Nicolas Cinq fit les mêmes cé-
rémonies.

Il observe cependant que Jan-
notto - Manetti sur ce dernier
point ne s'accorde pas avec Cor-
neille Zantflietus, ni avec Æneas-
Silvius Auteurs aussi contempo-
rains. Ils rapportent que l'Empe-
reur & l'Imperatrice parurent en-
semble à la même audience; & ne
disent point non plus, comme Ma-

Aoust, 1744. 1433

tti, que Frideric & Eléonore
yent baïsé les pieds, les mains &
a jouë du Pape. Ainsi arrive-t-il,
joute notre Historien, que de
lusieurs personnes qui auront été
resentes à tel événement que ce
oit, l'une dans le recit qu'elle en
era, passera comme inutiles ou
ndignes de la gravité de l'Histoire,
ertaines circonstances qu'une au-
re croira ne devoir pas omettre ;
qu'un troisième par un défaut de
némoire les oubliera ou les écrira
eu fidèlement & sans ordre, ce
ui est la source ordinaire de l'in-
ertitude & de la confusion qui
estent dans l'esprit de ceux qui
omparent entr'eux les differens
historiens qui ont écrit sur le mê-
e sujet.

M. Georgio passe ensuite aux
érémonies avec lesquelles Nico-
as V, après avoir couronné Fri-
eric III Roi de Lombardie, le
ouronna Empereur. Ce qu'il y
ut de particulier dans cette occa-
ion, c'est que sans avoir égard à

1434 *Journal des Sçavans*,
l'ancien usage qui vouloit que
l'Empereur communiât sous les
deux espèces, il ne communia
que sous la seule espece du pain,
pour marquer l'horreur qu'on
avoit des Hussites qui accordoient
l'usage du Calice à tout le mon-
de, & qui le pretendoient neces-
saire. On en usa de même lorsque
cet Empereur vint à Rome sous le
Pontificat de Paul II.

Il y avoit déjà plus de douze
ans que Frederic avoit été nommé
Empereur par le suffrage unanime
des Electeurs, & il avoit joui pen-
dant tout ce tems dans l'Empire,
de l'autorité due à son rang; ce-
pendant après que le Pape l'eut
couronné, il donna une Bulle
dattée du 19^{me} Mars 1542, dans
laquelle il déclaroit Frideric digne
& capable de la dignité Impériale,
& qu'en cas qu'il se trouvât quel-
ques deffauts dans l'élection de ce
Prince, soit par rapport à la for-
me, soit même par rapport à sa
personne, ou à celle des Electeurs,

soit pour quelqu'autre cause ou raison, il y avoit suppléé par la plénitude de sa puissance.

L'année suivante ne fut pas si glorieuse pour Nicolas V; après avoir fait inutilement tous ses efforts pour engager les Princes Chrétiens à se joindre ensemble, pour arrêter les progrès des Turcs qui se préparoient à faire le siège de Constantinople, il fit armer une flotte composée de dix Galeres qu'il avoit équipées à ses dépens, & de dix autres que les Vénitiens lui avoient fournies. Il en donna le commandement à Jacques Archevêque de Raguse qu'il nomma en même tems son Légat auprès de l'Empereur Constantin. Mais Constantinople fut prise avant l'arrivée de cette flotte, & les Turcs s'en emparèrent, ou la détruisirent totalement.

Cette perte lui fut d'autant plus sensible, qu'outre le malheur général dont la Chrétienté étoit menacée par l'établissement des Turcs

1436 *Journal des Scavans*,
 sur les ruines de l'Empire Grec, il
 lui revint de tous côtés qu'on re-
 jettoit sur lui le malheur d'un si
 triste événement. En effet *Ænéas-*
Sylvius ne craignit point de lui en
 écrire dans ces termes. » (*) Les
 » Historiens, dit-il, qui écriront
 » les Vies des Pâpes, lorsqu'ils en
 » seront venus à votre tems, rap-
 » porteront ces choses à votre gloi-
 » re. *Nicolas V Toscan d'origine a*
 » tenu le S. Siège tant d'années, il
 » a retiré le patrimoine de l'Eglise
 » des mains des Tyrans; il a mis
 » *Bernardin de Sienne dans le Cata-*
 » *logue des Saints; il a bâti le Palais*
 » *de S. Pierre, & en a magnifique-*
 » *ment réparé la Basilique; il a cé-*
 » *lébré un Jubilé; il a couronné Em-*
 » *pereur Frideric III.* De pareilles
 » choses sont glorieuses & feront
 » honneur à votre mémoire, mais
 » tout sera gâté, lorsqu'on lira ce
 » qui suit; sous son tems la Ville
 » *Imperiale de Constantinople a été*
 » prise, pillée & détruite; ainsi
 (*) Ep. 155.

Aoust ; 1744. 1437

quoique ce ne soit pas votre faute, si vous n'avez pas pû persuader aux Princes Chrétiens de prendre les armes, & de servir dans une occasion qui interessoit la Religion, cependant votre reputation en souffrira.

Le Pape vivement touché de ce malheur, & des maux, dont l'ambition de Mahomet menaçoit la Chrétienté, publia contre lui une Croisade, accorda une indulgence plénierie à tous ceux qui serviroient en personne pendant six mois contre le Turc, ou qui envoyeroient du monde à leur place, ordonna que tous les revenus de la Chambre Ecclesiastique seroient appliqués aux frais de cette expédition, enjoignit sous de grandes peines à tous les Ecclesiastiques de payer le dixième de leurs bénéfices, deffendit sous peine d'excommunication à tous Princes d'exiger aucunes tailles, impôts, ni autres contributions de tous ceux qui prendroient la Croix, & envoya en même tems

1438 *Journal des Sçavans;*
des Légats aux Princes Chrétiens ,
pour les engager à concourir au
succès de cette expédition ; mais
les divisions qui regnoient entr'eux,
empêcherent qu'elle n'eut lieu. Le
Pape seul aidé d'Alphonse Roi
d'Arragon & de Sicile, fit remettre
une grande somme d'argent à
George Scanderberg. Ce Prince
s'étoit déjà signalé contre les Turcs
& remporta encore depuis sur eux
de grandes victoires.

Mais les Chrétiens en tirerent
peu d'avantages, & tous les grands
projets que le Pape avoit formés,
pour renverser la puissance des
Turcs, s'évanoüirent par sa mort
qui arriva le 24 Mars 1455. Il tint
le S. Siège pendant huit ans & en
vécut 55. La piété, la régularité de
ses mœurs, sa libéralité, & ses
grands talens pour le gouverne-
ment, le firent regretter de tous les
Romains. Mais l'amour qu'il eut
pour les Sciences, rendra sa mé-
moire immortelle. C'est ce qui a
déterminé notre Auteur à finir ce

Aouſt, 1744. 1439

Volume par une eſpèce de Diſſertation contenant des recherches ſur la protection que Nicolas V accorda aux Lettres & à ceux qui les cultiverent.

Quoique les Lettres Grecques & Latines euſſent commencé à reparoitre dans l'Italie avant la fin du quatorzième ſiècle, M. Georgio montre dans ces recherches que ce ne fut que ſous le Pontificat de Nicolas V, qu'elles reprirent leur ancien luſtre. Ce Pape appella auprès de lui tout ce qu'il y avoit de Sçavans dans l'Europe & les combla de biens. De ce nombre furent le Pogge, Blondus, George de Trebizonde, Jean Fortellius, Nicolas Perrotus, Laurent Valle, Théodore Gaza & pluſieurs autres, la plûpart ſont devenus célèbres par les excellentes Traductions des plus fameux Auteurs Grecs qu'ils donnerent du vivant de Nicolas V, ou après ſa mort.

Notre Auteur, après s'être étendu ſur les différentes Traduc-

tions qui avoient été faites ou entreprises par les soins de ce Pape, après avoir montré avec quelle libéralité il en recompensa les Auteurs, passe à ce qu'il fit pour engager ceux qui étoient versés dans la Langue Hébraïque, & dans les autres genres d'érudition Ecclesiastique, à reviser les Livres Sacrés, & à publier divers Ouvrages pour l'instruction du Clergé. On le regarde comme le Fondateur de la Bibliothèque du Vatican ; il l'enrichit d'une infinité de manuscrits qu'il fit acheter à grands frais dans toutes les parties de l'Europe.

Les honneurs qu'il faisoit aux Sçavans, les dignités où il les élevoit, la magnificence avec laquelle il les recompensoit, lui attirèrent de leur part une infinité d'éloges, que M. Georgio a cru devoir rassembler ici.

Après ces recherches suit un Appendix dans lequel M. Georgio a fait imprimer quelques-uns des Monumens qui lui ont servi à composer

compoſer la Vie du Pape Nicolas , & principalement ceux qui regardent ce qu'il a fait pour les Sciences ; on y voit entre autres pluſieurs Lettres de remerciement écrites par ce Pape à divers Auteurs qui lui avoient adreſſé leurs Ouvrages , & quelques Epîtres Dédicatoires qu'ils avoient miſes à la tête de ces mêmes Ouvrages.

Voilà tout ce que nous avons à dire de celui de M. Georgio ; la forme d'Annales qu'il lui a donnée, ayant l'inconvénient d'interrompre à tout moment la liaiſon des faits & des matieres, marque aſſez qu'il a plutôt cherché à mettre de l'exactitude que de l'agrément dans ſa narration , & qu'il a moins voulu plaire à ſes Lecteurs par les ornemens, que par la netteté du ſtile.



*DISSERTATION CONTRE
l'usage des Setons , des Cauteres ,
& des Vesicatoires , & par occa-
sion contre celui des Ventouses ,
des Scarifications , des Epispasti-
ques ou Attractifs , & même des
Sanguës , dans le traitement
des maladies internes ; suivie de
quelques remarques contre le
choix des différentes saignées : par
M. MOPILLIER le jeune , Chirur-
gien à Angers.*

AVANT-PROPOS.

JE ne puis comprendre com-
ment cette quantité énorme de
Setons, de Cauteres, & de Vesica-
toires, qu'on applique si scrupu-
leusement avec élection de lieu,
peut désemplir nos vaisseaux,
attirer, & changer le cours naturel
de nos liqueurs, ou filtrer celles
qui sont vitiées. Car comment les
lentes & petites évacuations, qu'ils
procurent en ulcerant la peau,

Aouſt , 1744. 1443

operent-elles la *dépletion* des vaiſſeaux ? Eſt-ce en empêchant la diminution des évacuations naturelles, ou l'abord continuel du chyle ? Comment peuvent-elles operer la *dérivation ou revulſion* de quelque humeur d'une partie quelconque ? Eſt-ce par impulſion , eſt - ce par attraction ? Comment encore ſe fait par le moien de ces remedes la *filtration* de l'humeur viciée ? Eſt-ce en s'alliant par affinité avec le pus qui ſe forme dans ces ulceres , ou en ſe criblant par convenance par les déchirures de leurs vaiſſeaux , ou enſin en s'écoulant par les cellules graiſſeuſes qui communiquent à ces ulcères ? Je ſerois charmé de voir éclaircir ces myſteres.

ARTICLE PREMIER.

De la cauſe & de la nature de l'évacuation des Setons , des Cauſteres , & des Veſicatoires , & du rapport de cette évacuation avec la quantité la plus ordinaire de

1444 *Journal des Sçavans ;
nos humeurs , de nos évacua-
tions naturelles , & des alimens
qui les reparent.*

§ I.

*De la cause & de la nature de ces
évacuations.*

Je ne regarde l'effet qui suit l'application des Setons , cauterés & vésicatoires que comme de simples plaies & ulcères de la peau , occasionnés par l'action des particules tranchantes qui composent les corrolifs ; particules , dont la force , supérieure à la résistance que la peau leur oppose , rompt les fibres qui en font le tissu. La cause subsistant , l'ulcère doit subsister ; aussi est-ce pour entretenir ces ulcères & en faire des espèces de fontaines , qu'on y met des meches , des pois , des emplâtres perpétuels , & ces corps , irritant & déchirant nos vaisseaux à proportion qu'ils tendent à se regenerer , il s'en suit ar-

rêt & extravasation d'une partie des sucs qui coulent dans les parois de l'ulcere. Ceux de ces sucs qui sont encore exposés au jeu des vaisseaux sont convertis en pus, & ceux qui sont stagnans se putréfient ; ce qui produit ordinairement une suppuration putride (1), dont une partie s'évacue, & l'autre reflue dans les voies générales de la circulation, & voilà ce qui en impose. On regarde comme une évacuation d'humeurs corrompues cette suppuration qui naît de l'ulcere même, & que l'impression de l'air extérieur rend souvent fœtide.

(1) Ceci a principalement lieu pour les Setons & les Cautes ; car l'ulcération des vésicatoires étant plus superficielle, & leur évacuation moins lente, il est rare que les liqueurs y croupissent assez pour devenir putrides, & y soient suffisamment agitées pour devenir purulentes ; aussi n'est-ce souvent que la sérosité du sang qui s'en évacue presque sans alteration.

§ II.

De la lenteur de ces évacuations, & de leur rapport avec la quantité la plus ordinaire de nos humeurs.

Avec le plus grand emplâtre vésicatoire qu'on a coutume d'appliquer, on n'évacue guères, encore n'est-ce que les cinq ou six premiers jours, que 6 onces d'humeurs par vingt-quatre heures, qui fait 2 gros par heure, 2 grains $\frac{1}{4}$ par minute. Or il est démontré qu'un homme pesant cent - vingt livres a pour le moins cent livres de liquides, on ne retranche donc par une telle évacuation qu'environ $\frac{1}{266}$ de ces humeurs par vingt quatre heures, ce qui fait $\frac{1}{6400}$ par heure, $\frac{1}{384000}$ par minute (1)

(1) On peut voir dans l'Essai physique sur l'économie animale de

Il est aisé de juger par cette analyse de la lenteur d'une telle évacuation & combien est énorme celle d'un seton ou d'un caustere qui n'en est tout au plus qu' $\frac{1}{8}$, c'est-à-dire, qui n'est que de 6 gros par vingt-quatre heures. C'est cependant à ce surcroît de liqueurs qu'on attache l'idée de la révulsion & de la dérivation, qui font, dit on, des irruptions & des ravages terribles, lorsque, faute d'une profonde théorie & d'une longue expérience, on se trompe de lieu dans l'application des setons, des causteres, & des véficatoires.

§ III.

Du rapport de ces évacuations avec la quantité la plus ordinaire de nos alimens & de nos excretions naturelles.

De 6 livres d'alimens qu'un Quetsnay, Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie, les expériences qu'il a faites pour apprécier la quantité des liqueurs du corps humain.

1448 *Journal des Sçavans*,

homme prend par jour, il s'en

évacue environ $\frac{1}{6}$ par la voie des

gros excréments, les 5 autres li-

vres passent dans la masse des hu-

meurs & s'en évacuent ensuite par

routes les voies naturelles, sous la

forme d'urine, de sueur, de sali-

ve, &c. après lui avoir rendu les

services auxquels ils étoient desti-

nés. Ainsi l'évacuation du vésicatoï-

re n'est qu'environ $\frac{1}{13}$, & celle du

seton ou du cautere qu' $\frac{1}{106}$ de la

dissipation continuelle des hu-

meurs & des alimens qui les repa-

rent. C'est cependant par de telles

évacuations qu'on promet de nous

décharger des humeurs surabon-

dantes; sans faire réflexion qu'un

verre d'eau bu de plus qu'à l'ordi-

naire peut nous frustrer de tous les

avantages du vésicatoire, & un ou

deux crachats, de plus ou de moins,

contre - balancer toutes les mer-

veilles du seton & du cautere (3).

(3) *Je n'ai fixé la quantité de nos hu-*

ARTICLE II.

De la Dépletion.

Le mouvement de ressort étant un retour des corps élastiques proportionné à la puissance qui les a mis en jeu, la réaction de nos vaisseaux doit être relative à la quantité des liqueurs qui les dilatent, & nos évacuations doivent être proportionnées à cette réaction ou pression reciproque; parce qu'à proportion que les vaisseaux sont pleins les liqueurs font effort pour en sortir; d'où il suit que les éva-

meurs, de nos alimens, de nos évacuations naturelles, & l'évacuation du véficatoire, du seton & du caustique, que pour partir d'un point fixe en déduisant les preuves des vérités que je me propose d'établir dans cette Dissertation; mais quoique ces quantités semblent être les plus ordinaires, on verra par ces mêmes preuves qu'on peut les supposer beaucoup plus ou moins grandes, sans altérer les conséquences que j'en tiretai.

1450 *Journal des Scavans*,
cuations extraordinaires, comme
celles des setons, des cauterés, &
des vésicatoires, ne doivent point
changer la quantité ordinaire de
nos humeurs, puisque quand même
il seroit possible que des évacua-
tions si lentes ne fussent pas
immédiatement suivies d'une dimi-
nution proportionnée des évacua-
tions naturelles, ou remplacées par
l'abord continuel du chyle, le res-
serrement des vaisseaux & la dila-
tation des liqueurs y suppléeroient
en attendant, & la repartition de
si petites évacuations à tous nos
vaisseaux, n'y produiroit aucun
effet sensible de dépletion.

Qu'est-ce qui ne voit pas que
la quantité de nos liqueurs change
souvent plusieurs fois dans un même
jour, non seulement de 6 gros
ou de 6 onces, mais d'une livre, &
même plus, sans alteration sensi-
ble, & que ce n'est que par la con-
traction de nos vaisseaux, la dila-
tation de nos liqueurs, la réguli-
té de leur distribution, & la dimi-

nution de nos excrétiions naturelles, que nous supportons le jeûne & les évacuations extraordinaires: & que ce n'est que par un peu de plethore passagere, ou par l'évacuation d'un peu plus de transpiration, d'urine, de salive, &c. que nous jouissons si paisiblement du plaisir des caffés, des festins, &c; & qu'enfin sans ce rapport admirable de nos vaisseaux avec nos liqueurs, qui permettent une certaine extention à nos fonctions, nous serions semblables aux machines automates, dont toute la marche est exactement réglée par l'augmentation ou la diminution des frottemens, ou de celle du poids, ou du ressort qui les fait mouvoir?

ARTICLE III.

De la Dérivation & de la Révulsion.

§ I.

De la Dérivation.

» Quelque grande & subite

» qu'on suppose une évacuation,
» elle ne scauroit attirer dans la
» partie où elle se fait plus de li-
» queur qu'il ne s'en évacue, parce
» que l'effet ne peut pas être plus
» grand que la cause. Il est vrai que
» lorsque l'on ouvre un vaisseau les
» liqueurs y acquerent de la vé-
» locité en proportion qu'elles y
» trouvent moins de résistance,
» mais ce n'est qu'une déduction
» de la vitesse qu'elles avoient a-
» vant l'évacuation dans les arte-
» res laterales voisines de celle qui
» est ouverte, (ou qui fournit au
» vaisseau ouvert) puisque l'éva-
» cuation se fait aux dépens des li-
» queurs qui devoient les parcou-
» rir. Ces liqueurs, dis - je, ren-
» contrant lors moins d'obstacles à
» la direction de leurs mouvemens
» en proportion qu'elles appro-
» chent de l'ouverture où la resi-
» stance est moindre, elles se réflé-
» chissent & détournent moins
» dans les arteres laterales à la
» colonne ou courant de liquide

» qu'elles forment par leur suite
 » du cœur au vaisseau ouvert, &
 » les liqueurs engagées dans ces
 » arteres laterales reviennent mê-
 » me sur leurs pas, faute d'y être
 » soutenues par celles qui s'éva-
 » cuent au lieu de leur succeder.
 » Ainsi la vitesse des liqueurs n'aug-
 » mente que dans l'artere ouver-
 » te, & diminue dans toutes les
 » autres en proportion qu'elles
 » s'abouchent plus proche de son
 » ouverture (4).

Il y a plus, cette vitesse que les
 liqueurs acquerent en s'échappant
 n'est point permanente; elle ne
 dure qu'autant de tems qu'il en
 faut au vaisseau ouvert, & à ses
 voisins, pour se détendre; &, bien
 loin d'aller toujours en augmen-

(4) J'ai tiré cette preuve d'un sça-
 vant Ouvrage, dans lequel M. Senac
 Medecin, de l'Académie Royale des
 Sciences, a renversé & détruit entières-
 ment la doctrine qui distingue la saignée
 du pied de celle du bras ou du col, &c.
 Voyez l'Anatomie d'Heister, seconde
 Edition, pag. 511.

1454 *Journal des Sçavans* ;
tant, & de faire dérivation, elle
diminue au contraire en raison de
l'évacuation, puisque les liqueurs
qui s'évacuent ne retournant plus
par les veines au cœur, il en ren-
voie moins dans toutes les arteres
& par conséquent au vaisseau ou-
vert quel qu'il soit. Les hémorrha-
gies qui vont toujours en dimi-
nuant, & s'arrêtent souvent d'elles-
mêmes, dans des ouvertures de
vaisseaux considerables, en sont
les preuves ; car si les liqueurs
étoient, comme on dit, attirées
vers l'ouverture du vaisseau en
proportion de l'évacuation, la plus
petite hémorrhagie iroit au con-
traire toujours en augmentant, &
ne cesseroit qu'avec la vie.

Les matieres purulentes & pu-
trides qui coulent des parties où
l'on a appliqué des vésicatoires,
& particulièrement des setons &
des cauteres, ne prouvent - elles
pas encore que bien loin que le
mouvement des liqueurs y soit
acceléré, elles séjournent au con-

Novst , 1744. 1455.

traire dans les parois de ces ulcères ; puisque sans ce retardement elles s'en évacuoient comme des plaies recentes , faites à des parties saines , c'est à-dire sans autre alteration que celles de la masse totale des humeurs qui les fournit.

La dérivation n'est donc qu'une chimere ; car , pour que les liqueurs se portassent avec plus d'impétuosité pendant l'évacuation dans la région du vaisseau ouvert, il faudroit que l'action des vaisseaux des régions opposées augmentât en proportion , pour repousser des fluides dont l'effort se fait en tous sens ; mais n'est-ce pas au contraire une nécessité que la réaction des vaisseaux contre les liqueurs , diminue en proportion qu'elles s'échappent de dessous leurs parois , & que les plus proches de celui qui est ouvert soient les premiers désemplis , puisque l'évacuation dont il est question n'est uniquement déterminée que par l'aisance que les liqueurs trou-

1456 *Journal des Sçavans* ,
vent à s'échapper? & de plus les
fluides dont les parties sont pres-
que sans adhérence peuvent - ils
être attirés? leur progression n'est-
elle pas au contraire l'effet de
l'impulsion? & quand même les
liqueurs acquereroient en s'éva-
cuant la vertu d'attirer celles qui
doivent leur succéder, cette at-
traction commenceroit-elle par les
plus éloignées?

§ II.

De la Révulsion.

L'idée qu'on se fait de la déri-
vation est inséparable de la révul-
sion, qui n'est pas mieux fondée;
car bien loin que les liqueurs
soient attirées, & par conséquent
détournées, des parties directe-
ment opposées à celles où se fait
l'évacuation, la révulsion se borne
au contraire à cette partie même.
Pour s'en convaincre qu'on parta-
ge les divisions & subdivisions du

tronc principal des deux aortes (5), en parties aliquotes, comme 2. 4. 8. & ainsi de suite jusqu'à la sixième sousdivision qui se terminera par 32 ramifications pour chaque aorte; qu'on suppose ensuite qu'en ouvrant une de ces artères de la sixième sousdivision (ou une veine équivalente, par exemple, la saphène au pied), on a enlevé la moitié des obstacles que le sang y trouvoit, pour lors sa vélocité y sera doublée, mais par la même raison ne sera-t-elle pas diminuée de moitié dans l'artère jumelle de celle qui est ouverte (ou qui répond à la veine ouverte); puisque la résistance qui y faisoit détourner

(5) L'aorte proprement dite est un gros tuyau qui transporte le sang du cœur à toutes les parties du corps par deux branches principales. L'une se nomme aorte supérieure ou ascendante, dont les subdivisions le charient dans les parties supérieures, & l'autre se nomme aorte inférieure ou descendante, qui charie de même le sang dans les parties inférieures du corps.

1458 *Journal des Sçavans*,
 le sang sera pour lors moitié moins ? Voila donc déjà la moitié de cette vélocité, que le sang acquert en s'échappant, à soustraire de celle qu'il avoit dans l'artere laterale la plus proche de l'ouverture. L'autre moitié de cette vélocité doit donc de même être déduite des autres distributions de l'aorte inferieure, en décroissant toujours par gradation en proportion qu'elle s'éloigne de l'ouverture, & augmente en diametre en retrogradant vers le cœur. Ainsi la cinquième distribution qui est une fois plus éloignée de l'ouverture que la precedente, ne participera à cette évacuation que pour $\frac{1}{4}$, & comme elle a en même tems une fois plus de diametre, le sang qui la parcourt n'y perdra qu' $\frac{1}{8}$ de sa vélocité. En poursuivant ainsi cette déduction de vélocité, on verra que la quatrième distribution n'en perdra qu' $\frac{1}{32}$, la troisième qu' $\frac{1}{128}$, la

deuxième qu' $\frac{1}{512}$, & qu'enfin ,
 l'aorte supérieure , un des troncs
 de la première division , jumelle de
 l'aorte inférieure dont je viens de
 faire les déductions , n'en perdra
 qu' $\frac{1}{2048}$.

Si on poursuit encore cette ré-
 vulsion ou déduction de vélocité ,
 jusqu'à la sixième distribution de
 l'aorte supérieure , en décroissant
 toujours suivant la même dégra-
 dation , en proportion qu'elle s'é-
 loigne du vaisseau ouvert , & se
 multiplie par les subdivisions ; on
 verra que le sang ne doit perdre ,
 pendant cette évacuation , que
 $\frac{1}{65536}$ de sa vélocité , dans les ar-
 teres de même classe que celles
 qu'on suppose ouvertes à l'aorte
 inférieure (6). Ce qui doit s'en-
 tendre abstractivement de la dimi-

(6) Quoique j'aie supposé une sai-
 gnée faite au pied , on peut également
 supposer l'ouverture à une des distribu-

1460 *Journal des Sçavans* ,
ntition de vélocité qui arrive pour
lors dans toute la masse des li-
queurs en conséquence de l'éva-
cuation , qui fait que le cœur en
renvoie moins à toutes les arteres.

Si l'on considère à présent que
les arteres de la sixième division
sont des troncs d'une grandeur
énorme en comparaison de la pe-
titesse & de l'éloignement des ca-
pillaires où se font les embarras
de circulation ; on verra que l'é-
vacuation d'une saignée ordinaire
fera plutôt remplacée par le chyle
que répartie jusqu'aux vaisseaux
obstrués.

La révulsion ne s'étend donc pas
plus loin qu'à l'artere ouverte & à
sa compagne ; car si dans le tronc
de la cinquième division qui les
precede immédiatement le sang ne
perd qu' $\frac{1}{8}$ de sa vélocité , quelle

tions de l'aorte supérieure, ou à quel-
que veine qui lui réponde , soit du
bras ou du col ; il n'importe à quel vais-
seau ; l'effet est toujours le même.

sera cette perte dans les subdivisions un peu éloignées de cette artère de la cinquième division ? nos exercices & nos passions ne changent-ils pas davantage à tout instant & sans alteration la vitesse de nos liqueurs ?

Les liqueurs qui s'évacuent ne retardant plus le cours de celles qui retournent au cœur par les veines, la révulsion s'y fait comme dans les artères ; l'aisance que les liqueurs acquèrent pour lors dans les veines va de même en décroissant par gradation en proportion qu'elles s'éloignent de l'ouverture & augmentent en diametre en approchant du cœur, la démonstration est la même : ainsi la révulsion ne s'étend pas plus loin dans les veines que dans les artères : elle se borne dans la partie même où se fait l'évacuation.

Il est vrai que dans les grandes & subites évacuations où le cœur ne reçoit plus assez de liqueurs des veines pour entretenir la plénitude

1462 *Journal des Sçavans* ;
de l'aorte & de ses principales di-
visions, les liqueurs engagées dans
leurs ramifications, bien loin d'a-
vancer & de continuer leur route,
retrogradent au contraire & re-
viennent dans les troncs arteriels
faute d'y être soutenuës par celles
qui s'évacuent au lieu de leur suc-
ceder ; ce qui produit une revul-
sion générale, suivie de défaillan-
ce & même de syncope ; mais en
quelque région du corps que se
fasse l'évacuation, cette espee de
révulsion est touûjours la même ;
elle ne rappelle pas plus les liqueurs
d'une partie que d'une autre.

Enfin si une évacuation d'environ
une livre par demi quart d'heure(7)
ne détourne pas plus le cours des
liqueurs d'une région du corps

(7) Je crois qu'une des branches de
la sixième subdivision de toutes les arte-
res, ou de toutes les veines du corps, se-
roit au moins équivalente à une artere
temporale, ou à une des meilleures vei-
nes qu'on ouvre ordinairement dans la
saignée, & dont l'évacuation est bien
d'une livre par demi quart d'heure.

que d'une autre , quelle doit être l'infuffifance de l'évacuation du véſicatoire , qui n'eſt à cette quantité que comme 1 à 512 ; & de celle du ſeron ou du cautere , qui n'en eſt que comme 1 à 4096 ?

Les fontaines ne ſont pas les ſeuls moiens abuſifs qu'on emploie dans la vûe d'attirer, & de détourner , les humeurs des parties oppoſées à celles où on les établit ; on eſt dans la même erreur ſur l'application des ventouſes , des ſangſues , des ſcarifications , de la ſaignée , & des épifpaſtiques (8).

Le gonflement qui ſuit immédiatement l'application des ventouſes n'eſt point , comme on croit communément , l'effet de l'attraction , mais ſeulement de

(8.) Les épifpaſtiques ſont des médicamens acres , tels que l'ail , le gingembre , la pyrette , la moutarde , les cantharides , &c. que l'on croit être attractifs , parce qu'ils irritent , enflamment , rûnent , déchirent les vaiſſeaux , & font épancher les liqueurs des parties ſur leſquelles on les applique.

L'affoiblissement de cet endroit, qui, n'étant plus soutenu par la pression de l'air extérieur ne peut pour lors contrebalancer le ressort de l'air intérieur, ni l'effort des autres parties sur les liqueurs. La suction des sangsuës agit de même, & elles ne font, comme la phlebotomie, ou section des vaisseaux, que diminuer la résistance qui s'oppose à l'excrétion des liqueurs. Quant aux épispastiques, ils produisent différens effets selon leur degré d'activité. Dans le premier degré ils hâtent le cours des liqueurs, en excitant simplement le jeu des vaisseaux; dans le second degré ils en retardent le cours en crépant les vaisseaux; enfin dans le troisième degré ils les font épancher en déchirant les vaisseaux. Ainsi ils ne font toujours qu'augmenter ou diminuer la résistance qui s'oppose au cours des liqueurs vers la partie sur laquelle on les applique, sans les y attirer, ni augmenter la puissance qui les y pousse: & quand

quand même ils seroient des topiques attractifs, leur action commenceroit - elle par les parties les plus éloignées? ne tomberoit-elle pas au contraire immédiatement sur celle où ils seroient appliqués?

On peut remarquer par occasion que comme à l'évacuation suit immédiatement la dépletion de la partie où elle se fait, les sangsuës, bien loin de surcharger, comme on dit, le lieu où on les applique, en y attirant les liqueurs des parties, enlèvent au contraire les embarras de circulation, lorsque leur action tombe immédiatement sur les vaisseaux obstrués; puisqu'il n'est pas de moien plus prompt, & plus spécifique, pour détendre un vaisseau, & en dégager les liqueurs, que de l'ouvrir: elles l'emportent donc sur la saignée dans cette occasion, parce qu'elle ne se fait pas immédiatement aux petits vaisseaux obstrués, & que la ligature qu'on est obligé de faire pour favoriser la sortie du sang en s'oppo-

1466 *Journal des Sçavans,*
fant à son retour vers le cœur ,
entretient au contraire une espee
de pléthore dans la partie où on la
fait ; mais en toute autre occasion
la saignée est bien plus expéditive,
& plus sure, que les sangsuës, tant
à cause de l'incommodité de leur
application , & de la lenteur de
leur évacuation , que de l'incerti-
tude de sa quantité &c. Ainsi la
préférence qu'on donne souvent
aux sangsuës dans le traitement des
maladies interieures est abusive ,
lorsque la saignée est praticable ,
puisqu'elles n'ont pour lors qu'un
mérite commun. Il est même très-
douteux que dans l'application des
sangsuës au siege , la revulsion
s'étende assez loin, & dégage assez
la veine porte, pour produire tous
les bons effets qu'on leur attribue
dans les inflammations & obstruc-
tions des visceres du bas - ventre ;
cette espee d'évacuation étant
trop lente pour causer une déter-
mination du sang au-delà des vei-
nes & arteres hémorroïdales ex-

ternes qui la fournissent, & qui ne font que des distributions éloignées des veines & artères hypogastriques. Ainsi les sangsues paroissent tout au plus préférables à la saignée dans le traitement des maladies interieures, quand il s'agit des affections des visceres qui occupent l'hypogastre.

ARTICLE IV.

De la Filtration.

Après avoir prouvé que les évacuations produites par les sétons, les cauterés, & les vésicatoires, n'attirent, ni ne détournent pas nos liqueurs de leur cours naturel, qu'elles n'y causent aucun déplacement, & n'en diminuent pas même la quantité; il s'agit à présent de sçavoir si les differens hétérogènes qui s'introduisent, ou s'engendrent, dans nos humeurs, étant apportés à ces ulcères, ou fontaines, par des circulations re-

1468 *Journal des Sçavans*,
petées, peuvent s'y filtrer préfé-
rablement aux bonnes humeurs,
en s'alliant comme on dit par affi-
nité avec le pus qui se forme dans
ces ulcères, ou en se criblant par
convenance par les déchirures de
leurs vaisseaux, ou enfin en s'écou-
lant par les cellules graisseuses qui
communiquent à ces ulcères.

§ I.

De l'Affinité.

La filtration se fait par affinité,
lorsque certaines parties d'un liqui-
de ont une telle disposition à s'u-
nir avec celles qui sont engagées
dans les pores du filtre, qu'elles y
ferment le passage à toutes autres
qui ne leur sont pas analogues (9),
d'où il suit que les parois des ulce-
res, ou fontaines dont il est ques-

(9) C'est ainsi qu'on sépare un mélan-
ge d'eau & d'huile par le moyen d'une
étouffe ou d'un papier premierement im-
bns de celle qu'on veut y faire passer.

tion , étant toujours imbus de matieres purulentes ou putrides, l'affinité n'y auroit lieu que pour séparer de semblables matieres de nos humeurs. Mais outre qu'il n'est pas toujours à beaucoup près question d'en évacuer des matieres purulentes ou putrides , c'est que par la même raison que ces matieres auroient passé du lieu où elles se forment dans les voies générales de la circulation ; celles que les fontaines produisent y reflueront aussi. Ainsi, bien loin que les matieres putrides fussent soustraites de nos humeurs par la multiplication des ulceres, elles s'y accumuleroient au contraire de plus en plus ; & , quand il se filtreroit d'autres matieres, celles qui reflueront de ces ulceres dans nos humeurs y feroient-elles moins pernicieuses ? La fonte ulcereuse , & la fièvre colliquative qui l'accompagne souvent , ne prouvent-elles pas le reflux des matieres purulentes & putrides , & leurs mauvais effets

1470 *Journal des Sçavans* ;
sur nos vaisseaux & sur nos hu-
meurs , de même que les ardeurs
& suppressions d'urine , prouvent
l'irruption & les mauvais effets des
sels corrosifs des cantharides dans
nos vaisseaux ?

§ II.

De la Cribration.

La filtration se fait par cribra-
tion , lorsque certains corps ont
un tel rapport avec la figure & le
diametre des trous du crible, qu'ils
y passent préferablement à tous
autres qui en ont moins (10); d'où
il suit , outre que les vaisseaux
des ulcères sont ordinairement
souples & se prêtent à la figure de
tous les corps qui s'y introduisent
(11), que si ces vaisseaux ont moins
de diamètre que les molécules de

(10) C'est ainsi qu'on sépare diffé-
rens grains par le moien des cribles,
dont la figure & le diamètre des trous
ne sont relatifs qu'à ceux qu'on veut y
faire passer.

(11) Il faut en excepter le cas de la

l'hétérogène qu'on veut évacuer, il n'y passera pas, & s'ils en ont plus, les humeurs destinées à les parcourir s'évacueront indistinctement avec lui. Ainsi, la cribration n'y a lieu, ni par la figure, ni par le diamètre des vaisseaux.

§ III.

De l'écoulement de l'hétérogène par les cellules graisseuses.

Quand il seroit vrai, comme quelques-uns disent, que la plupart des vices de nos humeurs ont leur siege dans la graisse, & que les ulceres ou fontaines en question sont des breches du tissu cellulaire, qui la laissent évacuer, l'usage n'en seroit pas moins abusif; car, outre qu'il se sépare beaucoup de phlegme avec la graisse, & qu'elle est apportée dans les cellules de ce

coalescence, où les vaisseaux concrets avec les liqueurs n'ont plus de cavité comme il paroît par les bords calleux des ulceres.

1472 *Journal des Sçavans* ;
réseau par un grand nombre d'arteres sanguines qui fournissent pour lors à l'ulcere l'humeur qui en découle ; c'est que la graisse circule, & que ces cellules n'en sont que l'entrepôt. Car cette substance huileuse , après y avoir été déposée par les arteres , en est reprise par les veines qui la reportent dans les voies générales de la circulation où elle se mêle & s'allie intimement avec les autres humeurs (parce qu'elles ont elles-mêmes intrinsequement un principe huileux) ; d'où il suit que lorsque la graisse est vitiée , le sang , la lympe , les récrémens , les excrémens , & généralement toutes les humeurs du corps , sont empreintes du même vice. Ainsi cette espèce de filtration n'a pas plus lieu que l'affinité & la cribration. Car quand la graisse viendroit successivement de cellules en cellules se rendre à ces fontaines , prétendrait-on l'en soustraire entierement & sans consequence ? Outre qu'elle ne s'éva-

eueroit pas seule, & qu'une si lente & si petite soustraction seroit remplacée par la crème du chyle, qui contracteroit le même vice, l'huile n'est-elle pas un principe inséparable de la tiffure organique de nos humeurs, sans lequel elles ne sçauroient subsister?

Il y a plus : car dans l'ulcération, l'inflammation s'emparant des parois de l'ulcere, la graisse se fond aux environs, les vaisseaux se dilatent, le tissu cellulaire se carnifie, & il n'y est plus question de ses cellules, mais seulement de ses artères & de celles de la peau (ou autres parties voisines) qui fournissent pour lors toute l'humeur qui coule de l'ulcere (12). Ainsi quand même le vice qu'on veut soustraire n'auroit son siège que dans ce qu'on nomme proprement la *graisse*, il ne s'évacueroit toujours par l'ulcere qu'en proportion des au-

(12) Quelquefois les veines se dilatent au point de laisser suinter les liqueurs au travers de leurs parois.

1474 *Journal des Sçavans* ;
tous humeurs avec lesquelles elle y
feroit apportée par les artères ;
puis que les cellules ne communi-
quent point immédiatement avec
l'ulcère , mais seulement par les
voies générales de la circulation.

Si la graisse dominoit dans le
pus , se précipiteroit il dans l'eau ?
se durciroit-il au feu ? & la dimi-
nution considérable qui y arrive
en se desséchant ne prouve-t-elle
pas encore que l'eau en fait la
plus grande partie ? L'embon-
point qui varie comme notre santé
& notre genre de vie , l'huile qui
se trouve dans tous nos excréments,
la maigreur que l'on peut procu-
rer par l'exercice , la diette , & les
médicamens ne prouvent-ils pas
que la graisse circule , & qu'on peut
la soustraire dans le besoin , bien
plus promptement & plus sûre-
ment par la diette , ou par la voie
des excréations naturelles (dont
elle fait partie) que par des ulcé-
res ?

Puisque la filtration de l'héte-

rogène n'a lieu ni par affinité, ni par cribration, ni par écoulement des cellules graisseuses, quelle qu'en soit la nature & la quantité, il ne s'évacuera qu'en proportion des humeurs avec lesquelles il sera apporté à ces ulcères, ou fontaines; car si petits qu'on suppose les vaisseaux déchirés des ulcères, le phlegme, qui est la partie la plus tenue de nos humeurs, y aura au moins une entrée aussi libre que l'hétérogène à qui il sert de véhicule; d'où il suit qu'il s'évacuera tout au plus en quantité relative avec la partie aqueuse de nos humeurs. Ainsi si l'on fait à présent attention que l'eau avec laquelle l'hétérogène est confondu, entre au moins pour 80 livres dans la masse de nos humeurs, qui est d'environ 100 livres (13); on ver-

(13) Voyez l'article premier sur le rapport des évacuations des sétons, des cauterés, & des vésicatoires, avec la quantité la plus ordinaire de nos humeurs.

1476 *Journal des Sçavans*,
sa que l'évacuation d'un vésicatoire n'étant que de 6 onces ou la 213^{me} partie de 80 livres, par vingt-quatre heures, il lui faudroit au moins sept mois pour en faire l'entiere soustraction (14), & cinq années à un seron ou à un caustere, dont l'évacuation n'est que de 6 gros, ou la 1704^{me} partie de 80 livres par jour.

Ce n'est point encore là le terme de cette soustraction; car, outre que le phlegme n'est pas la seule partie qui s'évacue avec l'hétérogène qui en augmente aussi la somme; cette évacuation ne diminuant point la quantité de nos humeurs comme celle de l'hétérogène, à cause de l'abord continuel du chyle qui les repare; l'hétérogène qui reste dans nos vaisseaux

(14) Notez que l'usage d'un vésicatoire capable de produire une telle évacuation, détruiroit en bien moins de tems la partie où il seroit appliqué. Quant aux emplâtres perpétuels, ils n'en sont qu'un diminutif.

s'y trouvant de jour en jour étendu dans une plus grande quantité de liqueurs ; ce qui diminue proportionnellement sa soustraction ; de sorte qu'un vésicatoire n'en dépouilleroit pas nos humeurs dans deux ans, & un seton, ou un caustere dans seize ans, & qu'elles n'en feroient peut-être jamais nettes. Ainsi quand même la cause qui produit l'hétérogène cesseroit, n'auroit-il pas le tems de faire tout le mal dont il est capable ?

Les différens vices du sang que l'on contracte par la salive, le lait, le sperme, la sueur, l'inoculation du pus, &c. ne déposent-ils pas contre leur filtration, puisqu'ils s'évacuent indistinctement par toutes sortes de voies, avec nos différentes excréations ? & cette évacuation ne démontre-t-elle pas en même tems l'inutilité des fontaines ? & si cette espèce de dépuratation avoit lieu, les malades couverts d'ulcères putrides, psoriques, vénériens, scrophuleux, scorbuti-

ques, cancreux, &c. ne trouveroient-ils pas leur remede dans ces mêmes ulceres, qui font au contraire leur désolation & leur defastre, malgré l'analogie que les virus qui les causent, ou les entretiennent, y trouvent pour s'évacuer?

Quant aux matieres purulentes & putrides qui refluent des ulceres dans nos vaisseaux avec nos humeurs, il n'y a pas d'apparence qu'elles puissent corriger les differens vices des liqueurs, ni reformer les mauvaises dispositions des vaisseaux, puisque ces matieres sont elles-mêmes une perversion des vaisseaux & des humeurs; & comme il n'est point de spécifique absolu & universel, il faudroit donc, pour prouver l'efficacité des sétons, des cauteres, & des vésicatoires, déterminer les espèces d'hétérogènes qu'ils peuvent filtrer, les espèces de vices qu'ils peuvent corriger, & le tems nécessaire à l'entiere destruction des matieres

étrangeres. Car languir nombre d'années avec plusieurs de ces fontaines n'est point une preuve concluante pour en assurer la nécessité; & l'expérience du soulagement dont on en appuie l'usage paroît être plutôt l'effet des autres moïens qu'on emploie en même tems pour guérir, ou de la nature qui guérit à la longue les maladies. C'est du moins ce qu'on peut conclurre de l'exemple des malades qui périssent, ou demeurent infirmes, malgré l'usage excessif qu'on en fait.

N'est-il pas ridicule d'avoir recours à des ulcères pour détourner, attirer, & évacuer les humeurs qui causent les obstructions, les fluxions, les catarrhes, les rhumatismes, &c. puisqu'une simple purgation en évacueroit autant dans quatre ou cinq heures qu'un vésicatoire dans douze ou quinze jours, & qu'un seton ou un cautere dans deux ou trois mois? Est ce remédier à la douleur, & à l'inflammation, que d'augmen-

ter l'irritation , l'insomnie , & de supprimer les urines par l'usage des vésicatoires ? Est-ce guerir les ulceres que de les multiplier par des sétons ou des cauterés , &c ? on fait un usage si inconsidéré de ces vulnerans qu'à peine échappent-il quelque malade à cette espèce de tyrannie. On emplâtre dans les maladies inflammatoires les plus aigus ; on cauterise dans les maladies chroniques ; on couvre impitoyablement de vésicatoires le corps des phrenétiques , & de cauterés celui des phthiques. La douleur de la goutte , d'une ophthalmie , d'une dent cariée , &c. causent-elles la fièvre & l'insomnie ; aussitôt on est emplâtré de moutarde ou de cantharides. Est-on épuisé par quelque acrimonie , ou quelque suppuration ; aussitôt on est couvert de cauterés , ou de sétons. Quels anodins , quels restaurans ! Cruelles manœuvres , qui coûtent la santé & la vie à bien des hommes !

Enfin sans tourmenter les malades par des moiens aussi chimeriques qu'incommodes, mal propres, douloureux, & souvent pernicieux; n'en est-il pas une infinité d'autres plus doux qui par l'étendue de leurs vertus, & la durée de leur effet, sont bien plus faciles à changer & à déterminer? Les purgatifs & les aperitifs de toutes especes ne sont-ils pas des moiens sûrs pour exspolier promptement & abondamment de la masse de nos humeurs, celles qui habitent principalement les vaisseaux sereux & lymphatiques? & la saignée n'est-elle pas reconnüe propre à évacuer immédiatement les vaisseaux sanguins, & débarasser par consequent des autres humeurs celles qui sont bornées à ne parcourir que ce genre de vaisseaux? & de plus que peut l'évacuation contre le vice des liqueurs? Jusqu'à quel excès la faudroit-il porter pour les diminuer seulement d' $\frac{1}{10}$ (excepté dans l'hydro-

1482 *Journal des Sçavans* ;
pifie) , & que pourroit-on efperer
d' $\frac{1}{10}$ de moins d'un hétérogène, qui
en infecteroit toute la maffe ; &
qui d'ordinaire eft fermentatif ou
pullulant ? & n'eft il pas des alte-
rans généraux , & même quelques
fpecifiques reconnus, pour corriger
ou détruire différens vices de nos
humeurs ?

En vain vante-t-on les grands &
prompts fecours des médicamens
épispaftiques (15) dans les affec-
tions foporeufes , où il s'agit d'ir-
riter le genre nerveux , de caufer
de la douleur , & d'exciter forte-
ment & promptement le jeu des
vaiffeaux & des liqueurs^o ; comme

(15) Les emplâtres véficatoires de
cantharides, les cataplafmes de levain, &
de moutarde , les pigeonneaux écartelés
vifs & poudrés de poudre à canon, les
fachets de poudre de pyrethre , de gin-
gembre & de poivre long , humectés de
vinaigre , ou d'eau - de - vie , font les
épispaftiques les plus ufités , parce qu'on
croit qu'en proportion qu'ils irritent &
déchirent les vaiffeaux , ils attirent les
humeurs.

Aoust , 1744. 1483

dans le coma , la catalepsie , la léthargie , le carus , l'apoplexie , &c. car outre que la longueur de leur appareil , & la lenteur de leur action , en retardent , partagent , & affoiblissent considérablement l'effet , c'est que la flamme d'une chandelle , ou un simple charbon ardent , peuvent dans un instant produire bien plus éminemment ce même effet : car l'action du feu sur les corps est proportionnée à leur éloignement , & par conséquent facile à régler : de loin il échauffe & rougit seulement la peau , mais de près il excite des vessies , même sur les cadavres , parce qu'il tient son action de lui-même , au lieu que les médicamens épispastiques n'agissent qu'autant qu'ils sont joints à quelques liquides , & mis en jeu par l'action & la chaleur de la partie où ils sont appliqués. Il arrive même souvent que dans la stupeur leur action est si foible que les malades meurent avant que ces topiques ayent exci-

1484 *Journal des Sçavans* ;
té des vessies, & même qu'ils n'ont
aucun effet. Quant aux sels acres
& corrolifs de ces topiques (par-
ticulierement des cantharides) qui
s'introduisent dans les vaisseaux,
peuvent-ils égaler la vertu des sels
& des esprits volatils, urineux,
aromatiques, &c. dont l'effet in-
finiment plus sûr suit immédiate-
ment l'administration ?

Les ventouses avec scarifications
sur lesquelles on compte encore
beaucoup dans ces sortes d'occa-
sions ne méritent pas plus de défe-
rence que les épispastiques. Car,
oultre que le *stimulus* qu'elles cau-
sent n'est pas à beaucoup près si
prompt ni si aigu qu'on peut l'ex-
citer avec la flamme d'une chan-
delle, ou avec un charbon ardent,
c'est que l'évacuation du sang
qu'elles procurent n'est ni si abon-
dante ni si facile à déterminer que
par la saignée.

Ainsi comme les médicamens
épispastiques, les ventouses, &
les scarifications, ne sont point

attractives, & que le *stimulus* & l'évacuation qu'elles procurent, peuvent être produits bien plus parfaitement par des moyens infiniment plus simples, ils doivent être retranchés du traitement des maladies internes comme abusifs, la médiocrité de leur effet ne méritant pas la peine que cause leur appareil & leur application.

Les sétons, les cauterés & les vésicatoires, les ventouses, les scarifications, les médicamens épispastiques, & même les sangsuës, doivent donc être entièrement bannis du traitement des maladies internes comme abusifs, & même pour la plupart suspects (16), & n'être uniquement employés dans l'art de guérir que pour le traitement des maladies extérieures, comme topiques & instrumens chirurgicaux,

(16) Paracelse & Van-helmont désapprouvent l'usage des Fontanelles, disant qu'elles mettent indifféremment toutes les humeurs en fusion, & épuisent successivement le suc nourricier.

1486 *Journal des Sçavans,*
& simplement dans la vue de bor-
ner leur effet au lieu même où on
les applique ; comme lorsqu'on
passe des meches ou sétons au tra-
vers des plaies profondes & étro-
ites , pour donner issue à des se-
questres ; qu'on emploie les corro-
sifs & les caustiques pour consu-
mer les chairs fongueuses ; qu'on
applique des ventouses sur les
morsures des bêtes venimeuses
pour (à la faveur des scarifications)
faire , s'il est possible , échapper le
venin avec le sang ; qu'on fait des
scarifications pour donner issue à
des liqueurs stagnantes ; qu'on em-
ploie des cataplasmes d'oignon , de
levain , de fiente de pigeon , & au-
tres épispastiques , ou stimulans ,
pour exciter , ou , comme on dit
improprement , attirer la suppura-
tion dans les tumeurs où elle se
fait difficilement ; qu'on applique
des sangsues sur les inflamma-
tions , les échimoses , & les vari-
ces , pour en dégager les liqueurs ,
&c.

Aoust , 1744. 1487

Il est cependant quelque exception , comme lorsque la saignée est indispensable , & en même tems impraticable ; car dans cette occasion on est obligé d'y suppléer par les sangsues , & même à leur défaut par les scarifications ; mais ces cas sont rares , & l'ouverture des arteres temporales dispense des scarifications. Quant aux grandes évacuations qu'on procure quelquefois en scarifiant , ou corrodant les parties hydropiques , ce n'est en quelque façon que l'ouverture d'une tumeur humorale du district de la Chirurgie ; & d'ailleurs c'est un cas particulier qui n'autorise pas plus que le précédent les erreurs que je viens de combattre.

ARTICLE V.

Remarques contre le choix des différentes saignées, suite des vérités précédemment établies.

L'élection de lieu dans la saignée étant fondée sur les erreurs que je

1488 *Journal des Sçavans* ,
viens de combattre , je me trouve
engagé à en démontrer les princi-
paux inconvéniens. Puisque , dit-
on, la saignée attire, pour déchar-
ger la partie supérieure du corps, il
faut ouvrir les veines de l'extrémi-
té inférieure ; pour décharger l'ex-
trémité inférieure , on doit ouvrir
les veines de la partie supérieure ;
enfin lorsqu'il s'agit de desemplir
les vaisseaux , sans déranger le
cours des liqueurs , il faut saigner
en même tems à la partie supérieu-
re & à la partie inférieure du corps,
aiant encore égard que ce soit aux
deux côtés opposés , par exemple
au pied droit & au bras gauche en
même tems (c'est ce qu'on nomme
saignée coupée.

» Ces erreurs (dit M. Senac)
» sont des maximes sacrées dont il
» n'est pas permis de s'écarter au-
» jourd'hui ; si on ne les suit ri-
» goureusement on , risque sa re-
» putation , on est accusé d'igno-
» rer les loix de la circulation, on
» est chargé de reproches des Me-
» decins ,

de decins, des malades & du public; parce que, dit-on, en attirant le sang à contre tems, on peut causer des obstructions, des inflammations, des dépôts, des pertes, des avortemens, &c. & en le détournant au contraire lorsqu'il s'agit d'attirer, on peut arrêter les évacuations naturelles, le cours des fluxions, de la goutte, &c. & causer par conséquent des reflux, des révolutions, &c. aussi est-ce par prudence, & de crainte de tomber dans l'équivoque, qu'on a si souvent recours à la saignée coupée; dans la vûë qu'elle n'attire ni ne détourne pas plus le sang d'une extrémité ni d'un côté du corps que de l'autre.

Ce n'est point sur les ridicules de ces terreurs paniques qui des-honorent la Physique & la Medecine que je veux m'étendre; j'ai assez fait voir le défectueux de la révulsion & de la dérivation (article III de cet Ouvrage); je ne me propose seulement ici que d'en fai-

1490 *Journal des Scavans* ;
se voit les principaux inconvéniens
par rapport aux difficultés de la
saignée.

Si les vaisseaux ne sont pas bons
dans le lieu indiqué , le malade se
trouve en partie, & même souvent,
totalement privé des secours de la
saignée , quelque indispensable
qu'elle puisse être , & quelque fa-
cile qu'elle soit dans un autre lieu.
Le préjugé parle , il faut obéir ;
quelles que soient les difficultés il
faut que le Chirurgien tire du sang
de cet endroit , ou que le malade
se passe de saignée : erreur qui
tourmente les Chirurgiens , &
prive souvent les malades de la
santé , & même de la vie.

Ce n'est pas tout ; car en ôtant
la liberté de choisir le vaisseau , &
en multipliant les opérations sans
nécessité (comme dans la saignée
coupée) , non - seulement on in-
quiète les malades & on augmen-
te la douleur , qui les rebute , &
leur fait souvent refuser le nombre
des saignées nécessaires pour leur

guérison, mais en augmentant les difficultés de la saignée, on en augmente aussi les dangers; ce qui expose souvent les malades & les Chirurgiens à de grands risques; car si la picqueure du tendon ou de l'artere peut estropier le malade, ou même lui causer la mort, elle peut aussi ruiner la reputation du Chirurgien le plus éclairé & le plus acrédité. On est même si pointilleux sur ce point que, pour peu que l'operation ne soit pas au gré du malade & des assistans, c'est mal-adresse; & si le Chirurgien refuse ou hésite seulement un moment, c'est insuffisance: de-là dépend toute sa reputation; &, quelque éclairé qu'il soit dans la Chirurgie, on le confond par ce faux jugement, avec ceux qui deshonorent cette Science.

Si la saignée n'attire point, son effet, dira-t-on, se borne donc simplement à desemplir les vaisseaux; effet que les alimens détruisent presque aussi-tôt, & que

1492 *Journal des Sçavans*,
leur diminution peut produire
(voyez l'article II de cet Ouvrage).
Ainsi la saignée ne mérite donc pas
la peine d'être mise en pratique.

La saignée, il est vrai, n'a pas
l'avantage d'attirer les liqueurs, &
la déplétion qu'elle cause n'est que
passagere; mais en dépouillant la
masse du sang de sa partie rouge,
elle le rend plus aqueux & moins
inflammable, & les vaisseaux de-
viennent plus souples & moins
susceptibles de constriction; avan-
tage qui surpasse tous les autres.

Je ne donne point la méchanique de cette spoliation ou dépouillement de la partie rouge du sang par la saignée, & de ses effets particuliers; parce qu'outre que je m'étendrois au-delà du sujet que je me suis proposé de traiter, & des bornes d'un simple Mémoire, M. Quesnay, Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie, ne laisse rien à desirer sur cette matiere dans son *Traité de l'art de guerir par la saignée*.

Aoust, 1744. 1493

Comme il n'est point d'erreur qui n'ait ses partisans, soit par crédulité, soit par intérêt, la plupart des Ouvrages qui tendent à quelque réforme, ne servent pour l'ordinaire qu'à faire critiquer leur Auteur. C'est pourquoi je supplie les Lecteurs de ne se point laisser prévenir par les discours séduisans qu'on pourra débiter contre moi, ou mes Ouvrages; je déclare que je méprise toute critique verbale. C'est par écrit qu'on doit attaquer un Ecrivain; & comme je me fais connoître, je prie mes agresseurs de ne point m'attaquer *incognito*.

Le Sieur Chaubert débite séparément cette Dissertation.



PANEGYRIQUE DE SAINT

Louis, prononcé à l'Académie
Françoise le 25 Août 1744. par
M. l'Abbé DE L'ECLUSE - DES-
LOGES, Brochure in - 4°. de 27
pages. A Paris, chez Quillan,
Imprimeur - Juré - Libraire de
l'Université, rue Galande, à
l'Annonciation; Nion fils, Quai
des Augustins, &c.

L'ELOQUENCE profane ne
doit servir aux Ecclesiastiques
que de degrés pour s'élever à celle
de la Chaire; ainsi l'Académie en
couronnant le Discours de M.
l'Abbé Desloges sur le hazard &
la Providence, dont nous avons
rendu compte dans notre Journal
de Novembre dernier, lui indiquoit
autant l'usage qu'il devoit faire de
ses talens, qu'elle recompensoit
son mérite. Il y a lieu de croire
que l'analyse que nous allons don-
ner de son Panégyrique ne fera
point de tort à l'idée que les Lec-
eurs en ont conçue en lisant l'Ex-

Aoust, 1744. 1495

trait de son Discours. Mais il est bon de les prévenir, parce que l'analyse ne peut les instruire sur ce point, que le Discours dont nous rendons compte est dans le vrai goût de l'éloquence Chrétienne, c'est-à-dire rempli, & même souvent tissu, de passages des Livres Saints, caractère qui distingue l'Orateur sacré de l'Orateur académique.

M. Desloges prend pour Texte ces paroles du Pseaume xvii. *Magnificans salutes Regis ejus: Dieu fait éclater dans son Roi avec magnificence les moiens de salut; & fait voir dans son Exorde les avantages que procure à ses sujets un Roi dont la main est comme une source & un écoulement de salut; que Dieu prend lui-même soin de sa gloire pendant sa vie, & après sa mort; puis adressant la parole à Messieurs de l'Académie, il parle en ces termes: » & vous, Mes-*

» sieurs, ouvrez-moi, s'il est possible, les pures sources de l'esprit,

» de la raison, du sentiment, ou
» vous puisez sans effort tant de
» traits heureux qu'on ne se lassé
» point d'admirer. Je sens, & j
» sens peut-être trop vivement
» combien ce goût pour le beau, c
» don des grandes idées, ce talen
» de les revêtir de leurs couleur
» propres, qualités qui caracte
» risent tous les Membres de ce
» illustre Corps, laisseront tout
» jours d'intervalle entre vous &
» l'Orateur même le moins indi
» gne de votre choix. Si quelqu
» chose me rassure dans la délicat
» fonction qui m'est imposée, de
» parler devant des hommes qui n
» parlent eux-mêmes, qui ne pen
» sent, qui n'agissent, que pou
» l'immortalité, c'est que, pou
» remplir dignement mon sujet
» il me suffira de suivre les deu
» routes qui conduisent à cette
» immortalité même ; la vérité, &
» la Religion. Il est bien rare d
» pouvoir les unir en louant le
» Rois. Pour ne pas faire un élog

» que la vérité désavoüe , on est
 » presque toujourns reduit à en fai-
 » re un que la Religion réproûve.
 » En loüant S. Louis , pour ne
 » rien ôter à la vérité , il faut tout
 » donner à la Religion. « Cette
 réflexion amene naturellement la
 division ; la Religion a fait de S.
 Louis un Prince vraiment Roi, &
 elle en a fait un Prince vraiment
 Saint.

L'Orateur fait voir en commen-
 çant sa premiere partie que quel-
 ques secours que les Rois puissent
 trouver dans un heureux naturel
 pour devenir vraiment grands , ce
 n'est qu'à la Religion qu'ils ont
 obligation de ce titre , & que c'est
 d'elle que S. Louis a emprunté
 toute sa grandeur , par l'usage
 qu'elle lui a fait faire des plus heu-
 reuses dispositions naturelles , par
 les vertus publiques dont elle a
 illustré son regne , & les qualités
 particulieres qu'elle a réunies en
 sa personne.

Nous ne pouvons suivre M.

Desloges dans le détail des preuves de ces trois sousdivisions. Outre que la Vie de S. Louis est suffisamment connue , pour en être dispensés , l'Orateur même ne fait qu'indiquer les faits les plus caractérisés ; de maniere qu'on peut dire de son Discours qu'il ne tire de lustre du sujet qu'autant qu'il fait naître des réflexions & des idées. Nous passerons donc la peinture des qualités de l'ame & du corps de S. Louis encore enfant , le portrait de la Reine Blanche , la description des écueils contre lesquels ce Prince montant sur le Thrône dans un âge très-tendre a eu le bonheur de ne point échouer, garanti par cette maxime *qu'un Chrétien doit se résoudre à souffrir mille morts , plutôt que de consentir à une seule action criminelle contre la Loi du Seigneur ;* nous laisserons triompher S. Louis à quatorze ans de ses vassaux rebelles ; arrêter presque seul l'effort d'une armée sur le pont de Taillebourg ; se

couronner de gloire à la journée de
Saintes ; préférer la paix au bril-
lant succès des guerres les plus
justes ; rejeter l'Empire qu'on lui
offre ; devenir l'arbitre des Souve-
rains Pontifes, des Empereurs, des
Rois , répandre ses lumieres dans
ses Parlemens, dans son Conseil ;
toujours plein de l'esprit de com-
passion , de vérité , de justice & de
paix , autoriser ses peuples par la
voix de ses Hérauts à lui redeman-
der hardiment ce qu'on n'a pas eu
droit d'exiger en son nom ; répan-
dre avec profusion , pour garantir
ses peuples des horreurs d'une fa-
mine cruelle, les trésors qu'il avoit
amassés de leur superflu dans des
tems heureux , & dire qu'il étoit
*juste qu'il assistât dans la famine ceux
qui l'assistotent dans leur abondance ;*
veiller avec une attention infati-
gable à ce que la justice fût scru-
puleusement rendue à tout le
monde ; inviolablement attaché à
la vérité , & ce qui est bien plus
surprenant encore , en faire la ba-

2500 *Journal des Sçavans* ;
se & tout le fond de sa politique.

Il n'y a point de ces traits que l'Orateur n'embellisse de son éloquence ; mais nous sommes obligés de nous borner. On pourra juger de son art par le passage que nous allons transcrire.

» Ne me trompe - je point ? La
» vérité fut - elle jamais d'accord
» avec la politique ? Non avec
» cette politique cruelle , mere de
» la défiance & des soupçons, d'où
» naissent tant de désastres ; non ,
» avec cette politique subtile &
» raffinée , qui rampe dans les té-
» nébres qui l'ont enfantée ; qui
» s'égaré continuellement dans les
» détours du labyrinthe où elle
» cherche à perdre les autres , &
» qui souvent se prend elle-même,
» comme dit le Prophete Royal
» (1), au piège qu'elle tend à ses
» ennemis. Il est une autre sorte
» de politique bien différente dont
» je prens le modèle dans le cœur

(1) In laqueo isto quem absconde-
runt comprehensus est pes eorum. *Pf. 9.*

Aouſt , 1744. 1501

» de S. Louis , que S. Louis puisa
» toute entiere dans la Religion.
» Cette politique douce & tranquil-
» le n'agite , ni n'est agitée ; elle
» marche à son objet par les voies
» les plus droites , & toujous à
» découvert. Pure , brillante , bien-
» fesante , elle unit tous les carac-
» teres de la lumiere du jour ; le
» mystere n'est point fait pour elle ;
» elle pourroit même se passer du
» secret. Car qu'importe à S. Louis
» qu'on lise dans le fond de son
» cœur ? Qu'y découvrira l'Europe ?
» Rien contre son repos , tout pour
» sa gloire & son bonheur. Qu'y
» découvriront les Princes ses val-
» saux ? Qu'animé d'une véritable
» indignation , toutes les fois qu'on
» lui propose de fonder son ag-
» grandissement sur leur désunion
» il ne voulut jamais se les soumet-
» tre qu'à force de bienfaits. Qu'y
» découvriront ses peuples ? Qu'il
» ne crut point avoir d'autres
» droits que les leurs , & qu'il sou-
» tint les uns & les autres avec
» une égale fermeté.

L'Orateur prouve cette dernière proposition en rapportant les obstacles que trouverent les entreprises de la Cour de Rome sur la Couronne de France dans la fermeté du saint Roi, qui par ses démarches, *se montroit autant & peut-être plus digne du titre de fils aîné de l'Eglise qu'en donnant aux Prélats des marques publiques de son respect pour leur caractère, en prêtant toute son autorité à leurs décisions, & s'armant pour les venger des attentats de l'Empereur.*

Après ce tableau politique de S. Louis l'Auteur fait voir sa grandeur dans la vie privée, & s'écrie :
» quel Maître ! quel Roi que celui
» dont les hommes vertueux font
» leur plus beau modèle ; que les
» hommes corrompus aiment en-
» core, en le craignant ; que l'hy-
» pocrite seul hait & craint ; qui,
» exempt lui-même de haine &
» d'envie, en livrant son cœur aux
» bons, ne le ferme jamais tout-à-
» fait aux méchans, quoiqu'il le

Aoust, 1744. 1503

» tienne toujours fermé aux vices!

La réflexion qu'il fait ensuite que dans une condition qui impose tant de devoirs à remplir, & des devoirs si differens, S. Louis les remplit tous, & les remplit éminemment, conduit naturellement l'Orateur aux reproches qu'il fait aux particuliers sur leur négligence à s'acquitter des leurs. Il en attribue la cause à ce qu'ils sont destitués des secours de la Religion, qui a fait de S. Louis un Prince vraiment Roi, aussi efficacement qu'elle en a fait un Roi vraiment Saint, vérité qui fait le sujet de la seconde partie.

Elle commence par cette proposition qu'on peut être grand par la Religion, sans pour cela être saint. Il suffit aux Rois pour mériter le premier titre de rendre leurs peuples heureux par des moyens nobles & légitimes; mais pour être saints il faut que la foi, qui est la vie des Justes, se montre en eux si pure qu'elle ne souffre rien.

1504 *Journal des Sçavans* ;
de terrestre ni d'humain , & si ar-
dente qu'elle se fasse tout sacrifier
juqu'à la vie même. Tels sont les
caractères de celle de S. Louis.

L'Orateur trouve des preuves
de la pureté de sa foi dans son atta-
chement à la doctrine de l'Eglise ,
dans les Conciles qu'il a sollicités,
le choix des Prélats , les Missions
Evangeliques , sa fermeté à com-
battre une hérésie dangereuse , ses
Loix contre les blasphémateurs ,
ses fondations pieuses , son respect
pour les Eglises , & pour les cho-
ses saintes ; sa frugalité , ses auste-
rités , & sur-tout son humilité , ver-
tu aussi nécessaire aux Rois qu'aux
sujets , devant lesquels les Rois
sont obligés de s'humilier par la
foi , comme ils le sont de s'humili-
er devant Dieu. » Que S. Louis la
» connut bien cette vertu si pénible
» dans toutes les conditions , pres-
» que impraticable dans le rang
» suprême ! Il sçavoit qu'à la diffé-
» rence des autres vertus qui ces-
» sent presque d'exister dès qu'elles

1505
Aoust, 1744.

» se montrent trop à découvert,
» celle - ci n'existe véritablement
» qu'autant qu'elle se produit au
» grand jour. Dans tous ces pieux
» devoirs que l'exemple de JESUS-
» CHRIST lui fit regarder comme
» indispensables, on ne voit point
» ce mélange d'ostentation qui in-
» sulte également & à celui qu'on
» doit imiter, & à ceux qu'on pa-
» roît vouloir rapprocher de soi.

A ce portrait de l'humilité de
S. Louis l'Orateur fait succéder
celui de sa charité, qui lui faisoit
une occupation des plus douces de
la fréquentation des lieux qu'ha-
bitent la misere & la mort, qui lui
fit employer toute la sévérité des
Loix pour empêcher les combats
singuliers, l'ulure, *bannir de ses
Etats toute une Nation perverse qui
trouve dans la haine de l'Univers
l'accomplissement de l'anathême lan-
cé contr'elle*; pardonner à de cruels
assassins venus du fond de l'Asie
pour lui ravir le jour; enfin trou-
bler le repos des Infidèles malgré
lui, comme malgré eux.

Contentons-nous de remarquer que l'expédition de la Terre Sainte fut retardée par une maladie mortelle dont S. Louis fut attaqué, & devenons les Copistes de notre Orateur, puisque son éloquence, & la justesse de l'application qu'il fait à des conjonctures où le Roïaume a pris tant de part, ne nous laissent d'autre mérite que celui d'être ses échos.

» Conquerir la Terre Sainte,
 » parlons le pur langage de la charité ; planter la Croix au milieu
 » des Infidèles, & graver la foi de
 » l'Evangile dans leur cœur, voilà
 » l'immense & laborieuse carrière
 » que se proposoit depuis long-
 » tems cet homme de desirs (2), &
 » qu'il ne perdit pas même de vûë
 » dans ces accès moins doulou-
 » reux encore que tristes par l'é-
 » garement de notre foible raison.
 » Nous irons, nous irons dans la
 » Maison du Seigneur (3). O ! si

(2) Vir desideriorum. *Dan.* 9.

(3) In Domum Domini ibimus.
Pf. 121.

Aouft , 1744. 1507

» quelqu'un pouvoit me donner à
» boire de l'eau de la cîteerne de
» Bethléem (4)! Laissez - moi les
» ames pour mon partage & pre-
» nez tout le reste (5). Tels étoient
» les délires d'un Roi dont il sem-
» bloit que le sang bouillonnât
» encore moins de l'ardeur d'une
» fièvre brûlante , que de celle de
» sa charité. Louis souffrant , &
» souffrant avec la plus héroïque
» constance ! Louis prêt à mourir ;
» & dans la brillante fleur de ses
» années , mourant en Roi , & en
» Héros Chrétien ! Quels senti-
» mens , Messieurs , une pareille
» image fait-elle naître en ce mo-
» ment dans votre cœur ! & au-
» rois-je osé, il y a quelques jours,
» vous la presenter ? graces infi-
» nies en soient renduës à celui qui
» a accordé à nos instantes prieres

(4) O ! si quis mihi daret potum aquæ
de cisterna quæ est in Bethleem ! *L. II.*
Reg. 23.

(5) Da mihi animas , cætera tolle
tibi. *Gen. 14.*

1508 *Journal des Sçavans ;*

» de fermer les portes de la mort !
» Aujourd'hui ces traits de con-
» formité entre S. Louis & le Prin-
» ce que nous avons pleuré n'ont
» plus rien que d'attendrissant.
» Qu'il est en effet attendrissant
» pour nous de penser que le cruel
» malheur dont nous étions mena-
» cés étoit le fruit de ses soins
» pour son état , de sa tendresse
» pour nous ! & que , bien loin de
» regretter le sacrifice qu'il nous
» fesoit de sa vie , en le ratifiant
» dans ces momens qu'il a cru être
» ses derniers momens , il l'a en
» quelque maniere consommé à
» notre égard ! Puisse le Souverain
» Remunerateur des sentimens que
» lui-même inspire , en attendant
» la récompense qu'il lui destine
» lui laisser goûter jusques dans la
» plus longue , & la plus paisible
» vieillesse , celle que lui preparent
» notre amour , & notre recon-
» noissance !

S. Louis retabli , s'embarque
pour la Terre Sainte , mais ses

premiers succès sont bien-tôt changés en deuil. L'Orateur peint de la maniere la plus vive les vertus de S. Louis captif, vertus que le Sarazin n'auroit point admirées dans S. Louis Conquerant, & sa fidélité à remplir, & faire remplir, les conditions toutes tyranniques que lui imposoient ses vainqueurs ; & après avoir représenté la constance avec laquelle il soutint le coup sensible que la mort de la Reine Mere lui porta, il l'embarque pour une seconde Croisade dont le succès fut encore plus malheureux que celui de la premiere.

» Hélas ! que peut attendre S.
 » Louis d'un dessein si généreux,
 (c'est l'Orateur qui parle) » lors-
 » que l'excès de ses fatigues ne lui
 » laisse qu'un souffle de vie ! Aussi,
 » Messieurs, à peine a-t-il passé la
 » mer qu'il le voit écrit devant ses
 » yeux ce Livre du tombeau, comme
 » parle le S. Esprit. Il y lit son tri-
 » ste sort ; mais il faut encore qu'il
 » y lise auparavant celui d'un fils,

» l'objet de ses complaisances ,
 » d'une partie de la Famille Roia-
 » le , des principaux Officiers de
 » son armée , des principaux sou-
 » tiens de son Etat. Eh quoi , Sei-
 » gneur ! dans un même jour tous
 » tes fleaux ensemble , la famine ,
 » les larmes , & la mort ! Ah ! pour
 » cette fois ton glaive est parvenu
 » jusqu'au plus profond de l'ame.
 » Le saint Roi ne se trouvera donc
 » sur un rivage étranger que pour
 » y voir échoüer tous ses desseins
 » avant même que d'avoir pu rien
 » entreprendre ; que pour substi-
 » tuer aux brillantes fonctions de
 » Chef de la Milice Chrétienne ,
 » celle de Consolateur , de Mede-
 » cin Spirituel , & corporel de ses
 » Soldats ; que pour venir enfin
 » lutter contre la mort au milieu
 » d'un tas de cadavres infects , lui-
 » même cadavre encore vivant ,
 » parce qu'au deffaut de la nature
 » la charité ranime ses forces dès
 » long - tems éteintes. Ce calice
 » dont l'amertume l'enivre n'est

August , 1744. 1511

» point encore assez affreux au
» goût d'un Roi qui soupire après
» la palme du martyre. Plus il est
» amer , plus il le trouve illustre &
» digne de lui; *calix meus inebrians*
» *quam praeclarus es !* Les vœux de
S. Louis sont enfin satisfaits , & il
meurt dans les plus rudes excès de
la penitence, & dans de nouveaux
transports de foi , & de charité ;
aussi la memoire d'un regne où
tout est grand , tout est saint , sera-
t-elle aussi durable que la Religion
même.

Cette reflexion ramene l'Ora-
teur à son Texte , & la paraphra-
se qu'il en fait, ainsi que des paro-
les du Pseaume qui le suivent , &
faciens misericordiam Christo suo
David , & semini ejus usque in sa-
culum , le conduisent naturelle-
ment aux réflexions suivantes.
» Mais à quelles épreuves , grand
» Dieu , mettez-vous notre amour
» pour l'Auguste Héritier de sa
» puissance ! Et faudra-t-il qu'à
» peine revenus des vives fraieurs

» qu'il vient de nous causer , nous
» aions encore à trembler des dan-
» gers où sa valeur lui feroit expo-
» ser des jours qui nous sont si pré-
» cieux ! Ce n'est point, Seigneur,
» que vous en aiez fait un de ces
» Rois qui se plaisent à faire durer
» les malheurs des hommes pour
» faire durer leur propre gloire.
» Tel que ce sage Conducteur d'Is-
» raël , s'il tient dans l'une de ses
» mains une épée toujourn redou-
» table , de l'autre il travaille sans
» relâche à l'œuvre de la paix ; &
» en même tems qu'il vous benit
» des brillans succès dont l'on en-
» tend retentir toutes les parties
» de l'Europe , il gémit en secret
» de voir changer en lauriers l'o-
» live pacifique qu'il presente à
» ses ennemis ; digne par les
» triumphes qu'ils lui procurent ,
» plus digne encore par ceux aus-
» quels il se refuse , d'être l'instru-
» ment de cette paix que vous seul
» pouvez donner. Dissipez , Dieu
» puissant , les noires brigues
» qu'oppose

Aouſt , 1744. 1313

» qu'oppose à ſes deſſeins la rage
» de ces Nations jalouſes & ſan-
» guinaires, qui veulent la guerre;
» & après l'avoir conduit ſur les
» traces de S. Louis dans la carrière
» de la gloire , conduiſez - le par
» les mêmes vertus au terme du
» même bonheur.

Il faut nous faire violence pour nous renfermer dans les bornes preſcrites à un Ouvrage uniquement conſacré à la littérature. Il exclud par ſon inſtitution les évènements politiques quels qu'ils ſoient. Ceux même auſquels nous prenons le plus vif intérêt n'ont aucun privilège. Sans cela nous ſerions d'autant plus volontiers l'écho des louanges que M. l'Abbé Deſloges donne au Roi , & des vœux qu'il forme pour lui , qu'elles mettent le ſceau à la gloire de ce Prince , puisſque l'Orateur n'eſt lui - même que l'écho de toute la France. Nous laiſſons donc aux Histoſiens le ſoin d'inſcrire dans les Faſtes de l'immortalité des vérités auſſi glo-

Aouſt.

3 S

1514. *Journal des Scavans* ;
rieuses à notre Monarque qu'à
l'attachement de ses peuples, con-
tens de faire connoître que nos
sentimens pour ce Prince , quoi-
qu'ils paroissent avec moins d'éclat,
n'ont pas moins de vivacité que
ceux de tous les Ordres du Roïau-
me.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE BOULOGNE.

DE *quam plurimis Phosphoris
nunc primum detectis*, *Com-
mentarius Bononiæ, ex Typographiâ
Lælii à Vulpe, 1744.* Cette Disserta-
tion, qui n'a que quatre-vingt-cinq
pag. d'impression *in 8°.* est de M. le
Docteur Jacques Barthelemy Bec-
cari, célèbre Professeur de Mede-
cine dans l'Université de Boulogne.
L'Auteur l'a dédiée à Sainte Cathe-
rine Vigti de Boulogne.

DE LUCQUES.

Il a paru ici dans le courant de
l'année dernière un Traité Histori-

Aouſt , 1744. 1515

que & Théologique touchant le Probabilifme , & touchant le Rigorifme , en voici le titre entier : *Della Storia del Probabilifmo, e del Rigorifmo. Differtazioni Teologiche, Morali e critiche, nelle quali ſi ſpiegano, e dalle Sottigliezze de Moderni Probabilifii ſi difendono i Principi fondamentali della Teologia Criſtiana, opera dedicata all' Eminentiffimo Principe Nerio Corſini Cardinale della S. R. C. ec. dal Padre P. Daniello Concina dell' Ordine de Predicatori, Lectore di Sacra Teologia In Lucca. 1743. in-4°. 2. vol.*

Cet Ouvrage ſe trouve auſſi à Veniſe chez Simon Occhi Libraire.

DE VERONE.

On a publié depuis peu une Satire Latine contre le Probabilifme & contre la Morale relâchée, ſous le titre ſuivant : *P. N. N. de querelis Probabilifitarum ad Patrem Danielem Concinam Ordinis Prædicatorum ſermo. Veronæ, 1744. in-8°. Cette Piece, qui eſt adreſſée au P. Con-*

1516 *Journal des Sçavans*,
cina, a été composée à l'occasion
du Livre qu'il publia l'année der-
niere à Lucques sur le même sujet,
& dont on a mis le titre à l'article
precedent. L'Auteur y a joint plu-
sieurs observations pour servir d'é-
claircissement à divers endroits de
son Poëme, ou de Supplément à
ce que les graces de la Poësie ne
permettoient pas de mettre en vers.

Denys Romansini, Libraire de
cette Ville, a mis au jour un petit
Volume *in 8°*. contenant des ar-
gumens sur tous les chants du Poë-
me de Dante Alighieri. 1744. *in-8°*.

Le même Libraire a aussi imprimé & débite actuellement l'abrégé
des Elémens de Mathématique de
M. Wolf à l'usage des Commencans,
intitulé: *Compendium Elementorum
Matheseos universæ in usum studiosæ
juventutis adornatum à Christiano
Wolfio. Veronæ, 1744. in-8°. 2. vol.*

DE MILAN.

François Agnelli, Imprimeur-
Libraire de cette Ville, vient de

Aouſt, 1744.

1517

publier un Projet d'association, ou de Souſcription, pour l'impreſſion des *Œuvres Poétiques* de M. le Marquis *Joſeph Gorini Corio*. Ce Recueil contient un grand nombre de *Pieces de Théâtre*, dont pluſieurs n'avoient pas encore été imprimées, & quelques autres qui l'avoient été, mais qui étoient devenues ſi rares qu'il ne s'en trouvoit plus chez aucun Libraire; avec les *Pieces de Poëſie Lyrique* du même Auteur. Les additions & les changemens qu'on a faits dans cette Edition ſont tels, qu'elle doit être regardée comme la première qu'on ait donnée des *Ouvrages* de M. le Marquis *Gorini Corio*. Cette Edition formera ſix Volumes, enrichis d'un grand nombre de tailles-douces, & imprimés ſur de bon papier & en beaux caractères. Ceux qui voudront s'en aſſurer des exemplaires, en envoyant de bonne heure, leurs noms à l'Imprimeur, ne la payeront que ſept *lire di Milano* (environ cinq livres

1518 *Journal des Sçavans* ;
cinq sols monnoye de France) ; les
autres la payeront 12 lire di *Milano*. On ne demande point de paye-
ment d'avance, mais des assurances
seulement.

Le même Imprimeur donne en-
core avis par le même Program-
me, que les Ouvrages qu'il imprimer
desormais dans la même forme,
se débiteront chez lui sur le
même pied.

H O N G R I E.

DE P R E S B O U R G.

On a publié en cette Ville, il y a
déjà du tems, la premiere partie de
la Collection des Conciles tenus
dans le Royaume de Hongrie.
L'Auteur s'y est proposé d'éclair-
cir par ses recherches, & par les
remarques qu'il ajoûte à sa Collec-
tion, cette partie de l'Histoire du
même Royaume. Voici le titre de
l'Ouvrage : *Sacra Concilia Ecclesie
Romano · Catholica in Regno Hun-
garia celebrata ab anno Christi
MXVI. usque ad annum MDCCXV.
accedunt Regum Hungariae & Sedis*

Augst, 1744. 1519

Apostolica Legatorum Constitutiones Ecclesiasticae. Ex manuscriptis potissimum eruit, collegit, illustravit P. Carolus Peterfy è Societate Jesu. Pars prima, in qua Concilia & Constitutiones ab anno Christi MXVI. usque ad annum MDXLIV. procedunt. Posonii, Typis Hæredum Royerianorum. 1742. fol. Cet Ouvrage est dédié à la Reine de Hongrie.

A L L E M A G N E.

DE WITTEMBERG.

Il paroît ici un Recueil de Dissertations sur l'Histoire Ecclesiastique, qui sont le précis & le fruit des Leçons publiques que l'Auteur a données dans le Collège de cette Ville qu'il avoit ouvert. Le titre de cet Ouvrage est tel: *Conr. Sam. Schurzfleischii Polyhistoris incomparabilis, human. & eloquentia in Academia Wittembergensi olim Profess. Publ. Ordinar. Sereniss. Principis Saxo-Vinar. Consilarii & Bibliothecæ Directoris Historia Ecclesiastica, in qua Ecclesiæ status, Imperatores, Pontifices, Patres, Viri*

1520 *Journal des Sçavans ;*
Docti , Hæretici ac Schismatici, Ri-
tus , Concilia , & Synodi exponun-
tur , ex Mss. edita , cum Indice co-
pioso ; opera & studio Godofredi
Wageneri. Wittebergæ , impensis
Gottl. Henr. Schwarzii. 1744. 4°.

DE LEIPSICK.

On trouve en cette Ville un nouveau Commentaire très-étendu sur ce paradoxe des Stoïciens , que le Sage ressemble à un bon Comédien , où l'Auteur a fait entrer beaucoup de recherches curieuses & remplies d'érudition , tant sur la profession , les diverses sortes de Comédiens , les habits , les connoissances & les talens qu'ils devoient avoir, que sur la vie d'Ariston , sur les paradoxes en général , & en particulier sur celui qui est l'objet de ce Commentaire : *Paradoxon Stoïcum Aristonis Chii : ομοιον ειναι τω αγαθω υποκριτη των σοφον ; apud Diogenem Laertium Lib. VII. Segm. CLX. novis observationibus illustratum ; quibus simul variis variorum antiquorum Philosopho-*

Aoust, 1744. 1521
rum, Græcorum Latinorumque loci
explicantur; Philosophorum, qui à
veteribus histriones, scurra, & hy-
pocrita, vocati sunt, histrionumque
generatim Historia traditur. Opera
Joannis Benedicti Carpzou. Lipsiæ,
sumptibus Hæredum B. Lanckisii.
1742. in-8°.

*Institutiones Historico - Physicæ
Regni vegetalis, in usum Auditorum
adornata à D. Christiano Gott-
lib Ludwig M. P. P. extraord. &
Coll. B. M. U. Præposito. Lipsiæ,
apud Joannem Fridericum Gledit-
schium. 1742. in-8°.*

On trouve encore ici la première partie d'un Ouvrage qu'on doit considérer tout à la fois comme un abrégé de Géographie & d'Histoire naturelle, d'Histoire Ecclesiastique, Politique & Littéraire, & comme un Traité de Droit Public de Pomeranie. Cette Notice complète est le fruit des Recherches, & des Leçons publiques que M. Engelbrecht Syndic & Professeur de l'Université de Gripswaldye a

1522 *Journal des Savans* ;
faites ; voici le titre de cet Ouvra-
ge : *Herman. Henrici Engelbrechti*
in Academia Gryphiswald. Prof.
Ordin. in Consist. Reg. Eccles. Consi-
liarii , & Universitatis Syndici ,
Delineatio Status Pomeraniae Suet-
ica. Accesserunt Mantissa Monum-
torum , & Index Rerum , Pars I.
Gryphiswaldiæ , & Lipsiæ , sump-
tibus Joannis-Jacobi Weisbrechti.
1742. in-4°. de plus de 560 pag.

DE TUBINGEN.

Pinacotheca Scriptorum nostra æ-
tate Litteris illustrium , exhibens
Auctorum eruditionis laude Scriptis-
que celeberrimorum , qui hodie vi-
vunt , imagines & elogia , Vitas ,
Scripta , Litterarum merita , recen-
suit Jacobus Bruckerus , Academia
Scientiarum Berolinensis Membrum ;
imagines ad Archetypa ære accur-
ate expressit Joannes-Jacobus Haidius
Pictor & Chalcographus. Decas I.
& II. Augustæ. 1742. fol. cum fig.
æu. 22.

DE HILDESHEIM.

Chronologia universatissima , pra-

Aoust, 1744. 1523

zer Doctrina temporum epidictica & practica traditionem, omnium & singulorum annorum seriem à principio rerum ac temporum usque ad ingressum aternitatis methodicè complectens, atque celebriorum quarumlibet ararum computos annorum expansos distincte exhibens, nec non aphoristicam omnium Historiarum, rerumque per singulos annos gestarum, eventorumque memorabilium, Synopsis succincte comprehendens; subjuncto denique tractatu de Paschate, & Computo Ecclesiastico, cum Computo novo, ac tabulis Paschalibus, concinnata, ac luci publicæ data ab A. R. P. Angelo Floerchen, Ord. S. Bened. in celeb. Abbatia S. Michaelis Arch. Hildenes-hem. Professor. Hildesii, Typis Christoph. Jo. Hieronymi Hartz. 1742. fol.

ANGLÈTÈRRE.

DE LONDRES.

Le Sieur George Edwards a entrepris de graver & de colorier un certain nombre d'Oiseaux étrangers & inconnus jusqu'à present

1524 *Journal des Sçavans* ;
dans l'Europe, & qui par consé-
quent n'ont point encore été gra-
vés par personne avant lui. Il pro-
met qu'il apportera tous ses soins
pour les représenter avec la plus
grande fidélité. Ces figures d'Oy-
seaux ainsi coloriés & la descrip-
tion qu'il donnera de chacun d'eux,
pourront servir d'*Appendix* ou de
Supplément à l'Histoire naturelle
des Oiseaux. Il adresse & dédie au
Collège Royal des Medecins de
Londres, le Projet qu'il en a pu-
blié. Il y a joint la description de
deux de ces Oiseaux, dont il quali-
fie le premier de Roi des Vautours,
& le second, de grande Gruë In-
dienne. M. Edwards a publié avec
son Projet sur du papier beaucoup
plus beau, que celui de son Pro-
gramme. les estampes de ces deux
Oiseaux bien gravées, & coloriées
d'une maniere qui paroît très-na-
turelle.

*An Essay on the Scheme and con-
duct, procedure and extent of man's
redemption, &c. c'est-à-dire: Essai sur*

Aoust, 1744. 1525

le plan & l'exécution, les moyens & l'étendue de la Redemption du genre humain; avec une Dissertation qui développe le dessein & les raisonnemens du Livre de Job. Par Guillaume Worthington Maître-ès-Arts & Vicaire de Blodwell dans le Comté de Shrewsbury. 1744. in-8°.

Le Sieur Tinnay a publié au mois de Juin dernier un Programme pour donner avis qu'il grave actuellement, & qu'il débitera par Soucription huit planches représentant les huit plus beaux points de vûes des Palais & des Jardins d'Hampton-court & de Kensington. Les estampes qui seront tirées avec beaucoup de soin & sur de très-beau papier, auront dix-neuf pouces de longueur, & quatorze de profondeur. Le prix de cet Ouvrage est d'une guinée pour ceux qui voudront souscrire. Ils en payeront la moitié en souscrivant, l'autre moitié, en recevant les exemplaires; & pour les autres, le prix sera de vingt-cinq Shillings.

1526 *Journal des Sçavans* ;

Ce travail est fort avancé , & on peut aller voir les estampes qui sont tirées , chez M. Tinnay au Lion d'or dans *Fleet-Street* , & chez Cox Libraire au-dessous de la Bourse. On trouvera chez l'un & chez l'autre des Souscriptions & le Projet qui en a été publié.

The Theatre of the present War in the Netherlands , and upon the Rine, &c. c'est-à-dire : *Le Théâtre de la guerre presente dans les Pays Bas & sur le Rhein* ; contenant une description de toutes les divisions & subdivisions ; les Rivieres, les Fortereses , & les autres Villes considerables qui sont dans les dix Provinces Catholiques ; la partie de l'Allemagne qui est au Sud-West ; les Frontieres de la France qui confinent à chacun de ces Pays ; & toute la Lorraine ; embrassant la Scène entiere des operations militaires , qu'on a lieu d'attendre pendant les hostilités qui se commettent dans tous ces differens Pays , avec une Carte générale ,

Aouft , 1744. 1527

soixante-huit plans de Places fortifiées , & dix sept Cartes particulières (levées sur une plus grande Echelle) des Territoires qui sont autour & qui sont dépendans des Villes Capitales. Ces Cartes, ainsi que les Plans, sont enluminées. On a joint à cet Ouvrage une courte Introduction à l'Art de la Fortification , contenant les figures gravées en cuivre de tous les Ouvrages qui ont accoutumé de se faire dans l'Architecture Militaire , & des Machines & des Instrumens qu'on employe dans les attaques & dans les défenses avec leurs explications ; & un Dictionnaire Militaire dans lequel ces Ouvrages & ces Machines sont pleinement décrits , & tous les termes d'Art , & les phrases usitées dans le métier de la guerre , sont clairement expliqués. Chez Jean Brindley , Libraire de S. A. R. le Prince de Galles dans New-Bound-Street , 1745. *in-8°*.

On imprime ici actuellement par

1528 *Journal des Sçavans* ;
Souscription deux Ouvrages inte-
ressans pour la Litterature; le pre-
mier dont le prix est d'une guinée
pour ceux qui voudront s'en assurer
des exemplaires, est intitulé: *A criti-
cal and chronological History of the ,
&c.* c'est à-dire : *Histoire Critique
& Chronologique de l'origine, du pro-
grès, du déclin, & du renouvelle-
ment des Sciences, & en particulier
de celles qui ont rapport à la Reli-
gion, en deux époques, la premie-
re depuis Adam jusqu'à Moÿse; la
seconde, depuis Moÿse jusqu'à
JESUS - CHRIST. Par M. Henry
Winder, Docteur en Théologie.
in-4°. 2. vol.*

Le second, dont le prix est d'u-
ne demi guinée pour ceux qui
voudront pareillement s'en assurer
des exemplaires, a pour titre: *A
Review of the advancement of Lear-
ning, &c.* c'est à-dire: *Histoire de
l'avancement & du progrès des Bel-
les - Lettres depuis l'année 1300
jusqu'à la mort de Léon X. arrivée
en 1521. Extrait d'un grand nom-*

Aouſt, 1744.

1529

bre d'Auteurs eſtimés qui ont écrit ſur la même matiere pendant cet intervalle de tems; on y trouvera auſſi pluſieurs remarques critiques, en particulier ſur les premiers qui ont fait refleurir la Poëſie en Italie, & en Provence. Par M. Guillaume Collins Bachelier ès Arts, & du Collège de la Magdeleine à Oxford. Cette Hiſtoire Littéraire contiendra au moins ſoixante feuilles d'impreſſion *in* - 4°. On en imprimera quelques exemplaires en grand papier pour les Curieux, dont le prix ſera d'une guinée.

F R A N C E.

D E B E S I E R S.

Les Elemens de la Medecine Pratique tirés des Ecrits d'Hippocrate, & de quelques autres Medecins anciens & modernes, où l'on traite des maladies les plus ordinaires à chaque âge, dans les différentes ſaiſons de l'année, ſelon les différentes conſtitutions de l'air, ſous divers climats, & en particulier ſous celui de Beſiers,

1530 *Journal des Sçavans* ,
avec des remarques de Théorie &
de Pratique , pour servir de Pro-
drome à une Histoire générale des
maladies. Par M. Bouillet Corres-
pondant de l'Académie Royale
des Sciences , Docteur en Mede-
cine de la Faculté de Montpellier,
Professeur Royal des Mathémati-
ques , Secrétaire de l'Académie
des Sciences & Belles - Lettres de
Besiers , & Medecin des Hôpi-
taux de la même Ville. Chez Fran-
çois Barbut , Imprimeur du Roi
de l'Académie , & Belles-Lettres.
1744. in-4°.

D E P A R I S.

Cl. Jean-Baptiste Hérissant, Li-
braire , rue neuve Notre-Dame, à
la Croix d'or & aux trois Vertus ,
débite depuis quelque tems *la Vie*
de la vénérable Servante de Dieu
Marie Lumaque, veuve de M. Pol-
lalion , Gentilhomme ordinaire du
Roi , Institutrice des Filles de la
Providence sous la conduite de S.
Vincent de Paul, morte en odeur de
saineté en 1657. avec les Pièces jus-

Aoust, 1744.

1531

ustificatives. Par M. Collin, Vicaire
perpétuel de S. Martin des Champs
dans l'Eglise de Paris. 1744. in-12.

L'Auteur de cet Ouvrage s'est
proposé d'écrire & de donner au
Public tout ce qu'il a pû rassem-
bler de l'Histoire de la Vie d'une
pieuse veuve qui a travaillé pen-
dant qu'elle a vécu, à se sanctifier
elle-même, & à sanctifier un grand
nombre de filles & de femmes,
soit en les retirant des desordres
où elles étoient tombées, soit en
prenant de sages précautions pour
les empêcher d'y tomber, soit en
faisant entrer dans le sein de l'E-
glise plusieurs filles ou femmes qui
avoient eu le malheur de naître
ou de se trouver engagées dans
l'Hérésie.

C'est de ce genre de bonnes
œuvres que l'Auteur représente
dans son Livre Madame Pollalion
occupée pendant tout le cours de
sa vie. Mais elle n'a pas borné son
zèle au tems où elle a vécu; elle
a pensé à perpétuer autant qu'il

1532 *Journal des Sçavans* ,
étoit en son pouvoir , ce même
genre de charité , pour lequel il
paroît que Dieu lui avoit donné
des talens singuliers.

La Maison de la Providence, la
Communauté de l'Union Chré-
tienne, ou l'Institut des Dames de
S. Chaumont qui forme à présent
une sorte de Congregation com-
posée de plus de vingt Maisons; la
Maison de la Propagation de la
Foi , & les nouvelles Catholiques;
ces quatre Maisons qui reconnois-
sent Madame Pollalion pour leur
Fondatrice , & qui lui doivent
leur premier établissement, seront
toujours regardées comme le fruit
de la charité de cette respectable
veuve , & des mesures qu'elle a
prises avec l'aide & les conseils de
personnes éclairées, pour procurer
à toutes les personnes qu'elle re-
cevoit dans ces Maisons, des re-
traites propres à les mettre égale-
ment à couvert & contre les dan-
gers & contre les besoins de la vie,
& pour conserver dans l'Eglise le

Aoust, 1744. 1533

plan de conversions, & d'œuvres de piété que Dieu lui avoit inspiré.

Telle est en peu de mots l'idée que l'Ouvrage qui paroît nous presente de la vie & du caractère de Madame Pollalion.

L'ordre des tems est celui auquel l'Auteur s'est attaché, & les faits y sont racontés à mesure qu'ils se presentent, & sont toujours soutenus par toutes les réflexions dont le sujet étoit susceptible. Au reste M. Collin déclare qu'il s'est fait un point capital de ne rien avancer, qui ne soit exactement conforme à la vérité, & qui ne soit appuyé sur des Mémoires & d'autres monumens exempts de toute critique. Feu M. l'Abbé Chatellain Chanoine de l'Eglise de Paris & petit fils de Madame Pollalion, dont les talens & les connoissances ont paru avec distinction dans la Republique des Lettres, a été le fidèle dépositaire de ces Monumens, & c'est des mains de ce pieux & sçavant Chanoine, qu'ils ont passé à

1534 *Journal des Sçavans*,
sa mort dans celles de M. son ne-
veu de même nom, & pareille-
ment Chanoine de l'Eglise de Pa-
ris, qui les a remis à l'Auteur dont
nous annonçons l'Ouvrage.

Les preuves qui sont à la fin du
Livre & qui sont en petit nombre,
sont premierement deux Epitaphes
Latines avec leurs Traductions
Françoises. Secondement les Let-
tres - Patentes d'établissement &
d'amortissement en faveur de la
Maison de la Providence de Dieu
du 13 Janvier 1643. Troisièmement
les Lettres d'approbation de M.
l'Archevêque de Paris en faveur de
la même Maison du 23 Avril 1651.
Quatrièmement les Lettres de la
Reine-Mere données la même an-
née, portant cession d'un empla-
cement situé près le Val de Grace,
pour y transferer & y établir à
perpétuité la Maison de la Provi-
dence, du lieu où elle étoit établie
auparavant, Faubourg S. Marcel.
Cinquièmement, les Lettres de
Suramnation du mois de Décembre

Aouſt , 1744. 1535

1677 portant confirmation de l'établissement de la Maison de la Providence. On trouve parmi ces Pièces un Extrait des Constitutions de l'Institut de l'Union Chrétienne.

Il paroît une nouvelle Edition des *Loix Civiles dans leur ordre naturel* , du *Droit Public* & du *Legum delectus* de M. Domat Avocat du Roi au Siége de Clermont. Cette nouvelle Edition a été corrigée & augmentée du troisiéme , & du quatriéme Livres du Droit-Public, par M. d'Hericourt , des notes de M. Bouchevret sur le *Legum delectus* , & de celles de Messieurs Berroyer & Chevalier , Avocats au Parlement. Chez Cavelier pere , Libraire, rué S. Jacques, & Gifley. rué de la Bouclerie. 1745. fol. 2. vol.

On trouve chez le Sieur le Rouge, Géographe du Roi , rué des grands Augustins, le *Plan de Fribourg en Brisgaw* , de *Coni* , & du *Château de Demont en Piemont* , la *Châtelenie de Lille* , & le *Bailliage de Tournay* , avec une très - belle

1536 *Journal des Sçavans,*
Carte des Isles Britanniques.

Giffey continue à débiter les
Etrennes Historiques, ou Mélanges
curieux pour l'Année 1745, conte-
nant plusieurs Remarques de Chrono-
nologie & d'Histoire, &c. in-24.

T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal d'Août, 1744.

H <i>Istoire du Traité de Westpha-</i> <i>lie, &c.</i>	pag. 1347
<i>Thèse de Chirurgie, &c.</i>	1371
<i>Histoire Ecclesiastique de la Ville de</i> <i>Montpellier, &c.</i>	1390
<i>Opuscules d'Isaac Newton, &c.</i>	1413
<i>Vie du Pape Nicolas V, &c.</i>	1421
<i>Dissertation contre l'usage des Setons,</i> <i>des Cantheres. & des Vesicatoires,</i> <i>&c.</i>	1442
<i>Panegyrique de S. Louis, &c.</i>	1494
<i>Nouvelles Litteraires,</i>	1514

Fin de la Table.

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
§
POUR
L'ANNEE M. DCC. XLIV.
SEPTEMBRE.



A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS.



SEPT. M. DCC. XLIV.

SANCTI PATRIS NOSTRI
 Ephraem Syri Opera omnia,
 quæ extant Græcè, Syriacè,
 Latinè, in sex Tomos distributa
 ad Manuscriptos Codices Vati-
 canos, aliosque castigata, mul-
 tis aucta, interpretatione, Præ-
 fationibus, notis, variantibus
 lectionibus illustrata. Nunc-
 primùm sub auspiciis Benedicti
 XIV Pontificis Maximi è Biblio-
 theca Vaticana prodeunt. Sy-

Sept.

3 T ij

riacum Textum recensuit Petrus Benedictus Societatis Jesu, notis vocalibus animavit, Latine vertit, & variorum Scholiis locupletavit. Tomus secundus Syriacè & Latine. Romæ, ex Typographia Pontificia Vaticana, apud Jo. Mariam - Henricum Salvioni, in Archigymnasio Sapientiæ 1740.

C'est-à-dire : *Toutes les Œuvres de S. Ephrem le Syrien, en Grec, en Syriac & en Latin, distribuées en six Tomes, corrigées sur les Manuscrits du Vatican & autres, augmentées & enrichies de Versions, de Préfaces, de Notes & de Variantes, publiées sous les auspices du Pape Benoît XIV, & tirées de la Bibliothèque Vaticane. Pierre Benoît de la Compagnie de Jesus a revû le Texte Syriac, y a ajoûté les points qui représentent les voyelles, l'a traduit en Latin & l'a accompagné de Scholies. Tome II. en Syriac.*

Septembre , 1744. 1541

que & en Latin. A Rome, de l'Imprimerie du Vatican, chez Jean-Marie-Henri Salvioni dans le Collège de la Sapience. 1740. in-fol. pag. 560 sans l'Epître Dédicatoire, les Préfaces & les Dissertations qui sont a la fin de ce Volume.

C E U X qui souhaiteront de sçavoir en détail tout ce qui regarde cette nouvelle Edition des Ouvrages de S. Ephrem, pourront consulter le Journal d'Avril de l'année 1739. Nous y avons rendu compte des soins que M. le Cardinal Quirini a pris pour la rendre parfaite, & des travaux du P. Benoît Editeur & de son Continueur M. Assemanni Garde de la Bibliothèque du Vatican; nous nous contenterons en annonçant ce deuxième Volume d'instruire le Lecteur de ce que les Préfaces ont de particulier.

Ce Volume contient les Commentaires de S. Ephrem sur le Li

1542 *Journal des Sçavans,*
vre de Job & sur tous les Prophe-
tes. On trouve à la suite de ces
Commentaires onze Discours où
ce Saint Pere explique des endroits
choisis de la Sainte Ecriture , de
plus treize Discours sur la Nativi-
té de Notre Seigneur, & 56 autres
Discours Polémiques contre les
Hérésies. Le tout est fermé par
deux Dissertations où l'on refute
les annotations de Jean Kholius
sur les deux Discours de S. Ephrem
touchant la Sainte Cène, & l'opi-
nion du Pere le Brun & de l'Abbé
Renaudot, qui ont avancé que les
sentimens de S. Ephrem & de ses
Disciples sur le Sacrement de l'E-
ucharistie étoient differens de ceux
des Théologiens de nos jours.

Ce Volume a été dédié par M.
le Cardinal Quirini au Pape Benoît
XIV peu de tems après son éle-
vation au Souverain Pontificat. L'E-
pître Dédicatoire est suivie d'une
Préface du Pere Benoît adressée
au Cardinal Quirini. Cette Préface
est écrite en stile pompeux, &
elle roule presque toute entiere sur

Septembre , 1744. 1543

les grands avantages que l'on peut retirer des Ouvrages de S. Ephrem. Le Pere Benoît les propose comme des modèles d'éloquence autant agréables à lire pour ceux qui ont du goût pour la belle Litterature , qu'édifiants & instructifs pour ceux qui sont chargés par leur état de deffendre les dogmes de la Religion contre les Hérétiques.

Les anciens , dit le P. Benoît , n'ont parlé de la Sageffe qui regne dans tous les Ecrits de S. Ephrem qu'avec la plus grande admiration. En effet , on a de la peine à comprendre comment un homme né dans la Mésopotamie , qui n'a jamais vû la Grèce , ni fréquenté les Ecoles , ni eu aucun commerce , que l'on sçache , avec des hommes Lettrés , ait pû égaler les plus grands Orateurs & les meilleurs Poëtes par l'élégance & la sublimité de son stile. Il n'est pas moins surprenant qu'un Moine séparé du commerce du monde , & uniquement occupé de la contemplation

1544. *Journal des Sçavans*,
des choses celestes, ait cependant
connu si parfaitement les mœurs
des hommes qu'aucun Philosophe
n'a mieux défini que lui les vertus
& les vices. Mais ce qui paroît en-
core plus digne d'admiration au
Pere Benoît, est que S. Ephrem
étant né dans le fond de l'Orient
& ayant été instruit des vérités de
la Religion dans une Province qui
est au-delà des bornes de l'Empire
Romain, est néanmoins tellement
d'accord avec l'Eglise Romaine
pour tout ce qui regarde les dog-
mes de la Foi, que l'on diroit qu'il
a été élevé non au-delà de l'E-
uphrate, mais sur les bords du Ty-
bre. Plusieurs Sçavans tant Luthe-
riens que Protestans ont senti cette
parfaite conformité de sentimens
qui est entre S. Ephrem & l'Eglise
Romaine, & n'ayant pû en dis-
convenir, ils ont pris le parti de
nier que ce Pere fût l'Auteur de
certains Traités qu'on lui attribue.
Mais le P. B. & M. Asselman ont
démontré ailleurs que ces Ouvra-

Septembre, 1744. 1549

ges que les Hérétiques vouloient faire regarder comme supposés, sont véritablement de S. Ephrem.

Le témoignage que les Ecrits de ce Pere rendent par-tout à la Tradition, en font le principal mérite. On diroit que ce saint Docteur a prévu les controverses qui se sont élevées dans l'Eglise à l'occasion de la prétendue Reforme, il les décide d'avance pour la plûpart; par exemple il explique si clairement la foi de l'Eglise sur le Sacrement de l'Eucharistie & le Sacrifice de la Messe, & l'explication qu'il en donne est si conforme à la croyance de l'Eglise Romaine, qu'il n'y a aucun lieu de douter que l'Eglise n'ait conservé le dépôt de la foi dans toute sa pureté.

Que S. Ephrem ait combattu les Dieux de Marcion, les Eons de Valentin, qu'il ait tourné en ridicule les Horoscopes de Bardesane, & les rêveries de Manés, il n'y a rien en cela qui doive nous surprendre. Il refutoit des Hérétiques

1546 *Journal des Sçavans* ,
qui avoient existé avant lui , &
dont les erreurs étoient encore ac-
créditées de son tems : mais qu'il
ait fourni des armes à l'Eglise Ca-
tholique pour combattre les er-
reurs des Lutheriens & des Cal-
vinistes , qu'il ait décidé avec la
plus grande précision toutes les
controverses que l'Hérésie a fait
naître en Europe dans ces derniers
siècles , c'est ce qui doit nous in-
spirer la plus grande estime pour les
Ecrits de ce saint Docteur.

L'Editeur cite plusieurs exem-
ples de ces controverses décidées
d'avance par S. Ephrem. Il observe
que ce Saint plaçoit dans le Canon
des Ecritures les Livres des Ma-
chabées en y comprenant même
les endroits qui les ont fait rejet-
ter par les Hérétiques , qu'il a
composé un Livre entier pour ex-
horter les Chrétiens à prier pour
les morts , qu'il a déclaré en ter-
mes formels, que les Sacremens de
la Confirmation & de l'Extrême-
Onction étoient d'institution divi-

Septembre, 1744. 1547

ne, qu'il a reconnu la primauté de S. Pierre & distingué les differens degrés de la Hierarchie Ecclesiastique, &c. Quoique tous ces dogmes soient suffisamment établis dans les Ecrits des Peres Grecs & Latins, le témoignage cependant d'un Docteur de l'Eglise Syrienne, qui les rapporte dans sa langue comme on les a toujours cru dans l'Orient, ne peut que leur donner encore plus de poids & faire plaisir au Lecteur.

Le reste de la Préface est employé à rapporter les éloges dont les Peres de l'Eglise ont comblé S. Ephrem. S. Basile, S. Gregoire de Nyfle, S. Jean Chrysostome & Sozomene l'ont regardé comme un homme inspiré de Dieu & comme le Temple du S. Esprit. Ils ont sur-tout admiré ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Personne, selon eux, n'en a mieux pénétré le vrai sens ni mieux applani les difficultés, & la Version Syriaque qu'il nous a conservée, donne en-

1548 *Journal des Sçavans* ;
core à tous ceux qui la consultent
de grandes lumieres pour l'intelli-
gence des divines Escritures. Sui-
vant le P. B. S. Ephrem est le pre-
mier des Ecrivains Ecclesiastiques
qui ait exprimé la Doctrine Chré-
tienne en beaux vers & qui en ait
composé des Cantiques pour être
chantés dans les Eglises. Le nom-
bre prodigieux de Pieces de Poë-
sie qu'il a composées, montre la
fécondité de son génie, & ceux
qui entendent parfaitement le Sy-
riaque admirent la douceur de ses
expressions, la hardiesse de ses figu-
res & son talent pour la Poésie.

Après avoir rapporté en détail
les avantages que l'on peut retirer
de la lecture des Ouvrages de S.
Ephrem. L'Editeur termine sa Pré-
face en disant qu'il ne s'est si fort
étendu sur les loüanges de ce Saint
Docteur, que pour faire connoi-
tre l'important service que M. le
Cardinal Quirini a rendu à l'E-
glise, & afin que son Eminence
ait le plaisir de reconnoître que

Septembre , 1744. 1549

les soins qu'elle a pris de cette nouvelle Edition sont vraiment dignes d'un Bibliothécaire du Vatican.

Dans l'Avis au Lecteur le P. B. expose les difficultés qu'il a eu à surmonter, soit pour la correction du Texte, soit pour la fidélité de l'interprétation. Jusqu'à lui on ne connoissoit en Europe les Ouvrages de S. Ephrem, que par les Versions Grecques & Latines, & personne n'avoit encore entrepris de le faire imprimer dans sa Langue originale, ni de traduire en Latin tous les differens Traités de ce saint Docteur qui étoient entre les mains des Grecs & des Syriens. Le défaut de Manuscrits étoit cause que l'Eglise Romaine n'a pas joui plutôt de ce trésor. C'est à Clément XI que nous sommes redevables des Manuscrits sur lesquels on a fait cette Edition. Ce Pape les avoit fait venir des Monasteres de Nitrie en Egypte. Ils ont été écrits dans la Mésopotamie dans le Pays na-

1550 *Journal des Sçavans* ;

tal de S. Ephrem. Si on en juge par ce que les Copistes eux-mêmes ont écrit , ces Manuscrits doivent avoir mille ans d'antiquité , & si quelqu'un en doute il peut s'en convaincre par la seule inspection. Il y verra beaucoup de lettres effacées par la grande vetusté ; les points voyelles n'y paroissent en aucun endroit , il y manque des Syllabes , & même des mots entiers , dont il ne reste que la place vuide , & on voit que non seulement le maniement , mais le tems a effacé plusieurs caracteres. On peut juger par - là, quelle difficulté l'Editeur a dû trouver pour retablir le Texte. Il lui a fallu recourir aux conjectures , examiner attentivement la construction & découvrir par le moyen de ce qui précédé & de ce qui suit , le mot qui devoit remplir l'espace vuide ; ces sortes de défauts pouvoient être réparés par le travail & la sagacité de l'Editeur ; mais il n'en étoit pas de même des grandes lacunes , auf-

Septembre , 1744. 1551

quelles on ne pouvoit remedier que par la collation de plusieurs Manuscrits , mais on manquoit de ce secours.

La traduction n'a pas moins donné de peine à l'Écrivain que le retablisement du Texte. Saint Ephrem s'est servi de plusieurs mots qui étoient usités de son tems, mais dont on ignore aujourd'hui la signification. Il donne aux lieux & aux personnes des noms dont on chercheroit en vain les synonymes dans le Grec & dans le Latin. Comment rendra-t-on en Latin *Seman*, nom d'un Empereur Romain, ou *Acharus*, *Arachus*, *Calanés* & *Calees*, célèbres Villes de l'Asie? Et qui ne sera pas embarrassé d'expliquer les termes dont les Syriens se sont servi il y a 1400 ans pour exprimer les Mysteres de la Religion? S. Ephrem employe le mot *Salmo* pour désigner la Personne de JESUS-CHRIST; ce mot cependant signifie le plus souvent dans l'Écriture une Idole;

1552 *Journal des Sçavans* ;
on trouve encore dans les Ecrits
de ce Pere plusieurs autres termes
dont le sens est douteux ; tels sont
Ituto , *Melto* , *Chiono* , *Odfcio* em-
ployés pour signifier les Myfteres
de la Sainte Trinité , de l'Incarna-
tion , & de l'Euchariftie.

Mais S. Ephrem n'est jamais
plus difficile à entendre que lorf-
qu'il combat les Héréfies des Mar-
cionites , des Manichéens & des
Valentiniens. Comme le langage
de ces Hérétiques étoit le plus
souvent allégorique , myfterieux ,
& par conféquent obscur ; Saint
Ephrem qui en les refutant s'est
servi de leurs expressions fans les
expliquer , participe auffi à leur
obscurité. Or est-il rien de plus
fatigant pour un Traducteur ,
s'écrie là-dessus le P. Benoît , que
de traduire mot à mot un Texte
qu'il n'entend pas clairement ? Mais
fi la prose de S. Ephrem étoit fi
difficile à rendre en Latin , la dif-
ficulté de traduire ses Ouvrages de
Poësie a dû être encore bien plus

Septembre, 1744. 1553

considerable. Il est à remarquer que presque la moitié de ce second Volume est écrit en vers, tous les Discours qui suivent les Commentaires sur les Prophetes sont des Pieces de Poësie. Or les Poëties de S. Ephrem semblables à celles de tous les Poëtes Orientaux, sont remplies de métaphores & de figures extrêmement hardies, d'ellipses, de transitions brusques, d'hyperbates & de tours d'imagination inconnus aux Grecs & aux Latins. On peut juger par là de la difficulté que l'Editeur a éprouvée dans la Traduction qu'il nous en a donnée, difficulté qui étoit encore augmentée par l'absence des points voyelles. Quant à la maniere de traduire il declare qu'il s'est plus attaché à exprimer fidèlement la pensée de S. Ephrem qu'à rendre servilement le Texte mot à mot. Il montre par quelques exemples tirés des Versions de la Bible l'inconvenient de ces Traductions litterales, qui pour être trop scru-

1554 *Journal des Sçavans* ;
puleusement asservies à suivre le
Texte deviennent quelquefois ob-
scures & inintelligibles : mais on
pourroit répondre à l'Editeur que
si les Versions litterales sont sujet-
tes à l'obscurité elles ont d'un au-
tre côté un avantage que n'ont
point celles qui sont trop libres ,
c'est qu'elles sont d'un grand se-
cours à quiconque veut s'en aider
pour bien sentir le tour, l'esprit &
la force du Texte original ; une
Traduction Latine qui est faite
pour être mise à côté du Texte
original ne sçauroit être trop litte-
rale , il ne s'agit point alors d'é-
crire élégamment en Latin. L'uni-
que objet du Traducteur doit être
de faciliter l'intelligence du Texte
original en rendant expression
pour expression autant que l'idio-
me des deux Langues peut le per-
mettre. Au reste on ne peut pas
reprocher à l'Interprete de Saint
Ephrem d'avoir pris trop de liber-
té , il déclare qu'il n'a abandonné
la Traduction litterale que dans

Septembre, 1744. 1555

les endroits où la différence des idiomes sembloit l'y contraindre.

Après avoir rendu compte de son travail le P. Benoît nous donne en peu de mots une idée de la Poësie des anciens Syriens, de la structure de leurs vers & des différens tons dont ils se servent dans le chant de l'Eglise. La Poësie Syriaque differe peu de l'Hébraïque quant aux mots, & elle lui ressemble presqu'entièrement quant au metre.

Les Syriens & les Hébreux mesurent leurs vers par le nombre des syllabes & non par la quantité. Les plus longs vers sont de sept syllabes & les plus courts n'en ont pas moins de quatre. S. Ephrem a ordinairement employé le vers de sept syllabes; Saint Jacques de Saruge celui de quatre syllabes & Baleus celui de cinq.

Les Grecs ont réduit toute leur psalmodie à huit tons différens, mais les Syriens en ont plus de deux cens soixante & quinze.

1556 *Journal des Sçavans*,

comme on peut les compter dans leurs Livres d'Eglise, où le ton est marqué à la tête de chaque Hymne. Etienne Patriarche des Maronites Syriens a composé un petit Ouvrage sur les tons des Syriens, où il tâche de les reduire à six classes. Il range dans la première classe les vers bimètres, la seconde comprend les vers trimètres, la troisième les tétramètres, la quatrième les pentamètres, la cinquième les hexamètres, la sixième classe est composée de vers de différentes espèces, de mètres simples & composés. Le même Patriarche a tâché de ramener toute la Poësie Sacrée des Syriens à certains chefs, c'est-à-dire à treize espèces de vers dont le mètre est le même, mais qui diffèrent par la modulation.

Pour ce qui regarde l'orthographe, l'Editeur avertit que la petite étoile placée sur les vers avec un point au-dessous marque la fin de la strophe, mais si l'étoile n'a pas de point elle ne sert qu'à distinguer les vers.

Septembre , 1744. 1557

Il termine l'Avis au Lecteur en rendant justice & en témoignant sa reconnoissance aux Sçavans , qui l'ont aidé de leurs lumieres , & qui lui ont communiqué des Manuscrits. Il nomme en premier lieu M. Etienne Evodius Assemanni Archevêque d'Apamée qui lui a donné les Manuscrits du Vatican, & qui a copié de sa main plusieurs Pieces necessaires à cette Edition , & comme ce Prélat est extrêmement versé dans les Lettres Sacrées & Prophanes & dans les Langues Orientales , le Pere Benoît l'a souvent consulté & toujours utilement. Il nomme ensuite le Pere Vitellius Jesuite & Recteur du Collège des Maronites , & le P. Emmanuel Alipius Abbé du Monastere de S. Marcellin , qui lui ont communiqué des Manuscrits des Lexiques & des Versions Syriaques de la Bible. Il ne faut pas s'étonner, ajoute t-il , si je ne nomme pas ici Joseph Simonius Assemanni , ses travaux pour le progrès des Lan-

1558 *Journal des Sçavans* ;
gues Orientales & en particulier
pour cette Edition des Ouvrages
de Saint Ephrem , ses Voyages en
Égypte & en Syrie en qualité de
Légat du S. Pere & les Volumes dont
il a enrichi la Republique des Let-
tres sont aussi connus dans l'O-
rient que dans toute l'Europe.

*TRAITÉ OÙ DISSERTA-
TIONS sur plusieurs Matieres
Féodales , tant pour le Pays Cou-
tumier que pour les Pays de Droit
Ecrit. Par M^r Germain-Antoi-
ne Guiot , Avocat au Par'ement.
A Paris , chez Saugrain fils ,
Grand'Salle du Palais , du côté
de la Cour des Aydes , à la
Providence , 1738. in-4^o. p. 443.*

PREMIER EXTRAIT.

L'AUTEUR traite d'abord des
Fiefs en général.

» Tout le monde sçait (dit - il)
» que la matiere des Fiefs est la
» plus vaste & la plus difficile de

Septembre , 1744. 1559

» notre Droit Coûtumier, elle s'est
» étendue jusqu'aux Pays qui se
» gouvernent par le Droit - Ecrit.
» Elle effraye tous ceux qui en-
» trent dans la lice du Barreau ,
» c'est celle que l'on met à l'écart
» pour passer tout d'un coup aux
» autres titres de la Coûtume. Je
» ne sçaurois blamer cette façon de
» s'instruire de notre Droit Fran-
» çois , « ajoute l'Auteur , & il
» expose les raisons de son opinion
» sur cette méthode.

» Les principes des Fiefs sont
» singuliers (dit M^e Charles du
» Moulin) *jura feudorum sunt sin-*
» *gularia , nec habent vim Legis*
» *nisi in materia feudali.* Les prin-
» cipes y sont rares , & ne vont
» jamais d'une Coûtume à une au-
» tre ; les questions en sont ab-
» traites , branchent dans les au-
» tres matieres, & embrassent tous
» les contrats de la Société civile.
» Il faut sçavoir ce que c'est qu'un
» propre, combien il y en a, quels
» sont ces effets : il faut sçavoir ce

1560. *Journal des Sçavans*,

» que c'est qu'un Retrait, ce que
» c'est que la Communauté, son
» effet tant qu'elle dure, ce qu'elle
» opere dans sa dissolution; ce que
» c'est qu'un douaire, combien il
» y en a, quel est son effet, soit
» dans la personne de la femme,
» soit dans la personne des enfans,
» ce qu'il opere quand il est sans
» retour. Il faut sçavoir ce que
» c'est que donation, en combien
» de sortes elle se divise, quel ef-
» fet produisent les donations
» en propriété, les donations par
» usufruit, les dons mutuels par
» contrat de mariage, ou constant
» le mariage. Sans cela, & sans les
» autres points de la Coûtume, on
» s'égare toujours dans les déci-
» sions que l'on veut porter sur les
» profits demandés & refusés.

L'Auteur fait voir ensuite contre le sentiment de M^e Poquet de Livonieres que le Droit Romain est la source où l'on doit indispensablement puiser la plus grande partie des décisions féodales.

L'Auteur

Septembre, 1744. 1561

L'Auteur ne donne point l'Histoire de nos Fiefs, il n'a point voulu, dit-il, se perdre dans l'incertitude de leur origine, il se contente d'indiquer à ses Lecteurs l'Histoire de Mezerai, & les Œuvres de plusieurs Auteurs célèbres où ces recherches curieuses sont faites avec soin: Cujas, du Moulin, d'Argentré, Loiseau, Coquille Paquier *des recherches de la France*, Ragueau & son Annotateur, du Cange, Chantreau, le Febvre, Caseneuve & Galand, Auteurs pour & contre le Franc-aleu sans titre, M. le Président Fauchet, Salvain, Brodeau sur Paris.

M. Guiot donne une idée des différentes sortes de fiefs & traite ensuite des licitations; il expose
1°. les principes du Droit Romain.
2°. les principes du Droit François sur cette matière. Il traite des licitations en général, de la cause & de la forme de la licitation, des licitations par rapport à chacun des collicitans; & il rapporte les Loix,

1562 *Journal des Sçavans*,
les opinions des Auteurs & les
Arrêts qui peuvent servir à confir-
mer les principes qu'il a exposés.

L'Auteur, après avoir traité de la
Licitation, passe à d'autres sujets,
& il propose des observations sur
le démembrement & sur le jeu du
Fief.

Il fait voir la différence qui se
trouve entre le démembrement &
le jeu même excessif de Fief.

Il traite ensuite de l'effet du
démembrement contre le vassal, &
de l'action du Seigneur à ce sujet.

Il fait voir les différentes sortes
de jeu de Fief, & ses différens ef-
fets.

Après avoir traité du jeu de Fief,
l'Auteur propose des observations
sur les réunions des Fiefs servant
aux Fiefs dominans & des censives
aux Fiefs, & *vice versa*. Il parle
de la réunion, de sa cause & de
ses effets, ensuite il examine com-
ment elle se fait; qui sont ceux
qui peuvent réunir & qui ont be-
soin de déclaration expresse pour

Septembre, 1744. 1563

ne pas réunir. Quels sont les cas où la réunion se fait ou ne se fait pas *ipso facto*. Il traite aussi de la réunion par voye de succession, de la réunion par mariage.

L'Auteur ne se contente pas d'exposer les principes de la Coutume de Paris sur la réunion, il rapporte sur ce sujet les dispositions d'un grand nombre de Coutumes; de celles d'Orléans, de Montargis, de Blois, de Tours, de Vitri le François, de Sens, d'Auxerre, de Bar, de Chaumont en Bassigni, de Melun, de Sedan, de S. Quentin, de Laon ou Vermandois, de Reims, Châlons, de Clermont, de Valois, de Senlis, de Peronne, d'Artois, du Nivernois, du Bourbonnois, d'Anjou, du Maine, de Bretagne, de Normandie, de Cambrai.

L'Auteur a traité aussi un grand nombre de questions qu'il entreprend de résoudre selon les principes de ces différentes Coutumes.

Après avoir traité de la réunion,

1564 *Journal des Sçavans*,
M. Guiot traite des corvées.

Il fait voir d'abord que les principes sur cette matiere sont tous dans le Droit Romain, ensuite il parle des corvées selon le Droit François, tant en Pays de Droit-Ecrit qu'en Pays Coûtumier; il examine comment les corvées s'acquierent, comment elles se preferivent, aux dépens de qui elles se font, ou elles sont dûes, ce qui doit arriver si les corvéales avec chevaux & bestiaux n'en ont pas. Si les corvées sont dûes sans être demandées, si elles tombent en arrérages.

L'Auteur traite ensuite des corvéales à volonté. Il examine si les corvées sont sujettes à multiplication ou à diminution, si elles peuvent se ceder. M. Guiot agite aussi la question de sçavoir si lorsque le titre porte simplement *corvée*, le Seigneur peut les exiger en argent sous quelque prétexte, & à qui est le choix lorsque le titre porte *corvées* ou argent. L'Auteur cite un

Septembre, 1744. 1565

Arrêt de 1641 rapporté par Henris, lequel Arrêt décide que les corvées n'entrent point dans l'estimation d'une terre, ce qui est contraire à la disposition de plusieurs Coûtumes; & il finit cette partie de son Ouvrage par rappeler les causes d'exemption de corvées.

Après avoir traité des corvées, l'Auteur traite des banalités de moulins, fours, pressoirs & autres.

D'abord il parle des banalités en général, il examine ce que c'est que banalité, quelle est la nature des différentes banalités, quel titre est requis pour acquérir le droit de banalité dans les Coûtumes qui requierent titre; comment les banalités s'acquierent dans le Pays de Droit - Ecrit, comment elles s'acquierent dans les Coûtumes qui permettent d'acquérir des servitudes par la prescription de 30 ans. Quelles personnes peuvent avoir le droit de banalité, si ce droit est successible, comment ce

1566 *Journal des Sçavans* ;
droit peut se perdre , soit qu'il soit
acquis par la Coûtume , soit qu'il
soit établi par titre , soit qu'il soit
fondé sur la possession. Quelles
personnes sont exemptes de bana-
lité ?

L'Auteur traite aussi de differens
autres droits qui ont trait à la ba-
nalité : tels sont les Boucheries
bannieres, le droit de Bateau ban-
nier, le Ban de Vendanges, le
droit de Ban à vin.

L'Auteur renvoye le Lecteur à
ce que disent sur ces sortes de
droits Salvain, la Roche - Flavin,
Brodeau sur l'art. 71 de la Coût-
me de Paris.

M. Guiot qui dans ce premier
Volume nous a donné cinq Trai-
tés, le premier sur les Licitations,
le second sur le Démembrement &
Jeu de Fief, le troisième sur les
Réunions, le quatrième sur les
corvées, le cinquième sur les Ban-
nalités des Moulins, Fours, Pres-
soirs, &c. expose les raisons qui
l'ont déterminé à faire ce choix.

Septembre , 1744. 1567

» Si je débute (dit - il) par ces
» cinq Traités , c'est parce qu'ils
» me sont tombés le plus sous la
» main par les différentes affaires
» que j'ai euës ou dont j'ai été le
» Conseil , & par les différentes
» questions que l'on m'a proposées
» sur ces matieres ; après tout
» (ajoute-t-il) ce Traité des Fiefs,
» si je l'acheve , n'aura d'autre dif-
» formité que sa structure , & sera
» en cela semblable à plusieurs
» Coûtumes où les articles ne sont
» assurément pas rangés par ordre,
» même dans leurs titres séparés.

Ce premier Volume sur les Fiefs
est suivi de trois autres dont nous
rendrons compte dans les Jour-
naux suivans.



HISTOIRE DU TRAITE' DE
Westphalie, ou des Négociations
qui se firent à Munster & à Os-
nabrug pour établir la paix entre
toutes les Puissances de l'Europe,
composée principalement sur les
Mémoires de la Cour & des Plé-
niptentiaires de France.. Par le
Pere BOUGEANT de la Compagnie
de Jesus. Tome V. pag. 458. &
Tome VI pag. 520. A Paris,
chez P. J. Mariette, rue Saine
Jacques, aux Colonnes d'Her-
cules. 1744.

DANS l'Extrait du quatrième
 Volume de cette Histoire que
 nous avons donné le mois d'Août
 dernier, on a vû les efforts que fai-
 soient les Plénipotentiaires Fran-
 çois pour engager les Etats géné-
 raux à suspendre la conclusion de
 leur Traité avec l'Espagne jusqu'à
 ce que la France eût eu le tems d'a-
 vancer également sa négociation ;
 ils vouloient encore que les

Septembre, 1744. 1569

Etats généraux reconnoissent l'obligation qu'ils avoient contractée par des Traités précédens d'une garantie mutuelle entre la France & la Hollande. Ces deux points, dit le Pere Bougeant, paroissent si justes qu'il sembloit que les Etats ne pussent les refuser aux instances des François, sans se couvrir aux yeux de toute l'Europe de la honte qui est attachée à l'ingratitude & à l'infidélité.

Nous verrons dans ce Volume que cette crainte n'arrêta pas les Hollandois, & que le voyage que M. Servien fit à la Haye pour les engager à retarder une démarche qui renversoit tout le système politique de la Cour de France, n'aboutit qu'à faire différer la signature de leur Traité avec l'Espagne; les Espagnols leur avoient persuadé que s'ils ne signoient sans délai les articles convenus avec eux, ils alloient dès le lendemain signer le mariage de l'Infante avec le Roi d'e France.

Il est vrai que pour pallier leur défection, ils ajoutèrent au Traité une clause qui portoit que les articles signés n'auroient leur entier effet que lorsque la France auroit reçu une pleine satisfaction. Les Plénipotentiaires virent bien qu'ils ne pouvoient compter sur l'exécution de cette clause, néanmoins ils ne laisserent pas d'en paroître contents ; & les Députés Hollandois dont on accuse ici quelques-uns de s'être laissé gagner par l'argent des Espagnols, paroissant vouloir encore entretenir un reste de liaison avec la France, on resolut d'en profiter, sans témoigner de foiblesse, & de tâcher à la faveur de la clause, d'amener les Espagnols au point qu'on desiroit.

Mais insensiblement on vit les Hollandois se détacher des François, & ne respirer que la paix. » Ils alléguoient entr'autres raisons, outre l'épuisement de leurs » Provinces, qu'il étoit important » d'interrompre par la paix dans la

Septembre, 1744. 1571

» Maison d'Orange cette succession
» d'autorité, qui l'avoit jusqu'a-
» lors renduë si puissante dans l'E-
» tat, & qui par la continuation
» de la guerre sembloit devenuë
» héréditaire. Les Etats de Hollan-
» de crurent devoir même par
» cette raison differer l'installation
» du jeune Prince dans les Charges
» de son pere, afin de lui faire
» remarquer qu'il ne les tenoit que
» des Etats. On ajoûtoit à ces rai-
» sons celles de la liberté du com-
» merce, devenu plus necessaire
» que jamais, pour remplacer les
» frais immenses de la guerre. En-
» fin on exageroit avec affectation
» les allarmes perpétuelles, où se-
» roit la République, lorsque les
» conquêtes de la France en au-
» roient joint les frontieres à cel-
» les des Provinces-Unies.

Dans ces conjonctures les Espa-
gnols qui jusqu'alors avoient desiré
ardemment la paix avec la Fran-
ce, cessèrent de la vouloir sincere-
ment, & par la raison contraire

1672. *Journal des Sçavans*,
le Cardinal Mazarin, qui jusqu'à
lors n'avoit cherché qu'à l'éloigner,
commença à presser l'exécution du
Traité avec l'Empire, ce qui lui
auroit rendu la moitié de ses forces
pour les tourner contre l'Espagne,
si la France étoit obligée de conti-
nuer la guerre. C'est ainsi, dit le P.
Bougeant, » qu'un Etat beaucoup
» moins considerable en lui-même,
» heureusement placé entre deux
» Puissances rivales, peut en cer-
» taines circonstances leur donner
» le mouvement & presque la loi,
» qu'il devoit recevoir d'elles.

Il rapporte ensuite les différens
succès de la campagne de cette
année 1647. Le Cardinal Mazarin
ardent à la poursuite de ses des-
seins, voyant que les Provinces-
Unies ne faisoient aucuns prépa-
ratifs pour la campagne, & n'es-
perant pas les y engager, loin de
se décourager, crut qu'il falloit
au contraire redoubler ses efforts
pour faire sentir d'une part aux
Hollandois, que la France pouvoit

Septembre, 1744. 1573

se passer d'eux, & de l'autre pour ôter aux Espagnols l'esperance que l'inaction des Hollandois pouvoit leur donner de reprendre leur supériorité. Dans ce dessein il se resolut de pousser vivement la guerre en Catalogne & dans les Pays-Bas. Mais la fortune trompa ses esperances, & parut se déclarer pour les Espagnols, comme on le verra dans le septième Livre de cette Histoire. L'Archiduc profitoit de la mésintelligence qui reugnoit entre les Maréchaux de Rantzau & de Gassion, dont toutes les operations échoüerent faute de concert & pour comble de malheur ce dernier fut tué au siège de Lens.

Tel est le portrait que notre Auteur fait de ce célèbre Général. » Il étoit, dit il, peu aimé, parce » que n'ayant jamais étudié que » l'art de la guerre, il avoit con- » tracté dans le métier des armes » une rudesse de caractère & de » mœurs qui déplait dans la Socie-





» té. La Cour sur-tout fut peu tou-
» chée de la mort d'un homme sans
» complaisance, & fier de son mé-
» rite qui déferoit moins à ses or-
» dres qu'à ses propres lumieres ,
» jusqu'à témoigner quelquefois
» publiquement du mépris pour
» les ordres du Cardinal Ministre ;
» mais il fut universellement re-
» gretté des François, comme un
» habile Général, que sa valeur &
» son intrépidité avoient élevé par
» tous les degrés de la milice jus-
» qu'au premier rang, & dont
» toute la vie formoit une suite de
» brillantes actions qui l'égalotent
» aux plus grands Capitaines. En-
» tre les vertus qui concouroient
» à former son caractere, on ad-
» mira sur-tout sa sobriété, son
» éloignement pour les plaisirs,
» son activité infatigable qui ne
» lui donnoit aucun repos, en lais-
» soit encore moins aux ennemis.

Pendant tout le cours de cette
campagne les dispositions des Né-
gociateurs varioient à proportion

Septembre , 1744. 1575

que les événemens étoient plus ou moins favorables à leurs intérêts particuliers. C'étoit une balance dont le sort de la guerre régloit les mouvemens , la France ou l'Espagne réculant la négociation , suivant qu'elles avoient plus ou moins à craindre ou à espérer. Ainsi tout le reste de cette année , comme on le verra dans l'Ouvrage même , se passa en contestations inutiles. La France ne voulant rien relâcher de ses demandes , & les Espagnols n'ayant pour objet que d'engager les Provinces - Unies à conclurre avec eux leur Traité particulier.

Tandis que M. Servien, pour le retarder , employoit à la Haye tout ce que l'art de la politique a de plus subtil & de plus raffiné, le Pere Bougeant nous represente dans le huitième Livre , le Comte d'Avaux non moins occupé dans Osabruc à vaincre la fierté & la hauteur des Suédois. Ils sembloient en effet ne mettre aucunes

bornes à l'étendue des conditions auxquelles ils consentoient de faire la paix avec l'Empereur & les autres Puissances d'Allemagne, qui avoient des interêts à démêler avec eux. Le Comte fit principalement tous ses efforts, & alla même souvent plus loin que le Cardinal Mazarin ne l'auroit souhaité, pour empêcher, qu'on ne satisfit la Suède aux dépens de plusieurs riches Archevêchés, Evêchés, & autres biens Ecclesiastiques qui lui furent enfin cedés. » Il eut été glorieux, » dit le *Pere Bougeant*, à Ferdinand » de sacrifier une petite partie de » son patrimoine pour conserver à » l'Eglise Catholique les grands » biens qu'on en démembroit en » faveur des Protestans. . . . Mais » outre qu'il faut avoüer, pour sa » justification, qu'il n'avoit sur » cela aucune obligation de rigueur, il est rare que ces Sacrifices héroïques, que la Religion inspire, s'accordent avec la politique ; & dans la concurrence des

Septembre , 1744. 1577

» deux interêts , il n'est que trop
» ordinaire que celui de la Religion
» soit sacrifié.

Nous passons une longue suite de négociations , qui aboutirent enfin à terminer tous les différens que la Suède avoit avec divers Etats de l'Europe , & dont la plupart interessoient la France. Ces négociations réussirent si heureusement aux deux Couronnes alliées, que la France se vit enfin arrivée au point où elle aspiroit depuis long - tems de n'avoir plus dans l'Empire d'autre ennemi que la Maison d'Autriche. Le Cardinal Mazarin en eut une satisfaction d'autant plus sensible , que c'étoit l'Ouvrage de sa politique autant que de la valeur des armées Françoises. Il y trouva encore l'avantage de pouvoir les retirer d'Allemagne, pour les faire servir en Flandre , où elles agirent sous les ordres du Vicomte de Turenne ; cette situation donna en même tems lieu aux Suédois de faire de

1578 *Journal des Sçavans* ;
nouvelles conquêtes sur l'Empereur. Ils porteroient même leurs prétentions comme le Comte d'Avaux le manda au Cardinal Mazarin, jusqu'à aspirer à la Couronne Impériale , & à prendre des mesures pour rendre le parti Protestant assez fort, pour la faire tomber sur une tête Luthérienne.

Ce zèle ambitieux des Suédois qu'ils coloroient du prétexte de la Religion , donna au Comte d'Avaux des peines extrêmes.» Du moment que la France cessoit d'ap-
» puyer leurs demandes , l'intérêt
» présent leur faisoit oublier tous
» les bienfaits passés , & les François étoient accablés de repro-
» ches. D'un autre côté les Catho-
» liques & les Impériaux n'ayant
» contre les entreprises des Prote-
» stans, d'autre appui que la Fran-
» ce, agissoient vivement par eux-
» mêmes , & par l'entremise des
» Médiateurs auprès des Plénipo-
» tentiaires François, pour les inter-
» resser à la défense de l'Eglise

Septembre , 1744. 1579

» Romaine ; & ceux - ci ne pou-
» voient en effet s'y refuser , sans
» se rendre odieux à tout le parti
» Catholique & devenir l'objet de
» ses déclamations & de ses invectives.
» Cette situation des François entre deux partis ennemis ,
» les mettoit dans l'impossibilité
» de servir l'un sans déplaire à
» l'autre , ou plutôt dans la nécessité
» de les offenser tous deux.
» C'est ce que le Comte d'Avaux
» éprouva dans cette occasion ; car
» si on consulte l'Histoire de Suède ,
» il n'étoit occupé qu'à servir les
» Catholiques aux dépens de la
» Suède & des Protestans alliés de
» la France , & si on en croit les
» Historiens Catholiques , il trahissoit
» la cause de la Religion
» pour servir ses alliés Protestans.

Notre Historien s'étend beaucoup sur les expédiens qu'on trouva pour concilier les intérêts de la Religion avec les prétentions des deux partis , & sur les conditions auxquelles l'Electeur de Baviere

1580 *Journal des Scavans*,
s'accommoda avec l'Electeur Pala-
tin, la Suède, la France & diffé-
rentes autres Puissances de l'Em-
pire. Mais un des articles qui fut
le plus difficile à finir fut ce que
les Suédois appelloient *la satisfac-
tion de leur milice*, pour laquelle
ils demandoient à l'Empereur des
sommes exorbitantes, qui devoient
être distribuées en forme de paye-
ment & de recompense. Les Sué-
dois traiterent une matiere si odieuse
en elle-même avec une hauteur qui
causa encore plus d'étonnement &
d'indignation. Ce ne furent pas les
Plénipotentiaires de Suède, qui se
chargerent de la négociation. La
proposition fut faite par un ancien
Officier, fort accredité dans leurs
armées; il parla moins en négoc-
iateur qu'en général ennemi, qui
commande des contributions à des
peuples vaincus, déclarant avec
menace aux Imperiaux & aux Dé-
putés des Etats, que si on ne satis-
faisoit pas les Troupes Suédoises,
elles sçauroient bien se faire justice
à elles-mêmes.

Septembre, 1744. 1581

La défection totale des Hollandois qui malgré les representations de la France signerent enfin le 30 Janvier 1648 leur Traité avec l'Espagne, ne contribua pas peu à disposer la France & la Suède à se relâcher sur les demandes que ces deux Couronnes faisoient à l'Empereur & aux Etats qui étoient demeurés dans son alliance. Mais les guerres civiles qui s'allumerent en France, & qui obligerent de rappeler incessamment toutes les Troupes des frontieres, pour la deffendre contre elle-même & la sauver de ses propres fureurs, ayant donné de grandes esperances aux Espagnols, & les ayant mis en état de reprendre presque tout ce que la France leur avoit enlevé, ils se trouverent bien éloignés de penser à la paix. On ne fit plus à Munster pour la ménager que des démarches steriles, beaucoup moins dans le dessein de la conclurre que pour ne pas paroître absolument la refuser. Mais un

1582 *Journal des Sçavans*,
reste de négociation si languissant
& que l'on traîna de part & d'au-
tre pendant 12 années jusqu'à la
paix des Pirenées, étant peu pro-
pre à interesser les Lecteurs, le P.
Bougeant se borne désormais à ce
qui regarde la paix de l'Empire; &
c'est ce qui fait l'objet du neuvié-
me Livre par lequel commence le
quatrième & dernier Volume de
cette Histoire, dont nous allons
rendre compte en peu de mots.

Le P. Bougeant nous y repre-
sente la France dans la situation
la plus critique où elle se fût enco-
re trouvée. Après avoir perdu l'al-
liance des Provinces-Unies, qui fa-
vorisoient ses progrès en Flandre,
la France n'étoit pas sans crainte
de se voir encore abandonnée des
Suédois, qui facilitoient l'exécution
de ses desseins du côté de l'Alle-
magne. Si les Espagnols & les Im-
periaux fussent venu à bout de lui
enlever le secours de cette Cou-
ronne, la Maison d'Autriche pou-
vant alors par un effort extraordi-

Septembre , 1744. 1585

naire réunir toutes ses forces contre la France , elle l'auroit infailliblement accablée dans l'état d'épuisement où elle se trouvoit par rapport au dehors , & de trouble dont elle étoit menacée au dedans. Mais s'il fut facile aux Espagnols de réussir dans leurs projets » auprès » d'une République presque toute » populaire , qui pouvoit impunément être infidelle, & qui croïoit » même avoir intérêt de l'être , « la suite de cette Histoire montre que leurs intrigues , leurs artifices & leurs déclamations purent bien rendre quelquefois les Suédois chancellans , mais qu'ils ne les rendirent jamais infidelles à leurs Traités , soit que ceux-ci fussent naturellement plus constans dans leurs attachemens , soit que leur intérêt même ne leur permît pas de se séparer de la France ; s'ils l'avoient laissé accabler par toutes les forces réunies de la Maison d'Autriche , ils avoient lieu de craindre qu'elle n'entreprît de les

dépouiller à leur tour de toutes leurs conquêtes.

Ce fut M. Servien seul qui eut la gloire de conclurre enfin cette longue & difficile négociation. Il faut voir dans l'Ouvrage même par combien d'artifices & de menées secretes , il parvint à rendre le Comte d'Avaux odieux au Cardinal & à le faire rappeler de son Ambassade ; il fut même exilé dans ses terres ; mais le Cardinal Mazarin, qui ne sçut jamais se venger aux dépens de ses interêts , & qui croyoit avoir besoin de lui pendant les troubles du Parlement pour ménager le Président de Mêmes son frere , le fit bien-tôt revenir à la Cour , lui rendit l'exercice de sa Charge de Surintendant des finances , & le consulta dans les affaires les plus délicates.

Ce morceau mérite d'autant plus d'être lû qu'il est très-approfondi , & tiré des Lettres même de M. Servien , & de celles de M. de Lyonne avec lequel ce dernier étoit

Septembre , 1744. 1585

étoit uni pour perdre le Comte d'Avaux. Notre Historien , avant que d'exposer cette odieuse intrigue , déclare que c'est à regret qu'il rapporte un fait dont les circonstances font peu d'honneur à un homme d'un mérite aussi distingué que M. de Servien ; mais c'est , dit - il , une fidélité que je dois à l'Histoire , & je n'en dirai rien que ce que les propres Lettres de ce Ministre déposent contre lui.

La négociation depuis ce tems-là changea de forme ; M. de Servien passa à Osnabrug, où presque tous les Ministres se rendirent ; & il ne se fit presque plus rien de considerable à Munster malgré la protestation que les Députés des Princes & des Villes qui y étoient restés firent contre tout ce qui seroit réglé dans cette première Ville. Il leur paroissoit dur que la France & la Suède avec les Puissances qui leur étoient alliées s'arrogeassent le droit de décider souverainement des intérêts de l'Em-

1586 *Journal des Sçavans* ;
pire sans leur approbation , & même sans les consulter. Mais on n'eut aucun égard a leurs plaintes , & le Traité des Etats de l'Empire alla toujours son train , quelques efforts que fissent les Imperiaux pour l'empêcher. Le mauvais succès qu'eurent leurs armes pendant cette année 1548 , l'extrémité où le Duc de Baviere fut reduit par les armées de France & de Suède , qui le chasserent entierement de ses Etats après les avoir dévastés de la maniere la plus terrible , la surprise de la petite Ville de Prague par le Comte de Kouingsmark avec une armée de 5 à 6000 hommes, le danger que la vieille Ville courut d'être emportée par l'Electeur Palatin qui vint l'assiéger avec un corps de Troupes considerable, & plusieurs autres evenemens aussi malheureux pour les Imperiaux , obligerent enfin l'Empereur à se rendre aux desirs , & même aux menaces, des Etats de l'Empire qui avoient agréé les propositions faj-

Septembre , 1744. 1587

tes par la France & par la Suède avec leurs alliés : en sorte qu'après cinq ans de travaux & de combats politiques , cette fameuse négociation , dont le succès tenoit toute l'Europe en suspens , fut terminée le 24 d'Octobre 1648, par la signature des deux Traités de Munster & d'Osna-brug.

Le Pere Bougeant a placé à la fin du dixième Livre ces deux fameux Traités qui ont servi de fondement à tous ceux qui se sont fait depuis toutes les fois qu'il s'est élevé des contestations entre l'Empire , l'Empereur & les autres Puissances de l'Europe.

Mais comme il ne suffisoit pas que la paix eût été signée, & solennellement publiée , & qu'il falloit encore la faire ratifier par les Puissances respectives , & en régler l'exécution , le Pere Bougeant , dans le dixième & dernier Livre de cette Histoire, raconte de quelle maniere on leva toutes les difficultés qui s'éleverent entre les Négociateurs

1588 *Journal des Sçavans*,
pour régler ces deux points. Après
des contestations assez vives, les
Plénipotentiaires des differens par-
tis se délivrent mutuellement les
ratifications du Traité de paix, le
18 Fevrier 1649; mais le Traité
sur l'exécution avec la France &
l'Empire traîna encore long-tems,
& ne fut conclu que le 2 Juin
1650, & celui de l'Empire avec la
Suède un mois après.

Ceux, dit le P. Bougeant, qui
voudront voir tout au long ces
deux Traités d'exécution, les
trouveront avec la protestation du
Pape Innocent X contre le Traité
de paix à la fin de l'Histoire de
l'Empire par le Sieur Heiss. Le reste
du Volume contient un Recueil
de différentes Pieces dont il est
fait mention dans le cours de l'Ou-
vrage. Nous aurions souhaité pou-
voir en parler avec plus d'étenduë,
mais nous croyons en avoir dit
assez pour montrer que si le Pere
Bougeant, en entreprenant cette
Histoire, a eu le courage d'entrer

Septembre , 1744. 1589
dans un labyrinthe qui effraye,
il en est sorti avec autant d'habileté
que de sagesse , & qu'il nous a
fourni les moyens de le parcourir,
non - seulement sans peine , mais
même avec plaisir.

A NEW METHOD OF
preventing and curing the Mad-
ness caused by the bite of a
Mad Dog. By R. James M. D.
&c.

C'est-à-dire : *Nouvelle Méthode
de prévenir & de guerir la Rage
causée par la morsure du chien
enragé. Par M. R. JAMES, Doc-
teur en Medecine. A Londres ,
1741. Brochure in-4°. pag. 34.*

DE toutes les maladies aus-
quelles les hommes sont
exposés , il n'en est point de plus
redoutable que celle qui leur est
communiquée par la morsure des
animaux enragés , & sur-tout par
celle des chiens & des loups , à qui
la rage est plus familiere qu'aux

1590 *Journal des Sçavans* ;
autres. La salive de ces animaux
est imprégnée alors d'un le-
vain particulier qui, porté dans les plaies,
se glisse dans le sang, où il reste
assoupi pendant quelques jours ;
quelquefois pendant plusieurs
mois, ou même pendant des an-
nées entières, selon la quantité, &
la qualité du levain hydrophobi-
que, & selon la disposition qu'il
rencontre dans les humeurs. Lors-
qu'il a infecté jusqu'à un certain
point la masse du sang, il commen-
ce à produire ses funestes effets.
D'abord il se déclare par une tris-
tesse dont les malades ne sçau-
roient dire la cause, ou par une
profonde mélancholie qui les dé-
termine à fuir le commerce de
leurs parens & de leurs amis. A
cette tristesse succedent bien-tôt a-
près une lassitude & un abbatement
considerable des forces, accompa-
gnés de fréquens bâillemens; d'un
pouls petit & concentré ; d'un
grand dégoût, & d'un sommeil
souvent interrompu en sursaut, ou

Septembre , 1744. 1591

accompagné de songes effrayans. Si les plaies ont eu le tems de se cicatrifer dans l'intervalle de la morsure à celui du développement du levain hydrophobique , elles se renouvellent alors ; laissent échapper abondamment une matière sanieuse ; & les malades y ressentent une douleur vive & brûlante , qui quelquefois se répand dans tout le membre qui a été mordu. Cette douleur est souvent accompagnée de douleurs fixes dans différentes parties du corps , quelquefois de douleurs universelles ; & presque toujours d'un violent mal de tête.

Ces signes avant-coureurs de la maladie sont bien-tôt suivis des symptomes les plus effrayans. L'hydrophobie, ou cette aversion pour tous les liquides , qui est accompagnée en même tems de la soif la plus vorante , est le premier qui se manifeste , & celui aussi qui caractérise la maladie. Cette aversion augmente par degrés , devient

1492 *Journal des Sçavans* ;
insurmontable, & est enfin portée
au point que non-seulement la vûe
de l'eau ou des autres liquides fait
frémir les malades, leur donne des
convulsions, & les fait tomber en
syncope; mais que le seul bruit
que font les liquides en les trans-
vasant; la seule vûe d'un verre, ou
de tout autre vase propre à boire
ou à contenir des liquides; quel-
quefois même celle des corps
transparens ou lumineux; la simple
proposition enfin qu'on leur fait
de boire, produit souvent les mê-
mes effets, & les produit subite-
ment. La raison chez eux fait d'in-
utiles efforts pour surmonter cette
aversion. On a beau les exciter à
boire pour appaiser le feu dévorant
qui leur consume les entrailles; ils
ont beau reconnoître eux-mêmes
le besoin qu'ils en ont; l'aversion
qu'ils ont pour toute sorte de be-
soin est presque toujourns insur-
montable, & s'il arrive à quelques-
uns d'avoir assez de force pour la
vaincre, ils sont cruellement agités

Septembre ; 1744. 1593

à l'approche de la boisson; les yeux leur roulent dans la tête; leur vûë devient égarée; leur regard effraiant, & difficile à soutenir; & toutes les parties de leur corps entrent en convulsion. Lorsqu'ils avalent la liqueur, c'est toujours avec beaucoup de précipitation, & souvent les yeux fermés, & pendant la déglutition les convulsions redoublent. Après qu'ils ont bû, il y en a qui heurlent, d'autres ont le hoquet, l'estomac se souleve à quelques-uns d'une manière si étrange, qu'ils rejettent la boisson avec impétuosité & fort loin, presque aussitôt qu'ils l'ont reçûë. Les uns en souffrent si cruellement qu'ils ne sont plus tentés d'y revenir; & il y en a en qui il se passe à cette occasion une si grande révolution qu'une prompte mort en est la suite, comme il est arrivé à quelques-uns des malades de Nollay, dont Durey Medecin de cette Ville, nous a laissé l'Histoire sous ce titre: *de stupendo & lugendo in-*

1594 *Journal des Sçavans*,
fortunio ex Lupo rabiente Narratio
verissima. Authore C. Durey.
Medico Noletensi.

Il y a de ces malades en qui tous les nerfs sont dans un état de tension si violente que pour peu qu'on les touche ils frémissent, ou frissonnent, ont des convulsions, des envies de vomir, & tombent en syncope. La même chose arrive à d'autres à la vûe des corps transparens ou lumineux, au moindre mouvement qui se passe devant eux, ou au plus petit bruit qu'ils entendent, & tous ces accidens paroissent quelquefois sans cause manifeste. La plûpart sont oppressés, & tous sont dévorés d'une soif ardente, & d'une chaleur insupportable dans le bas-ventre, dans l'estomac, & dans tous les organes de la déglutition. Les uns se plaignent qu'ils ont la gorge enflée & le gosier écorché; les autres que quelque chose les étrangle. Il y en a qui expriment ce qu'ils sentent, en disant qu'il leur semble qu'on leur a garrotté les

Septembre , 1744. 1595

entrailles , l'estomac , le cœur , & les poumons , & qu'on leur tire avec force toutes ces parties vers la tête. Les uns s'imaginent voir au pied de leur lit ou dans leur chambre le phantôme de l'animal qui les a mordus , & cette imagination les met dans des angoisses inexprimables , & les jette dans une fraieur dont on a de la peine à les faire revenir. Les autres secouent la tête comme des chiens qui sortent de l'eau, il y a des malades qui sont si inquiets , qu'ils ne peuvent rester un moment dans la même situation ; ils se levent, se promènent tantôt à pas lents, tantôt précipités, s'arrêtent tout court, s'appuient contre une muraille, s'asseient ; & toutes ces actions se succèdent les unes aux autres dans un même instant , & recommencent de nouveau l'instant d'après.

Dans les accès, dont les retours sont rarement périodiques , les uns ont le ton de voix haut & menaçant, & le regard affreux. Ils

1396 *Journal des Sçavans*,
font des grimaces effroiabes, ils
blasphement, injurient leurs plus
proches parens, & les obligent à
prendre la fuite ou à se precau-
tionner contre leur furie, dans les
accès de laquelle ils ne connoissent
personne, mordent tous ceux qu'ils
rencontrent, déchirant leurs vête-
mens, renversant tout ce qui se
presente à leurs mains, & se frap-
pant la tête contre le mur & le
plancher, jusqu'à se tuer.

D'autres, qui conservent leur
raison avertissent qu'on ait à se
sauver, ou à les lier, parce qu'ils
se sentent une envie de mordre à
laquelle ils craignent de ne pou-
voir resister. Il y en a qui se rou-
lent par terre avec d'étranges con-
vulsions, & qui dans le fort de
l'accès heurlent comme des loups,
ou aboient comme des chiens, ce
qu'ils continuent quelquefois jus-
qu'à extinction de voix. Ces accès
sont quelquefois si violens & si
longs, que les plus furieux en
sortent épuisés, & qu'on peut

Septembre, 1744. 1597

alors les approcher sans crainte. Il y en a qui en perdent l'ouïe, d'autres la parole. Les urines en général coulent en petite quantité. Elles sont épaisses, semblables à celles des vaches, & si acres qu'elles causent des douleurs cuisantes aux conduits urinaires, & quelquefois un priapisme & un écoulement involontaire de semence. Une mort inévitable termine enfin tous ces accidens funestes, quelquefois dès le premier ou le second jour, rarement au-delà du quatrième ou cinquième.

Telle est la maladie contre laquelle la Médecine cherche encore un remède spécifique, découverte d'autant plus désirable qu'il perit tous les ans un grand nombre de personnes dans les campagnes par cette terrible maladie. Il ne faut qu'un loup devenu enragé, soit pendant les chaleurs de l'été, ou les rigueurs de l'hiver pour desoler tout un País. L'Histoire rapportée par M. Durey, qui eut le coura-

1598 *Journal des Sçavans*,
ge d'aller à la chasse d'un pareil
animal, en est une preuve trop
constante. On peut encore consul-
ter la sçavante Thèse de M. Astruc
sur l'hydrophobie, souûtenüe en
1719, ou, pour mieux dire, il n'y
a qu'à ouvrir indistinctement tous
les auteurs. Il y a même des can-
tons où cette maladie est si habi-
tuelle, qu'il y a des endroits des-
tinés pour enfermer & lier les en-
ragés : mais on les y soigne tant
qu'il plaît à Dieu leur laisser la vie,
& l'on n'a pas l'inhumanité d'avan-
cer leur mort, soit en les étouf-
fant, ou leur ouvrant les veines,
comme il se pratique en quelques
endroits ; méthode criminelle,
contre laquelle les Magistrats ne
peuvent trop s'élever ; puisqu'en
liant ou enfermant les malades, on
peut prévenir les accidens auxquels
on est exposé dans le tems qu'ils
sont privés de la raison, & qu'ils ont
presque tous des momens de re-
lâche pendant lesquels on peut les
aborder sans danger, & même

Septembre , 1744. 1599

leur donner des secours.

C'est dans cet intervalle qu'il convient de tenter quelques remèdes , & l'on peut dire que c'est ici le cas de faire des expériences , puisqu'il est inoui que ceux qui ont essuyé les accidens de la rage, aient évité la mort. *Lorsqu'elle est évidente , dit Celse , il vaut mieux éprouver un remède incertain que d'abandonner le malade.*

Cette maxime est connue en Angleterre ; & c'est de tous les Pais de l'Europe celui qui nous fournit le plus de remèdes nouveaux. De combien de spécifiques en effet ne lui est-on pas redevable depuis dix ans ? Le quinquina pour la gangrene de cause tant interne qu'externe ; l'huile d'olive contre la morsure des viperes , au moins de celles du Pais ; le remède de Dozar contre l'hydropisie ; celui de M^{elle} Stephens contre la pierre ; la poudre d'étain contre les vers ; le verre d'antimoine préparé avec la cire contre la dy-

1600 *Journal des Sçavans* ;
senterie ; le remede de M. le D^r.
Mead contre la rage , remede dont
les succès ont répondu à la repu-
tation de son Auteur (*) ; enfin le
turbith minéral employé avec tout
le succès possible par M. James ,
célèbre Medecin de Londres ,
qui vient d'enrichir la République
des Lettres d'un Dictionnaire de
Medecine très-étendu , & que les
Connoisseurs ont jugé digne de
paroître en notre Langue. Nous
aurons peut-être dans ce Journal
occasion d'en parler plus au long.
Mais revenons à sa découverte sur
le spécifique de la rage.

M. James aiant été passer quel-
ques jours à la campagne chez
une personne qui aimoit beaucoup
la chasse , & qui avoit un grand
nombre de chiens , trouva la ra-
ge répandue dans ses meutes.
Trente chiens en étoient déjà péri,
bien que baignés dans la mer , &

(*) Sa preparation se trouve à la fin
du *Manuel du Cavalier* , Brochure im-
primée chez Guerin.

Septembre , 1744. 1601

qu'ils eussent pris les remèdes les plus accrédités. M. James en choisit deux qui avoient les symptômes les moins équivoques de la maladie. Ils avoient depuis deux ou trois jours le poil hérissé sur le dos , la queue entre les jambes , la voix rauque , la gueule écumante , & une aversion insurmontable pour tous les alimens , sur - tout pour les liquides , & ils mordoient tout ce qui se presentoit à eux.

M. James aiant réfléchi sur les symptômes de cette maladie , jugea que l'écume qui coule abondamment de tous les animaux attaqués d'hydrophobie , étoit un effort que faisoit la nature pour se débarrasser du levain de la rage qui reside principalement dans la salive ; mais que cet effort ou cette espèce de crise étoit imparfaite parce que la salive n'étant pas assez fluide , les sels corrosifs dont elle se trouvoit impregnée n'étoient pas suffisamment délaïés , & causoient dans tous les organes de

1602 *Journal des Sçavans* ;
la déglutition , & dans l'estomac même une inflammation qui dégèneroit bien-tôt en gangrene : qu'il falloit donc , pour prévenir ce funeste effet des sels de la salive, recourir a des remedes propres à les délaier , afin qu'étant moins rapprochés ils eussent moins d'action sur ces parties.

Mais l'averfion infurmontable que les animaux attaqués de rage ont pour tous les liquides ne permettant pas d'avoir recours aux boiffons à cet effet , il falloit nécessairement employer un remede qui pût diviser la lympe , & la faire couler abondamment par les glandes falivaires. Sur cette idée M. James confeilla à son hôte d'effaier le Turbith mineral, remede propre à rendre la lympe plus fluide , & à exciter une falivation abondante.

En conféquence on en donna douze grains le foir à chacun des deux chiens dont nous venons de parler. L'effet de cette premiere

Septembre ; 1744. 1603

dose fut de faire un peu vomir & de purger doucement. Le soir suivant on donna à chacun 24 grains du même remède , qui exciterent une salivation abondante. Le troisième jour , pareillement sur le soir , on fit prendre de force 48 grains de Turbith mineral à chacun des deux chiens , ce qui les fit beaucoup baver , & les purgea violemment par haut & par bas. Quelques heures après cette troisième dose la maladie se trouva si fort diminuée que chacun d'eux but du lait tiède. Le quatrième jour on donna 24 grains de cette preparation mercurielle à l'un des deux chiens sans rien donner à l'autre. L'animal, après cette dose, saliva prodigieusement, se roula par terre , fut cruellement tourmenté, & presque réduit à l'extrémité , preuve certaine d'une salivation trop poussée. Il résista cependant à la violence de la maladie & du remède , & rechappa. L'autre retomba dans des accès de rage & mourut.

Le succès confirma donc ici le raisonnement, puisque ce succès ne peut être attribué qu'à l'opération du remède; & par conséquent on est fondé à conclure de cette observation que la salivation est un moyen efficace pour procurer une issue au levain hydrophobique, ainsi que l'avoit pensé M. James ; qui cependant n'est pas le premier auteur de ce sentiment, puisque plus de 20 ans avant lui le célèbre M. Astruc avoit avancé dans sa sçavante Dissertation sur la rage, que les remèdes propres à exciter la salivation paroissent les plus convenables dans cette maladie, à raison de l'analogie qui se trouve entre le levain de la rage & la salive, & qui conséquemment à cette conjecture conseille d'exciter une douce salivation par l'usage de la panacée, ou, ce qui lui paroît préférable, par le moyen des frictions mercurielles. M. Fournyé Medecin de Montpellier, & qui pratique aujourd'hui la Medecine avec suc-

Septembre , 1744. 1605

cès dans cette Capitale , a suivi le même sentiment dans un Journal Historique qu'il nous a donné d'une hydrophobie dont il a suivi le cours. Ce Journal imprimé à Agen, & auquel l'Auteur a donné le titre de *Dissertation sur l'Hydrophobie*, est dédié à M. Astruc, qu'il reconnoît pour le premier auteur de cette heureuse conjecture.

La Medecine auroit - elle donc enfin trouvé dans la salivation un moien spécifique pour guérir de la rage ? On en jugera par les Histoires suivantes : car M. James n'a pas établi sur une seule observation sa Méthode de prévenir & de guerir la rage.

Deux autres chiens attaqués de la même maladie guériront aussi par le même moien de ce remede. Les autres en furent préservés par sept grains de Turbith minéral , qu'on leur donna le premier jour , & 12 le jour suivant. Cette seconde dose fut repetée quelques jours de suite , & réiterée pendant deux

1606 *Journal des Sçavans* ;
ou trois mois à chaque nouvelle
& pleine Lune , au moien de quoi
aucun des chiens restans ne fut at-
taqué de la rage.

De près de deux cens animaux
mordus par des chiens enragés ,
auxquels on donna le même re-
mede , aucun ne fut attaqué de la
maladie.

Quelques mois après avoir
éprouvé sur des chiens la vertu du
mercure donné dans le commen-
cement de cette maladie , M. Ja-
mes eut occasion d'en voir les
bons effets sur un jeune homme
d'environ 18 ans qui fut mordu à
la main par un chien qu'il ne
soupçonnoit pas enragé. Le jeune
homme sentant peu de douleur à
sa blessure qui étoit couverte d'une
croute seche , la porta pendant six
jours sans y rien faire. Une tristesse
extraordinaire commença alors
à s'emparer de lui. Il ressentoit de
frequens frémissemens , dormoit
peu , & son sommeil étoit inter-
rompu par des tiraillemens con-

Septembre , 1744. 1607

vulnifs dans les tendons. Il resta quelques jours dans cet état lorsque plusieurs chiens du même Village qui avoient été attaqués par celui qui l'avoit mordu , étant devenus enragés , lui firent connoître la cause de son mal. Il connut aussi - tôt l'extrême danger où il étoit , & s'adressa à un Apoticaire à qui M. James avoit déjà fait part de ses expériences. L'Apoticaire lui fit prendre ce soir-là même , un des bols suivans : prenez douze grains de Turbith minéral , un gros de pierre de Contrayerva, Thériaque ce qu'il en faut pour lier ces deux ingrédiens ; partagez en trois bols. Le malade dormit un peu & sua dans la nuit. Le lendemain il fut deux fois à la selle , & se trouva un peu mieux. Le soir il reprit en se couchant un bol semblable au premier, qui lui procura un plus long sommeil , & une sueur plus abondante. Il poussa le lendemain deux selles plus copieuses que la première fois, & se trou-

va beaucoup mieux. Il reprit le troisième bol le troisième jour au soir, dormit tranquillement, suacopieusement, & se trouva parfaitement bien à son reveil. Il prit ensuite les bains d'eau froide pendant 14 jours; au moien de quoi il jouit actuellement d'une bonne santé.

Il est bon de remarquer qu'après le troisième bol, la croute seche que ce jeune homme avoit à la main tomba d'elle-même sous la forme d'une escarre, & que l'ulcère, qui fournit un pus bien conditionné pendant quelques jours, fut ensuite guéri par le digestif ordinaire.

Quelque tems après on donna au bout d'un bâton 14 grains de Turbith minéral à un très-grand chien de chasse, qui étoit attaqué de la rage la plus violente. Le succès de ce remede fut si prompt que M. James vit le même chien le lendemain manger & boire tranquillement. Il étoit devenu enragé
le

Septembre , 1744. 1609

le lundi ; il mangea le mardi ; on le déchaîna le jeudi ; & le vendredi , on le mena à la chasse. Il prit le remede ci - dessus pendant trois jours , sçavoir , le lundi , le mardi & le mercredi.

Voilà les observations sur lesquelles M. James établit l'efficacité du mercure pour guerir , ou préserver de la rage, après ou avant le développement du levain hydrophobique , soit que le remede excite la salivation ou non. Sur quoi nous remarquerons que M. de Sault avoit déjà éprouvé depuis long-tems l'efficacité des frictions mercurielles , pour prévenir cette maladie ; comme on peut le voir dans les Dissertations de cet Auteur imprimés à Bordeaux en 1733. Il est vrai qu'on n'y trouve point d'observations de malades gueris après le développement du levain hydrophobique , & que celles qu'il a produites ne regardent que des personnes qui avoient été mordus , & qui ont été préservées

Sept.

3 X

1610 *Journal des Sçavans* ;
d'accidens par le moien de ce reme-
de, & de quelques autres qu'il re-
garde comme auxiliaires. Mais ces
observations mêmes, jointes à cel-
les de M. James, autorisent à fai-
re de nouvelles tentatives, soit avec
les frictions mercurielles, selon le
conseil de M. Astruc, & les expé-
riences de M. Default, soit avec le
Turbith minéral, qui est une espé-
ce de chaux mercurielle pénétrée
d'acides vitrioliques. Nous exhor-
tons ceux qui auront occasion d'é-
prouver ces différentes méthodes
de faire part au public des succès
bons ou mauvais de leurs expé-
riences. Il est important que la
Medecine soit à portée de connoî-
tre le degré de confiance qu'elle
doit accorder à ce remede, employé
comme préservatif, ou comme cu-
ratif de la rage.

Nous aurons occasion de parler
encore du remede de M. James, &
de la maladie contre laquelle il est
spécifique, en parlant du *nouveau*
Recueil de differens Traités de Me.

Septembre , 1744. 1611
decime, imprimé chez Jorry, & déjà
annoncé dans nos *Nouvelles*.

DES MŒURS , ET DES
Usages de Romains , nouvelle
Edition, revûë & augmentée. A
Paris, chez Briasson, rue Saint
Jacques, à la Science, 1744.
II. vol. in-12. le premier de 466.
pag. & le second de 352, sans
la Table des Matieres qui en
contient 62.

LA premiere Edition de cet
Ouvrage parut chez le même
Libraire en 1739 en un Volume
in 12 qui n'étoit que de 589 pages.
D'où il suit que cette Edition est
presque de moitié plus ample que
la premiere. Mais comme la mul-
tiplication des pages n'est point
toujours une augmentation de mé-
rite, il importe au Public de con-
noître qu'elle en a donné un nou-
veau à l'Ouvrage que nous annon-
çons; c'est ce qui resultera de la
comparaison que nous ferons en-

1612 *Journal des Sçavans*,
tre quelques endroits des deux Edi-
tions. Commençons par donner
une idée de l'Ouvrage en lui-mê-
me.

On trouve en tête une Intro-
duction où l'on fait voir ce qu'é-
toit l'Empire Romain dans son
origine, qu'on tâcha d'illustrer
par le merveilleux de la naissance
de Romulus & de Rémus; fable
qui ne fut, dit l'Auteur, inventée
sans doute que long-tems après;
car elle auroit acquis peu d'auto-
rité chez les contemporains. Mais
d'où vient l'idée de domination qui
fut celle des Romains? Est-ce de
la politique de Romulus, négli-
gée par les Rois qui lui ont succe-
dé? Est-ce des promesses flatteu-
ses des Augures, & des Auspices?
Ce qu'il y a de certain, c'est qu'in-
variable dans ses maximes, quel-
ques variations que le gouverne-
ment ancien ait essuiées, Rome
n'a jamais perdu ce point de vûe.

En effet pour augmenter sa
puissance elle commença par in-

Septembre, 1744. 1613

corporer avec les peuples ceux qu'ils avoient vaincus. Le peuple Romain devenu plus puissant prenoit parti dans toutes les querelles de ses voisins, & toujours celui des plus foibles, afin d'abaisser les plus forts. Mais la générosité dont les Romains se décoroient disparut dès qu'ils se virent puissans. L'injustice du jugement qu'ils portèrent contre les Carthaginois en faveur de Massinissa, l'usurpation des terres qui étoient en litige entre les Ardeates & les Ariciens, le faux prétexte imaginé pour faire la guerre aux Salentins, la Sardaigne enlevée aux Carthaginois en pleine paix, enfin la destruction inhumaine de ces redoutables ennemis, ne laissent point lieu de douter que les Romains ne fuivoient la justice qu'autant qu'elle étoit d'accord avec leurs intérêts; ce qui fit dire à S. Augustin qu'ils n'aimoient pas la gloire pour la justice, mais la justice pour la gloire. C'est ce que l'Au-

teur prouve par leur peu de fidélité à garder les Traités, & par le piège qu'ils rendirent à la liberté des Grecs après la défaite de Philippe, en faisant publier aux Jeux Isthmiques que Rome vouloit remettre la Grece en liberté; en quoi ils n'avoient d'autres vûes que de diminuer la puissance d'un ennemi redoutable à la Republique.

Les guerres continuelles des Romains rendirent ces peuples extrêmement versés dans l'Art militaire. Mais c'est à Pyrrhus qu'ils en eurent d'abord obligation, puis à Annibal, à Scipion; à Marius, & enfin à César qui mit la dernière main à cet Ouvrage.

S'il est nécessaire pour lire avec plaisir l'Histoire Romaine de découvrir les ressorts qui ont donné le mouvement à ce grand corps, il ne l'est pas moins de connoître ses mœurs & ses usages; & tous ceux qui écrivent l'Histoire de quelque Peuple devoient bien la commencer par leur politique &

Septembre , 1744. 1615

leur caractere distinctif. Mais il en est des mœurs & des usages, comme de l'Histoire. Ils ont différentes époques. Tant que les Romains n'entendirent point leurs conquêtes hors de l'Italie, ils se distinguèrent par la simplicité & l'intégrité de leurs mœurs, l'amour de la patrie & du bien public, souvent préféré à la vie même, une grandeur d'ame supérieure à tous les événemens, une intrépidité à toute épreuve, une générosité admirable, l'amour de la simplicité, & la haine du luxe. Mais Rome eut-elle porté ses armes dans l'Asie; tous les vices enfans de la richesse y acquirent droit de bourgeoisie. C'est ce qui arriva environ cent cinquante ans avant la chute de la République.

Valere - Maxime place l'époque de l'introduction du luxe à Rome au tems de la suppression de la Loi Oppia, 561 ans après la fondation de cette Ville. Mais si, comme le remarque judicieusement l'Auteur,

1616 *Journal des Sçavans*,
cette suppression ne fut fondée
que sur le goût du luxe, l'épo-
que doit être plus ancienne. Aussi
la fait-il remonter au tems du re-
tour de l'armée envoyée contre
Antiochus. Mais les progrès du
luxe ne devinrent sensibles qu'a-
près la destruction de Carthage ;
ce qui a fait que Velleius - Patet-
culus l'a regardée comme son épo-
que.

L'Autheur passe ensuite aux dif-
ferentes divisions du peuple Ro-
main, d'abord partagé en deux
ordres les Patriciens & le Peuple,
entre lesquelles les Gracques, de-
venus Tribuns du Peuple, ajoûte-
rent les Chevaliers. La premiere
division est l'ouvrage de Romulus
qui n'excluoit pas une distribution
générale en trois corps, qui se
nommoient Tribus, & dont cha-
cune se subdivisoit en dix Curies,
qui avoient toutes leur Divinité
particuliere & leur Prêtre, nommé
Curion. Romulus assigna pour la
subsistance de chacune de ces Cu-

Septembre, 1744. 1617

ries le tiers du territoire de Rome, les deux autres étant réservés, l'un pour l'entretien des Temples & des Sacrifices publics, & l'autre pour le Domaine de l'Etat. Les cent Sénateurs, qui étoient la première institution du Sénat, furent nommés par les Curies. Mais leur nombre ne tarda pas à doubler, lorsque Romulus eut obligé les Sabins de s'incorporer aux Romains. Cette augmentation se fit par l'élection de cent Sabins. Il leur donna même une autre marque d'estime en voulant que le peuple Romain fût à l'avenir appelé *Quirites* du nom de Cures, Ville principale des Sabins.

Ce fut aussi Romulus qui établit la Cavalerie, composée de trois cens jeunes hommes les plus robustes des familles les plus distinguées. Ils combattoient à pied & à cheval. Tarquin l'ancien augmenta ce nombre de quinze cens, toujours sous trois Centuries. Mais Servius - Tullius en établissant le

1618 *Journal des Sçavans*,
Cens, les divisa en dix-huit Cen-
turies.

Le Cens étoit un dénombrement de toutes les personnes libres du peuple Romain, établi pour en connoître exactement les forces par une déclaration dont la fausseté étoit punie du supplice des verges, & de la perte de la liberté. Il établit aussi dans chaque Village des Syndics qui devoient avoir un état exact des habitans & de leurs facultés, afin d'y avoir recours quand on levoit la milice, ou la capitation. Servius-Tullius partagea ensuite le peuple Romain en six classes, relatives aux facultés de chaque particulier, & chaque classe en centuries. La dernière qui étoit la plus nombreuse, étoit exempte d'aller à la guerre, & de payer aucune imposition à cause de sa pauvreté. On appelloit *Proletaires* ceux qui la composoient, parce qu'ils ne servoient qu'à donner des sujets à l'État. On les nommoit aussi *Capite Censi*. On ne fit

Septembre , 1744. 1619

de cette classe qu'une centurie ,
pour lui donner moins de part au
gouvernement.

Servius en établissant le Cens
créa seize Tribus au lieu des trois de
Romulus , quatre pour la Ville ,
& douze pour ceux du dehors. On
n'étoit citoyen Romain que lors-
qu'on étoit inscrit dans une de ces
Tribus. Les personnes distinguées
de Rome , pour n'être point con-
fonduës avec les affranchis , se
firent inscrire dans les Tribus de
la campagne. L'augmentation du
peuple Romain obligea successive-
ment d'ajouter de nouvelles Tri-
bus , dont enfin le nombre fut fixé
à trente-cinq. Car il n'en faut point
compter huit autres érigées après
la guerre des Alliés, attendu qu'el-
les ne subsisterent que quatre
ans.

Tel est le précis de l'Introduc-
tion. Nous remarquerons en pas-
sant les augmentations que l'Au-
teur y a faites sur la premiere Edi-
tion. Elles consistent en plusieurs

1620 *Journal des Sçavans* ;
traits d'Histoire apportés en preuve que la justice du peuple Romain n'étoit que forfanterie, en un détail bien plus circonstancié de la distribution que Romulus fit de son peuple, au détail de l'établissement des Curions , de leurs fonctions , des privilèges accordés aux Patriciens, de l'Histoire des changemens successifs qui se firent dans le nombre des Tribus ; & du partage qui se fit aux Plébeiens du privilège des Patriciens, long-tems exclusif de posséder le Sacerdoce , &c. Venons au fond de l'Ouvrage.

Il est divisé en huit Livres, dont le premier & le second traitent *des Mœurs & des Usages des Romains considérés principalement dans leur vie privée* , le troisième & le quatrième *des différentes especes de gouvernemens & de Magistrats parmi les Romains* , le cinquième & le sixième, *des finances des Romains, des forces de l'Etat, de la guerre, & de tout ce qui y a rapport*; le septième & le huitième, *de la Religion*

Septembre , 1744. 1621

*des Romains, des differens Spectacles,
& des usages qui en faisoient partie.*
Chacun de ces Livres est sousdivisé
en plusieurs Chapitres, dont on
nous dispensera de transcrire les
titres. Nous aimons mieux em-
ploier la place qu'ils occuperoient
à donner une idée plus étendue de
l'Ouvrage. Nous donnerons la
préférence aux cinquième & sixi-
me Livres, parce que c'est la partie
communément la moins connue de
ceux qui ne sont pas sçavans de
profession.

Après avoir parlé de tous les
changemens qui se firent dans les
monnoies Romaines, & de leurs
differentes valeurs, l'Auteur parle
des finances, qui sous les Rois ne
consistoient qu'en Domaines, une
capitation égale pour le riche & le
pauvre, & une imposition sur les
vivres qui se portoient au marché.
Mais les conquêtes de la Republi-
que s'étant étendues au - delà des
limites de l'Italie, ses revenus
augmenterent. Elle tiroit de deux
sortes d'impôts, comme il s'étoit

1622 *Journal des Sçavans* ;
praticqué depuis la fondation de
Rome. L'un, nommé *Vectigal*, ren-
fermoit toute imposition qui n'é-
toit pas personnelle; l'autre, nom-
mé *Tributum*, étoit personnelle, ré-
glée par les Censeurs suivant les
facultés du citoyen. Cette taxe
étoit plus ou moins forte suivant
les besoins de l'Etat, & la Repu-
blique enrichie par les conquêtes
de la Macedoine exempta les ci-
toiens de toute contribution; ce
qui dura cent vingt-quatre ans. Le
vectigal étoit soussdivisé en trois
classes, que Cicéron nomme *decu-
ma, scriptura, & portoria*. La pre-
miere espèce étoit une dixme des
fruits qui se recueilloient sur les
terres conquises sur les ennemis
de la République; ce qui n'étoit
pourtant point universel, quelques
Provinces étant assujetties à une
imposition fixe, & indépendante
de l'abondance, ou de la stérilité de
la recolte. Quelquefois la Repu-
blique réunissoit à son Domaine
des terres, des bois, &c. & les

Septembre , 1744. 1623.

affermeoit à son profit. Ce revenu se nommoit *scriptura*. C'étoit les Chevaliers Romains qui étoient les fermiers généraux de la République , & ils sous-fermoient. La troisième espece de revenu , nommée *portorium* étoit les droits d'entrée qui se paioient en arrivant en Italie ; car on ne trouve en aucun Auteur qu'il se paiât de droits aux portes de Rome. On levoit encore le vingtième du prix de chaque Esclave qu'on affranchissoit , & ces fonds amassés dans le Trésor public avec le vingtième de tout le butin fait sur les ennemis , pour se deffendre contre les Gaulois , au cas qu'ils vinssent faire encore le Siège de Rome , furent enlevés par Jules-César , qui dit qu'ils étoient inutiles , puisque ces peuples étoient soumis à la République. La République tiroit encore un revenu assez considerable des Salines , depuis que le Censeur Livius , qui en acquit le surnom de *Salinator* , les eut affermées , & en eut aug-

1624 *Journal des Sçavans* ;
menté le prix. Enfin après la conquête de l'Espagne & autres pays, les revenus de la Republique augmentèrent de celui des mines qu'on y fouilloit. On voit par-là qu'il est impossible de deviner le montant de ces revenus. » Il est
» vrai , *c'est l'Auteur qui parle* ,
» qu'on lit dans Plutarque que
» Pompée fit porter dans son
» triomphe un tableau où étoit
» écrit en gros caracteres que les
» revenus de la Republique avant
» les conquêtes qu'il venoit de faire ne montoient qu'à cinq mille
» myriades, ou cinquante millions
» de dragmes, & que par ses victoires il les avoit augmentés jusqu'à
» huit mille cinq cens myriades ,
» ou quatre-vingt-cinq millions de
» dragmes , qui feroient, à compter la dragme à dix sols , quarante-deux millions cinq cens
» mille livres. Comme la dragme pesoit un gros , qui vaut sur le
» pied actuel de l'argent quinze
» sols huit deniers , cela formeroit

Septembre, 1744. 1629

» une bien plus grosse somme ;
» mais il ne faut entendre ces qua-
» vingt-cinq millions de dragmes
» que des seuls revenus des Pro-
» vinces que la Republique posse-
» doit en Asie.

L'Auteur explique ensuite l'origine des richesses immenses de quelques citoyens Romains. Mais les Harangues de Ciceron sont trop connues pour suivre l'Auteur dans ses réflexions.

Il parle dans le Chapitre suivant des revenus sous les Empereurs. Auguste, non content d'augmenter quelques impôts, en établit de nouveaux. Il tira le vingtième des successions en collateral, exigea un legs dans tous les Testamens des personnes aisées, le vingtième du prix de tous les Esclaves qu'on vendoit, le centième des biens vendus volontairement, & le deux-centième du prix des ventes forcées. Ses successeurs rendirent les impôts plus ou moins forts, suivant leur caractère ; mais les Pro-

1626 *Journal des Sçavans* ,
vinces d'Italie furent toujourns plus
ménagées.

L'or coronaire , qui dans son ins-
titution étoit un témoignage volon-
taire de congratulation, devint par
l'avidité des Empereurs une imposi-
tion en règle & considerable. Orig-
inairement les Provinces envoioient
une couronne d'or pour honorer
les triomphes , & même dans les
premiers commencemens, ce n'étoit
qu'une couronne de laurier. » Les
» Empereurs en formerent un don
» gratuit qui devint d'obligation.
» Ce ne fut plus des couronnes
» d'or , mais des sommes fixes qui
» se donnoient, non - seulement à
» l'occasion de quelque victoire ,
» mais se renouvelloient à chaque
» élection d'Empereur , à chaque
» adoption d'un Successeur , à
» l'occasion de son mariage & de
» la naissance de ses enfans , &
» quelquefois au retour d'un voia-
» ge , ou de quelque entreprise ;
» ces réiterations dépendant du
» plus ou moins d'avidité des Em-

Septembre, 1744. 1627

reurs, qui ne manquoient pas de moïens pour les faire renouveler. Le produit en étoit porté au Trésor du Prince, distingué par Auguste du Trésor public. On mettoit encore le revenu des Provinces dont il fesoit son Domaine, tous les revenus casuels, & enfin le produit des confiscations faites sur les particuliers. Juste-Lipse avance que les *tributs* ou revenus fixes de l'Empire en argent passoiēt cent cinquante millions; & l'Auteur ajoûte que la totalité sur la fin du regne d'Auguste pouvoit aller à quatre cens millions.

Outre ces contributions, les Provinces étoient chargées de toute la dépense des personnes qui voïageoient par l'ordre des Empereurs, & de corvées pour l'entretien des grands chemins.

Passons avec l'Auteur aux forces de terre & de mer qu'eurent les Romains dans les differens âges.

Romulus eut d'abord trois mil-

1628 *Journal des Sçavans*,
le hommes d'Infanterie, & trois
cens de Cavalerie; mais aiant in-
corporé à son peuple tous ceux
qu'il avoit soumis, à la fin de son
regne il eut jusqu'à vingt mille
hommes d'Infanterie, & huit cens
de Cavalerie. L'an 260 de Rome
la Republique avoit jusqu'à dix Lé-
gions, ou quarante mille hommes.
Il y avoit 23 Légions sur pied dans
le tems de la seconde guerre Puni-
que; quarante-sept du tems de
Sylla, & la Légion étoit de six
mille hommes; sous le second
Triumvirat le nombre monta jus-
qu'à soixante-six. Auguste paisible
n'en entretenoit que vingt-trois; sans
compter les Cohortes tant préto-
riennes que destinées à garder la
Ville. Les troupes auxiliaires mon-
toient à un nombre égal aux Lé-
gionnaires. Adrien, outre trente
Légions, & les troupes auxiliai-
res qui étoient en même nombre,
entretenoit sur pied deux cens mil-
le hommes d'Infanterie Romaine,
quarante mille chevaux, trois

Septembre, 1744. 1629

cens Elephans, deux mille Charriots armés, & des magasins de toutes sortes d'armes pour trois cens mille hommes.

Les Romains n'eurent d'armée navale qu'à la premiere guerre punique. Ce premier armement fut de cent vingt galeres, dont cent étoient à cinq rangs de rames, & le reste à trois. Dans la même guerre ils eurent jusqu'à trois cens trente galeres à éperons, montées de trois cens rameurs, & de six vingt Soldats. Pompée dans la guerre civile eut jusqu'à six cens vaisseaux ou Galeres; Adrien jusqu'à deux mille bâtimens légers, & quinze cens Galeres à trois & cinq rangs de rames. A ce détail l'Auteur fait succeder la description des Galeres, & convient avec tout le monde qu'on ne conçoit pas comment les rames ne s'embarraffoient point dans leurs mouvemens. Les vaisseaux légers n'avoient qu'un pont, & environ vingt rameurs de chaque bord. La

1630 *Journal des Sçavans*,
voile, les cordages, le bâtiment,
les habits des rameurs, étoient de
couleur de vert de mer pour être
moins aisément apperçus. Antoine
avoit des vaisseaux à huit & dix
rangs de rames. Mais la manœuvre
des grosses Galeres étoit si difficile
que long-tems avant le regne de
Théodose le Jeune, on ne se ser-
voit plus que des Galeres à un rang
de rames.

On élevoit sur ces bâtimens des
Tours de charpente qui se mon-
roient & démontoient aisément,
& l'on s'en servoit utilement pour
accabler les ennemis de traits &
de pierres. On lançoit aussi avec
de grosses arbaletes des pierres, &
des lances à feu, ou dards garnis
de matieres enflammées. On tâ-
choit de prendre en flanc le bâti-
ment qu'on attaquoit, afin que le
choc de l'éperon pût le couler à
fond, ou briser les rames. Les
Romains inventerent d'ailleurs le
Corbeau, espèce de grue placée à
la prouë, & sortant en dehors par

Septembre , 1744. 1637

le côté du vaisseau , d'où l'on faisoit tomber dans le vaisseau ennemi un coin de fer énorme, dont la pesanteur le faisoit percer jusqu'au fond de cale ; & en même tems il tomboit sur le vaisseau ennemi, un pont levis garni de crochets de fer par l'extrémité , qui servoit pour aller à l'abordage.

Quant aux vaisseaux marchands ils étoient plus courts & plus larges que ceux de guerre , ce qui les faisoit nommer *vaisseaux ronds*.

Les Romains ne connoissant pas la boussole , se conduisoient par les étoiles , ou même à vûe de terres , & mettoient des fanaux sur chaque vaisseau ou Galere capitane , pour empêcher ceux de l'escadre ou flotte de s'écarter. Ils se servoient d'ancres , & de sonde ; mais quand il faisoit de gros tems, leur science ne se bornoit qu'à se faire échoïer ; ce qu'ils pratiquoient aussi quand ils étoient poursuivis par un ennemi supérieur.

L'Auteur parle ensuite de la manière dont on levoit les Troupes à Rome, & dont les Légions étoient composées.

Les levées de Troupes se faisoient ordinairement par les Consuls, le Dictateur, ou en leur absence, par le Préteur, qui faisoient publier ou afficher un Edit portant que les citoyens des tribus que le sort avoit désignées pour fournir le nombre suffisant de Troupes, se rendroient au Capitole, ou au champ de Mars. Alors les Consuls nommoient les Tribuns des Légions; ce qui subsista jusqu'en l'an 392 que le peuple s'arrogea le droit d'en nommer une partie. De quelque manière que la nomination des Tribuns eut été faite, lorsqu'ils étoient nommés, ils choisissoient dans la Tribu que le sort avoit déterminée autant qu'il en falloit de jeunes gens de même âge & de même taille. Elle devoit être au moins d'environ cinq pieds quatre pouces de notre mesure, pour l'Infanterie, & de cinq

Septembre, 1744. 1633

cinq pieds six pouces pour la Cavalerie. Ceux qui refusoient de servir étoient fouiettés, & vendus comme esclaves, & leurs biens confisqués. On fesoit ensuite lire par l'un des enrollés la formule du serment militaire, qui consistoit à promettre d'exposer sa vie pour le service de la République, d'obéir à son chef, & de ne le point quitter sans congé. Ce serment, prononcé à haute voix, & prêté par le Lecteur, étoit adopté par les autres en général. Il étoit tellement essentiel pour être Soldat, qu'il n'étoit pas permis à ceux qui ne l'avoient pas fait de frapper un ennemi. Les mêmes cérémonies se fesoient dans les Provinces conquises hors de l'Italie, quand il étoit question de lever des Troupes. Au commencement on n'admettoit point dans la milice ceux qui n'entroient que par tête dans le dénombrement des citoyens; mais Marius abrogea cet usage.

Avec ces levées on formoit les

Sept.

37

Légions , ainsi nommées du mot *legere* , *choisir*. Ces corps étoient composés d'Infanterie & de Cavalerie , toujours dans une certaine proportion , qui a varié selon les tems , comme on peut le voir dans notre Auteur. Ainsi l'on ne peut décider de la quantité des Troupes qu'avoient les Romains dans un tems déterminé , qu'en examinant sur quel pied étoient les Légions. On nommoit indistinctement Romaines celles qui étoient composées de citoyens originairement Romains , ou de ceux à qui l'on avoit accordé le droit de Bourgeoisie.

La Légion fut originairement divisée en dix Manipules , ainsi nommés de l'enseigne qui étoit à la tête de ces corps , qui consistoit en une botte d'herbes attachée au bout d'une gaule , & ces dix corps conserverent toujours ce nom , même dans le tems qu'ils devinrent plus nombreux. Long-tems après on donna à chacune de ces

Septembre , 1744. 1635

dix parties le nom de *Cohorte* , dont chacune étoit commandée par un Tribun , & chaque Cohorte fut divisée en trois Manipules, plus ou moins forts à proportion de la Légion. Il faut seulement observer que la première Cohorte étoit double des autres.

Chaque Légion étoit composée de quatre espèces de Soldats, sans les Cavaliers , sçavoir les Vélites , les Hastaires , les Princes , les Triaires. Les Vélites , nommés aussi *Antesignani*, étoient au premier rang , & commençoient le combat. Ils n'avoient pour armes qu'un petit casque de cuir , un petit bouclier léger , une épée & un petit javelot ; aussi étoient-ils autorisés à fuir , parce qu'ils étoient presque sans deffense. Ils se rangeoient alors à la queue des Troupes, d'où ils lançoient des traits ou des pierres par dessus les premiers rangs. Cette classe de Soldats fut établie dans la seconde guerre punique. Les Vélites furent suppli-

1636 *Journal des Sçavans* ;
més quand on eut accordé le droit
de Cité à toute l'Italie , & rempla-
cés par une autre Infanterie légère
destinée aux mêmes fonctions.

Les Hastaires ainsi nommés du
mot *Hasta*, espece de trait long de
trois coudées , dont le bois étoit
quarré , & le fer de la même lon-
gueur que le bois , qui ne coupoit
que par la pointe , & qu'on lan-
çoit avec la main , avoient un trait
outré cet arme , une épée tran-
chante des deux côtés , suspendue
au côté droit avec un baudrier , &
un poignard au côté gauche. Ils
étoient pesamment armés ; car ils
avoient le casque d'airain, le corps
couvert d'une cotte de maille, ain-
si que les bras & les cuisses , & le
devant des jambes d'une botine
forte , & un fort bouclier de qua-
tre pieds de haut sur deux & demi
de large.

Il n'y avoit entre les Princes &
les Hastaires d'autre difference que
celle de l'âge. Au reste l'armure
étoit la même. Quant aux Triaires,

Septembre , 1744. 1637

ainsi nommés parce qu'ils occupoient le troisiéme rang dans l'ordre des batailles , ils avoient une espee d'esponton court garni d'un fer long & fort, nommé *Pilum*, ce qui leur fait aussi donner le nom de *Pilani*. C'étoit les plus âgés de tous , les plus distingués par leur tems de service , & devant eux que se portoit l'Aigle. Le nombre de ces Triaires étoit le moins considerable de la Légion. Ce ne fut que long-tems après les Empereurs qu'on introduisit dans l'Infanterie Romaine l'usage des piques.

La Légion sous la République étoit commandée par un Lieutenant du Consul , qui avoit un *Préfet* sous lui. C'étoit le Préfet qui commandoit sous les Empereurs. Outre ces Officiers on comptoit les *grands Tribuns* , qui commandoient deux Cohortes , à la tête de chacune desquelles étoit un *petit Tribun*. Chaque Manipule de la Cohorte étoit commandé par un Officier nommé *Ducentaire* quand

1638 *Journal des Sçavans* ;
la Légion fut de six mille hommes,
Centurion quand elle n'étoit que
de moitié. Il avoit un Lieutenant
nommé *Succenturion*, ou *Option*,
parce qu'il étoit au choix du Cen-
turion. Polybe qui ne parle point
de cet Officier nomme des *Tergiducteurs*,
qui étoient placés à la
queue de la Compagnie.

Chaque Centurion éliſoit deux
Porte-Enſignes, *Vexillarii*. Deux
de ces Centurions s'appelloient
les premiers *Hastaires*. Le premier
des Princes étoit auſſi Centurion,
ainſi que le premier *Triaire*, nom-
mé *Primipile*, qui étoit le premier
Centurion de toute la Légion.
C'étoit lui qui recevoit l'ordre,
qu'il feſoit porter aux autres par
un Subalterne nommé *Tefferrarius*
du mot *teſſera* tablettes. Le *Primi-*
pile avoit l'Aigle en ſa garde, l'ar-
rachoit de terre, & la donnoit au
Porte-Enſigne. On parvenoit à la
dignité de *Primipile* par droit d'an-
cienneté.

Chaque Légion avoit pour En-

Septembre , 1744. 1639

seigne générale une Aigle , les aî-
les déployées , tenant un foudre
dans ses serres , & posée sur un
pied d'estal posté au haut d'une pi-
que. Celui qui la portoit se nom-
moit *Porte-Aigle*. Les Enseignes
se mirent dans le Trésor public à
Rome , tant que cette Republique
n'eut point de Troupes réglées
toujours sur pied. Les Troupes
étant campées , on plaçoit les Ai-
gles devant le Prétoire , qui étoit
toujours à la tente du Général. Du
tems des Empereurs il y avoit ou-
tre les *Porte-Aigles* des *Porte-Ima-
ges* , qui portoient le portrait de
l'Empereur en Médaillon au bout
d'une pique. C'étoit auprès des Ai-
gles que les Militaires mettoient
leur argent en dépôt. On y mettoit
aussi la moitié des *donatifs* que les
Empereurs fesoient aux Légions.
Le reste partagé en dix parts étoit
distribué à chaque Cohorte , à la
reserve d'une somme destinée à
faire enterrer les morts. Le Primi-
pile étoit gardien de ces dépôts.

Outre l'Aigle chaque Cohorte étoit distinguée par une Enseigne particulière, faite comme une petite bannière, à fond pourpre avec des Dragons peints. Chaque Manipule, & chaque Centurie avoit aussi les siennes de même couleur, & distinguée par des lettres qui marquoient la Cohorte, la Centurie & la Légion. L'Enseigne Impériale nommée *Labarum* n'étoit distinguée des autres que par une frange d'or. On ne la portoit que quand l'Empereur étoit à l'armée. Constantin, aiant embrassé le Christianisme, y fit mettre une Croix en broderie.

Les Légions furent d'abord distinguées par l'ordre de leurs levées. Ainsi on disoit la première, la seconde, &c. Depuis elles le furent par des épithetes méritées par de belles actions, comme la victorieuse, la foudroiante, &c. & par les endroits où elles servoient, comme la Macédonique, la Gauloise, &c.

Septembre , 1744. 1592

On a vû plus haut qu'originai-
ment la Cavalerie , qu'on mettoit
toujours sur les aîles , n'étoit que
de trois cens hommes. Ensuite elle
eut une proportion avec la Légion.
Quand elle passoit six cens che-
vaux , chaque Brigade , dont le
nombre étoit égal à celui des Co-
hortes , étoit composée de deux
Turmes , ou Compagnies de tren-
te-trois chevaux. Chaque Turme
étoit subdivisée en trois Décuries ,
qui avoient chacune à leur tête un
Decurion , dont le premier com-
mandoit à route la Turme. C'étoit
un de ces Décurions qui comman-
doit la Brigade. Il avoit rang au-
dessus du petit Tribun.

La Cavalerie en premier lieu
n'étoit armée que d'un mauvais
bouclier & d'une javeline ; mais
depuis on lui donna le casque , la
cotte de maille , les gantelets , un
épais bouclier , une grosse javeli-
ne ferrée des deux bouts , & une
épée beaucoup plus longue que
celle de l'Infanterie. Nonobstant

1642 *Journal des Sçavans*,
cette pesante armure, ils mon-
toient sans étriers, à droite com-
me à gauche. Ils avoient des éten-
darts, ou cornettes, différens de
l'Infanterie par la couleur, qui
étoit bleuë, & parce qu'elles é-
toient taillées en banderolles.
Chaque Turme avoit la sienne.
Sous les Empereurs il y eut dans
leur Cavalerie des Archers, qui
n'avoient d'autres armes qu'un
carquois plein de flèches, l'arc &
l'épée.

Voilà un échantillon de l'Ouvra-
ge. Nous en resterons là, tant par-
ce que le Lecteur doit être suffi-
samment au fait de la méthode &
des recherches de l'Auteur, pour
en porter son jugement, que pour
ne pas passer les bornes ordinaires
de nos Extraits. Il nous paroît,
sans vouloir prévenir le jugement
du public, que l'étude de cet Ou-
vrage, dont les marges son char-
gées de citations, est un prélimi-
naire indispensable à tous ceux qui
veulent étudier l'Histoire Romaine.

Septembre , 1744. 1643

HISTOIRE LITTERAIRE

*d'Aquilée, divisée en cinq Livres,
avec une Dissertation sur l'année
de la mort de S. Athanase & un
Catalogue des Hommes Illustres
de la Province de Frioul, par
feu M. JUSTE FONTANINI, Ar-
chevêque d'Ancyre. in-4°. pag.
476. A Rome, chez Nicolas &
Marc Pagliarini, Libraires,
1742.*

IL y a déjà plusieurs années que cet Ouvrage est composé; mais des soins plus importans n'ayant point permis à feu M. Fontanini de le publier, plusieurs Sçavans qui en connoissoient le mérite ont engagé M. Dominique Fontanini son parent à le donner enfin au public. On y trouvera, comme dans les autres Ecrits de l'Illustre Archevêque d'Ancyre une vaste érudition toujours conduite par le goût & le discernement. Ce qui nous fait croire qu'il n'en sera pas

1644 *Journal des Sçavans*,
de cet Ouvrage comme de la plû-
part des autres Ecrits posthumes,
qui font souvent autant de tort à
la mémoire de ceux sous le nom
duquel on les donne, qu'au juge-
ment de l'Editeur qui les tire des
ténèbres, où ils auroient dû rester
ensevelis.

Il s'agit dans le premier Livre
de cette Histoire qui, ainsi que les
autres, est divisé en plusieurs Cha-
pitres, de Cornelius Gallus. M.
Fontanini prouve qu'il est né à
Frioul l'an de Rome 685, 68 ans
avant la Naissance de J. C. Il em-
ploie beaucoup d'érudition pour
établir le premier point contre
différens Auteurs, qui ont prétendu
attribuer à d'autres Villes, la gloire
d'avoir donné naissance à un per-
sonnage si distingué parmi les
hommes d'Etat, de guerre & de
Lettres qui illustrerent le siècle
d'Auguste. C'est ce que M. Fonta-
nini montre par le témoignage de
tous les Auteurs qui ont parlé de
Cornelius Gallus. Il relève aussi les

Septembre, 1744. 1645

erreurs de quelques Critiques qui l'ont confondu avec Afinius-Gallus & quelques autres personnes du même nom, ou qui ont rapporté peu fidèlement la cause & l'histoire de sa mort. Il donne ensuite la Liste de ses Poësies dont tous les anciens ont parlé avec éloge, mais dont aucunes ne sont venues jusqu'à nous, si on en excepte le Poëme intitulé *Ciris* qui se trouve parmi les Œuvres de Virgile: notre Auteur le croit de Gallus, & réfute fort au long le sentiment du Pere de la Ruë qui loin, comme plusieurs Sçavans, d'y trouver de grandes beautés, & de l'attribuer comme eux à Virgile, à Catulle, ou à Gallus, les ornemens du siècle d'Auguste, décide qu'il y a dans le *Ciris* plusieurs choses qui rampent, beaucoup qui choquent, & qu'il y en a très-peu qui frappent, *in eo multa jacent, multa horrent, pauca nitent*, & qu'ainsi il a été composé par quelque miserable Poëte postérieur au tems d'O-

Il faut voir dans l'Ouvrage même tout ce qu'il dit sur les autres Poësies dont Cornelius - Gallus a passé pour être l'Auteur & en particulier sur les Elégies que quelques - uns ont publiées sous son nom ; M. Fontanini a traité cette matiere , & tout ce qui a rapport à la personne & aux Ecrits de Gallus avec une étendue qui ne laisse rien à desirer , & qui montre qu'avec une prodigieuse lecture il avoit un grands fond de critique.

Le second Livre nous fait connoître S. Hermes , surnommé le *Pasteur*. Il étoit d'Aquilée & frere du S. Pape Pie premier. Quelques Sçavans & entr'autres M. Cotelier , l'ont confondu avec Hermas Disciple des Apôtres , Auteur du Livre du *Pasteur*. M. du Pin est aussi tombé dans la même erreur , en soutenant que c'étoit sans fondement que plusieurs Auteurs reconnoissoient un Hermes frere de Pie I. Mais on prouve ici d'après M. de Tillemont que l'Hermas

Septembre , 1744. 1647

contemporain des Apôtres est très-différent de l'Auteur Ecclesiastique dont il s'agit ici , & que ce dernier avoit composé un Livre sur le jour où l'on devoit célébrer la Pâque.

Après avoir traité dans deux Chapitres ce qui regarde S. Hermes , M. Fontanini passe dans le troisième à Pie I. frere de ce Saint; il prouve qu'il succeda immédiatement au Pape Hygin , qu'il tint le S. Siège depuis l'an 146 jusqu'à l'an 161 de J. C. que M. de Tillemont a eu tort de combattre Baronius qui compte ce Pape parmi les Martirs , qu'il ne le fait que sur l'autorité de presque tous les Martirologes, Missels & Breviaires anciens , & que c'est sans fondement que quelques Ecrivains mettent Pie premier après S. Anicet par la seule raison, qu'ils le trouvent nommé dans les anciens Catalogues , Vicaire du Pape Hygin. Or notre Auteur montre par plusieurs autorités que dans ces premiers tems les mots de Vicaire & de Successeur

1648 *Journal des Sçavans* ;
étoient synonymes , & ne signi-
fioient pas comme aujourd'hui ce-
lui qui tient la place d'un homme
vivant , mais celui qui le remplace
après la mort.

Dans le Chapitre quatrième il
discute les Lettres qui ont été pu-
bliées sous le nom de ce Pape , &
distingue avec beaucoup de criti-
que les fausses des véritables. Il
met parmi ces dernières les deux
Lettres à Juste Evêque de Vienne,
& répond aux objections que Pear-
son, Dodwel , Cave , & quelques
autres Critiques ont faites pour
prouver qu'elles étoient suppo-
sées. Comme M. de Tillemont est
de ce nombre, M. Fontanini décl-
are que s'il lui arrive de le combat-
tre dans cet endroit & dans quel-
ques autres encore , il le fait non
pour obscurcir sa reputation , mais
par le seul amour de la vérité , que
ce pieux & sçavant Ecrivain a tou-
jours , dit - il , merveilleusement
mirifice, aimée, lorsqu'il l'a connue.

Il refute ensuite les Protestans.

Septembre, 1744. 1649

Daillé, Saumaïse, & principalement Blondel, qui après avoir d'abord soutenu dans son *Pseudo-Isidorus* que ces deux Epîtres étoient supposées, les reconnut depuis pour authentiques dans le Livre qu'il a intitulé de *Primatu*, mais qui en abusa pour la deffense de plusieurs Dogmes Calvinistes.

Il fait voir encore que c'est contre toute vérité, que Guillaume Cave a dit que ces Lettres porteroient des caracteres si manifestes de supposition, que Bellarmin lui-même en les citant, convenoit qu'elles étoient très-suspectes; il ajoûte, que c'étoit dans un moment d'affoupissement, que M. de Tillemont avoit avancé que le P. Alexandre & M. Cotelier rejettoient les deux Lettres à Juste Evêque de Vienne. Il prétend que ces deux Critiques ne parlent, que de la Lettre adressée à toutes les Eglises, Lettre qui est universellement regardée comme faulle; & que le P. Pagi s'est également trompé, en

1650 *Journal des Sçavans* ,
soutenant que le P. Labbe avoit
porté le même jugement de ces
deux Lettres , tandis que ce sça-
vant Jesuite ne le fait tomber, que
sur les deux Décretales , qui cou-
rent sous le nom de S. Pie , & qui
sont généralement rejettées.

M. Fontanini traite dans le troi-
sième Livre des Auteurs originaires
d'Aquilée qui ont vécu jusqu'a-
près le regne de Constantin , il
met à leur tête Fortunatien Evêque
d'Aquilée , homme de grande re-
putation , qui eut cependant le
malheur de se laisser séduire par
les Ariens & de se séparer de la
Communion de S. Athanase dans
le Concile de Milan ; notre Auteur
excuse la chute de cet Evêque par
différentes raisons , qu'il faut voir
dans l'Ouvrage même , aussi-bien
que tout ce qu'il allégué en faveur
du Pape Liberius , pour montrer ,
qu'il ne souscrivit qu'à la première
formule du Concile de Sirmich.

Les troisième & quatrième Cha-
pitres de ce Livre renferment un

Septembre, 1744. 1651

détail très-exact sur tout ce qui concerne la personne & les Ecrits de S. Chromace aussi Evêque d'Aquilee; il fut lié d'amitié avec les plus grands personnages de son tems, & sur-tout avec S. Jérôme qui traduisit à sa priere plusieurs Livres de la Bible. S. Chromace prit aussi avec chaleur la deffense de S. Jean Chrysostome; ce qui donne occasion à M. Fontanini de refuter Blondel, qui dans son Livre de *Primatu*, avoit entrepris de prouver par les Lettres, que ce Saint avoit adressées à S. Chromace, aussi-bien qu'à Vénérius de Milan, pour se plaindre de l'injustice de sa déposition, que ce Saint Patriarche avoit appelé non au Pape seul, mais à tous les Evêques de la Sentence de ses ennemis, & qu'il ne regardoit point le S. Siège comme le Tribunal Suprême de l'Eglise. Notre Autent apporte entre autres raisons ces paroles du Pape Gélase, qui dans une Lettre aux Evêques de Dar-

danie, s'explique en ces termes au sujet de l'injuste déposition de S. Athanase. » Le S. Siège Apostolique, quoique seul, n'y ayant point consenti, l'absout, *quem Sedes Apostolica etiam sola, quia non consensit, absolvit.*

Nous avons dix-huit Homélies sur S. Mathieu qui portent le nom de S. Chromace; M. de Tillemont juge qu'elles sont d'un ancien & sçavant Auteur, mais qu'il n'ose cependant assurer être le S. Evêque d'Aquilée : M. Fontanini, après avoir entrepris de montrer que les doutes de M. de Tillemont sont mal fondés, refute les Centuriateurs de Magdebourg qui, d'après Illiricus, dont, pour me servir des termes de notre sçavant Auteur, on a dit » qu'il n'avoit rien fait de bien que lorsqu'il est passé de ce monde dans les enfers, « ont eu l'audace d'attaquer la doctrine contenuë dans ces Homélies, parce qu'elle est favorable au mérite des bonnes œuvres.

Septembre , 1744. 1655

Les quatrième & cinquième Livres de cet Ouvrage qui sont beaucoup plus étendus que les précédens , sont uniquement employés à nous instruire de tout ce que l'Auteur a pu recueillir sur la Vie & les Ouvrages du célèbre Rufin Prêtre d'Aquilée. Il commence d'abord par établir le lieu & l'année de sa naissance. Il prouve contre plusieurs Scavans qu'il naquit vers l'an 345 à Concordia , petite Ville du territoire d'Aquilée , & le suit , pour ainsi dire , pas à pas depuis ses premières années jusqu'à sa mort. Il s'attache surtout à démêler l'origine & les suites de cette triste & funeste division, que l'éloignement de S. Jérôme pour la doctrine d'Origène , produisit entre lui & Rufin , & qui causa autant de scandale dans l'Eglise , que leur étroite liaison y avoit d'abord causé d'édification , chemin faisant , il éclaircit une infinité de questions , de points de Chronologie , de faits & de ma-

ceux qui aiment la Scien
fiastique liront avec bea
profit.

On en verra des exem
ce qu'il dit de Macaire
d'un mérite distingué, à
duquel Rufin entreprit
tion du *Periarchon* d'Orig
les recherches où il en
sçavoir où étoit situé
Monastere fondé par Pin
le même Macaire; Ruf
sieurs autres se retiroient
quer avec plus de libert
de leur salut, & dans
qu'il fait de la Règle de
que Rufin traduisit enc
prière de l'Abbé Ursejus

Septembre, 1744. 1655

l'avoit tirée , & comment elle devint depuis ce tems-là la Règle de presque tous les Moines d'Occident.

Il s'attache à démêler les vrais Ouvrages de Rufin d'avec ceux qui ont été publiés sous son nom , & que plusieurs Sçavans lui attribuent. Il s'arrête sur - tout sur la Traduction que le sçavant Prêtre d'Aquilée fit des Sentences de Sixte le Pithagorien. Rufin dit dans la Préface de sa Traduction que ce petit Ouvrage renferme toute la Morale Chrétienne, & qu'on croit que le Sixte dont il porte le nom, est le même, que le Saint Pape de ce nom, qui est honoré comme Martyr. S. Augustin a été dans la même opinion. Le P. le Quien dans ses notes sur S. Jean Damascène, qui en cite quelques Sentences, qu'on ne trouve cependant point aujourd'hui dans la Traduction de Rufin, le regarde comme un Philosophe Chrétien; il rapporte trois de ces Sentences qui prouvent, selon lui,

1656 *Journal des Sçavans* ;
que l'Auteur de cet Ouvrage con-
noissoit le Baptême & le Verbe.
M. Fontanini montre que cet Au-
teur est le même que le Sixtus dont
Senéque parle avec éloge dans
plusieurs de ses Epîtres, & qu'ainsi
on ne peut dire qu'il ait été Chré-
tien, qu'en supposant qu'il aura vé-
cu très-long-tems , comme sous
l'Empire de Claude , & qu'il aura
été converti par les Apôtres Saint
Pierre & S. Paul.

S. Jérôme & plusieurs modernes
après lui , accusent Rufin d'avoir
attribué cet Ouvrage au Pape Sixte
pour lui donner plus de crédit ,
attribution , selon ce Saint , d'au-
tant plus absurde & plus criminelle ,
qu'il n'y est pas fait une seule
fois mention de Dieu , de J. C. ni
des Apôtres , & que selon le dog-
me des Pythagoriciens , l'Homme
qu'ils disent être formé de la sub-
stance de Dieu même, y est partout
égalé à Dieu. C'est pourquoi , di-
soit S. Jérôme , j'exhorte les Lec-
teurs à le lire , comme tous les au-
tres

Septembre , 1744. 1657

tres Livres ; mais non comme un Livre Ecclesiastique. Or notre Auteur soutient que Rufin n'en a jamais demandé davantage , & qu'il dit seulement en passant , que quelques-uns attribuoient ces Sentences au saint Pape Sixte.

C'est peut-être même , au jugement de notre Auteur, l'endroit de ce Pere qu'on vient de citer, qui a engagé le Pape Gelase à proscrire cet Ouvrage , sous ce titre : *Un Livre de Proverbes écrit par les Hérétiques , portant le nom du saint Pontife Sixte* ; on peut dire avec Thomas Gale , que comme les Manuscrits qui nous restent de la Version de Rufin , sont tous fort differens , les uns contenant un plus grand & d'autres un moindre nombre de Sentences & dans un ordre different , il n'est pas impossible que les Pélagiens n'y en aient ajouté quelques-unes pour favoriser leurs erreurs , & que c'est sur ces sortes d'exemplaires ainsi corrompus, que tombe la cen-

1658 *Journal des Sçavans*,
fure du Pape Gelase.

Cette espèce de Dissertation, dans laquelle l'Auteur semble avoir épuisé la matiere, est suivie d'une autre dans le même goût, à l'occasion des Ouvrages d'Evagre de Pont, dont Rufin traduisit aussi en Latin les Opuscules, & que S. Jerôme traite d'Ouvrages pernicieux dans lesquels l'on enseignoit les Dogmes de Pythagore & de Zénon sur l'Apathie & l'impéccabilité. M. Fontanini entreprend encore de justifier la doctrine d'Evagre sur ces deux points, & montre que sa personne & ses Ecrits ont toujourns été en grande vénération de son vivant & après sa mort. Il cite en effet les paroles de plusieurs saints & sçavans Personnages, qui en parlent avec éloge, & entr'autres S. Benoît d'Anian, qui a inseré les trois opuscules dans sa Règle. Quand au jugement qu'en porte S. Jerôme, il dit que ce fut assez pour l'indisposer contre cet Ouvrage que de sçavoir

Septembre, 1744. 1659

qu'il étoit d'un Auteur lié d'amitié avec S^{te} Mélanie, Rufin, Ammonius, & les autres Solitaires, que Théophile d'Alexandrie avoit persécutés si violemment à cause de l'Origénisme. Pour ce qui regarde le terme d'*Apathie* que Rufin a réellement employé dans cet Ouvrage, notre Auteur soutient qu'il ne s'en sert, comme plusieurs saints Ecrivains, que pour signifier
» l'état d'une ame qui affranchie
» de la tyrannie des passions par le
» secours de la Grace, est sujette à
» de moins grandes, & moins
» fréquentes tentations, ce qui
» fait qu'elle tombe rarement dans
» des fautes grieves.

Nous passons sous silence le Ch. X^{me} du V^{me} Livre, dans lequel M. Fontanini s'est proposé de rassembler tout ce qu'on a dit de plus certain sur le véritable Auteur du Livre connu sous le titre de *Reconitions de S. Clément*, d'*Itineraire de S. Pierre*, & sous differens autres titres, sur le fonds de la doctri-

1660 *Journal des Sçavans*,
ne qu'il renferme, & sur les di-
verses alterations qu'il a souffertes
par les Copistes. Il explique la
censure que le Pape Gelase sem-
ble avoir faite de la Traduction
Latine de cet Ouvrage par Rufin,
en la comprenant parmi les Livres
Apocriphes aussi-bien que celle
que le même Auteur a faite de
l'Histoire d'Eusebe. Il se joint aux
anciens qui ont donné beaucoup
de loüanges à ces deux Traduc-
tions, & paroît surpris de ce que
M. de Valois, homme, dit-il, de
beaucoup d'esprit & d'érudition
dans ses notes sur Eusebe, & après
lui Péarson & Cave, n'ayent point
entendu ce mot d'*Apocriphe*. Il
prouve que dans le sens du Pape
Gelase & des anciens Auteurs Ec-
clesiastiques; il ne signifie pas un
Livre de mauvaise doctrine, mais
un Livre qui ne fait point autorité
dans l'Eglise, en un mot qui n'est
pas Canonique, & par conséquent
qui ne doit pas être lû publique-
ment dans les assemblées des Fidé-

Septembre , 1744. 1661

les. En effet le Pape Gelase prononce nettement que l'Histoire d'Eusebe mérite d'être lûe à cause des connoissances qu'on en peut tirer. Ce qui fait , dit M. Fontanini , que j'admire l'impudence de Béatus - Rénanus , qui dans l'Épître qu'il a mise à la tête de la Traduction de l'Histoire d'Eusebe par Rufin , avance ou que le nom du Pape Gelase a été ajoûté à ce Decret par un *Asue* , ou que ce Pape ne s'accorde pas avec lui-même , puisqu'il condamne dans un endroit ce qu'il approuve dans l'autre.

Les Chapitres suivans roulent sur les autres Ouvrages qui sont véritablement de Rufin , ou qui lui sont faussement attribués , entr'autres sur son Histoire de la Vie Eremitique ou de la Vie des Peres ; il la publia sous le nom de S. Pétrone Evêque de Boulogne. Rosweide & Cotelier en ont parlé non comme d'un original , mais comme d'un Livre traduit par Rufin

1662 *Journal des Sçavans*,
sur le Grec, trompés par la Tra-
duction qui a été faite de ces Vies
en cette Langue : plusieurs ont
cru que S. Jérôme en étoit l'Au-
teur, quoique ce Saint dans un de
ses Ouvrages en parle fort mal, &
plus mal encore de quelques Soli-
taires d'Egypte qui y sont extrê-
mement loués. M. Fontanini prend
ici leur deffense, & rejette cette
censure sur le zèle vif dont le saint
Docteur étoit enflammé contre
tout ce qui pouvoit interesser la
Foi, sur la grande aversion qu'il
avoit pour l'Origénisme, dont ces
Solitaires avoient été accusés par
Théophile d'Alexandrie, & sur l'é-
troite liaison qui étoit entr'eux &
Rufin, de la part de qui tout lui
devenoit suspect. On montre en
effet ici que les mœurs & la doc-
trine de ces fameux Solitaires s'é-
toient attiré l'estime & les louan-
ges de tout ce qu'il y avoit alors &
de tout ce qu'il y a eu depuis de
Saints Personnages dans l'Eglise.
Parmi les Livres qui sont fausse-

Septembre , 1744. 1663

ment attribués à Rufin , M. Fontanini compte la Traduction de l'Histoire de Joseph , & prouve contre M. de Tillemont & les derniers Editeurs de Saint Ambroise , qu'elle est de ce Pere. Il n'oublie pas aussi de donner un Catalogue exact de tous les Ouvrages de Rufin , qui comprend également ceux que nous avons encore & ceux qui sont perdus ; il y ajoûte une Liste de toutes les Editions qui en ont été faites , avec de curieuses observations, qui feront plaisir à ceux qui aiment à s'instruire de l'Histoire des Lettres , & des premiers commencemens de l'Imprimerie.

Enfin dans le dernier Chapitre , il montre que si on en excepte S. Jerôme , & peut-être un ou deux de ses partisans qui ont traité Rufin d'Hérétique, la Foi de ce pieux & sçavant Prêtre n'a jamais été at-
taqué de son vivant , ni après sa mort ; que trois Papes sous lesquels il a vécu, les Orientaux comme les Occidentaux , S. Augustin ,

1664 *Journal des Sçavans* ;
S. Chrysoftome, S. Paulin de Nole,
en un mot tous ceux qui de son
tems furent célèbres par leur
science & par leur pieté, reconnu-
rent toujourns en lui ces deux qua-
lités ; & que de même que S. Je-
rôme trouva peu de Sectateurs,
lorsque trompé par Théophile
d'Alexandrie, il voulut faire passer
S. Chrysoftome pour Hérétique,
il eut aussi le même sort, lorsqu'il
entreprit de donner une pareille
idée de Rufin.

» S. Jerôme, dit *M. Fontanini*,
» fut véritablement grand par sa
» doctrine, par sa pénitence, &
» par sa sainteté, & si fortement
» orthodoxe qu'il ne pouvoit en
» matiere de Foi souffrir les plus
» légères ni les moindres ombres
» de soupçon; il ne faut donc point
» s'étonner si brûlant de zèle, &
» vivant loin des lieux qu'habitoit
» Rufin, il a donné sur le rapport
» des autres, du corps à ces om-
» bres, & s'il les a poursuivies dans
» des hommes dont la Foi étoit ir-

Septembre , 1744. 1665

» réprochable. Ainsi dans cette
» occasion je n'ai pas cru , *ajoute-*
» *t il* , doit préférer le témoi-
» gnage d'un homme seul , quoi-
» que très-respectable , au témoi-
» gnage unanime de toute l'Eglise ;
» d'où il conclut en empruntant
» les termes d'un ancien Auteur ,
» que les Écrits de S. Jérôme con-
» tre Rufin ne doivent point nous
» faire penser mal du caractère du
» premier , ni des sentimens du se-
» cond ; mais qu'on y peut ap-
» prendre jusqu'où va la misere de
» la nature humaine , & combien
» il est dit avec justice , *que la vie de*
» *l'homme sur la terre est une conti-*
» *nuelle tentation.* Car si de si
» grands Hommes se sont portés à
» de telles extrémités , que ne de-
» vons-nous pas craindre de nous-
» mêmes & de nos semblables ?

L'Ouvrage finit par une Dissert-
tation sur l'année de la mort de S.
Athanasie , & contient en général
une infinité de discussions littéraires
& philosophiques , dont les

1666 *Journal des Sçavans*,
bornes qui nous sont prescrites ne
nous ont pas permis de parler.

ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΟΥΣ ΠΛΟΥΤΟΣ.

ARISTOPHANIS COMŒDIA

Plutus. Adjecta sunt Scholia vetusta. Recognovit ad veteres Membranas variis Lectionibus ac Notis instruxit & Scholiastas locupletavit Tiberius Hemsterhuis. Harlingæ, ex Officinâ Volkeri-Vander Plaats. 1744.

C'est-à-dire : *Le Plutus*, Comédie d'Aristophane, avec les anciennes Scholies. M. Tibere-Hemsterhuis a revu le Texte sur d'anciens Manuscrits, il l'a accompagné de variantes & de notes, & il a enrichi les Scholiastes. A Harlingue, chez Volker - Vander Plaats. 1744. in-8°. pag. 484, sans les Préfaces & les Index.

MONSIEUR Hemsterhuis, Professeur dans l'Académie ou l'Université de Leide, a déjà

Septembre , 1744. 1667

donné plusieurs preuves de son érudition & de son zèle pour faciliter l'étude de la Langue Grecque. C'est à lui en partie que le public est redevable de la dernière Edition de Lucien imprimée à Amsterdam dont nous avons rendu compte. Il en a fait le plan & exécuté le premier Volume. On retrouvera avec plaisir dans l'Edition dont nous donnons ici la notice , la même justesse de critique , la même sagacité pour la restitution du Texte original & la profonde connoissance de la Littérature Grecque , qu'on a eu lieu d'admirer dans l'Edition de Lucien. L'Editeur s'est proposé dans cet Ouvrage d'applanir aux jeunes Etudians les difficultés qui pourroient les arrêter dans la lecture des Comédies d'Aristophane. Ce Comique est celui de tous les Auteurs Grecs , qu'il a jugé le plus propre à former le goût de ceux qui s'appliquent aux Lettres Grecques. En effet Aristophane est l'Auteur de l'antiquité le

plus rempli de ces graces particulières à la Langue Grecque & de ce qu'on appelle le sel Attique. Autrefois (dit M. Hemsterhuis dans l'Épître Dédicatoire adressée aux Consuls & aux Seigneurs qui dirigent l'Académie de Leide) les Princes , les Magistrats , & les hommes les plus graves faisoient leurs délices de la lecture d'Aristophane , ils trouvoient non seulement un amusement agréable dans les plaisanteries dont il est rempli , mais ils le regardoient comme infiniment utile & instructif par la peinture qu'il fait des mœurs de son tems , & par la maniere vive dont il represente tout ce qui se passoit dans l'interieur de la République d'Athènes : mais les choses ont bien changé de face. Il semble aujourd'hui que l'on fasse grace à Aristophane de l'admettre au nombre des Auteurs Classiques. En effet il n'est pas ordinaire qu'on le fasse lire dans les Ecoles; peut-être que la trop grande licence qui re-

Septembre, 1744. 1669

gne dans la plûpart de ses Comédies, empêche qu'on ne les mette entre les mains des jeunes gens. Aussi M. H. a-t-il choisi le Plutus pour objet de son travail comme la Piece la plus châtiée & la moins chargée d'expressions indécentes.

Il n'a pas jugé à propos d'accompagner le Texte d'une Version Latine, afin d'accôûtumer les jeunes Etudians à puiser dans les sources mêmes la force & la pureté de la Langue, mais il y a joint le Scholiaste, dont la lecture, selon lui, ne peut être qu'extrêmement utile aux Commencans, surtout s'ils sont guidés par un maître habile. Son projet n'étoit d'abord que de rassembler les variantes qui se trouvent dans les différentes Editions, mais il a reconnu en travaillant qu'il étoit nécessaire d'expliquer plusieurs façons de parler qui auroient pû n'être pas entendues, & de répandre du jour par le moyen de quelques observations sur plusieurs choses qui

1670 *Journal des Sçavans* ;
avoient besoin d'éclaircissement.
Les Scholies étoient en plus mau-
vais état que le Texte même. Les
Sçavans n'ont pas pris assez de soin
jusqu'ici d'en corriger les fautes.
Ils ont même la plupart cité les
Scholies comme si elles étoient du
même Auteur & qu'elles eussent le
même degré de valeur & d'auto-
rité. Mais M. H. est persuadé qu'il
importe beaucoup à ceux qui com-
mencent l'étude de la Langue
Grecque de sçavoir d'abord distin-
guer les anciennes Scholies des
nouvelles , & celles qui ont quel-
que valeur d'avec celles que des
ignorans y ont joint mal à propos,
& qui par conséquent ne méritent
aucune attention.

En parlant de ces Scholies il fait
une remarque importante , que
tous ceux qui travaillent à éclair-
cir les anciens Auteurs doivent
bien retenir. Il arrive souvent, dit-
il , que l'on trouve telles interpre-
tations des Grammairiens qui
n'ont aucun rapport avec les le-

Septembre , 1744. 1671

çons reçues des Auteurs , & de quelque côté qu'on les envisage , il n'est pas possible de les concilier avec le Texte original. Alors on doit présumer qu'il s'est fait un changement dans le Texte , & qu'anciennement il y avoit une autre façon de lire , à quoi cette explication pouvoit convenir. Cette remarque de M. H. ouvre un vaste champ aux conjectures , & fournit une ample matière à ceux qui voudront exercer leur esprit à rétablir les anciennes & vraies leçons des Auteurs. Il s'en est servi lui-même à l'égard du *Plutus* , & ceux qui entreprendront le même travail sur les *Scholies* des autres Comédies d'Aristophane , trouveront encore plus d'occasions de la mettre en usage , & il ne doute pas qu'il n'en revienne avec le tems un grand avantage aux Lettres.

M. H. rend compte ensuite des secours qu'il a eu pour rendre cette Edition plus parfaite que les précédentes. Il fait mention en

1672 *Journal des Sçavans* ;
premier lieu d'un Manuscrit que
M. d'Orvilly lui a communiqué.
Quoique ce Manuscrit ne soit que
de l'année 1531, il a néanmoins
été très-utile à l'Editeur pour reta-
blir plusieurs endroits d'Aristopha-
ne. Les marges de ce Manuscrit
sont chargées de longues Scholies
dans le commencement, mais qui
deviennent plus rares sur la fin.
Ces Scholies sont de la façon des
nouveaux Grecs & de l'espèce de
celles que Fracin a rassemblées dans
l'Edition de Florence. Quoique
l'on n'y trouve aucun monument
du travail des anciens Grammai-
riens, l'Editeur néanmoins a choi-
si ce qu'il y avoit de meilleur & en
a fait usage dans ses notes. Ce Ma-
nuscrit ressemble à la plûpart des
Livres qui ont été copiés vers le
tems de la renaissance des Lettres,
il est accompagné d'une interpre-
tation interlinéaire, qui explique
assez bien certains passages obscurs.
D'ailleurs M. H. y a trouvé plu-
sieurs mots du Grec moderne placés

Septembre , 1744. 1673

au-dessus des mots de l'ancien Texte, qui ont échappés à la connoissance de M. du Cange, il a transporté ces mots dans son Index & il les a marqués d'une petite étoile.

Cette Edition étoit déjà fort avancée lorsqu'il est arrivé à l'Editeur de changer de demeure & d'aller s'établir à Leide. La Bibliothèque de l'Académie de cette Ville lui a fourni un Manuscrit, recent à la vérité, & nullement comparable pour la bonté à celui de M. d'Orvilly, mais qui cependant n'a pas laissé que d'être utile à l'Editeur. Il n'a commencé à l'employer qu'à la page 381, remettant à faire usage du reste dans une seconde Edition. M. H. a trouvé encore dans la même Bibliothèque un excellent Manuscrit de Suidas qui lui a été d'un grand secours. Il n'est presque pas de page où il n'ait eu besoin de consulter ce Léxicographe. De-là vient que les notes sont plus abondantes vers la fin de ce Livre qu'au

1674 *Journal des Sçavans*,
commencement contre la coûtume des Scholastes, qui épuisent ordinairement toute leur érudition sur les commencemens d'un Ouvrage, & à qui il ne reste que peu de choses à dire vers la fin.

L'Editeur ne s'est pas contenté de consulter les Manuscrits qui lui ont été communiqués, il a recueilli encore avec soin toutes les variantes que les différentes Editions lui ont fournies. L'Edition d'Alde est celle qu'il a examiné avec le plus d'attention, comme elle précède les autres dans l'ordre du tems, elle les surpasse de même par la fidélité & l'exactitude. Nous sommes redevables de la correction de cette Edition à Marc Musurus de Crete. Il falloit que ce sçavant Grec eut entre les mains un ou plusieurs excellens Manuscrits, avec les anciennes Scholies, bien conservées; on ne trouve aujourd'hui ces Scholies que dans des Manuscrits déchirés & effacés la plûpart par la grande vétusté. Ce

Septembre, 1744. 1675

n'étoit pas l'usage des Editeurs du tems de Musurus d'indiquer dans une Préface les secours qu'ils avoient eu pour perfectionner leurs Ouvrages. Ainsi Musurus ne nous a point appris de quels Manuscrits il s'est servi, il n'a pas dit s'il n'en avoit qu'un ou s'il en avoit plusieurs, ni d'où il les avoit reçus. Il s'est contenté de louer le zèle & la liberalité d'Alde - Manuce, qui n'a épargné ni soin ni dépense pour lui procurer tous les secours nécessaires à son travail.

L'Edition d'Antoine Fracin imprimée à Florence a suivi de près celle d'Alde: mais bien loin d'être plus correcte il paroît au contraire qu'elle a été faite sur des Manuscrits extrêmement défectueux. Dans tous les endroits où elle differe de celle d'Alde, elle suit ordinairement les plus mauvaises leçons. Les Scholies en sont à la vérité plus étenduës, mais elles ne contiennent pour la plûpart que des remarques des nouveaux

1676 *Journal des Sçavans* ;
Grammairiens qui n'apprennent
rien.

Sur ces deux Editions d'Alde & de Florence Sigismond Gélenius en a fait une nouvelle dans laquelle il a conservé toutes les bonnes leçons du Texte d'Aristophane corrigé par Musurus , mais il s'est donné un peu trop de liberté à l'égard des Scholies ; il paroît que dans toutes les corrections qu'il a faites il n'a suivi que ses propres lumières , & qu'il n'a consulté aucun Manuscrit. Les Editions postérieures à celles que nous venons d'indiquer ne méritent pas que l'on en fasse mention. Elles ont toutes été faites sur celle d'Alde ou sur celle de Florence , on y retrouve les mêmes fautes , & il ne paroît pas que depuis Musurus & Fracin aucun Editeur d'Aristophane ait pris la peine de consulter de nouveau les Manuscrits jusqu'à M. Kuster , qui les a revûs avec beaucoup de soin , & qui par-là s'est mis en état de donner au pu-

Septembre ; 1744. 1677

blic une Edition beaucoup plus parfaite que toutes celles qui l'ont précédée. Il auroit encore pû mieux faire , si nous en croyons M. Hemsterhuis , & il auroit pû rendre un plus grand service aux Lettres Grecques en général & à Aristophane en particulier , s'il avoit voulu nous donner toutes les Pieces de ce Comique avec la même attention & la même exactitude avec laquelle il en a traité certains endroits. Personne ne sçavoit mieux que M. Kuster la Langue Grecque , & n'avoit dans un degré plus éminent toutes les qualités propres à un bon Editeur , mais l'ennui causé par la continuité d'un long travail qui saisit touûjours trop tôt celui qui l'a entrepris , a gagné ce sçavant Editeur quand il s'est agi de donner ses notes sur les Pieces intitulées, *les Guespes & la Paix*. Il les a supprimées , & il n'a pas même donné les variantes qui étoient tirées toutes prêtes & écrites sur les marges de son Aristophane.

phane. Celui qui entreprend une Edition peut bien ne pas avoir autant de sagacité & de pénétration d'esprit, ni même d'érudition, qu'il est nécessaire d'en avoir pour rendre son Ouvrage parfait. Quand il a employé tout ce qu'il a de talens & de lumieres, le public ne peut que lui sçavoir gré de son entreprise, mais il n'est pas pardonnable de manquer de diligence & d'omettre par ennui & par paresse les choses qui pouvoient être utiles au Lecteur. Cependant il n'est rien de plus ordinaire que de trouver des Editeurs qui chargent leurs Ouvrages de notes faites à la hâte & mal digerées ou qui se contentent de repeter celles qui sont contenues dans les Editions anterieures & qui ne disent que tout ce que le monde sçait.

Entre les Editions qui ne sont pas accompagnées de Scholies, celle de Farreus avoit la reputation d'être la plus correcte, M. Bergler s'étoit proposé de la prendre pour

Septembre , 1744. 1679

modèle de l'Edition qu'il avoit
dessein de faire imprimer à Leipzig.
Mais après l'avoir bien examinée ,
notre Editeur a reconnu qu'elle ne
différoit en rien de celle qui avoit
été imprimée à Basle en 1532 chez
Cratander & Bebelius. Il a remar-
qué dans ces deux Editions des
fautes qui leur sont communes &
qui ne se trouvent point dans les
autres. L'Edition de Caninius im-
primée à Lyon en 1548 chez les
Gryphes lui a paru la plus correc-
te & il regrette beaucoup que ce
sçavant n'ait pas eu le tems de
donner au public les anciens Scho-
liastes. L'exemplaire sur lequel Ca-
ninius avoit préparé son Edition est
en dépôt dans la Bibliothèque de
Leide , on voit sur la marge du
Livre les variantes des meilleurs
Manuscrits écrits de la main de ce
sçavant homme.

M. H. avertit le Lecteur à la fin
de sa Préface qu'il ne s'étonne pas
de se voir renvoyé à des Commen-
taires plus étendus qui doivent ex

1680 *Journal des Sçavans* ;
plier plus clairement certaines
choses , qu'il n'a fait que toucher
en passant dans ses notes. Il avoit
eu dessein d'abord de joindre à la
fin du Flutus des notes plus am-
ples , où il devoit expliquer les ex-
pressions propres au Dialecte Atti-
que , faire sentir l'élegance & la
force comique qui regne dans cet-
te Piece , & rapporter des traits
d'Histoire & plusieurs choses , aus-
quelles Aristophane fait allusion.
Mais ayant remarqué qu'un nom-
bre de notes plus considerable
auroit formé un trop gros Volume,
il a abandonné son premier projet.
L'Ouvrage est très - correct , il
est imprimé en beaux caracteres &
sur un beau papier : on trouve à
la fin trois Index , le premier con-
tient les noms des anciens Auteurs
dont l'Editeur a cité ou expliqué
ou corrigé quelques passages. Le
second contient les noms des Sça-
vans dont il a suivi les sentimens
ou refuté les erreurs. Le troisième
represente les mots & les choses
expliquées

Septembre , 1744. 1681
expliquées dans les notes. Cette
Edition du Plutus est si bien exé-
cutée qu'on ne peut s'empêcher
de desirer que l'Editeur veuille
bien employer les mêmes soins &
le même travail pour enrichir le
public des autres Comédies d'A-
ristophane.

*PANEGYRIQUE DE LA
Ville d'Arles , prononcé le 25
Avril 1743, jour de S. Marc ,
dans l'Eglise Collégiale de Notre-
Dame la Majour. Suivi de Re-
marques Historiques pour prouver
les faits avancés dans ce Discours
& pour servir à l'Histoire de cette
Ville , par le Pere FABRE DE
TARASCON , Religieux Grand
Carme de la Province de Proven-
ce. A Arles , chez Gaspard
Mesnier , Imprimeur du Roi &
de la Ville 1743. 1. vol. in-12.
pages 190.*

T O U S les ans le jour de Saint
Marc on prononce à Arles
le Panégyrique de cette Ville dans
Sept. A B

1682 *Journal des Sçavans* ;
l'Eglise de Notre-Dame la Majour;
on ne sçait précisément ni l'époque
ni l'occasion de cet établissement ;
on dit que dans le tems qu'Arles
étoit Republique cette Ville en-
voya à celle de Venise une grande
quantité de bled pendant une fa-
mine , & que le Sénat de Venise
en reconnoissance d'un si grand
service fit present aux habitans
d'Arles de la Machoire inferieure
de l'Evangeliste S. Marc , & qu'a-
lors on régla qu'on feroit tous les
ans un Discours en l'honneur de
la Ville d'Arles : on veut que ceci
se soit passé vers la fin du douzième
siècle ou au commencement du
treizième ; quoiqu'il en soit , ce
Discours se prononce de tems im-
mémorial , le Pere Fabre Grand-
Carme de la Province de Proven-
ce , qui fut chargé l'année dernie-
re de cette honorable commission
n'a rien négligé pour s'en bien ac-
quiter , non content d'avoir tâché
de surpasser par l'éloquence de son
Discours tous ceux qui ont couru

Septembre ; 1744. 168 ;

avant lui la même carrière , il a voulu encore se distinguer par l'érudition dont il a rempli les remarques qui accompagnent ce Panégyrique.

Voici comment débute notre Orateur. » Messieurs , quelque
» dangereux qu'il puisse paroître
» de confier à un étranger , à un
» voisin sur-tout les intérêts de notre gloire ; quelque difficile que
» soit d'ailleurs le glorieux emploi
» de faire devant vous l'Eloge de
» votre patrie, de tracer à vos Citoyens d'utiles modèles dans la
» vertu de leurs ancêtres, & de vous
» acquitter vous-mêmes d'une manière digne de vous, du précieux
» tribut que votre zèle a consacré
» à leur mémoire ; vous n'avez pas
» craint de m'en honorer : vous
» avez sans doute voulu que votre
» gloire ne brillât que par elle-même , & qu'on ne vous soupçonnât point d'avoir cherché à
» la rehausser par des ornemens
» empruntés , ou d'avoir craint de

» vous en reposer sur un Panégy-
 » riste peut-être indifférent & peut-
 » être même jaloux. « Le P. Fabre
 ajoute ensuite qu'il fera son possi-
 ble pour répondre à l'honneur
 qu'on lui a fait. » Déjà même, dit-
 » il, je sens mon ame s'élever,
 » s'aggrandir, & se proportion-
 » ner en quelque sorte à mon su-
 » jet ; déjà le travail, les obstacles
 » cessent de rebuter mon zèle ; &
 » je me sens animé à tenter des ef-
 » forts dignes peut-être de votre
 » gloire. Je vais creuser dans tous
 » les siècles, je vais puiser chez
 » tous les peuples l'éloge d'une
 » Ville liée par les événemens à
 » tous les peuples, aux Grecs, aux
 » Romains, &c. « Le Panégyriste
 après avoir fait voir en quoi consis-
 te la véritable gloire d'un peuple,
 vient naturellement à la division de
 l'Eloge de la Ville d'Arles.

Arles guerrière,

Arles sçavante,

Arles glorieusement couronnée
 par ses vertus.

Septembre , 1744. 1685

La valeur, le génie & le fruit du mérite. » Voila , dit le P. F. à
» Messieurs d'Arles , l'ordre & la
« matiere de l'Eloge que je consacra
» cre à la gloire de votre Ville.

P R E M I E R E P A R T I E.

Arles Guerriere.

L'Orateur , après avoir exposé ce que c'est que la véritable gloire qu'on acquiert par les armes , & qui ne peut jamais être le fruit d'une valeur que n'anime ni la justice ni la nécessité , entre ainsi en matiere : » la guerre , le sang ,
» le carnage , la désolation , & la
» mort vont devenir l'objet de
» mon pinceau , vont rassembler
» les traits fameux de la valeur de
» vos ancêtres , d'un peuple guerrier en naissant , d'abord maître
» de ses voisins ; long - tems rival
» des plus fiers Conquerans ; ja
» mais vaincu par les revers ; nos
Lecteurs appercevront aisément dans ces dernières lignes la division de cette première partie , dans laquelle l'Orateur parcourt tous

les exploits guerriers des habitans de la Ville d'Arles. Cette Ville se soumet d'abord toutes les Villes voisines , elle fait une rude guerre à ceux de Marseille. Voici comment l'Orateur commence à décrire le Siège de Marseille par Caramand Roi d'Arles. » Déjà Marfeille » se étoit fameuse , puissante par » ses flottes, par des troupes nom- » breuses , aguerries , victorieuses : » Caramand croit trouver en elle » une rivale digne de vous : la » gloire arme son bras ; la valeur » & la politique le guident ; il » sort d'Arles pour l'assiéger. Ses » redoutables étendarts menacent » déjà les murailles ; mille ma- » chines homicides annoncent la » foudre prochaine ; des milliers » de guerriers terribles, impatiens » de cueillir de sanglans lauriers , » mesurent des yeux les remparts ; » tout inspire l'horreur , tout pré- » sage un affreux carnage ; mais » rien ne peut jeter l'effroi dans » l'ame de ses défenseurs ; une in-

Septembre , 1744. 1687

» trépidité égale, la même ardeur,
» la même impatience se déclare
» dans tous les yeux: les deux partis
» brûlent également de mesurer &
» leur valeur & leur fortune : il
» faut qu'elles seules décident en-
» tre ces deux fieres rivales; quel-
» les horreurs vont-elles jeter sur
» la Scène , &c!

Le Pere Fabre soutient le même style dans tout le recit qu'il fait de ce Siège qui finit par un Traité de paix entre Arles & Marseille, il ne montre pas une imagination moins vive & moins ardente lorsqu'il peint Annibal arrêté sur les bords du Rhône , & lorsqu'il décrit les guerres qu'eut à soutenir successivement le peuple d'Arles contre ceux de Marseille , contre les Romains alors maîtres du monde entier , contre les Allemans , les Bourguignons , les Goths , les Francs , les Visigoths, les Sarazins. Un endroit des plus brillans de tout ce Discours est la description de la peste qui affligea la Ville

1688 *Journal des Sçavans*,
d'Arles tandis que Recarede Roi
des Visigoths la tenoit assiégée :
en voici quelques traits qui donne-
ront une idée du reste. » Ici des
» milliers de corps entassés , privés
» de sépulture , gissent dans les
» places publiques , pour épouvan-
» ter les vivans : là semés dans les
» rues , sous les portiques des mai-
» sons , dans les appartemens , ils
» présentent sans cesse à leur fa-
» mille désolée , une image affreu-
» se , accablante , tout devient un
» objet d'horreur , tout inspire
» le desespoir , tout interdit ,
» tout lie la tendresse , ou si
» la tendresse intrépide prévaut
» enfin sur la terreur , la tendresse
» devient funeste , la mort entre
» par tous les sens , rien n'échap-
» pe presque à son glaive , tout en
» est atteint , tout en est blessé , &
» les vivans ne sont presque plus
» distingués des morts que par les
» accès phrenétiques qu'inspire le
» venin , ou par les tristes sons
» d'une voix languissante que la
» douleur étouffe.

Septembre, 1744. 1689

L'Orateur passe ensuite à des tems plus modernes & vante la bravoure de la Noblesse d'Arles dans les guerres de Naples, &c. Il n'oublie pas ce qui arriva lorsque Charles-Quint se disposant à faire le Siège d'Arles les Dames travaillerent à l'envie à relever de leurs propres mains les fortifications de cette Ville, & à la mettre hors d'insulte. » Mais, ajoute l'Orateur, » je m'abuse & me laisse insensiblement entraîner par la fertilité » de mon sujet, il est tems que je » vous rappelle des triomphes plus » doux & plus agréables dans les » progrès des Sciences & des arts ; » je vais tâcher de vous en donner » une idée.

SECONDE PARTIE.

Arles Sçavante.

L'Orateur dans cette seconde partie, établit d'abord que la gloire que l'on acquiert par les arts & par les sciences n'est pas d'un moindre prix que celle qui s'acquiert par les armes. Il prouve en-

1690 *Journal des Sçavans* ;
suite 1°. qu'Arles s'est rendue célèbre par la culture des arts ; les monumens anciens de toute espèce que l'on trouve en grand nombre dans cette Ville , ainsi que les Edifices superbes qu'on y a construits dans ces derniers tems en font foi. Le Pere Fabre s'exprime ainsi sur les antiquités de la Ville d'Arles. » Je vous atteste antiques
» monumens , sçavantes productions , précieux restes des mer-
» veilles qu'avoit enfanté le génie ,
» que les tems eussent respectées ;
» (*) que la Religion seule a pû
» avoir droit de détruire , pour
» effacer aux yeux de la Divinité
» les traces criminelles de la su-
» perstition & de l'Idolatrie.
» Sçavantes mains ; heureux ge-
» nies dont les jeux étoient des
» merveilles , & les Ouvrages la
» perfection de l'art ? Ici sous leur
» docte ciseau je vois le marbre
» s'animer , & faire presque illu-

(*) Les Temples des faux Dieux & les Amphithéâtres.

Septembre , 1744. 1691

» sion à mes yeux ; là ramper en
» feuillage autour d'une riche co-
» lomne , ou retracer à la memoir-
» re par mille traits ingénieux, des
» faits curieux ou utiles : leur ha-
» bile pinceau offriroit encore à
» ma vûe des chefs - d'œuvres pa-
» reils , si le tems destructeur n'eut
» appesanti sa main meurtriere sur
» une matiere fragile , & n'eut de-
» voré des ouvrages qui n'avoient
» à lui opposer que leur beauté &
» leur délicatesse. La toile y parut
» respirer , elle exprimoit les pas-
» sions , elle étaloit pour ainsi dire,
» tout le cœur humain dans les
» yeux & dans les traits d'une figu-
» re..... Ici des colonnes superbes
» soutiennent un vaste portique ,
» & leur précieuse matiere est la
» moindre de leurs beautés, là des
» voutes énormes , &c.

2°. Des arts l'Orateur passe aux
Lettres & aux Sciences. » Les
» Sciences , dit l'Orateur , rivales
» des arts pour la gloire de notre
» Ville nous ont laissé des monu-

» mens peut-être moins connus ;
» mais l'Histoire du moins a pris
» soin de nous conserver les noms
» illustres des grands Hommes qui
» ont soutenu dans ce genre la
» reputation de votre patrie que
» les arts portèrent si haut ; il n'en
» n'est point où n'ayent brillé
» quelques-uns de vos Citoyens.

» Ici, Messieurs, quels noms
» se presentent à ma memoire, &
» s'empressent d'entrer dans l'Elo-
» ge de votre Ville, les Phavorins,
» les Claudius, les Dinamius, les
» Gervalius, les Hugons, les Ef-
» cartius, les Edes, les Vénurius,
» & pour passer à des siècles moins
» reculés, les Pennes, les Nico-
» lays, les Cays, les Dulaurens,
» les Vautiers, les Valerioles, les
» Mothes, les Romieux, les Ma-
» leges, & le tendre rival de Pé-
» trarque le Panégyriste de Laure
» Bertran d'Alamanon, & vous
» Pierre de Quiqueran jeune fleur
» que cinq lustres ont cruellement
» moissonnée, Sçavant trop tôt

Septembre , 1744. 1693

» ravi à la gloire de la Patrie ; le
» plus glorieux mosolée éternisera
» votre nom , éternisera vos re-
» grets. Quels Hommes , Mes-
» sieurs , quelle idée , quelle ad-
» miration , quel respect imprin-
» ment ils dans mon ame étonnée ?

Le Pere Fabre , parle ensuite de l'Académie d'Arles , dont la premiere origine est anterieure à l'Académie Française , & peut avoir fait naître au Cardinal de Richelieu l'idée d'établir cette dernière Compagnie. L'Orateur pour mettre le comble à la gloire que la Ville d'Arles a méritée par les Sçavans qu'elle a vû naître dans son sein , produit en dernier lieu les noms des grands Prélats qui depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'aujourd'hui , ont illustré cette fameuse Métropole , & y ont conservé le précieux dépôt de la Foi.

TROISIÈME PARTIE.

*Arles glorieusement couronnée par
ses vertus.*

Dans cette troisième partie l'O-

1694 *Journal des Sçavans*,
rateur retrace l'Histoire de la Vil-
le d'Arles depuis sa fondation jus-
qu'aujourd'hui. D'abord Maîtresse
& Souveraine des peuples qui l'en-
vironnent , 2°. soumise aux Ro-
mains , 3°. République , 4°. sou-
mise aux Comtes de Provence , &
enfin à nos Rois : il fait voir quel-
le a été la grandeur de cette Ville ,
sa prééminence & son illustration
dans tous ces differens états. Il
finit par relever les privilèges &
les distinctions honorables atta-
chées au Siège Métropolitain de l'E-
glise d'Arles. Voici quelques traits
de cette troisième partie. » Arles
» Souveraine permet aux Grecs de
» s'établir sur les côtes de Proven-
» ce & d'y fonder Marseille cette
» digne rivale de toutes les Villes
» célèbres , cette seconde Athènes
» Un azile si généreusement & si
» noblement accordé aux Pho-
» céens fugitifs vous fait plus
» d'honneur que dix victoires ,
» plus que la Province sauvée par
» votre courage des ravages qu'y

Septembre , 1744. 1695

» eut causé le formidable Annibal;
» plus que tant de chefs-d'œuvres
» qui ont couronné votre Ville ,
» leur beauté , leur perfection n'a
» pû les garantir des outrages du
» tems ; mais la mémoire de ce
» bien fait doit durer éternelle-
» ment , & ce trait heureux vous
» ne le devez qu'à vous - même ,
» qu'à cette humanité , qu'à cette
» affabilité , qu'à cette générosité,
» qui fit toujours le vrai caractère
» de votre Ville ? Qu'un autre la
» vante comme Capitale d'un
» grand Royaume , &c.

» Surpris d'une valeur qu'ils
» croyoient ne devoir trouver que
» chez eux, les Romains admirent
» la fermeté de vos ancêtres , cet
» air de dignité dont ils sçavoient
» soutenir les plus fâcheux & les
» plus desespérans revers. . . . Ar-
» les vaincûe ou plutôt accablée
» sous le poids de leurs forces vic-
» torieuses devint l'objet de leur
» admiration. . . . Ils furent encore
» Romains dans cette occasion

» peu sensibles au plaisir de détruire
» une Ville rivale & puissante , ils
» trouverent plus beau de la rele-
» ver , de l'associer à leurs droits,
» de l'incorporer à leur Republi-
» que , plutôt par des honneurs
» & des privilèges communs avec
» leurs propres Citoyens que par
» l'humiliante condition de sujette,
» plutôt par une illustre adoption
» que par l'abolissement de ses
» loix.

L'Orateur rappelle ensuite les
grands services que la Ville d'Ar-
les rendit aux Romains , puis il
ajoute : » Après tant de services
» signalés , après tant de preuves
» de zèle , Arles étoit en droit de
» se promettre tout de la recon-
» noissance de Rome : ses esperan-
» ces ne furent point trompées.
» Elle se vit bien - tôt sous cette
» Maîtresse du monde , Capitale &
» comme Souveraine des Gaules ;
» elle joignit à l'honneur de deve-
» nir Colonie Romaine & la Ce-
» lonie de César , à l'honneur de

Septembre , 1744. 1697

» donner son nom au fils de Conf-
» tantin le grand & d'être décorée
» du sien, le droit singulier & uni-
» que de battre monnoye à son
» coin , & de fabriquer les riches
» étoffes dont se servoient les Em-
» pereurs ; le droit d'avoir des
» marchés généraux , celui d'as-
» sembler les Provinces , d'être le
» Siège du Préfet du Prétoire , &c.

L'Orateur relève avec beaucoup
d'éloquence la bonne conduite de
la Ville d'Arles contre Charles de
Duras , ce Prince outré de la pré-
férence que Jeanne I^{re} avoit ac-
cordée à Louis d'Anjou en l'adop-
tant , se revolta contre cette Rei-
ne & la fit mourir : » après un at-
» tentat si noir , *poursuit l'Orateur* ,
» après ce coup affreux que som-
» mes-nous en droit d'attendre de
» cette Ville ? Non, vous ne crû-
» tes pas faire éclater assez haute-
» ment votre zèle en détestant la
» perfidie , en bravant constam-
» ment les armes du coupable, vic-
» torieuses par-tout ailleurs , vous

1698 *Journal des Sçavans* ,

» connûtes que si le devoir n'exi-
» geoit de vous rien de plus que du
» reste des Sujets de votre Reine ,
» votre ancienne vertu vous impo-
» soit des loix plus sévères ; vous
» vîtes qu'il falloit la venger &
» venger en sa personne le droit
» des Princes & des peuples , &c.

Le Pere Fabre , comme nous l'avons déjà remarqué , a joint des notes au Panégyrique de la Ville d'Arles ; il s'est proposé dans ses notes d'éclaircir un grand nombre de faits & de choses dont il parle dans son Discours , de les détailler & de les circonstancier davantage , & d'apporter les preuves de toutes les propositions qu'il avance , le Lecteur habile concevra aisément combien ce secours étoit nécessaire dans un Discours Historique , dans lequel l'Orateur ne peut que passer légèrement & qu'indiquer la multitude des faits qui font à son sujet & qui souvent sont peu connus : il étoit nécessaire aussi d'entrer dans un plus

Septembre , 1744. 1699

grand détail sur les familles & les grands Hommes dont il est parlé dans le Panégyrique.

Le Pere Fabre n'a rien négligé dans ses notes pour donner une entière satisfaction à ses Lecteurs sur tous ces points ; nous aurions bien voulu en copier ici quelques-unes des plus curieuses , mais les bornes prescrites à nos Extraits ne nous le permettent pas , nous avertirons seulement qu'on trouvera depuis la page 65 jusqu'à la page 77 une petite Dissertation sur le passage du Rhône par Annibal , le Pere Fabre y éclaircit à merveille ce point curieux de l'Histoire ancienne , & fait voir que tous nos Ecrivains modernes en ont parlé avec peu d'exactitude. Ces Ecrivains sont Pierre de Quiqueran ; M. de Marca , Bouché , Rollin , & les Peres Bénédictins Auteurs de l'Histoire du Languedoc. C'est principalement dans ces derniers que le Pere Fabre a puisé toutes les preuves par lesquelles il com-

1700 *Journal des Sçavans*,
bat les autres Ecrivains & rectifie
les Peres Bénédictins eux-mêmes ,
il reproche à ces Auteurs 1°. d'a-
voir confondu deux points princi-
paux , sçavoir l'endroit où l'armée
Carthaginoise arriva au Rhône &
l'endroit où elle passa le Rhône.
2°. D'avoir encore confondu l'en-
droit où Hannon alla passer le
Rhône par ordre d'Annibal , &
l'endroit où Annibal lui-même
passa ce fleuve. 3°. D'avoir fait
faire à Annibal , à Hannon & à
Scipion des marches qui sont dé-
montrées impossibles par la posi-
tion des lieux. Voici comment le
Pere Fabre arrange tous ces faits
& les concilie parfaitement avec
les Auteurs anciens.

Annibal vient par les frontieres
des Volces Aremoriques au bord du
Rhône , à sept ou huit lieuës de
l'embouchure de ce fleuve , vis-à-
vis d'Arles ou à une lieuë au-des-
sus. On lui dispute le passage. Il
commande Hannon avec un déta-
chement pour chercher un gué &

Septembre , 1744. 1701

venir prendre les ennemis en queue ; celui-ci remonta le fleuve jusqu'aux Isles de Roquemaure , Annibal le suit pour mettre la Durance sous lui. Hannon passé descend quelque peu , il fait les signaux , prend en queue les Gaulois , qu'Annibal avoit déjà attaqués de front en passant le fleuve à peu-près où est Avignon ou un peu au-dessus.

Après le passage de son armée & pendant qu'on faisoit passer ses éléphants Annibal informé de l'arrivée des Romains les envoie reconnoître , ses Numides rencontrent un détachement de Romains, les attaquent , se séparent & vont rejoindre.

Scipion instruit de la marche d'Annibal décampe de l'embouchure du Rhône , pour aller à l'ennemi , il arrive le troisième jour au camp qu'Annibal avoit quitté en passant le Rhône à quatorze ou quinze lieues de la mer. Le Général Carthaginois avoit remonté

1702 *Journal des Sçavans*,
pendant ce tems-là le fleuve, & il
arrive le quatrième jour après son
passage du Rhône à vingt lieues de
là à l'embouchure de l'Isère, & de
là prend son chemin vers les Alpes.

NOUVELLES LITTERAIRES.
I T A L I E.
D E V E N I S E.

Notizie di Leone Allacci col
Catalogo delle sue Opere, in-
sieme con cinque Letters scritte daluy
ad Antonio Magliabechi, l'une &
l'autre raccolte da N. N. Venezia,
per Simon Occhi. 1744. in-16. Cet
Essai comprend la Vie de Léon
Allacius, le Catalogue de ses Ou-
vrages, & cinq Lettres qui n'a-
voient point encore été imprimées.
On nous marque que ces Lettres
sont curieuses & intéressantes, &
que l'Auteur de l'Ouvrage que
nous annonçons, est un jeune Flo-
rentin qui a beaucoup de sçavoir,
qui donne de grandes esperances.
Jean-Baptiste Pasquali a imprimé
un Recueil de Poësies diverses in-

Septembre , 1744. 1703
titulé : *D'elle Opere del Signor Stefano Benedetto Palavicini*; Venezia, 1744. in-8°. 3. vol. M. François Algarotti , qui est l'Editeur de ce Recueil , l'a dédié au Roi de Pologne Auguste III. parmi les Ouvrages qui y sont contenus , il y a une Traduction entiere des Œuvres d'Horace en vers Italiens.

On débite ici le premier Volume de l'Histoire des Evenemens qui sont arrivés en Europe depuis la mort de l'Empereur Charles VI. écrite en Italien par M. Innocent Montini. 1744. in-8°. Cette Histoire s'imprime à Leide , aux dépens de Zuanne Taverni.

Elementi delle Matematiche ; ovvero Trattato della grandezza in generale, che contiene in tutta la sua estesa l'Aritmetica , l'Algebra , e l'Analisi : aggiuntavi l'invenzione , e la Spiegazione delle permutazione e del binomio , e infiniti - nomio di Newton , del Triangulo Aritmetico, delle serie infinite , e delle Combinazioni colla loro applicazione a i giuc-

1704 *Journal des Sçavans*,
chi di Azzardo. In Venezia. 1744.
in-8°. 2. vol.

André Poletti , Imprimeur-Libraire de cette Ville, va imprimer en cinq Volumes *in-fol.* une nouvelle Edition des Ouvrages de S. Bernardin de Sienna de l'Ordre des FF. MM. On suivra celle que donna en 1636 le P. de la Haye, Religieux du même Ordre. L'Imprimeur propose une association en faveur des Ecclesiastiques qui voudront se procurer cet Ouvrage; en voici les conditions : on tirera deux cens exemplaires de cet Ouvrage en bons caractères & sur une espèce de papier distingué pour ceux qui souscriront les premiers. Le prix de la Souscription est de quarante-huit livres de Venise (environ 24 liv. monnoye de France) qu'on payera en souscrivant, dont vingt-quatre pour le prix des deux premiers Volumes qu'on délivrera en même tems, & les vingt-quatre liv. restantes pour les trois derniers Volumes. Le tems de la
Souscription

Septembre , 1744. 1705.

Souscription étant passé, le prix de l'Edition, même en papier moins beau que celui de la Souscription, sera de quatre-vingt liv. de Venise. Le Libraire promet que le soin qu'il apportera à la correction du Texte, & les caracteres neufs qu'il employera, donneront un nouveau relief à son Edition.

DE FLORENCE.

M. Jean Bianchi, Professeur d'Anatomie dans l'Université de Sienne, vient de donner au Public une nouvelle Edition de l'Ouvrage de Fabio Colonna Lyncei intitulé : *Fabii Columnæ Lyncei φυσιογνωστικῶν, cui accessit Vita Fabii, & Lynceorum notitia, adnotationesque in φυσιογνωστικῶν* Jano Planco Ariminensi Auctore, & in Senensi Academiæ Anatomies publico Professore. Florentiæ, J. P. ære & Typis Petri Cajetani Viviani. 1744. in-4°. Tab. æn. 38. L'Editeur a ajoûté à cet Ouvrage la Vie de l'Auteur, avec l'Histoire des *Lincei*, & il y a éclairci l'une & l'autre par des

Sept.

A C

1706 *Journal des Sçavans*,
Médailles qu'on y trouve gravées
en cuivre. Il y a joint encore des
notes & des additions considéra-
bles. Ce Livre dont le prix a été
ci-devant jusqu'à vingt-cinq florins
d'Hollande, ne coûte présente-
ment que trois florins de la même
monnoye, nonobstant les augmen-
tations qu'on y a faites. Le fron-
tispice est un beau Lynx gravé en
taille-douce, qui est le symbole de
l'Académie des *Lincci*.

Messieurs les Abbés Laurent
Tosi, & Antoine-Marie Vannu-
chi ont donné tout récemment les
deux premiers Tomes du Recueil
des divers Opuscules, qu'ils rassem-
blent sur les différentes opinions,
qu'on a embrassées touchant la
Philosophie de Newton. Nous
avons annoncé le projet de ce tra-
vail dans les *Nouvelles* du mois
d'Avril dernier; en voici le titre:
*Raccolta d'Opuscoli sopra l'Opinioni
Filosofiche di Newton. 1744. in-8°.*
2. vol.

Museum Etruscum exhibens insi-

Septembre , 1744. 1707

*gnia veterum Etruscorum Monumenta , ereis tabulis centum , nunc-primùm edita, & illustrata observationibus Antonii Francisci Gorii, publici Historiarum Professoris. Accedunt U. C. Joannis-Baptista Passerii J. C. Pisauriensis Dissertationes quinque, quas subjectus elenchus declarat, nunc-primùm editæ. Florentiæ, 1743. fol. vol. 3^{me}. Ce troisième Volume du *Museum Etruscum* de M. Gori, qu'on débite ici, il y a déjà quelque tems, n'est pas inferieur aux deux precedens, soit pour le choix des matieres qui y sont contenuës, soit pour la beauté de l'Edition même.*

On a imprimé & publié depuis peu la Traduction Italienne des *Conseils d'un pere à ses enfans*, de M. l'Abbé Goussaut. Cette Traduction est dédiée à Messieurs Jérôme & Pierre Strozzi freres Nobles Florentins. Le Traducteur a jugé à propos de passer quelques Conseils, qui ne répondoient pas au dessein qu'il s'étoit proposé; mais

1708 - *Journal des Sçavans*,
il a ajouté à sa Traduction, pour
dédommager ses Lecteurs, une
Lettre de M. le Cardinal Alexan-
dre Aldobrandini, adressée par ce
Cardinal à Joseph Aldobrandini
son neveu.

A L L E M A G N E.

D E H E L M S T A D T.

*Commentatio de Numo Hadriani
Plumbeo & Gemma Isiaca, in fune-
re Egyptii medicato repertis, Se-
renissimi Celsissimique Principis ac
Domini Caroli, Ducis Brunsvicen-
sium, & Lunaburgensium regnantis
jussu Clementissimo adornata a Julio
Carolo Schlagero, Philologo Helme-
stade. si. Helmæstadii, ex Officinâ
Drimbornianâ. 1742. in-4^o. L'Au-
teur de cette Dissertation a cru
reconnoître la figure de l'Empereur
Hadrien dans la Médaille de plomb
dont il s'agit ici, & il soutient que
cette Médaille a été frappée par
l'ordre des habitans de la Ville de
Canope à l'honneur de cet Empe-
reur. A l'égard de la pierre gravée,
il prétend que les attributs qui*

Septembre , 1744. 1709
l'accompagnent ne laissent aucun
lieu de douter que ce ne soit une
Iffis.

D' A L T E N A W.

*Joannis Laurentii Moshemii Dis-
sertationum ad Historiam Ecclesia-
sticam pertinentium , Vol. I. & II.
Editio secunda accuratior & emen-
dator. Accedunt addenda & emen-
danda , quæ separatim etiam ven-
duntur. Altonaviæ , sumptibus Fra-
trum Kartes. 1743. in-8^o 2. vol.*

Ces Dissertations roulent sur plu-
sieurs points importans de l'His-
toire Ecclesiastique ; en voici quel-
ques-uns qui pourront faire juger
des autres , & du caractère de
l'Ouvrage : 1^{re} Dissertation , sur le
tems où Tertulien écrivit son Apo-
logetique , & où commença la
persécution de Severe : 2^{me} Dissert.
sur les troubles que le Platonisme
a causés dans l'Eglise : 3^{me} Dissert.
sur les causes des Livres supposés
parmi les Chrétiens des deux pre-
miers siècles de l'Eglise : 4^{me} Dissert.
sur la vraie date de l'Apologeti-

1710 *Journal des Sçavans* ;
que d'Athenagore: 5^{me} Dissert. sur
le soin que les Payens avoient
dans ces premiers tems d'imiter les
Chrétiens : 6^{me} & 7^{me} Dissert. sur
la Secte des Nicolaïtes : 8^{me} Diss.
sur l'Histoire de S. Jean jetté dans
l'huile bouillante, &c.

Ce Recueil de Dissertations se
débite aussi à Flens-bourg en Dan-
nemack.

DE FRANCFORT.

*Histoire de la dernière Guerre de
Bobeme*, où l'on trouve 1°. la
Carte des environs de Czaflau,
avec le plan de la bataille qui y fut
donnée entre les Autrichiens & les
Prussiens. 2°. Le plan de la Ville
& du Siège de Prague. 3°. Celui
de la Ville d'Egra & de ses envi-
rons, avec le plan du Blocus for-
mé par les Troupes de la Reine de
Hongrie. 4°. Le plan de la bataille
de Dettingen entre l'armée des
François commandée par le Maré-
chal de Noailles, & celle des Al-
liés commandée par le Roi d'An-
gleterre. Tom. 1. & 2. Chez Paul
l'Enclume, 1745. in-8°.

Septembre, 1744. 1711

E C O S S E.

D E G L A S K O W.

Επικτητις Εγχειριδιον, Κιβιτ & Πι-
ναξ, Προδικη Ηρακλιδης, Κλεανθου Υμ-
νον; *Epieteti Enchiridion, Cebetis
Tabula, Prodicti Hercules, Cleantis
Hymnus; omnia Gracè & Latinè;
Glasguae in Aedibus Academicis ex-
cudebat Robertus Foulis, Academiae
Typographus. 1744.* Cette Edition
est fort jolie, elle est imprimée sur
de très beau papier, & elle forme
un petit Volume *in-12.* très-porta-
tif.

A N G L E T E R R E.

D E L O N D R E S.

C. Davis devant Gray's - Inn,
Holbourn, Chich dans Pater-
Noster-Row, & R. Dodsley, Li-
braires, débitent depuis peu deux
Harangues composées à la gloire
de la Théologie & de la Medecine.
Ces deux Harangues contiennent
en tout six feuilles d'impression
in-4^o. & sont imprimées en beaux
caracteres & sur de beau papier.

On trouve chez Th. Woodward,

4 C iiij

1712 *Journal des Sçavans*,
& C. Davis, Imprimeurs de la
Société Royale, le nombre 460
des *Transactions Philosophiques pour*
Avril, Mai, Juin, Juillet 1741.
imprimés depuis peu. Voici les
Pièces qui y sont contenues.

1°. Diverses expériences sur
l'électricité, faites en différens
tems en présence de la Société
Royale par M. J. T. Desaguliers.

2°. Lettre de M. J. Huxham D.
M. à M. T. Stack D. M. touchant
un cas extraordinaire concernant
les maladies vénériennes.

3°. Expériences sur des boules
de charbon faites à Liege par G.
Harbury.

4°. Lettre à M. Cromwel Mor-
timer D. M. Secrétaire de la So-
cieté Royale à M. G. Bogdani, con-
tenant un abrégé du Mémoire de
M. A. Stuart D. M. touchant la
structure musculaire du cœur.

5°. Lettre de M. le Cat D. M.
de la Société R. Chirurgien de
l'Hôtel-Dieu de Roüen à M. Mor-
timer touchant le trou oyale qu'on

Septembre, 1744. 1713

a trouvé ouvert dans des cœurs d'adultes, & sur la figure du canal de l'uretre.

6°. Lettre de M. G. Lynn à M. J. Jurin D. M. contenant quelques remarques sur le tems, avec trois Tables Synoptiques ou abrégées d'Observations Météorologiques depuis l'année 1726 jusqu'en l'année 1739.

7°. Observations & remarques sur une pauvre femme qui a porté un fœtus pendant neuf ans, par J. Bromfeild Chirurgien.

8°. Lettre de M. J. Powel à M. Hanfloane, Président de la Société R. au sujet d'une Dame qui rendoit avec les urines des matieres crustacées garnies de poils, avec la réponse de M. Sloane contenant diverses Observations sur des substances extraordinaires évacuées par la voye des urines.

9°. Lettre de M. T. Knight à M. Sloane touchant les poils évacués par les urines.

10°. Observations singulieres

communiquées par le D. Wather Gonham, Medecin à Mans-Feild, au D^r. Mortimer, au sujet d'une grande quantité de matieres, ou de sérosités contenues dans un kiste ou sac, adhérant au péritoine, & qui n'avoit aucune communication avec le bas-ventre.

11^o. Observations de M. G. Watson sur des hydatides vidées par le vagin.

12^o. Deux Observations Medico-Chirurgicales sur des hydatides & sur une hernie, communiquées dans une Lettre écrite par M. le Cat à M. S. Amyaud.

13^o. Remarques concernant la circulation du sang, telle qu'elle a été vûe dans la queue du Lézard d'eau, par M. H. Miles, contenues dans une Lettre écrite à M. J. Eames.

14^o. Lettre à M. Ebenezar Lathan D. M. à M. Mortimer touchant la vraie position des Constellations dans l'ancienne Sphère.

15^o. Lumiere Australe observée

Septembre, 1744. 1715
à Rome le 27 Janvier 1740. par le
R. P. Didace de Revillas, premier
Professeur de Mathématiques, &
de la Société Royale.

*The Medicinal virtues of tar-
water fully explained by the Right
Reverend George Berkeley Lord Bis-
hop of Cloyne, &c. c'est-à-dire: les
vertus médicinales de l'eau de Gou-
dron, expliquées par M. Georges
Berkeley Evêque de Cloyne en Ir-
lande; où l'on a ajouté la maniere
de la préparer, & les instructions
pour connoître par la couleur &
par le goût de l'eau, quand le gau-
dron est bon; avec une explica-
tion des termes dont l'Auteur s'est
servi, &c. Imprimée à Dublin,
réimprimé à Londres, & se trouve
chez Cooper dans Pater-noster-
Row. 1744. in-8°.*

*A Letter to the Right Reverend
the Bishop of Cloyne, &c. c'est-à-
dire: Lettre à M. l'Evêque de Cloy-
ne au sujet de son Traité sur les
vertus de l'eau de Goudron; dans
laquelle on examine avec impar-*

1716 *Journal des Sçavans*,
tialité à quel point ce remede mé-
rite l'éloge qu'il en a fait. Seconde
Edition. Chez Jacques Robinson,
au Lyon d'or dans Ludgat Street.
1744. in-8°.

*The Methode of treating Gunshot
Wounds, &c.* c'est-à-dire : *Métho-
de de traiter les playes d'armes à feu.*
Par Jean Ranby, premier Chirur-
gien de S. M. & Membre de la So-
cieté Royale. Chez Jean & Paul
Knapton dans Ludgat Stree. 1744.
in-8°.

*An inquiry into the contents, vir-
tues, and uses of the Scarboroug
Spaw Waters, &c.* c'est-à-dire :
*Recherches sur le contenu, les vertus
& les usages des eaux minérales de
Scarboroug ; avec une méthode
pour découvrir les vertus de toute
autre espèce d'eau minérale.* Par
M. Pierre Shaw, Docteur en Me-
cine. Chez Th. Longman, dans
Pater-noster Row. 1743. in-8°.

Septembre ; 1744. 1717

F R A N C E.

M O N T A U B A N.

La Societé Littéraire de Montauban , érigée depuis peu en Académie de Belles Lettres , tint son Assemblée publique le vingt-cinq du mois d'Août dernier , jour de S. Louis. La Messe fut célébrée solennellement par M. l'Evêque, & le Panégyrique de S. Louis fut prononcé par le P. Pons Jésuite. Dans la Séance de l'après midi , chacun donna des preuves d'une loüable émulation ; on lut un grand nombre de Pieces d'Eloquence & de Poësie.

Cette nouvelle Académie distribuera tous les ans le 25^{me} jour du même mois, un prix de la valeur de deux cens cinquante liv. provenant de la libéralité de M. l'Evêque, à celui qui, au jugement de la même Compagnie , aura fait le meilleur Discours sur un point de Morale tiré des Livres Saints , suivant l'usage de l'Académie Françoisé.

Le sujet qu'elle propose au con-

1718 *Journal des Sçavans* ;
cours pour l'année 1745. est tel :
*l'Epreuve de l'adversité est pour le
Sage une source de lumiere*, confor-
mément à ces paroles de l'Écritu-
re : *Qui non est tentatus , quid scit ?*
Eccles. Cap. 34. v. 9.

» Le prix de cette année ayant
» été réservé , il y en aura deux à
» distribuer l'année prochaine 1745.
» ce qui doit exciter l'émulation
» des Auteurs.

» Toutes sortes de personnes, de
» quelque qualité qu'elles soient ,
» seront reçus à prétendre au
» prix , hors les Membres de l'A-
» cadémie qui en doivent être les
» Juges.

» Les Discours ne seront tout
» au plus que d'une demie heure
» de lecture , & finiront toujours
» par une courte Priere à JESUS-
» CHRIST. Ceux qui en auront
» composé , les feront remettre
» dans tout le mois de Mai pro-
» chain , entre les mains de M. de
» Bernoy , Secrétaire perpétuel de
» l'Académie , en sa maison , rue

Septembre , 1744. 1719

» Montmurat ; ou en son absence
» à M. l'Abbé Bellet en sa maison,
» rue Cour de Toulouse. On n'en
» recevra aucun qui n'ait une ap-
» probation signée de deux Doc-
» teurs en Théologie. Les Auteurs
» n'y mettront point leur nom ;
» mais seulement une marque ou
» paraphe , avec un passage de
» l'écriture Sainte , ou d'un Pere
» de l'Eglise, qu'on écrira aussi sur
» le Registre du Secrétaire de l'A-
» cadémie. Le prix ne sera délivré
» à aucun qu'il ne se nomme , &
» qu'il ne se présente en personne,
» ou par Procureur , pour le rece-
» voir , & pour signer le Discours.
» Les Auteurs sont priés d'adresser
» à M. le Secrétaire trois copies
» bien lisibles de leur Discours, &
» d'affranchir les paquets qui se-
» ront envoyés par la poste. Sans
» ces deux conditions , les Ouvra-
» ges ne seront point admis au
» concours.

DE MONTPELLIER.

Dissertatio Physiologica de respira.

1720 *Journal des Sçavans* ;
tione , ejusque usu primario , cujus
veritatem , Deo duce , & auspice
Deipara , propugnavit in augustissimo
Monspeliensi Apollinis fano... Auctor
Jofephus de Marco Melitensis , &c.
Monspeli , apud Augustinum Ro-
chard , Regis & Universitatis Ty-
pographum unicum. in-8°. 1744.

DE LYON.

*Dissertatio Physiologica de respira-
tione , cujus veritatem , Deo duce
& auspice Deipara , tueri conabitur
in augustissimo Monspeliensi Apolli-
nis fano... Petrus-Jacobus Daousteno ,
Limoliensis apud Occitanos , &c.
Lugduni , Typis Christophori Re-
guilliat , in vico Racemo , sub sig-
no ambarum Viperarum. in-8°. 1743.*

DE DIJON.

Il paroît ici depuis peu une se-
conde Edition des *Traité des Pres-
criptions , de l'alienation des biens
d'Eglise , & des dixmes , suivant les
Droits Civil & Canon , la Jurispru-
dence du Royaume , & les usages du
Comté de Bourgogne.* Par M. F. S.

73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125

Abra-
radis,
le Edi-
berata,
ato Tasso.
l'Abbè
voir le T
Volumes
ne grandeur
est dédiée à M
de Croy. 1744.

1722 *Journal des Sçavans*,
Gentilhomme Romain, de la Turquie,
l'Egypte, la Palestine, la Perse, les
Indes Orientales, & autres lieux.
Nouvelle Edition, revûë, corrigée
augmentée. Chez Robert Ma-
chuel, derriere le Chœur de Saint
Martin sur Renelle, 1745. in-12.
8. vol.

D E P A R I S.

M. l'Archevêque de Sens a don-
né depuis peu une *Nouvelle Tra-*
duction des Pseaumes de David selon
la Vulgate, avec cinq Tables, où
les Pseaumes sont rangés d'abord sui-
vant leurs matieres, ensuite suivant
l'ordre alphabétique, puis distribués
selon les Breviaires de Rome, de
Sens, & de Paris. Cette nouvelle
Traduction est précédée d'une In-
struction Pastorale de M. l'Arche-
vêque de Sens. Chez la Veuve Ma-
zieres & Jean-Baptiste Garnier,
Imprimeurs-Libraires de la Reine,
rue S. Jacques, à la Providence,
vis-à-vis S. Yves. 1744. in-12.

Les mêmes Libraires ont aussi
publié depuis peu le sixième Tome

Septembre, 1744. 1723
de la Morale de M. Tournely,
Docteur & Professeur de Sorbonne
sous le titre suivant : *Continuatio
Praelectionum Theologicarum, sive
Traëtatus de Universa Theologia
Moralis, Tomus sextus & ultimus,
continens Traëtatus 1°. de Praeceptis
Secundae Tabulae Dialogi, 2°. de Prae-
ceptis Ecclesiae. Accessit Appendix
de Propositionibus ad Moralem dis-
ciplinam spectantibus, ab Apostolica
Sede, & Clero Gallicano proscriptis.*
Apud Viduam Raymundi Mazie-
res & Jo. Bapt. Garnier, Typo-
graphos & Bibliopolas, &c. 1745.
in-8°.

Prault pere, Imprimeur Libraire
à Paris, Quai de Gêvres, au Paradis,
vient de publier une nouvelle Edi-
tion de *la Gierusalemme liberata,*
Poema Eroico di Torquato Tasso.
Cette Edition dont M. l'Abbé An-
onini a pris soin de revoir le Texte,
forme deux petits Volumes bien
imprimés, & d'une grandeur très-
commode; elle est dédiée à Mad-
ame la Princesse de Croy. 1744. 12°.

1724 *Journal des Sçavans*,

On a donné le septième & le huitième Volume du *Gallia Christiana in Provincias Ecclesiasticas distributa*, &c. Ex Typographiâ Regiâ, 1744. in-fol. Le Tome 7^{me} comprend l'Archevêché de Paris ; & le huitième, les quatre Diocèses Suffragans de cet Archevêché, à sçavoir : Chartres, Blois, Orléans & Maux.

Hugues-Daniel Chaubert, Libraire de ce Journal, Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence, a publié tout récemment un *Programme* d'une feuille d'impression in-4^o. pour donner avis qu'il va imprimer en trois vol. in-4^o. l'*Histoire Civile, Ecclesiastique & Littéraire de la Ville de Nîmes*, avec les preuves ; enrichie de Plans, de Cartes Géographiques & divers anciens Monumens gravés en taille-douce. Par M. Menard, Conseiller au Présidial de la même Ville. On voit par ce Programme que cet Ouvrage comprendra l'Histoire de la Ville de

Septembre , 1744. 1725

Nîmes depuis sa premiere origine
jusqu'à present, l'Histoire des Ma-
istrats , & principalement des
Senéchaux , avec les notions ne-
cessaires de l'étendue du Pays dont
Nîmes étoit autrefois la Métropo-
le , & de tout le territoire qui
forme à present le ressort de la
Senéchaussée de Beaucaire & Nî-
mes , sans omettre les événemens
interessans qui y sont arrivés. On
joindra cinq Cartes Géographi-
ques pour les cinq Diocèses qui
composent cette Senéchaussée :
Nîmes , Alais , Uzès , Mende , &
Viviers. Ces Cartes ont été dressées
après les dernieres observations
de Messieurs de l'Académie des
sciences.

On verra ensuite ce qui regarde
l'Histoire des Evêques & de l'E-
glise de Nîmes , des Synodes &
des Conciles qui ont été tenus
dans la Ville ou dans le Diocèse, &
des Maisons Religieuses.

L'établissement de l'Université
pour les Arts , celui de l'Acadé-

1726 *Journal des Sçavans,*
mie Royale, entrent pareillement
dans le plan de cette Histoire,
ainsi que la vie de ceux qui ont
illustré cette Ville par leurs talens,
ou par leurs Ouvrages.

Les Antiquités de Nîmes font
une partie interessante de son His-
toire. L'Auteur en donnera une
exacte description, qu'il accom-
pagnera d'un grand nombre de
figures en taille-douce dessinées &
gravées par les meilleurs Maîtres
de Paris.

Dans le Recueil des preuves
qui termineront cet Ouvrage,
l'Auteur ne mettra que des Pieces
interessantes, qui n'ont point enco-
re été imprimées, à l'exception
d'un très-petit nombre; & com-
me la plûpart de ces Pieces ont été
écrites les unes dans l'âge de la
basse Latinité, & les autres en
vieux Langage François; on y
joindra un Glossaire, pour expli-
quer les mots de l'une & de l'au-
tre Langue, qui pourroient faire de
la difficulté.

Septembre , 1744. 1727

Outre les Cartes Géographiques & les figures des Antiquités dont on on a parlé , cette Histoire sera encore enrichie de la vûe de la Ville de Nîmes du côté du midi , qui est son plus bel aspect , & de plusieurs Plans Géométriques, qui mettront sous les yeux l'enceinte de la Ville & les divers changemens que les tems y ont apportés.

Cette Histoire sera achevée dans le cours de l'année 1745. Elle sera imprimée sur de bon papier & en beaux caracteres , & semblables à ceux du Programme qu'on a publié.

Giffey , Imprimeur-Libraire, rue de la vieille Bouclerie , à l'Arbre le Jessé ; *Bordelet* , rue S. Jacques ; *David* , rue du Hurpoix , ont mis en vente une seconde Edition , revue, corrigée, & considérablement augmentée du *Dictionnaire Militaire* , ou *Recueil Alphabétique de tous les Termes propres à l'Art de la Guerre* , sur ce qui regarde la *Tactique* , le *Génie* , l'*Artillerie* , la

1728 *Journal des Sçavans ;
subsistance des Troupes , & la Ma-
rine , &c.* Par M. A. D. L. C.
Dédié à S. A. M. le Prince de Tu-
renne , 1745. in-12. 2^e vol.

T A B L E
DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Sept. 1744.

T outes les Œuvres de S. Ephrem le Syrien , &c. pag.	1540
Traité , ou Dissertations sur plu- sieurs Matieres Féodales &c.	1558
Histoire du Traité de Westphalie , &c.	1568
Nouvelle Méthode de prévenir & de guerir la Rage , &c.	1589
Des Mœurs & des Usages des Ro- mains , &c.	1611
Histoire Litteraire d'Aquilée , &c.	1643
Le Plutus , Comédie d'Aristophane , &c.	1666
Panegyrique de la Ville d'Arles , &c.	1681
Nouvelles Litteraires ,	1702
Fin de la Table.	

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

5720 S. UNIVERSITY AVE.

CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-3700

FAX: 773-936-3700

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

WWW: WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU



